Le samedi 30 octobre, le DEVOIR publiera son supplément littéraire annuel. Ce cahier spécial présentera les points de vue du libraire, de l'éditeur, des bibliothécaires, ainsi qu'un texte du président du Conseil Supérieur du Livre, M. Pierre Tisseyre... et une caricature de Berthio. Ensuite, quelques écrivains bien connus nous raconterons "leur" coin du Québec et dresseront une petite géographie littéraire du Québec. Les éditeurs offriront quelques extraits de leurs meilleurs livres à publier cette saison. Enfin, les problèmes de l'exportation du livre québécois, et un essai sur l'apport littéraire de la "nouvelle culture".

■ la météo

Nuageux avec averses dans l'après-midi. Maximum de 60 à 65.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

S. Simon et S. Jude — VOL. LXII - NO 248 — Montreal, jeudi 28 octobre 1971 — 15 CENTS

Montréal interdit une manifestation contre La Presse

par Pierre Richard

Le comité exécutif de la Ville de Montréal, réuni d'urgence hier après-midi, a émis une ordonnance dans le but d'interdire la grande manifestation populaire, organisée par les centrales syndicales, qui doit avoir lieu demain soir en face de l'immeuble du quotidien La Presse.

Cette ordonnance, adoptée en vertu du célèbre règlement anti-manifestation, interdit pour une période de 30 jours commençant aujourd'hui à midi, la tenue de toute assemblée, de tout défilé ou de tout attroupement, dans le secteur délimité par le boulevard Dorchester, au nord, par le fleuve Saint-Laurent au sud, par la rue Saint-Denis à l'est et par la rue Bleury à l'ouest.

Interrogé à la sortie de la réunion du comité exécutif qui s'est déroulée en l'absence du président Gérard Niding, le maire Jean Drapeau a précisé que cette ordonnance vise directement la manifestation qui est prévue pour demain à La Presse. Les graves dangers que représente cette manifestation sont les raisons principales qui ont motivé l'adoption de cette ordonnance, a ajouté M. Drapeau.

"Si les gens veulent manifester, ils pourront toujours le faire en dehors du quadrilatère interdit", a continué le maire de Montréal.

Rejoint à son domicile hier soir, M. Fernand Daoust, secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) a déclaré au Devoir que la manifestation convoquée aura lieu et qu'elle suivra le tracé déjà annoncé.

M. Daoust a qualifié de "véritable provocation et de matraque incroyable" cette décision de l'administration municipale. Il y a d'abord eu, a continué le leader syndicaliste, le matraquage de Power Corporation qui a décrété un lock out contre plus de 300 de ses employés, il y a eu ensuite le matraquage judiciaire par la réduction ridicule du piquetage et maintenant c'est le matraquage politique.

"Drapeau et ses acolytes ferment ainsi la boucle de la collusion des pouvoirs économique, judiciaire et politique contre les travailleurs de La Presse. Mais ce ne sont pas eux qui vont décider du droit de manifester qui est un droit fondamental", a aussi affirmé M. Daoust.

Selcn le trajet déjà annoncé, cette

Voir page 2: Montréal

L'essai d'Amchitka: tout sera prêt pour le 3 novembre

WASHINGTON (d'après Reuter et l'AFP) – La Commission américaine de l'énergie atomique (AEC) sera en mesure, le 3 novembre, de procéder à l'explosion atomique souterraine prévue sous l'îlot d'Amchitka, dans les Aléoutiennes, et ce malgré un fort mouvement de protestation aux Etats-Unis même, au Japon, en URSS et au Canada.

La nouvelle a été annoncée peu après midi hier par le Dr James Schlesinger, président de l'AEC. Il s'agit d'un test dont le nom de code est "Cannikin", test destiné à vérifier l'efficacité des fusées "Spartan" anti-missiles. M. Schlesinger a dit avoir obtenu l'autorisation de la Maison Blanche. Ce sera l'explosion souterraine la plus puissante réalisée par les Etats-Unis, soit une charge explosive de cinq mégatonnes.

Dès hier, l'AEC procédait à la fermeture du puits de 6,000 pieds de profondeur et annonçait que l'engin, dut-il être détruit si un jugement de cour empêchait l'essai, pourra disparaître sans causer de catastrophe.

Si l'essai a lieu – comme le prévoit le sénateur Mike Gravel, de l'Alaska, qui a accusé le président Nixon d'avoir trompé les Américains en faisant mine de stopper momentanément les préparatifs du test – risquerait de provoquer un tremblement de terre et un raz-de-marée.

A ceux qui s'opposent à l'essai pour des raisons d'écologie, le président de l'AEC répond que le choix d'Amchitka a été arrêté en 1966 précisément parce que la plus rapprochée des villes nord-américaines se trouve à 1,400 milles de là, soit Anchorage en Alaska.

Sept groupements américains de conservation chapeautés par le Committee for Nuclear Responsability espèrent obtenir une injonction visant à empêcher l'essai projeté, par suite du risque de radiation au-dessus du Pacifique. 34 membres du Congrès américain ont, pour leur part, pris des procédures en vue d'obtenir la publication d'un rapport sur les conséquences écologiques de l'essai d'Amchitka; ce rapport aurait été remis au président Nixon par un comité spécial du Conseil national de sécurité.

Schlesinger a déclaré: "Si la décision de la Cour nous est défavorable, nous demanderons l'avis de nos conseillers et du Département de la justice". Le président de l'AEC ne prévoit pas d'obstacle en provenance d'une cour américaine: "Dans l'hypothèse que la situation judiciaire nous sera favorable, nous déclencherons l'explosion".

"La probabilité de dégâts sérieux à l'environnement est faible", selon M. Schlesinger qui précise que pour qu'il y ait danger de tremblement de terre, il faudrait faire exploser un engin de dix à trente fois plus puissant que l'ogive déjà armée et stockée sous l'île d'Amchitka.

L'ambassadeur canadien à Washington, M. Marcel Cadieux, avait été

Voir page 2: Amchitka

U Thant presse Pékin de désigner son représentant

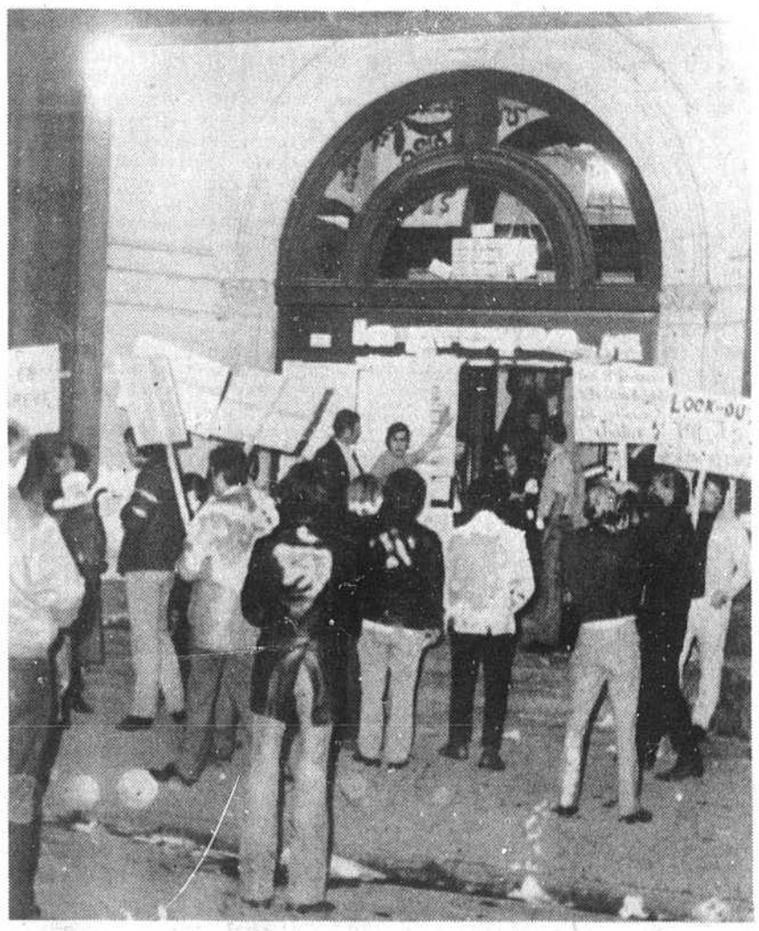
Le secrétaire général U Thant a demandé hier au gouvernement de la Chine populaire de désigner le plus tôt possible son représentant au Conseil de sécurité, parce que le conseil, selon la charte, fonctionne en permanence et qu'une réunion peut être convoquée à tout moment par le président.

U Thant a adressé un télégramme à cet effet à M. Chi Peng-Fei, ministre des affaires étrangères adjoint de la République populaire de Chine, en faisant valoir que chaque Etat membre du Conseil de sécurité doit être représenté en permanence au siège de l'ONU afin de pouvoir participer aux réunions du conseil. Selon le règlement, les pouvoirs d'un représentant au Conseil de sécurité doivent être communiqués au secrétaire général au moins vingt-quatre heures avant qu'il ne puisse prendre sa place au conseil.

L'agence "Chine Nouvelle", qui commentait pour la première fois hier l'admission de la Chine à l'ONU, écrit dans une dépêche exposant en détail le vote intervenu à l'assemblée générale sur la résolution de l'Albanie et des autres pays: "C'est une victoire significative qui fait échec au complot des deux Chines des réactionnaires américains et japonais, remportée par le peuple chinois, les peuples du monde et différents pays amis au nom de la justice internationale dans une longue lutte commune".

L'admission de la Chine a été an-

Voir page 2: U Thant



Mercredi soir, devant l'immeuble de La Presse, angle Craig et Saint-Laurent, c'est le piquetage mené par les syndicats en lock-out. Peu après, la direction du quotidien annonçait sa décision de fermer ses portes, pour une période indéterminée. (Photo Le Devoir, par Bernard Lauzé)

Pas d'autre choix, dit l'éditeur

La Presse ferme pour une période indéterminée

par Gisèle Tremblay

C'est la fermeture à La Presse.

Quelques heures après le piquetage devant l'immeuble de La Presse, angle Craig et Saint-Laurent, déclenché pour la première fois depuis le début du conflit par les quatre syndicats en lock-out, M. Pierre Dansereau, éditeur et président de La Presse a annoncé la fermeture de son journal pour une période indéterminée.

Dans un communiqué diffusé hier soir, M. Dansereau annonce que "devant la vague de violence soutenue par Louis Laberge, président de la FTQ, La Presse n'a pas d'autre choix que de fermer ses portes à compter de 20 heures, le 27 octobre 71, et ce pour une période indéterminée".

Hier soir, aussitôt après le piquetage institué par les syndicats en lock-out, la direction aurait fait verrouiller les portes de l'édifice alors que des

Voir page 6: La Presse

Un tollé de protestations

Ottawa redit son inquiétude

OTTAWA (d'après la CP) – Le jour même où 66 Canadiens influents insséraient dans le "Washington Post" un message visant à bloquer l'expérience d'Amchitka, le Parlement canadien apprenait avec stupéfaction que la Commission américaine de l'énergie atomique (AEC) procéderait – sans doute le 3 ou le 4 novembre – à l'explosion souterraine de cinq mégatonnes dans les Aléoutiennes.

L'ambassadeur canadien à Washington a fait des représentations verbales aux dirigeants américains; le ministre des affaires extérieures a déclaré que cette décision "n'aiderait" pas à l'amélioration des relations canado-américaines et l'ensemble des députés aux Communes ont déploré cette décision qui survenait le lendemain de la publication d'un communiqué commun Canada-URSS faisant état d'efforts renouvelés pour freiner la course aux armements et l'escalade atomique.

Hier, sitôt que lui parvint la confirmation de la décision américaine au sujet de l'essai "Cannikin" – c'est le nom de code de l'expérience qui sera tentée à Amchitka – le ministre canadien des

Voir page 2: Ottawa redit

Nixon n'ira pas à Pékin avant le 1er janvier

WASHINGTON (AFP) – Le président Nixon se rendra en République populaire de Chine après le 1er janvier 1972, apprend-on de source sûre. La Maison Blanche précise de son côté que l'annonce de la date exacte de ce voyage sera faite avant le 1er décembre.

Le fait que le président n'ira en Chine que l'année prochaine a provoqué une certaine surprise, car on s'attendait généralement à ce qu'il le fasse fin novembre ou début décembre 71.

Parallèlement à ces indications, M. Henry Kissinger, conseiller du président Nixon, a précisé hier soir, 24 heures après son retour de Pékin, que le règlement du conflit vietnamien ne sera pas abordé dans les entretiens entre le président Nixon et les dirigeants chinois.

Tandis qu'il prépare son voyage en Chine populaire, le président Nixon cherche surtout à en faire, le jour venu, l'illustration éclatante du succès de sa politique étrangère. Telle est, estime-t-on, l'explication des préparatifs laborieux dévoilés hier soir par la Maison Blanche en vue du sommet de Pékin.

C'est dans la matinée, que le conseiller présidentiel Henry Kissinger a fait rapport au président sur sa visite de six jours à Pékin.

Le président a reçu son conseiller en compagnie du secrétaire d'Etat William Rogers. Le petit déjeuner de travail qui les a réunis tous les trois a duré deux heures environ.

Par ailleurs, Washington et Pékin ont distribué à la presse hier soir un communiqué conjoint rendant compte des entretiens Chou En lai-Kissinger.

"Le conseiller du président Nixon pour les affaires de sécurité nationale, M. Henry Kissinger, et le président du conseil des ministres de la République populaire de Chine, M. Chou En-lai, dit le communiqué ont eu des entretiens du 20 au 26 octobre inclus pour mettre au point les détails concrets de la prochaine visite du président Nixon à Pékin.

"Ces préparatifs se poursuivent de façon satisfaisante et l'on s'attend qu'une nouvelle déclaration concernant le voyage du président Nixon en Chine sera faite dans un proche avenir".

Ces jours derniers, la plupart des observateurs se disaient persuadés que le président ferait ce voyage avant la fin

Voir page 2: Nixon à Pékin

Thieu amnistie 618 Vietcongs

SAIGON (d'après AP) – Le gouvernement sud-vietnamien a annoncé ce matin qu'il libérera 618 prisonniers vietcong dimanche, contingent jamais libéré en une seule fois depuis le début de la guerre d'Indochine.

Le ministre de la défense a déclaré qu'il s'agit là d'une mesure d'amnistie à l'occasion de l'investiture du président Thieu pour un second mandat.

On s'attend également qu'à cette même occasion le président Thieu fasse une nouvelle proposition de paix, lundi, jour de la fête nationale sud-vietnamienne. Des sources proches du gouvernement affirmaient que cette offre de paix contiendrait des "éléments nouveaux".

Terre-Neuve aux urnes

Le beau temps, mauvais augure pour Smallwood?

de notre envoyé spécial, François Barbeau

SAINT-JEAN, Terre-Neuve – Les Terre-Neuviens, ils sont les premiers à le dire, vivent aujourd'hui leur plus importante élection depuis leur entrée dans la Confédération.

Ils doivent décider entre le gouvernement libéral de M. Smallwood, et son opposition conservatrice, dirigée par Frank Moores. Les libéraux sont au pouvoir depuis 22 ans.

Mais les Terre-Neuviens sont traditionnalistes et manifestent une grande loyauté envers leur gouvernement. Les libéraux n'ont-ils pas veillé au progrès de la province depuis 22 ans, se disent-ils. Ce sont eux qui nous ont bâti nos routes, nos hôpitaux, nos écoles, ce sont eux qui ont électrifié nos régions rurales, ce sont eux qui ont industrialisé la province, etc. Oui, leur répondent leurs adversaires, mais à quel prix, et grâce à quel argent, et au profit de qui en fin de compte. Là se résume toute la question.

Terre-Neuve n'est vraiment pas une province comme les autres. L'automne, par exemple, n'y est pas égayé au coloris des arbres. Les conifères qui boisent la province assombrissent le paysage. Quand il ne vente pas, quand la pluie ne tombe pas presque à l'horizontale, couchée par les vents de l'Atlantique, un brouillard épais masque le sol et s'étend si lourdement qu'une brise occasionnelle ne l'agite même pas.

On a comparé ici ce brouillard à Joey Smallwood et a ses amis, a l'emprise qu'ils ont sur la province.

Comme un brouillard, leurs promesses et leurs réalisations s'étendent sur Terre-Neuve et le Labrador. Comme le brouillard, ils demeurent immuables devant les récriminations, les protestations. Comme le brouillard, ils s'effacent quand le vent de l'opposition s'élève.

Dans la bouche des progressistes-conservateurs, ces mots traduisent l'espoir d'une victoire aujourd'hui. La météo prévoit du beau temps pour la première fois depuis six jours. Et ils comptent bien faire le beau temps à l'Assemblée législative demain.

Les électeurs de Saint-Jean, la capitale de la province, leur accordent un appui indubitable. Les assemblées conservatrices y réunissent des foules. Malgré tout, ces grandes réunions manquent beaucoup de spontanéité. Lundi, près de 1,500 personnes s'étaient assemblées pour entendre le chef conservateur, Frank Moores, prendre la parole dans une salle de Saint-Jean. Dans la cour deux à trois cents personnes battaient la semelle de l'écoutaient grâce à des haut-parleurs.

Evidemment, la fanfare était de la partie, comme les majorettes, les affiches, les ballons. Mais les orateurs n'étaient pas au rendez-vous. Pendant deux heures, ils ont débité des platitudes, entrecoupées de trop fréquents mesdames et messieurs.

Voir page 2: Terre-Neuve

CUBA 3

par CLÉMENT TRUDEL

Des Canadiens expropriés en 59 réclament une indemnité

Le Canada est à mettre au point les dossiers d'une quarantaine de réclamations de citoyens canadiens qui seront transmises avant la fin de 1971 au gouvernement de La Havane, relativement à des biens saisis ou nationalisés par Cuba depuis l'avènement au pouvoir de Fidel Castro.

A la direction juridique du ministère canadien des affaires extérieures, on a déjà rejeté environ vingt demandes du genre, parce que les réclamants n'étaient pas citoyens canadiens au moment de la saisie ou de la nationlisation. Depuis le 14 janvier 1971 – date où Cuba donnait un accord de principe à une indemnisation forfaitaire pour ces biens dits "canadiens" et où le ministère de M. Sharp accordait six mois de délai aux personnes ou "personnes morales" en cause – le tri des réclamations s'effectue patiemment et la correspondance s'accumule sur le bureau de M. Grégoire de Blois, que le ministère a chargé notamment de pondérer chacun des dossiers "sur le plan du droit", avant que le ministère (ou l'ambassade canadienne à La Havane) ne dépose la liste de ces réclamations que les deux gouvernements ont convenu de négocier.

Le stade suivant sera, normalement, une période de six mois au cours de laquelle La Havane vérifiera chacune des demandes d'indemnisation de la part de citoyens ou des compagnies représentés par le Canada. Une fois la réponse de Cuba connue, deux rencontres pourraient avoir lieu, l'une à La Havane et l'autre à Ottawa, afin de signer une entente qui sera ensuite référée à un juge canadien. Le rôle de ce juge sera de reprendre les dossiers un à un – y compris ceux des demandes rejetées pour les raisons que donne normalement le ministère des affaires extérieures – et de statuer sur les sommes à verser aux réclamants.

L'attitude des représentants cubains dans ces négociations est "positive" et il n'est pas à prévoir de délais indus, souligne Me de Blois qui s'est déjà mis à perfectionner son espagnol afin de mieux connaître la contrepartie cubaine aux dossiers constitués par le Canada.

Depuis la chute du régime Batista et l'arrivée au pouvoir de Fidel Castro, en 1959, Cuba a déjà conclu des ententes avec la Royal Bank of Canada (le 6 décembre 1960), avec la Bank of Nova Scotia et avec quelques compagnies d'assurances ayant leur siège social au Canada.

La Banque Royale, après 60 ans d'activité à Cuba, s'était entendue le 30 novembre 1970 avec le gouvernement révolutionnaire cubain qui avait nationalisé les banques et mis sur pied la "Banco Nacional de Cuba". L'actif de la Royal Bank à Cuba s'élevait alors à $139,690,000 pesos cubains et son passif à 130,860,000 (le taux de change d'alors était d'un dollar US pour un peso cubain). Cuba remboursa en dollars américains la différence entre l'actif et le passif: soit un investissement en capital de $8,830,000 (US). "Nos actionnaires ont de bonnes raisons de croire que leurs intérêts ont été bien servis par ces mesures dont nous avons pris l'initiative pour amener un règlement", déclarait alors le président de la Royal Bank, M. Neapole.

Quant au gérant général J. D. Gibson, de la Banque de Nouvelle-Ecosse, il ne citait aucun chiffre dans son rapport

Voir page 2: Des Canadiens



T.-N.: le beau temps, mauvais augure pour Smallwood?

Suite de la première page

Ils ont quand même eu l'honnêteté de dire qu'une fois porté au pouvoir, ils ne pourraient changer la situation des Terre-Neuviens du jour au lendemain. Cette déclaration a laissé les indécis un peu froids, habitués qu'ils sont aux promesses flamboyantes des libéraux, en particulier à celles de Joey Smallwood.

Mardi soir, dans sa propre circonscription, M. Smallwood promettait, par exemple, de se retirer de la course électorale si on arrivait à prouver qu'aux chantiers de la raffinerie de Come By Chance, son projet favori, des mises à pied étaient imminentes.

Hier, on apprenait de source officielle qu'au moins 200 personnes devaient perdre leur emploi à Come By Chance dès vendredi, le lendemain des élections, et que le nombre des mises à pied serait probablement plus élevé encore.

M. Smallwood ne quittera pas la politique pour autant. Il ne l'a pas fait quand ses fonctionnaires se sont aperçus qu'une usine hydroélectrique construite à grand frais par la province pour les besoins de l'Electrical Reduction Company devait vendre son produit deux fois moins cher qu'il ne lui en coûtait pour le diriger vers son seul consommateur.

Il ne l'a pas fait quand les électeurs ont appris qu'il en coûtait à une autre compagnie subventionnée par la province 90 dollars pour couper du bois qu'elle exportait à 50.

Il ne l'a pas fait non plus quand les détails de la raffinerie de Come By Chance ont été exposés au public. Cette industrie, financée du premier au dernier sous par le province, ne sera peut-être jamais rentable. Quoi qu'il arrive, la compagnie qui a consenti à se prêter à cette expérience ne perdra pas un sous, puisqu'elle n'a rien investi et qu'elle ne risque rien en cas d'échec.

La dette provinciale est actuellement de deux milliards de dollars et elle a doublé en cinq ans. M. Smallwood ne bronche pas devant toutes les accusations dont il est le sujet.

Il n'a pas bronché non plus quand il a annoncé en 1968 qu'il abandonnait le leadership du Parti libéral terreneuvien. Mais quand un de ses ennemis a osé poser sa candidature au congrès de leadership, M. Smallwood est revenu sur sa décision et lui a livré une lutte si farouche qu'il en a vidé les coffres du parti. Il a remporté la victoire.

Les Terre-Neuviens se conduisent étrangement quand on les confrontent avec ces faits. On devine qu'ils se disent: "Oui, tout n'est peut-être pas très catholique, mais nous serions des imbéciles de ne pas cueillir la manne quand elle passe."

Presque toute la population de Terre-Neuve habite le littoral long de six mille milles. La plupart des localités sont assez difficiles d'accès. Quand on arrive dans un village côtier par la route, on a l'impression qu'aurait un visiteur a Montréal qui se promènerait dans les ruelles. Les Terre-Neuviens regardent la mer, même si la mer est de moins en moins nourricière.

A une cinquantaine de milles de Saint-Jean, hier, deux pêcheurs de morue partaient chasser une variété de canards de la région. L'aîné, la bouche pleine de dents ébréchées, ricane méchamment quand la question des élections est abordée...

Avec un accent inimitable et des mots choisis, il vomit son mépris du gouvernement, de tous les gouvernements, de tous les politiciens. Ces salauds, dit-il brièvement, on ne les voit ici que quand ils viennent solliciter notre vote. Ils n'ont rien fait pour nous, n'ont jamais rien fait et ne feront jamais rien. Ils nous prennent pour des morues qui vont mordre à l'hameçon? Jamais. Mon fils est en Ontario depuis 10 ans et il n'a jamais chômé. Pourquoi devrais-je manger de la m...?

L'autre, âgé de 40 ans environ, qui tient un vénérable fusil aux allures d'arquebuse, ignore encore s'il va voter aujourd'hui. S'il se décide, affirme-t-il, il votera pour les conservateurs. Vingt-deux ans, d'après lui, c'est beaucoup trop longtemps pour un gouvernement.

Derrière eux, des séchoirs à morue qui ne sont plus utilisés pour deux raisons: la morue séchée n'est plus en demande et la pêche n'est pas si bonne qu'elle l'était ces dernières années.

J'ai pêché cet été et je n'ai pas fait assez d'argent pour couvrir mes dépenses. Le gouvernement se moque bien des Terre-Neuviens, et surtout barbe, des pêcheurs. Les étrangers viennent vider nos bancs à notre barbe, et personne ne fait rien.

Plus loin, un père et son fils bâtissent un garage. Derrière eux, la falaise coupe vers la mer. Dans une anse, on aperçoit des barques échouées, pourries, mortes. La pêche? Pauvre garçon mieux vaut ne rien faire que de s'éreinter pour quelques cents par jour. Les libéraux? moi, je vote conservateur." Le fils, qui vote pour la première fois, a un sourire gêné. Moi aussi, je vote pour l'équipe Moores.

Les plus démunis sont prêts à tester un nouveau gouvernement. Ailleurs, dans un garage encombré de mécaniques rouillées et en mille morceaux, un mécanicien répète le slogan de Smallwood. "Evidemment, je vote libéral." Pressé d'expliquer sa décision, il montre d'un geste son atelier. En voulant dire qu'il n'a pas à se plaindre.

Les commerçants aussi penchent vers les libéraux, de même que les vieilles personnes, qui prononcent le nom de Smallwood comme si elles prononçaient le nom de Dieu.

Un très vieil homme, rencontré au hasard d'une route, tient les propos suivants: "Pourquoi toute cette affaire de changer de gouvernement? Les jeunes ne savent pas ce qu'il veulent. S'ils avaient connu la moitié seulement de ce que j'ai vécu, ils se trouveraient bien chanceux en 1971. Je me souviens, en 1928".

Dans Saint-Jean même, malgré l'air vieillot de la ville, la campagne a une allure plus endiablée que partout ailleurs. La capitale et ses environs groupent près du quart de la popuiation de l'île, qui vote dans une douzaine des 41 circonscriptions.

Le type d'assemblée électorale la plus populaire à Terre-Neuve est le défilé d'automobiles. Ces jours derniers, ces défilés groupaient de deux à quatre cents voitures et autobus et les cortèges serpentent dans les rues de tel ou tel village ou le long des routes des circonscriptions.

Dans les centres ruraux, on parle beaucoup de politique. Beaucoup de hammeaux n'ont pas encore d'électricité et par conséquent, les assemblées tiennent lieu de spectacle et alimentent les conversations pendant nombre de jours. Les candidats sont examinés sur toutes leurs coutures et, le jour venu, personne ne va voter, le dilemme n'ayant pas été tranché ou la situation ayant été jugée assez bonne pour durer encore quelques années.

Les Terre-Neuviens ne sont pas avant tout des Canadiens. Mais des insulaires éloignés des réalités de ce qu'ils appellent avec un petit air de dédain, ou peut-être de rancune, le "Mainland".

Ils connaissent fort bien leur situation et se comparent volontiers aux Québécois qui partagent avec eux les misères du chômage, le secours de l'assistance-sociale, le viol de leurs richesses naturelles.

Mais, soulignent-ils, si le Québec qui est bien plus près que nous des grands marchés du Canada et des Etats-Unis n'a pas su se tirer d'affaire, que pouvons-nous espérer?"

Des Canadiens réclament une indemnisation

Suite de la première page

aux actionnaires – pour la période allant de novembre 1960 au 31 octobre 1961. Ayant tout simplement avoué que c'était avec réticence que la banque avait cédé au gouvernement cubain les succursales en question, M. Gibson rassurait les actionnaires: la vente s'était faite sans perte, même si le taux de croissance de la banque avait diminué quelque peu.

Le communiqué canadien du 14 janvier de cette année intitulé, "réclamations contre Cuba" en était un de routine et faisait l'erreur de n'accorder que cinq mois de délai (l'échéance étant fixée au 15 juin au lieu du 15 juillet). Des communiqués du même genre ont déjà abouti à une entente avec la Roumanie (juillet 1971), la Hongrie (1969) et la Bulgarie (1968). Des discussions sont en cours avec la Pologne, la Tchécoslovaquie et la République Populaire de Chine pour obtenir une compensation en rapport avec des biens saisis ou expropriés par ces pays.

Pour ce qui est de Cuba, le point de départ des fonctionnaires canadiens rattachés au ministère des affaires extérieures semble être le rapport transmis dès 1959 à Ottawa par l'ambassade canadienne à La Havane; certains cas de réclamations seraient d'ores et déjà éliminés, lorsqu'il s'agit de meubles par exemple (il est difficile de prouver que ces biens n'ont pas été vendus à un tiers au moment où ces citoyens canadiens quittaient Cuba).

L'action du Canada portera donc avant tout sur les réclamations portant sur des immeubles et sur les actions et obligations détenues par des Canadiens (ou leurs descendants).

Des compagnies, des associations et des particuliers sont au nombre des réclamants qui espèrent récupérer une partie de la valeur des biens ayant fait l'objet d'une nationalisation ou d'une saisie. On ignore pour le moment le montant exact de l'enjeu, Canadiens et Cubains observant le silence le plus hermétique sur les détails du dossier (noms des réclamants et montants des réclamations sont tenus secrets).

En plus de prévoir une description détaillée du bien faisant l'objet d'une réclamation, le questionnaire distribué aux réclamants par le ministère canadien des affaires extérieures vise à établir la valeur du bien, le mode d'acquisition (y a-t-il des hypothèques?) et à savoir si des procédures ont déjà été prises par l'intéressée (e) dans le but de conserver son droit et, ce qui peut clarifier bien des choses, le nom de l'individu ou de l'organisme public "en jouissance du bien", etc.

Il est aussi possible que pour un même bien, il y ait des co-requérants.

Le gouvernement canadien entend également établir les circonstances qui ont pu amener, dans le passé, le requérant à soumettre son cas à un ministère (au Canada) ou à une commission gouvernementale.

Il est connu que vis-à-vis des biens appartenant à des Américains (ou "Yanquis") ou à des Cubains expatriés (ou "Gusanos"), le gouvernement de Fidel Castro se montre beaucoup moins conciliant, puisque le régime révolutionnaire considère que ces biens demeurent la propriété du peuple cubain "spolié" tout particulièrement par ces intérêts américains alliés aux classes privilégiées qui soutenaient la dictature de Fulgencio Batista.

L'étude du contentieux entre Cuba et certains intérêts canadiens revêt dès lors un caractère d'exception que les milieux diplomatiques canadiens ne manquent pas de signaler. Malgré les différences idéologiques patentes entre les deux régimes, Ottawa et La Havane s'entendent sur la nécessité de maintenir de bonnes relations réciproques qui contribuent à alléger, en quelque sorte, le blocus maintenu contre Cuba par la majorité des pays de l'hémisphère, même si un dégel s'amorce depuis peu.

Les discussions entre La Havane et Ottawa au sujet d'un accord bilatéral sur les détournements d'avion (hijacking) en sont encore au stade préliminaire; il est plausible de prévoir une entente d'ici un an entre les deux pays sur ce problème qui peut mener à un traité d'extradition, paraphé par les deux parties, contre les "pirates de l'air".

(A suivre)

suites de la première page

AMCHITKA

prévenu de la décision des Américains de procéder à l'essai atomique souterrain environ 90 minutes avant que ne débute la conférence de presse du Dr Schlesinger. Le Canada estime que les radiations en provenance du Nevada, où le dernier test souterrain des Américains a eu lieu, ont surtout affecté la région de Thunder Bay.

"L'essai 'Cannikin' est considéré comme une mesure désirable et prudente avant que des sommes importantes soient affectées" à la production des ogives de fusées Spartan anti-missiles. Sur le plan de la sécurité nationale, aucune objection sérieuse n'a été soulevée contre cette expérience. Quelques objections ont été émises au point de vue de l'environnement, a dit encore M. Schlesinger. Les dégâts à l'environnement ont été étudiés d'une façon approfondie: les nécessités primordiales de la sécurité nationale ont reçu, comme il le faut, la priorité".

Face aux protestations élevées contre 'Cannikin' à l'échelle internationale, le président de l'AEC a fait observer que "pour le moment, il n'existe pas de limite à la puissance des essais nucléaires souterrains". Le refus soviétique d'autoriser l'inspection sur le territoire national est, selon M. Schlesinger, la cause directe de cette absence de limites.

"Si l'essai 'Cannikin' réussit, nous nous attendons à fermer le polygone nucléaire d'Amchitka", a conclu le Dr Schlesinger. "Pour le moment, nous n'anticipons plus aucun besoin de nous en servir".

MONTRÉAL

manifestation qui est organisée par les centrales FTQ, CSN et CEQ et qui a reçu l'appui de nombreux groupes populaires, partirait du Carré Saint-Louis, demain soir à 19h.30, suivrait ensuite les rues Saint-Denis, Dorchester, Saint-Pierre, Saint-Jacques, Saint-Laurent, Craig et se terminerait au Champ-de-Mars. L'immeuble de La Presse se trouve à l'intersection des rues Craig et Saint-Laurent.

Le maire Drapeau a déclaré aux journalistes que le comité exécutif a pris cette décision après avoir pris connaissance de rapports remis par les directeurs du service de police et du contentieux de la Ville. Me Michel Côté, directeur du contentieux, était présent, hier, à la réunion du comité exécutif.

Ces rapports, de continuer M. Drapeau, font état de la possibilité de graves désordres en raison, principalement, de la présence d'importants chantiers de construction dans ce secteur (en particulier le chantier de l'autoroute est-ouest). Ces chantiers fournissent tous les projectiles voulus aux manifestants et la Ville doit éviter les troubles qui pourraient entraîner des blessures, sinon des décès, à conclu le maire.

L'ordonnance précise, par ailleurs, que l'interdiction ne touche pas le piquetage devant La Presse par huit syndiqués aux conditions déterminées dans l'injonction émise par la Cour supérieure.

Cette ordonnance a été émise en vertu du règlement 3926, connu sous le nom de règlement anti-manifestation, qui avait été adopté en novembre 1969 par le Conseil municipal, à la suite des troubles qui avaient entouré la grève des policiers montréalais. Ce règlement avait par la suite été déclaré illégal par un tribunal de première instance mais la Ville a interjeté appel. Le fait que la cause soit en appel, permet à la Ville de recourir au règlement.

Les organisateurs de la manifestation tiennent une conférence de presse ce matin et préciseront alors leur position.

U THANT

noncée également hier par la radio de Pékin captée à Hong Kong, qui a largement commenté cette décision en soulignant toutefois, que la Chine devrait continuer à combattre les efforts déployés par les Etats-Unis et le Japon en vue de faire accepter la thèse des "deux Chines".

Après avoir ajouté que les Etats-Unis avaient, pendant vingt ans, "conspiré" contre l'admission de la Chine, la radio de Pékin a conclu en citant une phrase du président Mao Tsé-toung: "Les Etats-Unis ont soulevé un rocher, mais seulement pour se le faire tomber sur les pieds".

On est persuadé dans les milieux diplomatiques de Pékin que la Chine sera représentée à l'assemblée générale bien avant la fin de la présente session et l'on estime que la question qui se pose maintenant est de savoir quand, sous la direction de qui, et comment les diplomates chinois interviendront à l'ONU.

Dans les mêmes milieux, on estime que les premiers pas de la Chine à l'ONU seront marqués par une certaine discrétion, et une modestie qui a déjà fait attribuer le succès de mardi aux "peuples du monde" alors que le principal architecte en est apparemment M. Chou En Lai lui-même. Au moins au départ, estime-t-on, Pékin se gardera de tout éclat, cherchant plutôt à observer et à "coller" aux aspirations des pays non-engagés ou en voie de développement, qui forment ce "terrain intermédiaire" entre les deux superpuissances où la Chine cherchera à jouer un rôle original.

Le représentant de la Chine populaire, s'il arrive à New York avant le 1er novembre, pourrait être appelé à présider immédiatement le Conseil de sécurité.

Cette éventualité découle du hasard du roulement alphabétique (en langue anglaise) auquel est soumis la présidence du Conseil.

La Chine nationaliste (China) assumait cette présidence lorsque venait le tour de "C" dans l'ordre alphabétique des pays membres du Conseil. Le secrétariat de l'ONU croit possible que la délégation de Pékin veuille siéger sous le nom de "République populaire de Chine" (en anglais: People's Republic of China). Le tour du "P" vient en novembre, et la Pologne devait en principe présider le Conseil pour ce mois. Mais elle devra peut-être céder la place aux nouveaux venus de Pékin.

NIXON À PÉKIN

de l'année. Mais le principal intéressé et, sans doute, les dirigeants chinois eux-mêmes, estiment qu'il vaut mieux ne pas se lancer tête baissée dans une rencontre mal préparée.

OTTAWA REDIT

affaires extérieures a téléphoné au secrétaire d'Etat, M. William Rogers, pour lui exprimer la profonde inquiétude des Canadiens devant l'imminence de l'explosion dans le Pacifique (la dernière explosion souterraine américaine, dans le Nevada, a, estime-t-on, saturé de radiations atomiques l'atmosphère au-dessus de Thunder Bay).

Au Parlement, les députés présents furent unanimes hier à déplorer le projet américain (une seule exception, le député conservateur James MacIntosh, de Swift Current). On se rappelle que les Communes avaient, le 15 octobre, voté une résolution demandant aux Américains de surseoir à tout essai nucléaire. C'est la deuxième fois en quelques mois que les relations canado-américaines sont soumises à une tension inhabituelle, la première s'étant présentée le 15 août, lorsque Washington imposa une surcharge de 10% sur toutes les importations.

C'est l'ambassadeur du Canada aux Etats-Unis, M. Marcel Cadieux qui, le premier, a été mis au courant de la décision de l'AEC. Le diplomate aurait alors fait valoir auprès de M. Schlesinger, président de l'AEC, le profond étonnement de son gouvernement qui avait demandé avec insistance que l'on n'effectue pas cette puissante explosion. M. Cadieux, avant de communiquer avec M. Sharp à Ottawa, avait aussi fait état des principes internationaux en cause, puisqu'il s'agit d'une expérience qui peut s'étendre jusqu'aux frontières d'autres pays.

Les Communes ont refusé l'accord unanime qu'aurait requis la proposition de M. Stanfield, leader conservateur, pour prier instamment le premier ministre Trudeau d'user de toute son influence auprès de son voisin américain pour faire cesser les préparatifs en cours à Amchitka.

M. Trudeau devait par la suite expliquer qu'une démarche de sa part serait superflue, la décision américaine étant sans retour. M. Stanfield demanda alors à M. Trudeau de ne pas déprécier à ce point le rôle d'un premier ministre du Canada.

MM. David Lewis (NPD), Réal Caouette (Crédit Social) et Jack Davis, ministre de l'environnement, ont pris part au débat en Chambre. Pour M. Lewis, le président américain "s'est montré totalement insensible à l'opinion mondiale".

M. Caouette devait intervenir dans le même sens, affirmant que M. Nixon se "fichait" de l'opinion des autres pays: "Je peux comprendre maintenant, a dit M. Caouette, pourquoi les Américains ne sont pas tellement bienvenus dans la plupart des pays que j'ai visités".

Quant à M. Davis, il a dit estimer qu'il y avait une chance sur quatre que des poussières radioactives émanant d'Amchitka s'attarderont dans l'atmosphère.

Plus tard, M. Sharp a dit espérer que les Américains avertissent le gouvernement canadien de l'heure exacte de l'essai, afin que l'on transmette un avertissement aux navires qui pourraient se trouver au large des Aléoutiennes à ce moment-là.

CHICAGO EN B747 PAR AIR FRANCE... SEULEMENT PAR AIR FRANCE!

Profitez de votre prochain voyage à Chicago pour goûter au confort de notre B747. Air France, la seule ligne B747 Montréal-Chicago. Correspondances faciles vers toutes les grandes villes de l'ouest américain et du Middle West: Los Angeles, San Francisco, Kansas City, Minneapolis, Milwaukee, St. Louis, Las Vegas, Dallas et Denver.

Le B747 d'Air France vers Chicago tous les jours
Départs:
Vers Chicago: 14h30
Vers Montréal: 17h20



AIR FRANCE

HMH
Éditions Hurtubise - HMH
380 ouest, rue Craig,
Montréal 126,
849-6381

Jean Hamelin
Les rumeurs d'Hochelaga

SOUVENIRS

"Dans un récit très personnel qui constitue son dernier livre, Jean Hamelin évoque l'Hochelaga de l'avant-guerre où il a grandi. Il a sans doute choisi avec soin son genre littéraire, qu'il nomme rumeurs; des scènes hochelagaises sont entrecoupées de textes en caractères italiques, centrés eux sur un présent parisien...Émerveillé par ce magnifique coin de la ville, incapable lui aussi d'en cerner le merveilleux, il l'a respecté en répétant doucement ses "rumeurs"

(Robert Guy Scully, Le Devoir)

210 pages — $3.50

La Croix-Rouge,
C'est l'homme à l'aide de son prochain

COURS DE CONVERSATION

Chez LPS VOUS DEVIENDREZ BILINGUE plus rapidement et à moins cher qu'ailleurs. Faites un essai gratuit et comparez.

Enseignement visuel en classe. Amélioration de la compréhension au laboratoire. Horaires à votre gré et de nombreux autres avantages. Réservez dès aujourd'hui votre leçon gratuite (de 9h. à 21h.)

ANGLAIS - ESPAGNOL - ITALIEN - ALLEMAND - FRANÇAIS

Institution reconnue par le Ministère de l'Education. Frais de scolarité déductibles de l'impôt.

LPS MONTRÉAL 878-2821, Étage F, Place Bonaventure. - LPS QUÉBEC 529-0331, 4ème étage, 500 E., Grande Allé LPS TORONTO 362-6551 Simpson Tower, 401 Bay St.

PRODUIT DE FRANCE
CASTILLON
COGNAC TRICOLORE $8.65

Un jeune professionnel sur deux quitte la fonction publique avant un an de service

par Gilles Lesage

QUEBEC – Un jeune professionnel sur deux, dans les catégories d'âge de 21 à 26 ans, quitte volontairement la fonction publique du Québec, et ce avant d'avoir atteint douze mois de service.

Et la précipitation avec laquelle les démissionnaires quittent leur employeur donne un aperçu des attitudes qui prévalent.

Ces deux points ressortent d'une étude sur les démissions chez les professionnels et les cadres du gouvernement. Elle a été menée par la direction du recrutement et de la sélection, Commission de la fonction publique du Québec.

L'étude a porté sur 484 cas de démissions (cessation volontaire d'emploi en excluant les retraites prématurées) survenues entre le 1er janvier 1968 et le 30 juin 1970. M. Roland Stafford et Mme Céline Roy sont les artisans de ce travail, qui porte la date de février 1971. Le Devoir en a obtenu une copie.

La proportion importante de démissionnaires dans les corps de professionnels de la gestion financière et de l'informatique témoigne de l'étendue des problèmes de recrutement de personnel pour ces secteurs d'emploi. Une explication serait la rareté face à une très grande demande dans ces secteurs.

Plus du quart des professionnels démissionnaires étaient admissibles à un concours d'avancement de classe. Il y a lieu de s'interroger sur un phénomène de ce genre, note l'étude. Il semble que la perspective d'un avancement de classe dans un avenir très rapproché fut insuffisante pour modifier la décision.

Il n'y a pas de norme standardisée de procédure de départ. Cette absence est significative. Outre la précipitation notée plus haut, la gérance des ministères, à une exception près, laisse partir les démissionnaires sans entrevue de départ; sauf dans quelques cas marginaux, les délais ne furent ni discutés, ni négociés de quelque façon.

L'âge moyen de l'ensemble des démissionnaires est de 33 ans; il est de 31.3 ans pour les professionnels, et de 39.8 pour les cadres démissionnaires. Parmi les 484 cas étudiés, il y avait 423 professionnels dont 132, soit 31 pour cent, étaient admissibles à un concours d'avancement de classe. Il y avait au total 61 cadres.

Le nombre moyen d'années de scolarité pour l'ensemble des démissionnaires est de 18 années. Les cadres sont, toutefois, légèrement plus scolarisés que les professionnels.

Le nombre moyen d'années de service pour l'ensemble des démissionnaires est de 2 années. La durée moyenne du service dans la fonction publique est de 41 mois pour l'ensemble des démissionnaires; elle est de 65 mois pour les cadres. Pour 37.72 pour cent des démissionnaires, la fonction publique fut le premier employeur

Suite à la page 6

"Un fleuve, un parc"

Campagne pour maintenir l'équilibre écologique entre Montréal et Sorel

par Urgel Lefebvre

"Ce que Longueuil fait de ses rives n'est pas très joli", affirme le directeur de la Fédération québécoise de la faune qui lance une campagne pour revendiquer 45 milles du fleuve Saint-Laurent avec ses rives et ses 110 îles, pour en faire un parc public, et qui réclame un arrêt immédiat de la destruction de l'équilibre écologique.

Enragé de voir le "parc-dépotoir" de Longueuil progresser à raison de 150 pieds par jour en direction du pont Hippolyte Lafontaine, M. Tony LeSauteur a "décidé de faire quelque chose pour faire cesser ce genre de progrès si stupide" et ce quelque chose est le lancement d'une vaste campagne d'information publique dont le slogan est "Un fleuve, un parc".

La Fédération demande donc, dans l'immédiat:

- Que les municipalités ordonnent l'arrêt de tous les travaux de construction et d'aménagement sur les rives du fleuve, jusqu'à ce que les gouvernements supérieurs aient élaboré un programme global d'aménagement de la région concernée.
- Que ces gouvernements (provincial ou fédéral, ou les deux) entreprennent une évaluation sérieuse et rapide de la région. Que soit établi un plan d'aménagement de la région concernée.
- Que toutes les associations de citoyens s'unissent à la Fédération afin de sauver de l'exploitation commerciale ce qui reste de ce territoire public, idéal pour la récréation.

Le parc public auquel songe la Fédération québécoise de la faune offrirait à tous des possibilités de pique-nique, de camping, de canotage, de chasse, de pêche et, dans l'éventualité de la dépollution du Saint-Laurent, des possibilités de baignade. De plus, certaines des îles seraient désignées "zones de nature sauvage", d'autres "sanctuaires d'animaux".

Une enquête menée cet été dans la région à aménager, soit de Montréal à Sorel, révèle que l'écologie de plusieurs milles de rivage et de plusieurs îles est d'ores et déjà détruite et que cette destruction continue.

"Dans 2 ans il sera trop tard", a déclaré M. Tony LeSauteur lors d'une conférence de presse qu'il a donnée hier après-midi, à la salle Maisonneuve de la brasserie Labatt, avec les biologistes Claude Hamel et Robert Joyal, de l'U. du Québec à Montréal, et Claude Delisle, de l'Aquarium de Montréal.

Ces trois biologistes ont dirigé cet été les travaux de 26 étudiants, en majorité de l'U. du Q., qui, dans le cadre du programme "Perspective-Jeunesse", ont dressé l'inventaire des oiseaux, des poissons et des plantes de cette région, de même qu'étudié la nature de ses sols et la qualité de ses eaux.

De plus, ces étudiants ont mené une enquête sociologique, dressé un relevé de la propriété et conduit un sondage d'opinion.

L'enquête a révélé que plus de la moitié des usagers réguliers du fleuve habitent l'est de Montréal et appartiennent à des familles à faible revenus.

Quant au relevé de propriété, il a révélé que 93 des 110 îles et la quasi totalité des deux bordures du Saint-Laurent sont propriété privée ou appartiennent à l'industrie, de sorte que les nom-

Suite à la page 6

Le syndicat rejette les offres de Québec

QUEBEC (PC) – Le président du Syndicat des fonctionnaires du Québec, M. Jean-Paul Breuleux, juge inacceptables les dernières offres gouvernementales, qui se résument en une augmentation salariale de 15 pour cent sur une période de trois ans.

D'autre part, M. Breuleux n'a pas écarté hier lors d'une conférence de presse à Québec, la possibilité d'une grève générale dans la fonction publique québécoise.

Il a expliqué en effet que les moyens dont dispose le SFP pour faire valoir ses droits sont très limités. "La seule porte que nous pouvons franchir n'est pas conventionnelle et les actes que nous pouvons poser seront jugés illégaux ou sauvages", de préciser le leader syndical.

De plus, le syndicat des fonctionnaires "ne peut et ne voudrait pas contrôler cette violence latente qui risque d'éclater bientôt au sein de la fonction publique".

Ainsi, M. Breuleux estime que le pouvoir d'achat réel des fonctionnaires serait inférieur en 1974 à ce qu'il est présentement, si la SFPQ acceptait les offres définies par le ministre Jean-Paul l'Allier, mardi.

"D'ici trois ans, dit-il, le coût de la vie sera haussé de 11 à 12 pour cent et la fiscalité augmentera également, ce qui est normal. Mais au bout de la ligne, les fonctionnaires ne jouiront pas vraiment d'une augmentation salariale de 16 pour cent, comme le laisse entendre le gouvernement".

Cependant, il trouve "épouvantable la déclaration que M. l'Allier a faite mardi devant l'Assemblée nationale, à savoir qu'il veut négocier à des tables séparées, en se basant sur une politique globale".

Enfin, il a dit ignorer sur quoi étaient fondées les offres gouvernementales, "qui négligent certains points acquis lors de négociations antérieures et qui négligent aussi le nouveau plan de classification."

Témoin-clé de la défense

Paul Rose se reconnaît l'auteur d'un délit imputé à C. Morency

par Guy Deshaies

Paul Rose, qui subit présentement son procès pour l'enlèvement de Pierre Laporte, a déclaré hier qu'il avait commis un vol à main armée le 28 mai 1970, à la caisse co-op du Centre social de l'université de Montréal, crime que le ministère public impute à Claude Morency.

Et c'est justement l'avocat de ce dernier, Me Robert Lemieux, qui a fait venir Paul Rose, hier, comme témoin de la défense au procès de Morency.

Paul Rose a été identifié d'abord par la concierge d'une maison de rapport de la rue Edouard-Montpetit qui s'est souvenu avoir, fait signer un bail à Rose, au début d'avril 70 pour l'appartment 34 de ladite maison sise au 2785 Edouard-Montpetit.

Rose a raconté en détail les préparatifs de cette opération qu'il a appelée "une réquisition pour obtenir une souscription involontaire de la caisse des riches étudiants de l'U. de M. pour la libération du peuple québécois".

Il a dit avoir fait cette "réquisition" en compagnie de Marc Carbonneau et Jacques Lanctôt, tous deux à Cuba depuis la libération de leur otage, James Cross.

D'après le témoignage de Rose, c'est lui qui était le "cerveau" dans cette entreprise. Il a étudié les lieux durant deux mois, a mis au point le plan général, a décidé de la date en fonction des rentrées liquides à la caisse co-op et a assigné certaines tâches à Carbonneau et Lanctôt qu'il nomme ses deux "confrères".

Lanctôt était chargé de la "diversion", c'est-à-dire d'attirer les policiers à l'extérieur du secteur où le vol a été commis, le 28 mai, à 10h de l'avant-midi. Pour ce faire, deux bombes devaient exploser, l'une au manège militaire annexé à l'hôpital des Vétérans, l'autre à la General Electric, rue Jean-Talon, près de Victoria. Effectivement, ce matin-là à 10h, Lanctôt s'était si bien acquitté de sa tâche que les deux bombes explosèrent. Carbonneau, lui, devait fournir le matériel nécessaire: une carabine à canon tronçonné, des cagoules, des imperméables, deux revolvers, une auto, etc. Rose a décrit en détail ces pièces déjà produites par la Couronne, après quoi il les a identifiées.

Il a décrit aussi la voiture, une autotaxi LaSalle de marque Dodge, de couleur or. Puis il a raconté les péripéties de l'opération "réquisition" qui a rapporté la jolie somme de $58,000. Rose a expliqué que les camions de la Brink's venaient alimenter la caisse tous les deux mercredis et qu'il fallait agir tous les deux jeudis, durant l'avant-midi. "Il fallait que cela se fît, et nous le fîmes", a-t-il déclaré à la cour.

Paul Rose a aussi dessiné, devant les jurés, un plan de la caisse co-op et de la caisse de l'AGEUM, attenante à la première. Il a dit que lui et ses "confrères" étaient retournés ensuite à l'appartement de Rose, rue Edouard-Montpetit, en passant par la rue Willowdale, à l'arrière de la maison. Là, Rose, Carbonneau et Lanctôt auraient compté les $58,000 et les auraient ensuite "déposés au fonds du FLQ".

Au cours de son long témoignage, qui a amusé la foule de curieux rassemblée à la chambre 217 du palais de justice, Rose a identifié des photos des lieux et a parlé tranquillement de cette "réquisition", qui s'est faite, a-t-il dit, calmement, de manière sympathique", et il a révélé certains secrets de ce qu'ail a appelé "nos méthodes de travail". Ainsi, il a exhibé un morceau de linge qui servait de cagoule une fois les bords brochés l'un à l'autre. On n'a qu'à tirer sur les bords, une fois "l'opération terminée" et il n'y a plus de cagoule incriminante mais une anodine pièce de tissu.

Suite à la page 6

Les pompiers:

La Ville ne bouge pas

L'administration Drapeau-Niding a décidé de maintenir sa "ligne dure", contre les pompiers de Montréal et a refusé de modifier son offre de mai dernier, soit une augmentation de salaire de 7.1%.

C'est ce qui ressort de la rencontre qu'ont eu, hier matin, MM. Gérard Niding, président du comité exécutif de la Ville de Montréal, et Jacques Morin, président de l'Association des pompiers de Montréal.

Le conseil de l'Association des pompiers se réunissait, hier soir pour adopter une ligne de conduite. Deux possibilités s'offrent aux pompiers, a déclaré M. Morin au Devoir: recourir à la conciliation et à l'arbitrage ou signer le contrat aux conditions de la Ville et entreprendre les négociations pour celui de 1972. Une assemblée générale des pompiers sera convoquée dans les prochains jours.

Abattu, M. Morin a continué: "On ne peut pas blâmer les pompiers d'avoir perdu toute confiance dans les autorités municipales. Pendant la grève, Drapeau et Niding se sont cachés alléguant qu'ils ne négociaient pas avec des hors-la-loi. Maintenant que les pompiers ont repris leur travail, ils se refusent aussi à toute négociation."

"La Ville n'a pas bougé avec une grè-

Suite à la page 6

Plus de "pèlerinages" à Québec pour les groupements religieux

QUEBEC (par G.L.) – Une loi sera adoptée qui évitera aux corporations religieuses de faire des "pèlerinages" à Québec pour se former en... corporation.

Le solliciteur général, M. Roy Fournier, a présenté hier à l'Assemblée nationale un projet de loi (bill 56) en ce sens.

Ce bill a pour objet de permettre la constitution en corporation de membres d'une Eglise, d'une congrégation ou d'une de leurs oeuvres, et dont les fins sont la charité, l'enseignement, l'éducation, la religion ou le bien-être.

Les requérants devront être autorisés à ce faire par l'autorité religieuse dont ils relèvent, s'il en est. En outre des dispositions particulières prévues par le bill, la troisième partie de la loi des compagnies s'appliquera à ces corporations.

Pour obtenir des lettres patentes, les requérants devront suivre les mêmes formalités, mutatie mutandis, que s'ils désiraient être constitués en corporation ou association n'ayant pas de capital-actions.

Les pouvoirs d'une corporation ainsi constituée seront analogues à ceux qui sont attribués aux corporations constituées à la suite de bills privés. Le projet prévoit en outre la possibilité pour les requérants de demander qu'un représentant des autorités religieuses, appelé le "visiteur" surveille l'exercice des pouvoirs de la corporation, particulièrement en matière d'administration.

La durée du mandat des membres du conseil d'administration est limitée à six ans.

Un membre d'une corporation peut mettre gratuitement ses activités au service de la corporation.

Toute corporation déjà constituée pour les objets ou les fins visés par le bill pourra, à sa demande, être régie par la nouvelle loi.

Le projet contient aussi des règles relatives à la dissolution d'une corporation et à la transmission de ses biens.

aujourd'hui

L'Association des infirmières de la province de Québec tient sa 51ème assemblée annuelle aujourd'hui, vendredi et samedi à l'hôtel **Reine-Elizabeth,** de Montréal.

●

Le congrès de la **Société Kennedy d'orthophonie et d'audiologie** a lieu aujourd'hui et demain à **l'hôtel Sonesta,** rue Sherbrooke Ouest, à Montréal.

●

L'assemblée générale annuelle de **l'Association des assureurs-vie du Québec** se déroule aujourd'hui et demain à l'hôtel Sheraton-Mont-Royal. A midi, aujourd'hui, l'invité est M. Ghislain Hawey, président de la Chambre de Commerce du Québec.

●

M. Michel Chartrand est invité par les étudiants et les professeurs du **Cegep de Rosemont** à expliquer le **"manifeste" de la CSN** qui prône pour ce mouvement syndical un engagement socialiste. A 12h15, au 6400, 16ième Avenue, Rosemont.

●

Le secrétaire d'Etat du Canada, **M. Gérard Pelletier,** est le conférencier au **club Lions de Montréal,** à 12h15 (à l'hôtel Sheraton-Mont-Royal).

●

A 12h30, le **Kiwanis International** reçoit **M. John Foster** qui parlera de : **"Air pollution control and you".** Au 3ième étage du 1080, Côte du Beaver Hall.

●

Les **Editions Intermonde** lancent, à 13h: **"L'acte médical et les soins infirmiers",** de Rollande Gagné. A la salle 30 de la Maison du Commerce, 1080, Côte du Beaver Hall.

●

'Le Devoir et la crise d'octobre '70" premier volume de la collection "La Cité de l'Homme", (Editions Leméac) sera lancé officiellement à 17h (Le Saint-Vincent, 410, rue Saint-Vincent, Montréal). L'ouvrage est dû à la collaboration de Claude Ryan, Berthio, Jean-Claude Leclerc, Claude Lemelin et Paul Sauriol.

●

A 20h, un deuxième **forum sur l'avortement,** présenté par le **Loyola College** (7141 Sherbrooke Ouest Guadagni Lounge). Les discussions de ce soir porteront davantage sur l'aspect médical du problème de l'avortement.

●

La **Société de biologie de Montréal** reçoit à 20h M. **Denis Latendresse** qui fera un compte rendu de recherches menées par le groupe **"Biosphère"** et portant sur la pollution. En l'auditorium du Mont-Saint-Louis, 1700, est, Henri-Bourassa.

●

"La confessionnalité et le bill 28". C'est le titre qu'a choisi **M. François-Albert Angers** pour la conférence qu'il prononcera à 20h (au sous-sol de l'église Notre-Dame-du-Foyer, 5140 rue de Bellechasse, Montréal).

●

Banquet et danse au **Château Champlain,** à 20h, pour clôturer les fêtes du soixantième anniversaire des **"Pionniers du Téléphone".**

●

Au **YMCA** (Salle Budge, 1441 Drummond), à 20h, conférence sur la **méditation transcendentale,** telle qu'enseignée par Maharishi Mahesh Yogi.

●

Au Press Club du **Sheraton-Mont-Royal,** à 20h, se tient l'assemblée annuelle du chapitre de Montréal de l'**Association américaine des journalistes de baseball.**

Rectificatif

Dans l'article sur l'enquête de la Commission municipale du Québec sur Saint-Léonard, en page 3 de l'édition de mercredi, il aurait fallu lire: "Précédemment, au cours de son témoignage, M. Vigneault avait affirmé ne connaître aucun employé de la firme DiZazzo et n'entretenir aucun lien avec cette firme même si les bureaux de celle-ci sont situés dans le même édifice que les siens", au lieu de: "...même si les bureaux de celle-ci sont situés dans le même édifice que l'hôtel de ville".

De même, il aurait fallu lire: "Pour sa part, Me Pierre Bolduc, président de l'enquête, a soutenu que la commission peut prendre connaissance d'un document ultérieur à la date du 1er septembre si celui-ci porte sur des faits compris entre le 1er septembre 1968 et le 1er septembre 1971", au lieu de: "..prendre connaissance d'un document ultérieur au délit..."

Faites installer les
GOUTTIÈRES
HO-DO
Galvanisé • Cuivre • Aluminium
Émaillé
ESTIMATION GRATUITE
MONTRÉAL 322-4160
QUÉBEC 872-9244
PRIMEAU MÉTAL INC.



Vos meubles remis à neuf,
Pour le 1/3 du prix des neufs
garantie 10 ans
Nos experts peuvent refinir entièrement vos meubles dans une couleur nouvelle, réparer les défauts occasionnés par les années, etc.
Estimation gratuite
LES SPÉCIALISTES DU MEUBLE Enrg.
7469, 18e Ave. Mtl. 721-0947

VILLA SAINT-MARTIN
On ne fait pas manger quelqu'un qui n'a pas faim... mais, si vous avez faim de calme, de beauté... et de réflexion sur votre vie,
la VILLA SAINT-MARTIN, c'est pour vous!
Prenez une fin de semaine pour réfléchir et échanger avec l'Équipe de la Villa
a) sur notre vie chrétienne:
– croire pourquoi? croire comment?
– 29-31 oct. - 12-14, 26-28 nov.
b) sur l'amour humain :
– aimer l'autre... tous les jours!
– se connaître mieux, se comprendre mieux.
– 19-21 nov. - 3-5 déc.
Renseignements ou réservations :
Villa Saint-Martin
Pères Jésuites
9451 boul. Gouin ouest
Pierrefonds, Qué.
tél. : 684-2311



VIENT DE PARAÎTRE... AUX ÉDITIONS DU JOUR
CES FILLES DE NULLE PART
par SERGE DEYGLUN
• Trois nouvelles exotiques qui révèlent un excellent conteur.
• Une préface de Michel Garneau
En vente partout au prix $2.50 - distribué par le Service des Messageries des Éditions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tél. : 849-8328. (si la ligne est occupée : 849-2228)
EDITIONS DU JOUR...
Président et directeur général Jacques Hébert

éditorial

Juillet 1973: un délai trop court pour la mise en oeuvre du bill 28

Comme s'il avait dû atteindre d'abord un certain sommet de nervosité avant de se stabiliser à un niveau plus acceptable, le débat sur le bill 28 a semblé prendre ces derniers jours une tournure plus réaliste.

A la commission parlementaire de l'éducation, les témoignages des dirigeants du Protestant School Board of Greater Montreal, puis des représentants de l'archevêque de Montréal, avaient donné lieu la semaine dernière, de la part de certains députés, à de regrettables insinuations. Entre les larmoiements de Jean-Noël Tremblay et les simplifications prétentieuses de Claude Charron, il ne semblait guère y avoir de place, dans le tableau, pour l'examen froid des faits et des opinions soumis par les témoins.

Heureusement, le débat s'est déplacé depuis ce temps de la colline parlementaire vers Montréal. Il semble que cette bouffée d'air frais ait contribué à le rapprocher de la réalité.

•

A Montréal même, une première constatation s'impose. Si l'on excepte les milieux qui suivent professionnellement ces questions de près (syndicats de professeurs, administrateurs scolaires, centrales syndicales, journalistes, etc.), le grand public commence à peine à se rendre compte de la signification pratique des changements qu'on lui propose.

Les audiences que tient la commission parlementaire de l'éducation sont à n'en pas douter un gain notable. Certains avaient soupçonné le gouvernement de vouloir faire adopter son projet de loi à la vapeur. Par l'accueil qu'il entend réserver à chaque point de vue, le gouvernement, ministre de l'éducation en tête, fait mentir ces présages. On peut n'être pas trop impressionné par la qualité du travail qui s'accomplit à la commission parlementaire de l'éducation. On doit au moins reconnaître que la commission se montre capable d'écouter et d'ouvrir ses portes à tous.

Il suffit cependant d'assister à certaines rencontres qui ont lieu ces temps-ci à Montréal pour constater qu'un important travail d'information et de discussion reste à accomplir parmi les citoyens ordinaires, en particulier les parents. Dès que ceux-ci ont la parole, la discussion quitte le niveau abstrait des principes et des organigrammes. Elle devient concrète, vitale, très proche des besoins ressentis tous les jours.

C'est normalement de là qu'eût dû procéder une restructuration réaliste. Une fois de plus, les parents et les citoyens sont les derniers à être mis dans le coup. Cela explique sans doute qu'après des semaines et des années de débat, nul ne puisse vraiment jauger avec certitude l'état réel de l'opinion à ce moment-ci.

•

Si certains débats récents révèlent une grande perplexité des citoyens quant au fond de la réforme projetée, un thème paraît néanmoins faire l'unité: tout le monde semble d'accord pour reconnaître que les problèmes concrets devant découler de la restructuration seront beaucoup plus complexes que ne semble l'avoir prévu le législateur.

Le bill 28 prévoit, par exemple, onze commissions scolaires unifiées: il suffit de jeter un coup d'oeil sur la carte scolaire de Montréal pour constater que l'on créera ainsi, dans plusieurs districts, des minorités si faibles numériquement qu'il sera impossible de leur garantir en pratique cette égalité des chances qui est l'un des objectifs essentiels de la réforme. On prévoit de même que chaque commission scolaire devra offrir six types distincts d'enseignement: nul ne connaît toutefois l'ampleur que revêtira la demande pour chaque type d'enseignement.

Ni ces difficultés, ni les objections d'une autre nature que formulent les anglo-protestants et des milieux catholiques qui ne sont pas – n'en déplaise à l'Alliance des professeurs – des extrémistes, ne semblent devoir faire reculer le gouvernement sur le principe même de la commission scolaire unifiée. Le ministre Guy Saint-Pierre a cependant laissé entrevoir en fin de semaine une possibilité intéressante.

Le gouvernement, d'après la version actuelle du projet 28, comptait terminer la restructuration d'ici le 1er juillet 1973. Or, devant les représentations qui lui sont venues de nombreux organismes, et non des moindres, M. Saint-Pierre s'est montré disposé à envisager un délai plus long. Cette déclaration du ministre de l'éducation n'a guère retenu l'attention. Il se pourrait qu'elle contienne la clé d'une solution raisonnable.

Une restructuration échelonnée sur quatre ou cinq ans, plutôt que sur deux ans, garantirait à tous plus de souplesse et de liberté d'adaptation. A l'intérieur d'un délai plus long, il serait possible de vérifier plus rigoureusement le tracé des frontières des commissions scolaires, d'établir de façon plus minutieuse le bilan actuel et l'éventuel partage de la clientèle et des ressources, et d'associer de plus près la population aux étapes successives de la réforme. Il serait également possible de prévoir une harmonisation plus réaliste des différents objectifs que le gouvernement entend poursuivre à l'aide de la restructuration scolaire, et dont certains restent, pour l'instant, assez mal définis.

•

Le projet de loi 28 crée de toute pièce, là où elles n'existaient point, un grand nombre de minorités scolaires. Ce qu'il accorde aux citoyens d'une main en démocratisant les commissions scolaires, il le leur retire de l'autre en multipliant les contrôles directs de Québec sur la gestion des affaires scolaires de Montréal. Ces faiblesses ne sont pas si irrémédiables qu'elles doivent justifier le retrait du projet de loi. Elles sont cependant assez sérieuses et nombreuses pour justifier un délai qui permettrait de réaliser dans de meilleures conditions la réforme annoncée par le projet de loi 28.

L'essentiel, dans cette affaire, ce n'est pas que le point de vue du gouvernement ou de tel ou tel groupe de pression l'emporte. C'est que la réforme soit entreprise dans des conditions où il soit possible aux citoyens non seulement de la comprendre, mais de s'y associer pleinement.

Claude RYAN



Samson et Dalila Loubier

TRIBUNE LIBRE

Le Barreau et l'assistance judiciaire

par Me YVON JASMIN, bâtonnier du Québec

Monsieur Laurent Laplante, l'éditorial que vous avez publié dans Le Devoir du 8 octobre dernier et qui portait le titre "Une assistance judiciaire sans le Barreau" démontre clairement que vous avez été mal renseigné sur le sujet dont vous avez traité et nous oblige à rétablir un certain nombre de faits.

Sans vouloir nous "frotter les mains de satisfaction", il est tout de même nécessaire que l'on sache que l'assistance judiciaire existe au Barreau depuis sa fondation en 1849. Les avocats n'ont pas attendu l'action gouvernementale, ni les structures de bureaux bien organisés, pour fournir aux indigents les services juridiques dont ils avaient besoin.

Au moment même où nous vous écrivons, les avocats du Québec fournissent encore gratuitement leurs services dans le domaine civil malgré le fait que l'Etat consacre $1,800,000 à l'assistance judiciaire.

Vous devriez savoir que l'entrée en scène de l'Etat est très récente puisque les sommes qu'il a consacrées à l'assistance judicciaire à Montréal ont été annuellement les suivantes:

1964	– 65	–	$ 12,000.
1965	– 66	–	$ 12,000.
1966	– 67	–	$ 49,000.
1967	– 68	–	$ 125,000.
1968	– 69	–	$ 165,000.
1969	– 70	–	$ 290,000.
1970	– 71	–	$ 525,000.
1971	– 72	–	$ 1,000,000.

Ces sommes ont été utilisées pour voir au plus pressant dans le district judiciaire de Montréal.

Jusqu'à ce jour, aucun honoraire n'a été versé à des avocats de la pratique privée pour les causes d'assistance judiciaire, ni au civil ni au criminel.

Dans bien des cas, les avocats ont eux-mêmes assumé tous les déboursés inhérents aux causes entreprises.

A l'extérieur de Montréal et de Québec, aucune somme n'a été consacrée à l'assistance judiciaire par le gouvernement avant février 1971. Malgré cela, les avocats de province ont toujours donné l'assistance gratuitement et même dans certaines régions mis sur pied des comités d'assistance judiciaire. Inutile de dire que leurs déboursés ne leur étaient pas remboursés.

Savez-vous qu'à Montréal seulement, de 1956 à 1971, 23913 causes ont été référées à des avocats de la pratique privée qui s'en sont occupé bénévolement?

Voilà pour le passé.

Que se passe-t-il présentement?

Le budget de $1,800,000 que le gouvernement affecte cette année pour la première fois à l'assistance judiciaire à la largeur de la province ne permet pas de faire plus que ceci:

1. A Montréal, un Bureau d'assistance judiciaire de 45 avocats à temps complet s'occupant de la grande majorité des causes criminelles et pénales, de l'accueil et de la référence de toutes les causes civiles à des avocats non rémunérés de la pratique privée;

2. A Québec, un Bureau d'assistance judiciaire de 5 avocats à temps complet, aux mêmes fins qu'à Montréal;

3. En province, l'organisation de bureaux avec avocat à temps complet ou à temps partiel pour l'assistance judiciaire au criminel et la référence des causes civiles.

Dans toute la province, les causes criminelles référées à des avocats de la pratique privée seront peut-être payées à un maximum de 60% d'un tarif établi et accepté par l'Etat. Nous disons "peut-être", parce que les avocats ont accepté d'être payés dans une proportion moindre si le budget ne permet pas de faire davantage.

Toutes les causes civiles, partout dans la Province, y compris Montréal et Québec, sont référées à des avocats de la pratique privée qui s'en occupent sans aucune rémunération.

Voilà ce que permet et, avec maintes restrictions, le budget actuel de $1.8 million.

Lorsque vous laissez entendre qu'on peut fournir l'assistance judiciaire dans toute la province avec un budget annuel de $1.8 million, nous nous permettons de vous dire que vous rêvez en couleurs.

Pour fournir une assistance judiciaire convenant aux besoins de la population, il faut des avocats à temps complet, non seulement à Montréal et à Québec, mais dans presque toutes les régions de la Province. Il y en a déjà plus de 50, qui sont rémunérés au même tarif que les substituts du Procureur général. Ajoutez le nombre additionnel nécessaire et faites le calcul.

Il est également nécessaire qu'il existe des bureaux d'assistance partout, avec directeur, personnel de soutien, dactylos, organisation interne, etc... Donc, dépense additionnelle considérable.

Enfin, il restera toujours qu'un certain nombre de dossiers devront, par la force des choses, être confiés à des avocats de la pratique privée. Même si ces derniers sont rémunérés dans une faible proportion d'un tarif établi, le coût aura son importance.

Prétendre que le tout peut se faire avec $1.8 million c'est se tromper lourdement.

Si le Barreau conserve encore la responsabilité de l'assistance judiciaire, et cela à la demande même de l'Etat, c'est que ce dernier n'a pas encore adopté une législation en la matière. Ce n'est sûrement pas par intérêt personnel que le Barreau administre le système actuel au prix d'un nombre incalculable d'heures de travail bénévole de ses membres.

Que le système actuel comporte des limites et des imperfections, nous en sommes bien conscients. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, le Barreau a demandé au gouvernement une législation d'assistance judiciaire et même pris la peine de rédiger un projet de loi de l'aide juridique dont nous vous incluons copie. Vous y verrez que nous préconisons une corporation indépendante du Barreau dont les membres sont minoritairement avocats. Vous admettrez tout de même qu'il serait inconcevable d'organiser des services juridiques dans la province sans participation d'avocats. Avez-vous déjà songé à des cliniques médicales sans médecins?

Une autre demande faite au gouvernement à maintes reprises, c'est d'affecter à l'assistance judiciaire un budget substantiel. Le montant de $1.8 million affecté cette année est un pas dans la bonne direction, mais c'est encore loin du minimum nécessaire pour fournir un service convenable.

Nous nous étonnons de votre recommandation de confier l'assistance judiciaire à un programme de "Perspective-Jeunesse" ou à un service judiciaire collectif au sens où vous l'entendez. Quelles garanties le public peut-il en attendre?

Dans notre opinion, les services judiciaires exigent une structure stable et permanente et ne peuvent s'accommoder de l'amateurisme, de l'improvisation, de l'éphémère.

Quant au Barreau, il considère que l'indigent a le droit de recevoir les meilleurs services possibles, dispensés par des organismes sérieux, permanents et bien structurés.

Si vous aviez fait une étude approfondie de la question, vous auriez pu intituler votre article:

Sans le Barreau, il n'y aurait jamais eu d'assistance judiciaire.

bloc-notes

L'impartialité à Radio-Canada

Dans un texte long d'une quarantaine de pages, le juge Gaston Lacroix déclare que la Société Radio-Canada a congédié le journaliste Robert MacKay "pour une cause juste et raisonnable". Cette cause, c'est la collaboration de Robert Mackay avec la revue "Point de mire". La décision du juge Lacroix porte sur un secteur névralgique des communications sociales et influera sur le comportement des journalistes et des entreprises de presse. Ses motifs méritent donc examen.

La convention collective ne fournit pas d'éléments majeurs, car les deux parties la tordent dans tous les sens, tandis que le juge en donne une interprétation extrêmement restrictive. L'article 46.1, en effet, permet maints ajustements. "Il est interdit aux employés de la Société d'exercer hors de leurs heures de travail une activité privée où ils font directement concurrence au service des nouvelles de la Société ou encore où ils profitent sans autorisation de leurs relations avec la Société". Un tel texte ne vaut pas cher quand on cherche à savoir si un nouvelliste de Radio-Canada peut écrire gratuitement dans un mensuel! La concurrence n'existe assurément pas entre Radio-Canada, surtout dans ses services directement reliés à l'actualité, et un mensuel voué nécessairement à l'analyse et au commentaire en différé. Le juge Lacroix estime, pourtant, ce qui ne manque pas de saveur, que cette clause est claire: "... elle est claire, car elle défend sans autorisation, toute activité extérieure quelle qu'elle soit, à ses employés."

Tel n'est pourtant pas le sens de l'article cité. En effet, maintes activités extérieures demeurent parfaitement licites pourvu qu'elles n'amènent pas le journaliste à profiter de ses relations avec Radio-Canada. Encore là, Larousse, Robert et Quillet devront servir d'arbitres au moment de définir en quoi consiste cette interdiction de "profiter" de quelconques relations.

Peut-être les statuts de la Société Radio-Canada fournissent-ils un terrain plus solide? A peine. Le deuxième alinéa de l'article 8 des statuts de la société stipule que "nul fonctionnaire ou employé plein temps de la Société ne doit se livrer à un travail ou emploi, rémunéré ou lucratif, sans l'autorisation expresse du président ou d'un fonctionnaire de la Société désigné par lui". Ce texte sert d'ailleurs à motiver la prise de position de Radio-Canada. Pourtant, à moins d'y voir plus que ce qu'une lecture attentive peut révéler, on ne voit pas comment M. Mackay prête flanc à la critique sur ce terrain. En effet, au moment où il prend connaissance de cette disposition des statuts de la société, il offre de collaborer à "Point de mire" à titre bénévole et même de rembourser le premier chèque qu'il a encaissé. Pas plus que le texte de la convention collective, cet article ne fournit donc pas une base solide à l'argumentation de Radio-Canada.

En revanche, Radio-Canada invoque un principe très défendable lorsqu'elle insiste pour que ses journalistes soient réputés objectifs, impartiaux, indépendants d'esprit. De fait, on imagine assez mal qu'un nouvelliste ou un groupe de nouvellistes à l'emploi de la Société Radio-Canada collabore à une entreprise qui considère presque la conviction indépendantiste comme un préalable indispensable. Certes, on dira que M. Pierre Bourgault n'a pas fait de l'indépendantisme une condition d'admission à la revue "Point de mire", mais tous admettront quand même que la revue est carrément impliquée dans la bagarre politique et mène le combat sous un étendard bien reconnaissable. Ecrire dans "Point de mire" identifie son homme.

L'argument n'est cependant pas aussi percutant ni aussi décisif que semble le croire le président du tribunal. En effet Radio-Canada affirme avec force que le public doit percevoir l'assurance – et l'assurance bien visible – que les journalistes de Radio-Canada rapportent et commentent sans biais. Pour parvenir à ce résultat on interdit aux journalistes de Radio-Canada le travail à l'extérieur. Fort bien. Cependant, cette interdiction ne s'applique pas aux employés contractuels qui, eux, demeurent libres de leurs allées et venues à moins d'avoir consenti à l'exclusivité. Or, le public ne peut pas faire la différence entre un permanent et un contractuel, entre celui qui peut émettre des opinions à l'extérieur et celui qui ne le peut pas. Par conséquent, l'image de Radio-Canada court autant de risques par la faute des contractuels que par la faute des permanents. Pour parler concrètement, qui, dans le public, connaît la nature précise des relations entre la Société Radio-Canada et Pierre Nadeau, Louis Martin, Michelle Tisseyre, Wilfrid Lemoyne, Claude Piché? Qui est contractuel et peut parler? Qui est permanent et doit se taire? Le principe sacro-saint qu'invoque avec succès Radio-Canada auprès du juge Lacroix doit déboucher dans la pratique sur des nuances de taille. Le public, en effet, s'y perd quand Pierre Nadeau peut signer dans "Perspectives" un reportage (d'excellente qualité d'ailleurs) sur l'entraînement des terroristes à l'étranger, alors que Robert Mackay ne peut parler de la torture au Brésil dans "Point de mire".

Malgré ces nuances, le fait demeure qu'une entreprise publique d'information doit multiplier les précautions et même les contrôles pour que le public reçoive une denrée de première qualité. M. Mackay lui-même devait bien se douter que sa collaboration régulière à une revue située bien au-delà de la neutralité risquait de l'identifier comme un militant de l'indépendantisme. M. Bourgault aussi, en attirant à maintes reprises l'attention sur le fait que son collaborateur Robert Mackay était à l'emploi de Radio-Canada, invitait la foudre. D'autre part, la direction de la Société Radio-Canada et le juge Lacroix ne considèrent pas comme une circonstance atténuante le fait que le journaliste Mackay se soit borné, dans sa collaboration à "Point de mire", à une chronique d'ordre international. Le jugement part donc d'un principe fort valable sur le plan théorique, mais qu'on interprète ici avec une extrême dureté. On aurait compris et admis une solide mise en garde, le rappel des principes d'impartialité et d'objectivité, l'avertissement formel d'avoir à limiter la collaboration à des préoccupations internationales. Le congédiement force la dose.

En raison même de ses habitudes et de ses traditions, Radio-Canada est amenée à présenter différents points de vue et elle ne peut pas, nous l'avons vu, astreindre tous et chacun de ses contractuels et de ses collaborateurs à une parfaite exclusivité. Dès lors, elle doit parfois se résigner aux liens que certains de ses collaborateurs entretiennent avec diverses idéologies et elle subit au niveau de sa crédibilité le contrecoup de ces "doubles allégeances". Radio-Canada ne peut pas régler cette énorme difficulté en exigeant de ses permanents, d'ailleurs fort peu reconnaissables et si peu distincts des contractuels, qu'ils rompent des liens que des collègues et des voisins peuvent entretenir.

La Société Radio-Canada, dans cette affaire, invoque l'impartialité que réclame le public et elle a raison; pour parvenir à son but, elle devra compter, cependant, sur beaucoup plus que des restrictions spartiates imposées aux seuls permanents.

Somme toute, les motifs invoqués par le juge Lacroix ne sont pas tous d'égale importance. Par exemple, la convention et les statuts de Radio-Canada n'éclairent à peu près pas le problème. Seul le critère de l'impartialité résiste à l'examen, mais il n'était pas nécessaire d'en déduire une décision aussi draconienne.

Laurent LAPLANTE

Un homme vous écoute

Au MAC (Ministère des Affaires culturelles) "Un homme vous écoute". Lésée par mon éditeur "Les Editions Jeunesse" s'obstinant à ne pas me verser mes droits d'auteur, je me suis adressée au ministre François Cloutier (Les prix du Québec, Le Devoir 17 août) afin que justice me soit rendue.

J'ai maintenant un numéro de dossier au Ministère des Affaires culturelles: demande d'aide au MAC NO 024-03 (A quand un Manifeste des Intellectuels colonisés au MAC? Cela ferait un beau MIC-MAC) Dans une lettre courtoise le secrétaire particulier adjoint du ministre M. Gaston Harvey accuse réception de ma lettre regrettant de ne pouvoir m'être d'aucun secours: "A la demande de M. Cloutier, j'ai fait de nombreuses recherches au sein du Ministère des Affaires culturelles et il appert qu'on nous ne pourrons malheureusement vous être d'aucun secours dans la poursuite de vos revendications. Cependant, si vous étiez dans un avenir rapproché, de passage à Québec, il me ferait grand plaisir de vous rencontrer et de discuter de cette question".

En somme au MAC on ne peut m'aider mais on consent à m'écouter. M. François Cloutier est encore comme au courrier du coeur, il ne peut que vous "écouter", vous dire gentiment qu'il vous comprend. Tout ce que l'on vous prête au MAC c'est l'oreille, si cela ne vous suffit pas, débrouillez-vous. Au MAC, un homme vous déroute...

024-03 (Rolande A. LACERTE)

Varèse, octobre 1971

L'appareil judiciaire

L'empereur Vespasien est passé à l'histoire avec les vespasiennes. Le préfet de la Seine Eugène-René Poubelle s'est illustré grâce aux poubelles qu'il imposa à ses administrés. Un obscur juge montréalais va bientôt immortaliser la justice canadienne avec les hannenmates.

Car chaque palais de justice aura son hannenmate. Les juges n'auront plus à entendre les parties. Les jugements, préparés à l'avance, seront instantanément disponibles à tous en tout temps. La Couronne, le demandeur, la défense n'auront qu'à enregistrer leurs prétentions respectives et à mettre la machine distributrice en marche moyennant justes frais de justice. Et, automatiquement, justice sera rendue.

Les sténographes officiels rédigeront leurs notes avant procès. Fini les lenteurs de la justice. Des justiciables pourront se reconnaître coupables avant le fait. Des voyants viendront déposer dans l'appareil judiciaire les preuves des crimes à venir.

Tous les hannenmates seront branchés sur un juris-hannen et, moyennant frais supplémentaires, chaque partie pourra sur l'heure aller en appel. Et, sans plus de plaidoirie, jugement de la Cour suprême pourra même intervenir avant jugement de la Cour d'appel.

Les hannenmates usagés, revendus à l'assistance judiciaire, pourront être remplacés par des appareils encore plus perfectionnés: chaque poste de police jouira de son hannen-exécution.

Plus de juge, plus d'erreur judiciaire. Plus de procès, plus d'outrage au tribunal. Enfin trouvera-t-on des magistrats pour instruire les causes politiques. Et nul ne pourra alors reprocher à la justice d'être aussi humaine que ses accusés.

HOCHELAGA

■ lettres au DEVOIR

Les rapprochements historiques...

Kossyguine qui se balade en limousine, avec, à ses côtés, Trudeau aux p'tits oiseaux. Celui par qui les chars d'assaut arrivent, disait un poète de Prague, rencontre un frère: l'instigateur des mesures de guerre, le maniaque des insurrections appréhendées. De quoi parlent-ils?

Kossyguine qui se dandine avec Marchand, et qui badine avec Drapeau, et qui fait l'éloge de ce grand humaniste doublé d'un démocrate du dernier cri staliniste, pendant que l'orchestre du maire attaque, sans ménagement, l'Internationale. Kossyguine qui dort au Queen, et qui bouffe au Ritz, et qui salue, peut-être, entre deux rottes soviétiques, un camarade-travailleur qui passe sous sa fenêtre, en chômant, le ventre creux.

Kossyguine, Kossyguine, qui se balade en limousine, n'a heureusement pas rencontré les gars de Lapalme sur la colline, car il les aurait sûrement envoyé prendre un deuxième lunch: Je vois déjà son ami Pierre se penchant vers lui pour lui souffler à l'oreille les mots qui conviennent à cette sorte de voyous. Et le lendemain, dans une entrevue exclusive à La Presse, la traduction en russe d'un mange d'la m.... protocolaire...

Roger LAQUERRE

Montréal, le 23 octobre 1971.

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Lévesque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434 est rue Notre Dame Montréal 127. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne: $35 par année, six mois: $19. A l'étranger: $40 par année, six mois: $22, trois mois: $12. Edition du samedi: $10 par année. Edition quotidienne livrée à domicile par porteur: 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0838. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées | des événements | des hommes

LIBRE OPINION

La majorité silencieuse devrait parler plus fort

par ROGER GAUDRY
recteur de l'université de Montréal

Dans cette libre opinion, le recteur de l'Université de Montréal, M. Roger Gaudry, commente, en date du 26 octobre, le conflit entre l'université et une partie de son personnel de soutien.



Depuis le 4 octobre 1971, une grève du Syndicat des employés de l'Université de Montréal, section locale 1244, Syndicat canadien de la fonction publique, groupant environ 40% du personnel, paralyse l'Université. Maintenant que les offres finales de l'Université pour régler ce conflit ont été faites, offres qui d'ailleurs ont été rejetées par le Syndicat, le temps est venu d'exprimer clairement à la population la position précise de l'Université dans ce conflit. Je n'ai pas cependant l'intention de décrire ici en détail les offres de l'Université, offres qui auront probablement d'ailleurs déjà été publiées séparément lors de la publication de cet article.

L'Université de Montréal, comme c'est d'ailleurs le cas maintenant de toutes les grandes universités québécoises, n'est pas une institution privée ni une institution d'Etat, mais bien une institution de caractère public. Elle jouit d'une grande autonomie dans sa gestion dite académique mais doit subir de sérieuses contraintes administratives et plus particulièrement financières. Ceci est d'ailleurs parfaitement normal, puisque l'Université vit surtout de fonds publics. En effet, les revenus de l'Université proviennent presque exclusivement de deux sources: les frais de scolarité qui, en passant, n'ont pas été augmenté depuis sept ans, et l'octroi consenti par le Gouvernement du Québec. Il est donc normal, puisque le Gouvernement paie plus de 80% des dépenses de l'Université, qu'il exerce un contrôle assez rigide sur l'utilisation de ces fonds.

Ceux qui doivent, au niveau de l'Université, préparer les demandes budgétaires faites au Gouvernement, savent à quel point ce contrôle est rigoureux. Ceux qui critiquent publiquement l'Université et prétendent que ses coûts par étudiant seraient supérieurs à ceux d'autres institutions de même nature, sont dans l'erreur la plus profonde. Ils n'auraient qu'à se renseigner pour savoir que de telles accusations sont totalement dénuées de fondement. Il importe en effet de comparer des choses de même nature, et à cause de la grande quantité de recherches qui se font à l'Université de Montréal et du développement de nos facultés professionnelles, ses coûts ne peuvent être comparés qu'avec des institutions qui oeuvrent dans des domaines comparables et qui ont atteint aussi un niveau comparable de développement.

Les contraintes financières auxquelles l'Université est soumise sont de deux ordres: d'abord, elle doit en principe limiter ses dépenses et les maintenir à l'intérieur des sommes mises à sa disposition par le Gouvernement, mais l'Université doit aussi se conformer aux normes salariales du Gouvernement, normes qui ont récemment été clairement exprimées et qui expliquent l'augmentation prévue des masses salariales pour payer aussi bien les enseignants que les non enseignants. L'Université est d'accord avec ceci. Même si elle n'a pas l'oblitation légale de s'y conformer, puisque son Conseil pourrait en principe décider de payer autrement que selon les normes gouvernementales, en pratique cela ne se fait pas parce que l'Université a jugé que ces normes étaient raisonnables et qu'elle ne voyait pas pourquoi elle s'engagerait dans une escalade des salaires contre l'avis du Gouvernement qui serait inévitablement appelé à en payer les frais. Les octrois versés par le Gouvernement aux universités sortent directement de la poche du contribuable et celui-ci serait le premier à qualifier l'Université d'irresponsable si elle décidait de façon unilatérale de ne pas respecter ces normes.

L'Université doit cependant demeurer compétitive et elle doit veiller à ce que ses employés soient traités équitablement. Les salaires que nous payons sont tout à fait comparables à ceux payés dans la région de Montréal dans d'autres secteurs publics et parapublics, et l'augmentation de 8.2% des salaires que nous avons offerte au Syndicat, en plus d'un montant forfaitaire qui représente un autre 2% d'augmentation de la masse salariale, rend ces salaires encore meilleurs qu'ils ne l'étaient.

Nous savons cependant que ces salaires ne sont pas toujours aussi élevés que ceux payés dans certains secteurs de l'économie, en particulier le secteur privé. Cependant, les bénéfices marginaux offerts par l'Université sont plus généreux qu'à peu près tous ceux que l'on peut trouver dans le secteur privé et dans le secteur public. Qui oserait prétendre que l'Université exploite ses employés lorsque, en plus d'un salaire très convenable, elle n'exige d'eux que 33 3/4 heures de travail par semaine, alors que l'Université leur offre trois semaines de vacances payées après seulement une année de service, alors qu'elle leur offre quinze jours fériés garantis, c'est-à-dire valables même si ces jours fériés tombent un samedi ou un dimanche, alors que l'Université leur donne quinze jours par année de congés de maladie payés, congés qui sont accumulables et même monnayables s'ils ne sont pas pris.

Il y a plusieurs autres aspects de ces bénéfices marginaux que je pourrais énumérer, comme les pensions, assurances, etc., mais le seul que je veux encore mentionner est cette sécurité d'emploi que l'Université offre après seulement dix-huit mois de service.

L'Université ne voit pas pourquoi elle devrait, à même les fonds publics, offrir des avantages supérieurs à ceux du secteur public et parapublic et supérieurs aussi à ceux du secteur privé.

Bien sûr, l'Université, de par sa nature même, est très vulnérable aux actions concertées de groupes syndicaux, surtout s'ils utilisent des moyens illégaux comme ce fut le cas depuis le début de la grève. Même avec 40% de son personnel de soutien à grève, l'Université aurait pu continuer à opérer efficacement dans de nombreux secteurs d'activité et une bonne partie de ses cours et de ses activités de recherche aurait pu être poursuivie normalement si le Syndicat avait respecté la liberté fondamentale des professeurs, des étudiants et des employés non grévistes de travailler.

Non seulement le Syndicat a-t-il violé la liberté individuelle de milliers de personnes, mais il a mis en danger l'année académique de plus de 15,000 étudiants qui, eux, n'ont rien à voir avec le Syndicat et avec sa bataille contre les politiques salariales du Gouvernement.

Bien sûr, on m'objectera que plusieurs professeurs ont pris parti pour le Syndicat et ont ainsi rendu beaucoup plus difficile la solution du conflit. Il faut dire tout de suite qu'il est normal dans toute université qu'il y ait de grandes divergences d'opinion sur des questions aussi difficiles que celle-ci. Mais le fait demeure que les professeurs qui, individuellement, ont pris le parti d'appuyer le Syndicat l'ont fait pour des raisons souvent idéologiques. La grève ne les affecte qu'indirectement, puis-

Suite à la page 6

Fonction publique, éducation, affaires sociales

Le déroulement des négociations et l'offre du Québec

par JEAN-PAUL L'ALLIER,
ministre de la fonction publique

Voici le texte intégral de la déclaration du ministre L'Allier faite mardi devant l'Assemblée nationale sur "le déroulement des négociations dans les secteurs Fonction publique, Education, Affaires sociales, et l'offre proposée à la table des fonctionnaires".

Je tiens, dès cette première journée de session, à vous informer du déroulement des négociations, actuellement en cours, dans les secteurs de la Fonction publique, des Affaires sociales et de l'Education.

Vous savez qu'environ 250,000 personnes sont directement concernées par ces négociations et je veux réaffirmer ici le désir du gouvernement d'aboutir rapidement à un règlement équitable pour chacune de ces personnes, en particulier, et dans l'intérêt général de la population du Québec.

Vous vous souvenez tous qu'en juin dernier, cette assemblée adoptait le projet de loi 46, qui fut sanctionné le 30 du même mois. Cette loi avait pour effet de simplifier et d'éclaircir considérablement les structures de négociations en regroupant plusieurs centaines de tables particulières et en en ramenant le nombre à une vingtaine au maximum.

C'était déjà un premier pas vers des négociations plus efficaces, moins onéreuses et plus rapides.

Par ailleurs, le gouvernement, de concert avec ses partenaires, après avoir élaboré sa politique de rémunération, la rendait publique le 30 mars dernier, la discutait en détail avec les centrales syndicales et les différents groupes qu'elles représentent.

Depuis le 30 mars, nous avons rencontré à quatre reprises (six jours), en séance plénière, la CEQ, la FTQ et la CSN pour leur expliquer les principes qui sous-tendent notre politique et avoir leurs avis et commentaires. Parallèlement à ces rencontres centrales, un Comité technique représentatif des deux parties s'est réuni à onze reprises, comité qui avait pour mandat l'échange d'informations essentielles ou utiles à la négociation. Je vous informe que la partie gouvernementale a répondu à toutes les demandes qui lui furent adressées par les centrales et leur a fourni un nombre impressionnant de données.

Le 16 août, nous avons rencontré une dernière fois les centrales syndicales, qui nous ont fait part de leur désir de négocier à une seule table les principes et les applications de la politique de rémunération que nous leur avons présentées.

Devant cette demande, nous avons établi, une fois pour toutes, que:

Premièrement, les principes ne se négocient pas. Car, en effet, comment peut-on négocier une logique basée sur les priorités gouvernementales. Ces principes de rémunération, nous les avons établis, par ailleurs, en tenant compte de la réalité québécoise dans son ensemble.

Deuxièmement, négocier les applications de ces principes... Nous sommes, depuis le début, d'accord avec cela. C'est, en effet, à ce niveau, et à ce niveau seulement que se situe la négociation.

Troisièmement, en ce qui concerne la demande des centrales de négocier à une seule table, je ne crois pas qu'il s'agisse là, malgré les apparences, d'une méthode efficace, économique et rapide.

La Loi 46 et la Loi de la Fonction publique permettent, en effet, dans l'ensemble du secteur public, un regroupement qui fut déjà difficile à réaliser et qui l'est encore. Pourquoi, alors, vouloir à tout prix régler toutes les clauses à incidence monétaire à une seule table...?

Je tiens à vous préciser, cependant, que nous ne laisserons pas le débat s'éterniser et s'envenimer sur cette question. S'il devait se faire que ce soit un point majeur de mésentente entre les parties, la position du gouvernement serait alors très claire et définitive.

Nous ne laisserons pas les différentes parties, à la négociation, se détourner des importantes questions de fond, qui doivent être discutées aux tables, dans l'intérêt même des quelque 250,000 personnes du secteur public.

Actuellement, la CSN, FTQ, CEQ nous ont demandé une table centrale sans avoir obtenu, nous ont-elles dit, les mandats de leurs membres nécessaires à une telle forme de négociations. Nous attendons donc de savoir ce qu'il en est et qu'une demande, cette fois-ci mandatée par la base ou les exécutifs des syndicats affiliés aux centrales, nous soit présentée. Alors seulement, je ferai connaître la position définitive de mon gouvernement après avoir consulté nos partenaires.

Nous ne voulons pas passer notre temps à négocier les formes de discussion et étirer la négociation... La seule chose qui compte pour nous, c'est que les deux parties (la partie syndicale et la partie patronale) en arrivent à établir des conditions de travail équitables et satisfaisantes pour l'ensemble de la population du Québec, et ces 250,000 personnes qui travaillent à son service.

Il ne s'agit donc pas ici de parler d'affrontement, de lutte, de bataille, mais bien de volonté d'efforts communs et finalement, d'entente.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que le gouvernement a commencé à mettre en application sa politique de rémunération en formulant des propositions concrètes d'offres salariales.

Le 9 septembre, des offres étaient annoncées aux quelque 75,000 enseignants du Québec. Jeudi dernier, c'était aux professionnels du gouvernement que nous faisions connaître nos propositions et dans quelques semaines, ce sera au vaste secteur des Affaires sociales, qui comprend environ 110,000 employés, d'être informé de ce que veut dire concrètement la politique de rémunération. Il en sera ainsi pour tous les employés des secteurs public et parapublic.

Cependant, certaines questions de grande importance sont l'objet de négociations et de discussions (description de tâche, permanence d'emploi, régime de retraite, etc...). Même si elles n'ont pas trait à la détermination directe des salaires, elles y sont reliées. Il faut constater qu'à ce sujet aussi, les négociations de tout le secteur public se déroulent lentement et à un rythme qui ne peut satisfaire ni l'employé dont les conditions générales de travail en dépendent ni l'Etat et la collectivité qui ne doivent en assumer le coût.

J'ai donc voulu favoriser un déroulement plus rapide des négociations en faisant connaître très clairement et très exactement nos propositions.

Ainsi, ce matin même, le porte-parole gouvernemental à la table des fonctionnaires a déposé les offres salariales concernant plus de 20,000 employés de l'Etat.

Ces offres équivalent, pour la troisième année de la convention collective, à une augmentation de plus de $19 millions par rapport à l'ensemble des sommes actuellement versées aux fonctionnaires.

Ceci correspond à une augmentation globale d'environ 16 pour cent, compte tenu d'un certain rattrapage, à l'exclusion toutefois des coûts additionnels qui résulteront de l'intégration des fonctionnaires à leur nouveau plan de classification.

Comme pour tous les employés des secteurs public et parapublic, les salaires des fonctionnaires du gouvernement ont été établis en fonction de la moyenne généralement observée au Québec pour des emplois identiques ou analogues.

Ainsi, les accroissements de rémunération des fonctionnaires leur permettron de maintenir leur pouvoir d'achat et les feront bénéficier de l'accroissement de la richesse collective du Québec.

STAGES INTENSIFS

CENTRE DE FORMATION ET DE CONSULTATION DU CDE

Les stages sur le travail en équipe et sur le fonctionnement de l'organisation ont été conçus pour accroître l'efficacité administrative des cadres. Chacun des stages dure 3 jours.

LE TRAVAIL D'ÉQUIPE (STE)
Les 16-17-18 novembre 1971

* Les différents facteurs qui conditionnent l'efficacité du travail en équipe
* Le comportement des individus dans un groupe de tâche
* L'amélioration de la contribution du participant dans le travail en équipe

LE FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION (SFO)
Les 23-24-25 novembre 1971

* La diffusion et l'utilisation de l'information dans la prise de décision
* La nature et la qualité du leadership
* Les impératifs du changement dans l'organisation

FRAIS DE PARTICIPATION $150.00 pour les deux stages n'incluant pas les frais de séjour.

ENDROIT : Le Centre Montfortain à Montréal

Pour tout renseignement

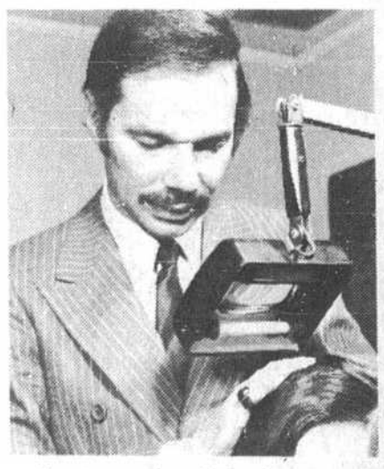
LE CENTRE DE FORMATION ET DE CONSULTATION

Montréal
5875, avenue Papineau
Montréal 331, P.Q.
Tél. : 279-7376

Québec
2336, chemin Ste-Foy
Québec 10, P.Q.
Tél. : 683-2346

D'AUTRES STAGES SE TIENDRONT EN JANVIER, FÉVRIER, MARS, AVRIL ET MAI 1972

QU'EST-CE QU'UNE ÉTUDE CAPILLAIRE ET QUE DEVEZ-VOUS EN CONNAÎTRE?



Le Centre capillaire PIERRE se spécialise depuis plus de quinze ans dans les problèmes du cuir chevelu dont certains restent encore inexpliqués. Nous savons mieux que quiconque que les produits magiques ou les formules mises au point après des soi-disant années de recherche, ne font pas pousser les cheveux perdus, pas plus qu'une dent extraite ne peut repousser.

Faire repousser des cheveux sur un crâne déjà dégarni, lorsque la capille pillaire est atrophiée, ne laissant qu'un duvet, n'est pas réalisable et y croire serait faire preuve d'une incroyable crédulité.

Le Centre capillaire PIERRE, aidé par des chimistes québécois, développe d'année en année des formules plus efficaces, déposées ensuite uniquement au nom du Centre et à son usage esclusif.

Toute représentation faite en province par des délégues utilisant le nom du Centre capillaire PIERRE s'avère frauduleuse. Nous savons que des gens non avertis et parfois trop confiants se sont faits exploiter par ce genre de personnes n'ayant pas de conscience et ne faisant pas la distinction entre leur nom et celui d'un bureau établi depuis plus d'une décade et demie et ne "pronant pas la repousse des cheveux".

Il est important que le sujet passant un examen capillaire soit averti sur plusieurs points que nous croyons importants:

1) Depuis combien de temps le spécialiste exerce-t-il sa fonction et où a-t-il acquis son expérience?
2) Comment se présente-t-il? Nom et prénom devrait être déclinés.
3) Si le spécialiste se réfere à des formules, demandez le nom du laboratoire qui les manufacture. En cas de doute, renseignez-vous par divers organismes sur l'existence du laboratoire et si ce dernier fabrique réellement ces produits pour le bureau capillaire auquel vous vous êtes adressé.
4) Evitez tout genre de traitements capillaires proposés par des représentants se déplacant dans les hôtels ou motels.
5) Un spécialiste sérieux ne court pas plusieurs métiers à la fois, soit dans les salons de coiffure ou des magasins de postiches et perruques.
6) Avant de débourser quoi que ce soit, ne signez rien sous aucun prétexte, qui vous engage financierement.
7) Aucun service professionnel ne peut vous garantir une repousse de cheveux, sauf dans certains cas de pelade.
8) Si le spécialiste consulté se réclame d'un tel ou tel bureau connu, assurez-vous de la validité de ses dires, preuves à l'appui. En cas de doute, veuillez téléphoner ou écrire au bureau auquel le spécialiste se déclare attaché.
9) Il est reconnu inexact que des traitements de choc puissent assurer une stabilité de votre chevelure en 30, 60 ou 90 jours.
10) Il vous incombe, à vous client, de rester réaliste dans ce qui peut être fait ou non.
11) Une étude capilaire dure de 45 à 60 minutes.
12) Après avoir été mis au courant de votre cas, ne perdez pas de vue les récidives possibles, et qu'après avoir suivi des traitements une hygiène adéquate s'avère toujours indispensable mais non onéreuse.

Avant de penser à une substitut de votre chevelure, ne serait-il pas plus sage de chercher à sauver les cheveux qui vous restent.

C'est à vous d'en décider. L'artifice ne vaut jamais le naturel, à la longue il peut être la cause de sensations désagreables autant physiques que psychologiques.

Il serait avantageux pour vous qui vous rendez compte journellement d'une diminution de vos cheveux, de passer un examen au Centre capillaire PIERRE. Nous vous dirons après étude ce qui peut être fait ou pas.

Où que vous demeuriez, nous croyons qu'une visite d'une heure sur rendez-vous à nos bureaux vous sera profitable en ce qui concerne ce probleme qui vous ronge intérieurement et vous vexe dans votre apparence.

Merci de votre bienveillante attention.

P.S. Nous avisons notre clientele de la Province que l'étude capillaire initiale se fait exclusivement à notre unique bureau de Montreal. Le Centre Capillaire Pierre n'a pas de délegué parcourant la Province en son nom. Toute représentation utilisant le nom du Centre Capillaire Pierre s'avere frauduleuse.

par R. H. Pierre
TRICHOLOGUE

LD33A

Centre Capillaire Pierre
ÉDIFICE PLACE CANADIENNE
450 est, SHERBROOKE, angle Berri - Suite 390 - Tél. : 288-3823 - 288-7378 - 288-1424
Sortie de Métro Sherbrooke-Berri Mardi au vendredi - 10h. a.m. à 8h. p.m. - Le samedi, 10h. a.m. à 4h. p.m.

L'UdM et le syndicat négocient en présence d'un médiateur

par Gisèle Tremblay

Une quarantaine d'étudiants ont envahi vers 14h hier les couloirs d'un immeuble du centre-ville où travaille en raison de la grève la direction de l'université de Montréal, puis ont quitté les lieux deux heures plus tard sous l'escorte de la police.

Par ailleurs, les représentants de l'administration et des employés de soutien en grève étaient convoqués hier soir au ministère du travail, rue Crémazie, en compagnie du médiateur, M. Yvon Dansereau. L'université à fait connaître ses offres salariales définitives qui ont été rejetées lundi par les syndiqués réunis en assemblée.

D'après le communiqué publié par l'université, l'augmentation moyenne proposée est de 8.2%, et s'échelonne en réalité de 6% à 14% selon les classes de l'échelle salariale. Les employés de soutien recevraient ainsi autant, et pour trois catégories sur sept, plus que leurs confreres de l'université du Québec à Montréal, alors que leur semaine de travail compte environ deux heures de moins (33h¾).

De son côté, le front commun interfacultatif, formé vendredi dernier par les représentants étudiants de onze facultés, parraine une manifestation prévue pour 13h15 aujourd'hui. Les marcheurs partiront du parc Jarry, angle Saint-Laurent et Jarry, et se rendront devant les bureaux des ministères du travail et de l'éducation, rue Crémazie.

Le groupe milite pour la reprise immédiate des cours à des conditions satisfaisantes pour les employés de soutien et blâme l'administration pour son incompétence à négocier efficacement depuis le début de ce conflit.

Environ 350 étudiants et professeurs de l'institut de psychologie ont décidé hier en assemblée d'adhérer au front commun interfacultaire et ont fait leur l'une de ses revendications: que le gouvernement institue une enquête sur l'administration de l'université.

Ils ont créé également des comités d'action chargés d'occuper les loisirs forcés des étudiants. Au nombre de leurs projets: des cours symboliques boulevard Edouard Montpetit la semaine prochaine.

D'autre part, le comité étudiant de soutien aux grévistes a annoncé hier que le front commun syndical de l'université de Montréal tiendra lundi un teach-in sur le conflit, ses rapports avec la ronde de négociations dans le secteur public et la situation sociale au Québec, et la politique de gestion que préconise l'administration universitaire. Cette séance d'étude aura lieu au sous-sol de l'église Notre-Dame-des-Neiges, angle Côte-des-Neiges et Edouard Montpetit.

C'est ce comité de coordination qui a conçu l'"occupation" d'hier après-midi au sixième étage du 2015 rue Drummond. Les étudiants, précise le communiqué de l'université, ont refusé de déléguer certains d'entre eux pour discuter avec la direction, comme les y invitait le vice-recteur exécutif, M. Paul Lacoste. Celui-ci les pria alors d'évacuer l'édifice et, devant leur entêtement, confia ce travail à la police de Montréal qui s'exécuta sans violence.

Selon une source étudiante, les occupants ont en outre demandé à un autre vice-recteur, M. Roger Larose, d'accepter un débat public avec M. Jean Gérin-Lajoie, memore du conseil d'administration de l'université: M. Larose s'y serait opposé en expliquant que M. Gérin-Lajoie n'avait rien à voir dans ce conflit.

M. Gérin-Lajoie, également président du Syndicat des Métallos (FTQ), a dénoncé publiquement "l'utilisation de fiers-à-bras par les autorités de l'université" et déclaré que le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP,-FTQ) – auxquels sont affiliés les grévistes – connaît l'identité de "celui qui a servi d'intermédiaire pour les embaucher à $96 par jour".

Le conseil d'administration de l'université, au cours d'une réunion statutaire tenue hier, a sommé M. Gérin-Lajoie de s'expliquer et de se rétracter. C'est ce qu'a indiqué au téléphone un porte-parole de la partie patronale, M. Louis-Martin Tard, qui a par ailleurs démenti catégoriquement les affirmations de M. Gérin-Lajoie.

De son côté le recteur de l'université de Montréal, M. Roger Gaudry, a exposé hier dans un texte publié intégralement par Le Devoir, la position précise de l'administration dans ce conflit.

M. Gaudry a insisté notamment sur les contraintes budgétaires auxquelles l'université, institution de caractère public financée à 80% par l'Etat, doit se conformer ne serait-ce que par respect du contribuable.

M. Gaudry rappelle que les étudiants sont les vrais perdants, puisqu'ils ne reçoivent pas l'enseignement auquel ils ont droit. Il souhaite que la majorité silencieuse, professeurs et étudiants, ne tolère plus qu'une poignée de grévistes lui dicte sa conduite.

La solution des conflits de ce genre, conclut le recteur, réside peut-être dans une négociation à l'échelle provinciale, comme l'a suggéré ces jours-ci le ministre de l'éducation, M. Guy Saint-Pierre.

suites de la première page

LA PRESSE

employés se trouvaient encore à l'intérieur. Certains seraient alors sortis par les fenêtres et les escaliers de sauvetage.

Environ 325 employés de production subissaient le lock-out depuis trois mois sans avoir jusqu'alors riposté par la grève. Ce grand changement dans la stratégie du front commun syndical était prévisible depuis quelque temps, les responsables estimant que la situation stagnerait tant que La Presse restait en mesure de publier son édition quotidienne.

En début de soirée, de 300 à 400 personnes étaient massées devant l'édifice sous l'oeil vigilant de la police qui n'a pas eu à intervenir. Vers huit heures, huit piqueteurs, selon la limite imposée par une injonction, demeuraient seuls en faction.

Les syndiqués en lock-out se sont réunis en assemblée hier à seize heures et c'est au cours de ce meeting que la décision de dresser sur-le-champ des lignes de piquetage a été prise.

Quant à M. Dansereau, il fait dans le communiqué annonçant sa décision de fermer La Presse, l'historique de cette "vague de violence" depuis le début du conflit. C'est ainsi qu'il signale "l'assaut massif sur la personne des cadres de La Presse au club de golf de l'Assomption causant des blessures à une dizaine d'employés de La Presse; des chalets saccagés; des voitures endommagées sur les terrains de La Presse et au domicile des employés; les quinze camions de livraison attaqués et dont le contenu a été saccagé; des dommages causés au domicile des employés de La Presse et des parents de nos petits porteurs; les deux incendies criminels mettant en danger la vie des familles de deux de nos employés; l'incendie de neuf kiosques à journaux; les nombreux appels à la bombe à La Presse; d'innombrables menaces écrites et par téléphone auprès des employés de La Presse".

Le président de La Presse affirme qu'il dispose d'informations indiquant qu'une série d'actes criminels seraient mis à exécution dans les prochains jours!

Quant à la fermeture du journal, le but est, selon M. Dansereau, "de protéger la vie et d'éviter des blessures à nos employés et à leur famille ainsi qu'aux personnes impliquées directement ou indirectement dans le conflit."

"La Presse demeure toujours disposée à négocier, mais ne négociera pas sous la menace de la violence. La Presse regrette de ne plus pouvoir, à cause de ces circonstances, continuer à informer temporairement ses lecteurs."

Le syndicat des journalistes (CSN) pour sa part doit tenir aujourd'hui, à compter de 9h30 au centre Saint-Edouard un teach-in sur l'état de l'information à La Presse.

Le programme prévoyait en matinée la projection d'un film de 2h40 dont le visa de sortie a été refusé récemment par l'ONF. Le syndicat n'en a précisé ni le titre ni l'auteur.

A 14h30, MM. Serge Carlos, professeur au département de sciences sociales de l'université de Montréal et spécialiste des sondages, ainsi que MM. Claude Gousse, président de Multi-Réso (société de sondages) et Yvan Corbeil, président du Centre de recherches sur l'opinion publique (CROP), participeront à un débat sur la valeur de Sono-Presse.

En soirée, un ancien employé du journal, M. Pierre Godin, fera "l'historique des attaches politiques de La Presse", et un atelier étudiera les intérêts de Power Corporation.

La journée sera couronnée par un spectacle auquel participeront notamment Yvon Deschamps et Jean Duceppe.

En cours de programme, les journalistes se réuniront régulièrement à huis clos afin d'étudier les problèmes de leur syndicat, qui a commencé cette semaine ses propres négociations avec la partie patronale.

CAMPAGNE

Suite de la page 3

breux interdits particuliers bloquent l'accès du citoyen au bord de l'eau. De plus, le citoyen a peine à se rendre aux 17 îles qui sont propriété publique.

Les travaux décrits dans le rapport de 400 pages qui sera présenté aux ministères concernés ont coûté $30,000, mais de l'opinion d'experts, ils auraient coûté "$200,000 s'ils avaient été exécutés par le gouvernement ou l'entreprise privée". Sans "l'apport de ces étudiants hautement motivés, ce projet n'aurait jamais vu le jour", affirme M. Tony LeSauteur, qui a dit un mot d'éloge et de bon souvenir à la mémoire de René Gendron, l'étudiant qui fut le coordonnateur des travaux et qui trouva la mort au mois d'août dans un accident d'automobile.

Parmi les responsables de la "destruction de l'équilibre écologique", la Fédération québécoise de la faune nomme:

- La ville de Longueuil, qui a enseveli sous la terre l'un des meilleurs terrains de reproduction de la région pour les canards et qui, afin de permettre à Trizec de bâtir un grand ensemble résidentiel et commercial et un port de plaisance privé, a changé les règlements de zonage municipaux qui garantissaient auparavant aux citoyens une vue sans obstacle du fleuve et son accès libre.
- La ville de Boucherville qui utilise quelques-unes des îles comme dépotoire. Au début de l'été, on se vantait, aux îles Sainte-Marguerite et Charron, de posséder un terrain propre à l'observation de la nidification de plusieurs espèces d'oiseaux. Vers la fin de l'été, les travaux de remblayage de la municipalité avaient détruit l'équilibre des sols et de la végétation.
- L'administration de la Voie maritime du Saint-Laurent qui, au cours de ses travaux de draguage, a enseveli sous dix pieds d'argile l'île Bellegarde, près de Varennes, et a fait subir le même sort aux îles Deslauriers, près de Verchères et Saint-Ours, près de Contrecoeur. Quand à l'île aux Boeufs et à l'île aux Prunes, leurs plages ont été détruites.
- Les promoteurs de l'île des Soeurs qui ont remplacé les marais à canards par des terrains de baseball et de golf. En six ans, on a déversé 4.5 millions de verges cubes de terre de remplissage tout autour de l'île.
- La ville de Montréal et les municipalités voisines qui jettent chaque jour dans les eaux du fleuve des millions de gallons d'eau non traitée provenant des égouts domestiques et industriels. Pour remédier à cette situation, le conseil de la CUM a décidé de faire installer une usine de traitement primaire pour 1981, mais une telle usine ne répond même pas aux besoins actuels.

PAUL ROSE

Suite de la page 3

Rose a été amené au palais de justice par cinq policiers armés de la Sûreté du Québec. Il était menotté aux deux mains par deux policiers mais on lui a retiré les menottes pour qu'il fasse son témoignage.

Aujourd'hui, il sera interrogé par le procureur de la Couronne, Me Patrick Falardeau qui ne peut interroger Marc Carbonneau et Jacques Lancot puisque ces derniers sont à Cuba et que déjà la cour a refusé à la défense de constituer une commission rogatoire qui se rendrait à Cuba pour les interroger. D'après le témoignage de Rose, donc, Claude Morency n'a rien eu à voir avec ce vol du 28 mai 70 au Centre social de l'U de M. Les douze jurés ont suivi avec beaucoup d'attention le témoignage de Paul Rose.

Me Lemieux a demandé au juge d'ordonner la visite de l'appartement de la rue Edouard-Montpetit et le juge Guy Mathieu dira ce matin si oui ou non il se rend à cette demande. Entre-temps, le procès de Paul Rose est ajourné.

UN JEUNE

Suite de la page 3

Le délai moyen de rupture du contrat est de 12.5 jours pour l'ensemble des démissionnaires; la moyenne s'établit à 11.5 jours pour les professionnels et à 15 jours pour les cadres.

L'étude révèle que 59 pour cent des démissionnaires se sont spécialisés en sciences commerciales et en sciences de l'homme.

Plus de la moitié des démissionnaires gagnaient moins de $10,000. Mais la presque totalité des cadres gagnaient plus de $12,500.

Dans 93 pour cent des cas, les notations du dossier personnel étaient favorables aux démissionnaires.

L'étude couvre une période de deux ans et demi, soit jusqu'à juin 1970.

Il ne semble pas qu'elle ait été poursuivie pour la période subséquente, fort capitale, puisqu'il venait de se produire un changement de gouvernement.

Durant la période couverte, il n'y avait pas de procédure d'analyse des motifs de démission. Depuis lors, il semble qu'il y en ait et que l'on tente même de savoir par la suite ce qu'il est advenu des démissionnaires.

Il serait fort intéressant de connaître la suite de l'histoire, en quelque sorte. Mais telle quelle, l'étude sur les démissions est fort révélatrice, même si l'on ne peut en tirer aucune conclusion ferme.

LA VILLE

Suite de la page 3

ve de six jours, je ne vois pas quel moyen la ferait bouger. J'ai l'impression qu'il va falloir que nous nous résignions à accepter notre défaite", a conclu le président de l'Association.

Il a été impossible de rejoindre M. Niding. Par ailleurs, le maire Jean Drapeau a déclaré, hier après-midi, ignorer l'existence d'une telle rencontre entre MM. Niding et Morin.

M. Drapeau a, par ailleurs, confirmé que la Ville n'avait pas l'intention de renégocier les points conclus en mai dernier entre les négociateurs, à "moins que l'on m'apporte des points nouveaux et extraordinaires". Mais, a-t-il continué, de pareils points n'ont pas été soulevés par la partie syndicale.

LA MAJORITÉ

Suite de la page 5

qu'ils ont continué de recevoir leur salaire jusqu'à maintenant. Les vrais perdants, dans ce conflit, sont les étudiants qui ne reçoivent pas l'enseignement auquel ils ont droit. Mais comme toujours, ce n'est pas la majorité des professeurs qui a agi ainsi. Mais comme il arrive souvent, la majorité dite silencieuse a mis beaucoup de temps à se faire entendre. Espérons qu'à partir de maintenant, sa voix sera la plus forte et qu'avec la voix des étudiants elle pourra au moins exiger du Syndicat le respect de la propriété publique et le respect du droit au travail des professeurs et des étudiants.

Comment le conflit peut-il se régler? D'abord par la détermination clairement exprimée de la très grande majorité des professeurs et des étudiants de reprendre les cours et de ne pas tolérer qu'une poignée de grévistes leur dicte ce qu'ils doivent faire. Advenant un échec, une intervention directe du Gouvernement serait peut-être inévitable, et la solution de conflits de ce genre résiderait probablement dans une négociation à l'échelle du Québec telle que suggérée par le Ministre de l'éducation, M. Guy Saint-Pierre quand il disait, le 26 octobre, lors de l'ouverture de la session: "Peut-être faut-il poser carrément la question de savoir si, dans le cas du personnel de soutien des universités, la négociation ne devrait pas se faire à l'échelle du Québec, l'Etat et les universités constituant ce qu'on est convenu d'appeler la partie patronale".

Ottawa verse $100 millions à un programme d'initiatives locales

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA – Le gouvernement fédéral a annoncé hier la mise en application d'un "programme d'initiatives locales" en vue de venir principalement en aide aux municipalités et pour lequel il consacrera une somme de 100 millions. La nouvelle mesure fédérale, qui est d'une nature semblable au programme Perspectives-jeunesse créé l'été dernier pour promouvoir l'embauche chez les jeunes. Prendra effet dès le premier novembre et il sera administré par le ministère de la main-d'oeuvre et de l'immigration.

En outre, le gouvernement fédéral a annoncé que des crédits supplémentaires de 20 millions ont été accordés pour son programme de formation de la main-d'oeuvre "en cours d'emplois" et de 15 millions pour son programme ordinaire de formation de la main-d'oeuvre.

Le ministre de la main-d'oeuvre, M. Otto Lang, qui a déposé les projets à la Chambre des Communes, a indiqué que ces programmes s'inscrivent dans le plan général de stimulation de l'emploi annoncé le 14 octobre par le ministre des finances, M. Edgar Benson, et pour lequel une somme de 498 millions a été affectée.

Le plan spécial de stimulation des emplois a été conçu dans "le dessein d'éperonner l'imagination des Canadiens en vue de créer du travail pour un grand nombre de personnes qui, autrement, seraient sans emploi cet hiver", a dit le ministre Lang.

Le programme gouvernemental d'initiatives locales ne donne pas une définition précise des projets acceptables. Il souligne simplement qu'il est "conçu aux fins d'encourager la participation des Canadiens dans l'élaboration et l'exécution de nouveaux programmes, de nouveaux projets et services au niveau de la collectivité."

Les projets pourront être soumis non seulement par les municipalités, mais également par tout organisme ou groupement interessé.

Les municipalités, quant à elles, devront présenter leurs demandes aux autorités provinciales ou territoriales selon le cas.

Dans le communiqué remis aux journalistes, le ministre Lang affirme que le gouvernement fédéral a tenu des entretiens fructueux avec les provinces au sujet de l'exécution des programmes, surtout en ce qui a trait aux initiatives qui incomberont aux gouvernements municipaux."

Les organismes autres que les municipalités obtiendront les renseignements et les formulaires en s'adressant aux quelque 390 centres de main-d'oeuvre fédéraux.

"Les projets acceptables doivent être mis en chantier rapidement, a dit le ministre, afin que l'impact sur la main-d'oeuvre se fasse surtout sentir dans les six mois qui suivront le 1er novembre 1971".

Notons quelques-unes des caractéristiques du programme:

- L'aide accordée se terminera le 31 mai 1972.
- Les projets devront pourvoir au moins "30 mois-hommes de travail". Cette terminologie signifie que l'organisme requérant devra créer du travail pour une durée minimum de 30 mois pour une personne.
- Les projets devront être "fondamentalement" sans but lucratif.
- L'embauche du personnel devra normalement se faire par l'intermédiaire des centres de main-d'oeuvre fédéraux.
- L'aide fédérale par projet ne dépassera pas $500,000.00.

Le ministère de la main-d'oeuvre a donné six exemples de projets qui pourront être retenus:

- les aménagements récréatifs des municipalités.
- les services d'aide à l'enfance, aux vieillards et aux handicapés.
- les études et projets relatifs à la lutte contre la pollution
- la rénovation des vieilles propriétés.
- les projets nouveaux pour les garderies d'enfants.
- les améliorations des installations d'exposition municipale.

Le gouvernement fédéral accordera ses subventions en trois étapes. La première sera un versement initial pour faire démarrer les travaux, la seconde consistera en des paiements intermédiaires, une fois reçues les pièces justificatives des dépenses encourues et répartis de façon à assurer la marche des travaux et, enfin, un paiement final une fois soumis le rapport financier.

La contribution du gouvernement fédéral devra "solder la totalité du coût de la main-d'oeuvre et sera basée sur les salaires en vigueur et les qualifications requises pour chacun des projets à une moyenne maximale de $100.00 par semaine – homme. Le gouvernement assurera de surcroît les contributions de l'employeur à l'assurance-chômage, aux régimes de pension ainsi que l'approvisionnement, le matériel, l'équipement, la location d'outils. Une somme ne dépassant pas 17 pour cent du coût de la main-d'oeuvre pourrait être attribuee.

Dans une conférence de presse principalement convoquée pour la radio et la télévision, le ministre Lang a refusé d'indiquer, malgré les questions insistantes des journalistes, combien de personnes son ministère devra engager pour administrer le nouveau plan. Il a toutefois souligné que les cinq directeurs régionaux des centres de main-d'oeuvre, seront directement impliqués dans le programme.

...comme le projet montréalais de rénover des maisons délabrées

OTTAWA (J.-P.B.) – Le ministre de la main-d'oeuvre et de l'immigration, M. Otto Lang, a indiqué hier que les ministres fédéraux, à qui l'on a confié l'étude du vaste projet de rénovation urbaine de la ville de Montréal touchant la réfection des habitations délabrées, sont emballés (excited) par les possibilités qu'offre sous ce rapport le nouveau programme fédéral d'aide aux initiatives locales dont le gouvernement fédéral a annoncé la création hier.

On sait que les autorités de la ville de Montréal ont soumis au ministre fédéral des affaires urbaines, M. Robert Andras, un projet peu orthodoxe de rénovation urbaine.

Ce projet montréalais, qui n'a pas été rendu public dans son entier, et qui exigerait une dépense de l'ordre de plusieurs millions de dollars, propose un régime de subventions aux petits propriétaires afin que ces derniers procèdent à la réfection de leurs habitations.

Ce projet original ne peut être subventionné à l'heure actuelle parce qu'il ne se conforme pas, entre autres raisons, aux nomres établies par la Société centrale d'hypothèque et de logement. Les subventions fédérales sont en effet accordées pour la rénovation de certaines zones désignées. Or, le projet montréalais n'est pas limité à des secteurs précis.

La remarque du ministre Lang, et des indications provenant d'autres souces, permettent de croire que le gouvernement fédéral a tenté – ou tente encore – de régler ce problème, dont les implications politiques sont évidentes, par des moyens détournés.

Il paraît évident, en tout cas, que le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de changer sa législation de manière permanente pour accommoder Montréal. Lorsqu'un journal montréalais de langue anglaise a annoncé en grosses manchettes il y a trois semaines, que les gouvernements de Québec et d'Ottawa, et l'administration de la ville de Montréal, en étaient arrivés à un accord le ministre Andreas a dit sèchement en Chambre qu'il n'en était rien. M. Andras, qui a même obtenu des excuses du président de l'exécutif de Montréal, M. Gérard Niding, à ce sujet, répondait alors à une question d'un député Torontois qui voulait savoir si le plan montréalais pourrait également s'appliquer à Toronto.

M. Andras a même indiqué en Chambre, quelque temps après, que son ministère faisait enquête sur de prétendues irrégularités commises aux bureaux montréalais de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Il a été impossible d'obtenir la confirmation du bureau du ministre des affaires urbaines, hier, que la ville de Montréal pourra obtenir satisfaction par le moyen du programme d'initiatives locales. Le porte-parole habituel du ministre était "sur l'autre ligne".

Quatre municipalités signent un accord d'entraide-incendie

C'est en faisant un pied de nez à la ville de Montréal que les maires de Mont-Royal, Outremont, Saint-Laurent et Westmount ont signé hier un accord d'entraide en cas d'incendie.

Les maires de ces quatre municipalités ont particulièrement insisté sur le fait que cet accord leur permet de recourir à des services d'incendie autres que celui de la ville de Montréal, donc de réaliser des économies substantielles.

Selon cet accord, "une ville qui vient en aide à une autre ne facture à cette dernière que le coût du personnel supplémentaire de relève au moment où ses pompiers de faction doivent aller prêter main-forte a l'extérieur".

Présentement, la ville de Montréal loue une auto-pompe et le personnel requis au tarif de $1,717.93 l'heure et une échelle aérienne avec le personnel requis à celui de $1,550.20 l'heure. Ces tarifs ont été repris dans le récent règlement adopté par la Communauté urbaine de Montréal à l'occasion de la grève des pompiers de la ville de Montréal.

Le maire de Saint-Laurent, M. Marcel Laurin, qui est membre du comité exécutif de la CUM, a souligné pour sa part que cet accord est "une importante pièce au dossier contre l'intégration des services de pompiers de l'île de Montréal."

"L'application d'accords semblables entre d'autres villes devrait être sérieusement étudiés avant même qu'on songe à l'intégration", a-t-il ajouté.

Quant au maire Peter McEntyre, de Westmount, il a déclaré qu'au cours des trois dernières années, sa ville a versé $6,254 et reçu $3,487 au titre de l'entraide-incendie. Selon lui, les mêmes services au tarif de la ville de Montréal et de la CUM auraient coûté $427,620 à Westmount.

Mentionnons enfin que cette entraide prévalait déjà entre ces quatre villes depuis 1968 en vertu de simples résolutions adoptées par les conseils municipaux. L'accord multilatéral, signé hier, vient officialiser cette collaboration.

Québec n'aidera pas la SGF à soutenir Dupan

QUEBEC (par G.L.) – Il n'est pas question que le gouvernement apporte une assistance directe à la Société générale de financement pour que celle-ci puisse maintenir en activité l'usine Dupan, de la Sogefor, durant les quatorze prochains mois.

Les mesures ordinaires, offertes a toutes les industries, seront évidemment accessibles à la SGF.

C'est ce que le ministre de l'industrie et du commerce, M. Gérard-D. Lévesque, a fait savoir hier, en réponse à une question de M. Guy Joron, député péquiste de Gouin.

Le ministre a conclu de sa récente rencontre avec le président de la SGF, M. Jean Deschamps, que les perspectives d'avenir étaient "relativement brillantes". C'est du moins son interprétation.

"Il m'est apparu, dit M. Lévesque, que le président de la SGF croyait que cette période de quatorze mois pourrait s'avérer fructueuse et que, s'il y avait déficit, il serait beaucoup moindre que celui qu'on aurait pu prévoir il y a quelque temps."

Le leader parlementaire du Parti québécois, M. Camille Laurin, a demandé si le gouvernement interviendra immédiatement au cas où un déficit pourrait entraîner une nouvelle fermeture de l'usine.

M. Lévesque a répondu que les seize administrateurs de la SGF, dont les quatre nommés par le gouvernement, sont des "gens compétents", capables de prendre "les décisions qui s'imposent".

150 professeurs de l'UQAM font du piquetage, rue Crémazie

Environ 150 professeurs en grève de l'université du Québec à Montréal (UQAM) ont fait du piquetage hier, de 14h à 15h30, devant les bureaux du ministère du travail, rue Crémazie, où leur comité de négociation poursuit les pourparlers avec la partie patronale.

D'autre part, le syndicat (CSN) a commencé à publier hier "le livre noir de l'administration ou pourquoi les professeurs de l'UQAM sont en grève".

Le texte, sur deux feuilles ronéotypées sous couverture noire, met en regard les premières déclarations de l'administration sur une université de participation ouverte à la communauté et aux derniers développements de la technique, avec des décisions administratives qui se révélèrent coûteuses et inadaptées.

"Sans écouter les protestations des professeurs, rappelle le document, l'administration engagea $400,000 pendant l'été 1970 à transformer les étages du pavillon Louis-Jolliet selon les critères dernier cri de l'esthétique des édifices commerciaux: bureaux ouverts, sans porte, classes mobiles aux murs coulissants, tapis, décor métallique uniforme. Le fiasco pédagogique qui s'ensuivit força l'administration à faire marche-arrière: le tout fut reconverti au cours de l'été 1971, et il en coûta encore $250,000!"

Entre-temps, l'Association des parents du Cegep du Vieux Montréal a réclamé hier l'intervention du gouvernement dans les conflits qui paralysent les deux universités francophones de Montréal afin que les conventions collectives soient signées dans les plus brefs délais et que la situation redevienne normale.

"Ces grèves, explique le communiqué, peuvent réduire à néant les possibilités d'admission des cégépiens dans ces institutions, dans l'éventualité où les années académiques seraient annulées".

Avortement

Le Dr Morgentaler devra subir l'examen volontaire

Le Dr Henry Morgentaler, accusé, le 4 juin 70, d'avoir illégalement comploté et oeuvré pour procurer un avortement, devra bientôt subir son examen volontaire relatif aux deux chefs d'accusation.

Hier, cinq juges de la cour d'appel du Québec ont unanimement confirmé une décision de la cour du Banc de la Reine de casser un bref de certiorari émis à l'encontre de la juridiction du juge de première instance.

En clair, le Dr Morgentaler avait fait arrêter la procédure de l'enquête préliminaire en demandant un bref de certiorari péremptoire sous prétexte que le juge des Sessions, Maurice Fauteux, avait erré en droit et illégalement agi au cours de l'enquête.

Il a donc fallu 17 mois de procédures en deux instances pour en arriver exactement au même point, c'est-à-dire au stade de l'enquête préliminaire ou mieux, de l'examen volontaire qui y fait logiquement suite.

Au moment de sa mise en accusation le Dr Morgentaler avait fait l'objet d'une manifestation organisée par divers mouvements de libération de la femme. Le juge Fauteux avait ordonné le huis clos afin qu'aucun préjudice ne soit causé aux dames qui avaient eu recours aux services du Dr Morgentaler. Ce huis clos est l'un des motifs allégués par la défense mais la cour d'appel ne le retient pas. Pas plus que les sept autres motifs qui tendent à faire valoir que le juge des sessions a abusé de sa juridiction.

Un colloque conclut à l'urgence de mieux coordonner les activités d'éducation familiale

de notre envoyée spéciale, Renée Rowan

MONT-GABRIEL – Beaucoup de suggestions sont ressorties du "Carrefour sur l'éducation à la vie familiale" qui s'est terminé hier après-midi au Mont-Gabriel.

Mais on peut les regrouper sous un commun dénominateur: la nécessité d'une part, de poursuivre les inventaires des activités et des programmes d'éducation à la vie familiale qui existent présentement au Québec et d'autre part, l'urgence de coordination des organismes et des programmes d'éducation à la vie familiale.

Les quelque 150 participants à cette rencontre ont demandé que le travail d'inventaire entrepris pendant ces trois jours soit poursuivi par "l'Institut Vanier de la famille", à l'intérieur du comité permanent chargé tout particulièrement de l'éducation à la vie familiale. On a également exprimé le désir qu'un bottin des ressources et des activités soit publié, constamment tenu à jour et mis à la disposition de toutes les personnes engagées dans ce secteur de l'éducation. On a aussi suggéré que l'Institut Vanier devienne un centre de documentation sur tous les organismes, les programmes et les initiatives dans les domaines de l'éducation familiale.

Les participants à "Carrefour" ont exprimé le désir que des rencontres soient organisées aux niveaux local et régional de façon à ce qu'il y ait une suite à ces trois jours de mise en commun qui se faisait pour la première fois au Québec à ce niveau.

A la séance de clôture, on a souligné l'absence à Carrefour de différents groupes, qui, pour des raisons évidentes, auraient dû y être: les jeunes, les gens de la base et des milieux défavorisés (pour qui on aurait dû assumer les frais), les décisionnaires (policy makers) au niveau supérieur des ministères. Car, une rencontre comme celle-là, c'est l'affaire de chacun!

Dans un des ateliers de travail, on a noté que si les jeunes n'y étaient pas, ce n'était pas surtout une question de "gros sous" mais plutôt parce qu'il fallait que les jeunes soient à l'école. On est encore une fois "poignés" dans le système. Il serait urgent que le monde de l'éducation tienne compte de la participation des jeunes à des rencontres de ce genre, comme faisant partie des programmes officiels d'étude, comme des stages d'apprentissage à la vie. Ils apprendraient; nous aussi".

Dans certains ateliers, on s'est demandé s'il ne serait pas opportun que les organismes familiaux et bénévoles se regroupent pour se donner certains services techniques qui leur manquent, sans toutefois rien perdre de leur identité propre. On a insisté sur la nécessité du pluralisme et le respect des initiatives de chacun.

Cette tâche pourrait être confiée au "regroupement" des organismes familiaux qui travaille déjà dans ce sens. "Mais il ne faudrait surtout pas, a dit l'un des participants, que l'on se "sécurise" parce qu'encore une fois, on parle de coordination et de regroupement."

"Il faut donner aux organismes familiaux une occasion de faire connaître ce qu'ils sont, de transmettre la connaissance qu'ils ont de la famille, de ses besoins, de ses difficultés. Cette transmission devrait se faire davantage par le billet des mass média."

Les programmes de "fiction familiale", les téléromans dramatisés, peuvent être un moyen de le faire, mais il faudrait que les responsables de ces émissions donnent une image, formulent des solutions qui soient moins utopiques, moins irréelles.

Au niveau de l'école et de l'enseignement des "sciences familiales" (cette appellation a été maintes fois remise en question), des participants à plusieurs ateliers ont insisté sur la formation des maîtres et demandé que l'éducation à la vie familiale fasse partie de la formation de tous les enseignants "parce qu'à travers chaque discipline on touche aux problèmes de la famille.

Des programmes de recyclage des maîtres pourraient être prévus, en collaboration avec les organismes et les mouvements familiaux. On croit également que ces organismes et les parents devraient être présents à l'élaboration des programmes scolaires.

Tout au cours de la rencontre, on a senti que les participants étaient bien prêts à parler des conceptions nouvelles de la famille (vie communautaire, mariage à l'essai, contrat renouvelable tous les cinq ans, mariage sans contrat), mais on a aussi noté une tension constante entre ces conceptions nouvelles et la conception traditionnelle du mariage nucléaire (l'homme, la femme, les enfants) qui continuent à guider tout l'appui toute l'aide que l'on veut apporter à la famille.

"On ne peut, a dit soeur Ghislaine Roquet, chargée de la synthèse du congrès, ignorer que la famille subit, à l'heure actuelle, des changements profonds, qu'elle est grandement secouée par les chocs qu'elle reçoit de tous côtés. Mais l'étude de ces chocs, de ces changements, devraient se faire dans un climat positif."

Plusieurs des participants ont exprimé l'avis qu'il faut continuer d'avoir comme perspective la famille totale, car c'est elle qui finalement demeure l'unité de service, l'unité de travail. Il est important que l'on cesse de créer autour de la famille un climat destructif, critique, insistant sur les ressources mêmes de la famille.

Les Teamsters réclament un amendement qui permette la syndicalisation du taxi

Le Comité d'entraide des chauffeurs de taxi (cellule 48 des Tamsters, FTQ) réclame une hausse du tarif des courses à Montréal, un amendement au code du travail qui permette aux chauffeurs de se syndiquer et un amélioration du système de distribution de la clientèle à l'aéroport de Dorval.

M. Noël Boutin, président du comité, a déclaré hier matin au cours d'une conférence de presse que le dernier relèvement des tarifs dans la métropole date déjà de trois ou quatre ans et, que son association demande une augmentation de 40 à 50 cents au départ, de 35 à 45 cents du mille ensuite, et de $3 à $4 l'heure d'attente.

Un autre groupe, récemment formé, l'Alliance des chauffeurs de taxi, qui a annulé in extremis un débrayage d'abord annoncé pour mardi dernier, exige de son côté que les tarifs soient portés à 60 cents au départ, 50 cents du mille et $5 l'heure d'attente.

D'autre part, le président de la section 48, qui regroupe environ 400 chauffeurs de taxi de plusieurs compagnies, a révélé que le ministère du travail avait rejeté la semaine dernière une requête en accréditation faite sept mois plus tôt au nom de 63 chauffeurs (sur 87) liés à la compagnie Gold Circle.

Le commissaire-enquêteur estime en effet que les chauffeurs, qui louent leurs voitures de la compagnie, ne sont pas des employés mais des sous-traitants.

M. Boutin, s'étonne que le pemier ministre, M. Robert Bourassa, qui aurait conseillé publiquement aux chauffeurs de se syndiquer au moment de l'enquête Bossé sur la situation du taxi, ne les ait pas en même temps prévenus que c'était impossible en vertu de la loi actuelle.

"On nous a fait perdre notre temps", s'est exclamé M. Boutin. A la suite de cet échec, le Comité d'entraide propose des changements à la législation. Qu'une régie du transport, par exemple, abolisse le système de location et que les chauffeurs soient payés à l'heure ou à pourcentage, de sorte qu'ils puissent se syndiquer.

M. Boutin demande en outre qu'à l'aéroport de Montréal, la responsabilité de piloter les clients vers les voitures-taxis soit confiée à des hommes compétents. Depuis que le service de la clientèle à l'aéroport est passé sous la juridiction de la Ville de Dorval, a expliqué M. Boutin, ce sont les agents de sécurité d'une compagnie privée qui font ce travail, et ils n'ont pas l'expérience requise.

Depuis leur entrée en fonction, a-t-il indiqué, la clientèle a diminué de moitié. Sous l'ancien système, en effet, les chauffeurs desservaient de 450 à 500 voyageurs par jour, alors que ce nombre est maintenant tombé à 250, 300 tout au plus, a conclu M. Boutin.

Une idée qui progresse: un parti tory québécois

par Donat Valois, de la PC

OTTAWA – Des pressions de plus en plus grandes sont exercées, auprès des conservateurs fédéraux que dirigent M. Stanfield, en vue de la formation d'un parti "tory" québécois, a-t-on appris, hier, à Ottawa.

Les trois députés conservateurs du Québec aux Communes, MM. Martial Asselin Charlevoix, Georges Valade Mt-Ste-Marie et Théo Ricard sont d'ailleurs parmi les plus ferventes promoteurs de pareille initiative.

De plus, un proche de M. Stanfield a confirmé, au cours d'une conversation téléphonique, que la demande pour une telle formation devient de plus en plus pressante et nécessaire au parti national.

"Les militants conservateurs québecois se cherchent un parti", a dit cet informateur, soutenant qu'ils adhèrent de moins en moins au parti Unité-Québec qui avait pour non, il y a quelques jours encore, l'Union nationale.

Ce proche de M. Stanfield a souligné que durant plusieurs années, il a existé des liens étroits entre l'Union nationale et le Parti conservateur canadien, mais que peu à peu ces liens ont été tranchés.

On a vu, par exemple, a-t-il souligné, des députés et militants de l'Union nationale annuyer des candidats créditistes, libéraux et néo-démocrates lors des élections fédérales.

Au fur et à mesure que disparaissent ces liens entre les duex partis, l'idée de la formation d'un parti conservateur québecois a progressé.

Pour sa part, M. Asselin a soutenu,, dans une entrevue, que cette idée a progressé plus rapidement à la suite de la défaite de l'Union nationale à l'élection provinciale d'avril 1970, et, davantage depuis que l'Union nationale que dirige Me Gabriel Loubier, décidait ces jours-ci de changer son nom pour celui de Unité-Québec.

Le député de Charlevoix croit qu'un parti conservateur québécois pourrait recueillir l'adhésion d'une bonne partie de la clientèle d'Unité-Québec, notamment parmi les militants de 40 ans et plus qui appuyaient généralement l'Union nationale, un parti conservateur n'existant pas.

M. Asselin soutient également qu'un parti conservateur québécois serait bien accueilli par la jeunesse et qu'il pourrait freiner l'élan créditiste non seulement au niveau provincial mais aussi fédéral.

Il ajoute encore que les conservateurs fédéraux doivent, comme les trois autres partis fédéraux, être appuyés par une formation provinciale au Québec. Cette nécessité est peut-être plus évidente, selon lui, depuis que M. Loubier dirige les forces de l'UQ. Il rappelle que M. Loubier ainsi que certains de ses collègue ont préféré appuyer des candidats non conservateurs lors de la dernière élection fédérale. Aussi, le support que peuvent recevoir les conservateurs canadiens de l'UQ semble encore plus faible aujourd'hui.

De son côté, M. Valade a soutenu, dans une entrevue téléphonique, que c'est "un non sens" que les conservateurs n'aient pas de parti au Québec.

Il a soutenu que le parti fédéral ne peut pas toujours compter sur l'appui de l'UQ. Selon lui, l'Union nationale a appuyé le candidat créditiste fédéral lors de l'élection complémentaire dans Frontenac, l'an dernier, et plusieurs militants de l'Union nationale ont travaillé contre son élection lors du scrutin fédéral de juin 1968 qui portait M. Trudeau à la direction du gouvernement canadien.

Il a aussi admis que, de plus en plus, le besoin d'un parti conservateur québecois était reconnu.

Quant à M. Ricard, il partage ces opinions de ses collègues. Il croit qu'un tel parti est nécessaire non seulement au Québec mais aussi pour appuyer les conservateurs canadiens.

MM. Asselin et Ricard se demandent aussi si le changement de nom de l'Union nationale a été une heureuse initiative.

M. Asselin aurait préféré que ce changement soit décidé par l'assemblée générale du parti. Il croit que dans certaines régions du Québec où la population conservait un profond attachement à l'Union nationale, on aura de la difficulté à l'accepter.

Quant à M. Valade, il préfère ne faire aucun commentaire à ce sujet.

Evénements nationaux

Certains événements qui se sont produits au Canada ont eu une importance particulière quant à l'emploi des forces canadiennes de défense. Il est devenu nécessaire de réexaminer les responsabilités du Canada en matière de défense, lorsque le Gouvernement eut décidé de réglementer la mise en valeur du Nord canadien de façon à tenir compte de la préservation de l'environnement ainsi que des mesures visant à prévenir la pollution des eaux arctiques et des eaux intérieures septentrionales. Parmi les autres événements pertinents, mentionnons l'extension des eaux territoriales du Canada, l'établissement de zones de protection des pêches et de contrôle de la pollution sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, ainsi que l'exploration plus poussée des ressources minérales au large des côtes. Enfin, vu la menace posée à la société par de violents révolutionnaires, et étant donné la portée de la récente crise, même si celle-ci a éclaté bien après le début de la revue de la défense, il importait d'étudier soigneusement l'orientation à donner aux activités de défense dans les années 70.

Livre blanc sur la politique de défense, août 1971.

Évêque de Whitehorse

CITE DU VATICAN (AFP) – Paul VI a nommé le P. Hubert Patrick O'Connor évêque de Whitehorse (Canada).

Le R P O'Connor est né en 1928 dans le diocèse de Valleyfield. Il a été ordonné en juin 1954 et appartient à la congrégation des Oblats de Marie-Immaculée.

Le R P O'Connor remplacera à Whitehorse Mgr James Philip Mulvihill dont le pape a accepté la démission présentée pour raisons de santé.

REMERCIEMENTS



M. André Lachance

COMPAGNIE PHARMACO-CHIMIQUE désire remercier toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie lors du décès de son Président, Monsieur André Lachance, B.L.Ph., survenu à Montréal, le 29 août 1971, à l'âge de 53 ans. Monsieur André Lachance est né à Québec, le 15 décembre 1917. Après avoir complété ses humanités au Collège de Bathurst, N.B., il a obtenu ses licences en Pharmacie, Sciences Economiques et Politiques et en Philosophie. Il était membre du Collège des Pharmaciens de la Province de Québec, membre actif de l'Association des Manufacturiers Canadiens, du Canadian Export Association, du Centre des Dirigeants d'Entreprise et du Canada-Japan Trade Council. Il fut également l'un des premiers scouts actifs de la Ville de Québec. Il était un conférencier recherché au sein des organismes d'exportations.

DÉCÈS

BEDARD Jean-Paul. A Québec, le 26 octobre 1971 à l'âge de 48 ans est décédé M. Jean-Paul Bédard, Président de la Compagnie Médicale et Scientifique, époux de dame Rachel Simard, demeurant au 857 Bellevue. Les funérailles auront lieu samedi le 30 courant. Le convoi funèbre partira de la Résidence funéraire Cloutier Limitée No 975 avenue Marguerite-Bourgeois à 10 heures 15 pour se rendre à l'église St-Thomas d'Aquin où le service sera célébré à 10.30 heures. Et de là au cimetière de Belmont lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

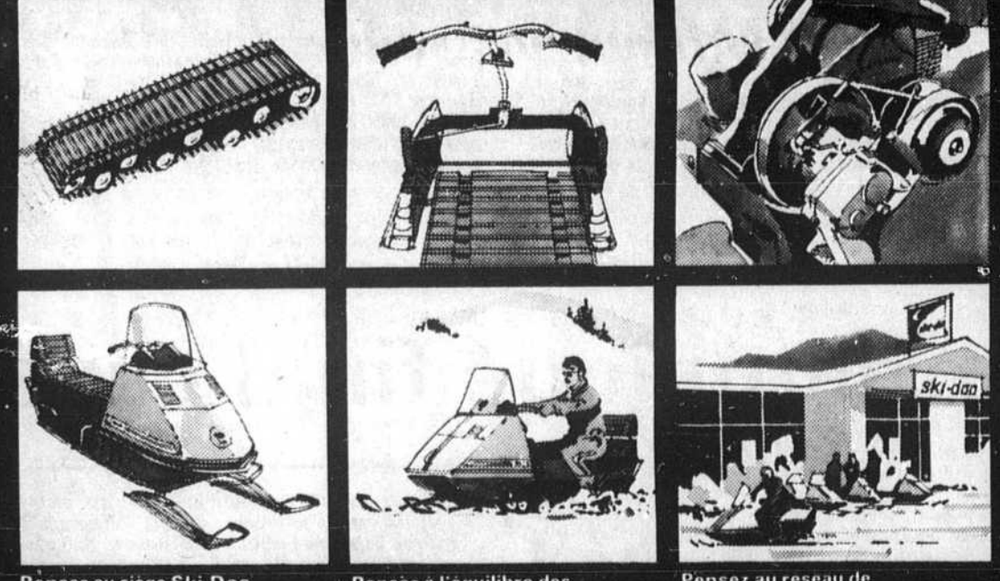
PAYETTE Maurice, à Montréal, le 26 octobre 1971 à l'âge de 71 ans, est décédé, M. Maurice Payette, architecte, époux de Marie-Paule Monat, père de Denise, frère de Claude, Lucile (Mme R.E. Cadieux) et Gisèle (Mme Charles Lépine). Les funérailles auront lieu vendredi le 29 octobre. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Limitée angle Boul. Décarie et Avenue Notre-Dame-de-Grâce à 9 heures 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 10.00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

"Pensez avant de dépenser!"

Pensez à la chenille Ski-Doo. Ses sculptures profondes vous permettent de passer sur toutes les textures de neige. Rigidité transversale afin d'augmenter la stabilité. **Pensez à la suspension Ski-Doo.** Elle est ferme, comme celle des voitures de sport, afin de vous assurer une meilleure tenue de neige!

Pensez à la direction Ski-Doo. Grâce à ses joints à rotules (ball joints) et ses coussinets de nylon, vous obtenez une conduite souple, précise. **Pensez aux skis Ski-Doo.** Ils vous donnent une excellente maitrise dans les virages. Et le rayon de courbure des ressorts augmente leur pouvoir amortisseur.

Pensez au moteur Rotax. Coriace et fiable. Conçu expressément pour le sport de la motoneige. Il démarre sans hésiter à 40 sous zero. Et pensez y, une seule marque de moteur, cela simplifie l'entretien. **Pensez à l'embrayage Ski-Doo.** Il est conçu pour transmettre le maximum de puissance à tous les régimes.



Pensez au siège Ski-Doo. Fait d'une double épaisseur de caoutchouc mousse. Le dessus est ultra moelleux afin de vous dorloter; le dessous est plus ferme, afin d'assurer votre sécurité. **Pensez au capot en polycarbonate,** un nouveau matériau super résistant utilisé dans les fusées spatiales et qui augmente votre sécurité.

Pensez à l'équilibre des motoneiges Ski-Doo. Leur poids est idéalement réparti entre la chenille et les skis. Vous obtenez ainsi le maximum de traction. Et une conduite plus agréable. **Pensez à la flottabilité.** A cause de leur faible pression au sol, les motoneiges Ski-Doo passent sur la neige la plus folle.

Pensez au réseau de concessionnaires Ski-Doo. Partout ou vous allez, il y en a un pas loin de la. Son personnel a reçu une formation spéciale de Bombardier. Et il a sous la main un stock important de pièces et d'accessoires authentiques. **Pensez à la garantie Ski-Doo.** Elle est imbattable!

Voici les principales raisons pour lesquelles Ski-Doo est la motoneige la plus vendue au monde!



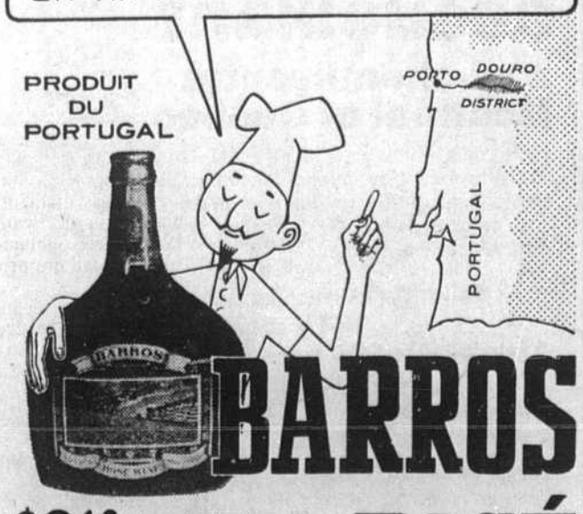
Vous les trouverez toutes dans la brochure en couleurs Ski-Doo 72, gratuite chez votre concessionnaire Ski-Doo!

Chez nous, c'est Ski-Doo et...
plus on y pense plus c'est
ski-doo

Denis Drouin sur sa motoneige Nordic* 440 Ski-Doo 72.

*marques de commerce de Bombardier Limitée

BARROS ROSÉ
UN VIN POUR TOUS LES PLATS



BARROS
$2.10 VIN ROSÉ
AUX MAGASINS DE LA SOCIETE DES ALCOOLS DU QUEBEC. CODE 1961
Expédié par: BARROS, ALMEIDA & Cie. – PORTUGAL
Représenté au Québec par: SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPORTATION INC.

Danis & Fils Ltée
62 Salaberry
CHATEAUGUAY, QUE.
692-6151

Lalonde Chevrolet Oldsmobile Ltée
4411 Boul. de la Concorde
VILLE DE LAVAL, QUÉ.
324-4411

Pierrefonds Auto-Neige Enr.
14360 Boul. Gouin Ouest
PIERREFONDS, QUÉ.
626-5145

Réal Moto Inc.
1240 rue Provost
LACHINE, QUÉ.
1325 Shevchenko
LASALLE
634-4161

Lanthier & Lalonde
4411 Papineau
MONTREAL, QUE
526-4411

PIGEON MARINE & SPORTS Inc.
6767 est, Henri-Bourassa,
Montréal-Nord
325-1010

AUTO-CENTRE DUPUIS
1580, Amherst, Montréal
842-5151 - poste 333

John Gravel Automobile Ltée
680, Victoria
St-Lambert, P.Q.
861-4515

regards sur le monde

Le monde fermé du Paraguay

par XAVIER USCATEGUI

Quand vous arrivez au Paraguay, vous pouvez être certain qu'un personnage silencieux va déambuler derrière vous avec la fidélité de votre ombre. Il lui faudra savoir si vous allez bien là où vous avez déclaré avoir l'intention d'aller, qui vous voyez, ce que vous faites, éventuellement ce que vous dites. En entrant, vous avez pris rang dans la grande foule des suspects. Vous serez contrôlé en conséquence. Mieux vaudra pour vous ne pas avoir oublié dans votre valise une publication hétérodoxe (et celles de l'Eglise conciliaire sont hétérodoxes au royaume de Stroessner) ne pas rencontrer à Asuncion une personne inscrite sur les listes noires du régime, surtout ne pas manifester des soucis d'ordre social.

Malheur à vous si l'attention a été appelée sur votre cas dès avant votre arrivée; alors, comme il est survenu au prêtre uruguayen Monzon, vous risquerez d'être accueilli par une manifestation d'hostilité spontanée de policiers aux poings vigoureux, et vous affronterez le danger de disparaître pour un temps indéterminé en ces lieux infernaux que sont les prisons paraguayennes. D'innocents touristes y ont passé des mois, sans savoir pourquoi, en proie à d'interminables festivals de tourments, comme ces ressortissants paraguayens qui attendent durant des années une inculpation, dans des cellules infâmes, sous l'aiguillon de la faim et des tortures.

Il vaudra donc mieux que vous alliez tout droit et bien sagement à votre hôtel, le grand hôtel de préférence, que vous apparaissiez ostensiblement dans une banque ou dans les bureaux qu'ont les grandes compagnies étrangères dans les quelques immeubles modernes du centre, que vous vous contentiez de la rapide visite rituelle organisée dans les quartiers coloniaux de la vieille capitale, à l'ombre des jacarandas (inévitables), sans vous égarer en d'insolites incursions individuelles; l'amabilité populaire indéniable ne saurait vous protéger des soupçons d'une inquisition policière partout présente.

Passé et présent

Il y a tout au plus 400,000 habitants à Asuncion, la capitale de ce pays de 406,000 kilomètres carrés où ne vivent que 2,350,000 personnes. Le climat, tropical continental, ne saurait pourtant que favoriser le peuplement, surtout dans la moitié orientale du pays, à l'est du rio Paraguay, zone boisée et copieusement arrosée où les points culminants n'atteignent pas les 700 mètres. La population originelle (au moins un million d'habitants lors de l'arrivée des Espagnols) était indienne guaranie, et ses caractéristiques se sont notablement conservées dans l'actuel métissage généralisé, comme sa langue qui a survécu et reste d'usage courant. Asuncion fut la capitale de la colonie (espagnole) du Rio de la Plata. Aux 17ième et 19ième siècle, le territoire des Missions (guarani, et en grande partie sur l'actuel emplacement du Paraguay oriental), fut le lieu d'une colonisation restée célèbre, dirigée par les Jésuites selon un collectivisme paternaliste; l'expérience a pris fin avec l'expulsion des Jesuites, en 1767, ne laissant que des ruines dans la forêt

Après l'indépendance, au 19ième siècle, le Paraguay fut le premier pays latino-américain qui entreprit son développement national, lança ses propres industries, installa le premier chemin de fer et la première ligne télégraphique d'Amérique latine, et parvint à une prospérité incontestée, cela sans intrusion étrangère et sans concession au capital extérieur. Cet esprit d'indépendance contribua précisément à la constitution contre lui de la Triple Alliance (Brésil, Argentine et Uruguay), sous l'inspiration de l'Angleterre intéressée par la libre navigation des fleuves intérieurs et l'ouverture de ce marché rebelle donnant au reste le mauvais exemple. Le Paraguay fut anéanti, les 9/10 de sa population masculine ayant été exterminée lorsque le pays fut occupé, en 1870: il n'a retrouvé qu'en 1950 sa population de 1865.

Le Paraguay n'a jamais plus été que l'ombre de lui-même. L'ancien foyer de développement national n'est plus que le campement d'un sinistre régime policier, sous l'égide du général Stroessner, de père allemand et de mère guaranie. Aujourd'hui, on compte qu'environ 500,000 Paraguayens, autant que ceux tombés dans la guerre du 19e siècle, ont émigré, chassés de leur patrie par la misère généralisée, l'accaparement des terres qui a remplacé le système de petites propriétés d'avant 1865, l'insignifiance de l'industrialisation: le pays ne peut pas faire subsister une population extrêmement clairsemé, pour laquelle le revenu annuel moyen est nominalement de 200 dollars.

Economie

Une densité de moins de 6 habitants au kilomètre carré, encore plus de la moitié de la population dans le secteur agraire (mais dans les conditions les plus primitives, principalement comme travailleurs précaires sur les grands domaines), une augmentation annuelle de la production brute interne de 4.3% en face d'un accroissement démographique de 3.12%, un commerce extérieur fortement déficitaire (environ 70 millions de dollars d'importations et 50 millions d'exportations, en 1968 et 1969), tels sont les grands traits de l'économie. Les ressources principales proviennent de l'élevage extensif qui, avec un cheptel de 5,6000,000 bovins, fournit 35% des devises. Ensuite viennent les bois (27%) et les huiles végétales (14%)...

L'acharnement policier contre les voyageurs étrangers ne procède pas d'une xénophobie systématique. En effet, si on examine de plus près les coulisses de l'économie, on découvre la situation suivante:

● L'élevage est dominé par la Liebigs (filiale de la Brooke Bond Liebig Corporation, d'Angleterre) et la Meat Packing Division de l'International Food Products Corporation des Etats-Unis. Ces entreprises sont connues pour leur rôle dans le maintien de cours réduits pour le bétail, ce qui a freiné l'accroissement de la production: l'abattage à fins industrielles n'a pas augmenté depuis 1958;

● Le secteur des bois est le domaine de trois sociétés: 1) l'Industrial Paraguaya S.A., dont le président est argentin et réside à Buenos Aires, et où se trouvent aussi des intérêts de la Banque de Londres et l'Amérique du sud: cette compagnie possède 1,200,000 hectares de terres dans la zone orientale, soit 8% de cette zone; 2) La Salay S.A., qui dépend du groupe international Adela Investment Co, dont le siège est au Luxembourg mais où l'influence prédominante est américaine; 3) la Finap SRL, entreprise italo-brésilienne. Le marché des bois est sous la dépendance de l'Argentine, qui absorbe plus de 90% de ces exportations. L'exploitation se fait sans une reforestation adéquate, menaçant d'épuiser les réserves à court terme. Le fameux quebracho, qui fournit des extraits tannants, est en voie d'extinction... Dans cette branche d'activité, on fait mention aussi du rôle grandissant d'une société d'obédience argentine, la Carlos Casado S.A., qui est en pourparlers pour incorporer à ses possessions 300,000 hectares dans le Chaco paraguayen: l'un des principaux associés de la Carlos Casado S.A. appartient à la famille du président de fait de l'Argentine, le général Alejandro Lanusse;

● Dans le secteur des huiles prédominent deux compagnies: 1) la CAPSA (cotonnière paraguayenne), inféodée également à l'Adela Investment Co; 2) la CAICISA, de capital japonais.

En 1969, les paiements à l'étranger correspondant aux bénéfices, amortissements, redevances, etc., du capital étranger ont représenté 25.4% des exportations.

Finances

La dette extérieure s'élevait à 143,200,000 dollars au 30 juin 1970. Sa relation avec la production brute interne était de 24,7% et les plans officiels envisageaient de la porter à 38,1% en 1975. On sait que les économistes réprouvent toute proportion de ce genre supérieure à 15%.

Il y a dans le pays 9 banques commerciales privées: 7 de ces établissements sont officiellement étrangers, et la majorité des actionnaires des deux autres banques est composée d'étrangers. 3 banques reçoivent 60% des dépôts: le City Bank des Etats-Unis (27.1%), la Banque de Londres et l'Amérique du sud (19.7%) et la Banque extérieure d'Espagne (13.9%). La Banque centrale et le Banco de fomento (Banque de développement) sont des organismes de l'Etat, pratiquement les seuls qui accordent des prêts à long terme, d'ailleurs grâce à des crédits d'organismes internationaux.

Actuellement, l'entrée des capitaux étrangers se fait surtout par la voie des prêts officiels (79% du total, en 1969). Ces prêts sont ensuite orientés vers le secteur privé, étranger principalement.

Le monde fermé

La majorité de la population, sans accès à la terre monopolisée par les grands domaines, sans accès à d'autres emplois dans ce pays où le chômage est de l'ordre de 40% de la population dite active, va nu-pieds, dans des conditions de profonde misère, ne discernant guère des perspectives d'exutoire que dans l'émigration.

Le régime se maintient par la terreur et la corruption. A cet égard joue un grand rôle la contrebande, une sorte d'institution officielle sur le rendement de laquelle compte le pouvoir pour réduire les possibles intrigues des milieux influents, militaires principalement. Le Paraguay s'est converti en l'entrepot clandestin d'où partent les marchandises étrangères pour les pays voisins. "La contrebande est le prix de la tranquillité publique", selon une formule attribuée au général Stroessner.

Il y eut des soulèvements et cinq mois de guerre civile en 1947, avec 5,000 morts, soit 3% de la population de l'époque. En 1959-60, diverses tentatives de "guerrillas", appuyées en partie par les militaires libéraux qui détenaient alors la clé du pouvoir en Argentine, secouèrent le régime: elles furent réprimées dans un débordement d'horreurs, et les cadavres sadiquement mutilés redescendirent en Argentine au fil des eaux des rios Paraguay et Parana.

Le règne du général Stroessner se poursuit depuis 1954. Au temps de l' "alliance pour le progrès", une façade légaliste a été montée, avec un simulacre de Parlement, simple fiction pour satisfaire les soucis de forme des Américains, qui ont une base aérienne au Paraguay et fournissent une aide "technique" adéquate pour réduire la subversion: le régime Stroessner est pour eux un allié idéologique inconditionnel.

Dans ces conditions très particulières, l'opposition la plus visible depuis quelques années a été celle de l'Eglise catholique. "Quand l'homme se trouve opprimé ou diminué par des excès de pouvoir qui lèsent les droits de l'hom-par des exces de "pouvoir qui lèsent les droits de l'homme, la mission de l'Eglise assume également "la forme de la dénonciation prophétique et agit comme une force de pression morale en faveur de la libération et des respects des droits de l'homme", a proclamé la Conférence épiscopale du Paraguay en avril 1969. Depuis lors le régime a fermé l'hebdomadaire communad (Communauté), édité par les Jésuites et exprimant les vues de l'archeveche: c'était probablement la seule publication sérieuse du pays. L'archevêque a interrompu sa collaboration avec les organismes officiels. Les incidents se sont multipliés, expulsions de prêtres, répression violente de manifestations d'étudiants catholiques...

Ainsi se trouve fermé, dans l'acceptation kafkaenne, le monde étroit du Paraguay, à l'intérieur du continent, loin des mers, sous la chape de plomb d'un régime poussant la tyrannie aux confins de l'absurde.



ÉTUDIANTS

Nous vous proposons un abonnement au DEVOIR pour la nouvelle année scolaire. Aussi nous vous invitons à compléter ce coupon et à nous le faire parvenir dès maintenant accompagné de votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal 101, P.Q.

Les tarifs sont les suivants:

DURÉE	CANADA	ÉTATS-UNIS
7 MOIS	$22.00	$24.00
8 MOIS	$24.00	$27.50
9 MOIS	$27.00	$31.00
10 MOIS	$30.00	$34.50

Ci-inclus $. . . . . pour un abonnement de . . mois
à partir du . . . . . 1971.
NOM . . . . . .
ADRESSE . . . . . .
. . . . . .

2) Les 8 jours de Kossyguine en terre canadienne

Communiqué final canado-soviétique

Le Devoir publie aujourd'hui la suite du communiqué conjoint canado-soviétique, dont la première tranche a paru en page 5 de l'édition du 27 octobre. Rappelons que ce communiqué a été publié à Ottawa au terme d'une visite officielle de huit jours qu'a effectuée en terre canadienne M. Alexis Kossyguine, président du conseil soviétique.

Les deux parties ont examiné les zones de tension qui existent dans le monde. Elles ont noté que la situation au Pakistan oriental. La présence des millions de réfugiés en Inde et la tension qui en résulte demeurent inquiétantes. On est tombé d'accord que pour maintenir la paix et empêcher une nouvelle détérioration de cette situation, il fallait trouver d'urgence, au Pakistan oriental, un règlement politique qui tienne compte des droits et des intérêts légitimes de sa population et facilite le retour rapide et sûr des réfugiés. Pareil règlement serait plus facile si les parties intéressées pratiquaient la plus grande modération.

De part et d'autre, on s'est dit préoccupé de la tension qui persiste au Moyen-Orient. On a insisté sur l'urgence qu'il y a pour tous les Etats concernés de prendre des mesures constructives en vue de régler d'une façon équitable et durable le problème politique du Moyen-Orient. On a été d'accord qu'il faut appuyer les efforts de M. l'ambassadeur Jarring, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies et des quatre puissances qui, de concert, tentent d'accomplir des progrès vers un règlement d'ensemble qui appliquerait toutes les dispositions de la résolution 242, adoptée le 22 novembre 1967, par le Conseil de sécurité.

Après avoir étudié la situation qui règne en Indochine, les chefs de gouvernement ont constaté qu'elle était encore une source d'inquiétude. Ils préconisent pour cette région le rétablissement d'une paix durable fondée sur le règlement politique qui assurerait à tous les peuples d'Indochine la possibilité de façonner leur propre avenir conformément à leurs intérêts nationaux et sans ingérence étrangère.

Le Canada et l'Union soviétique attachent une grande importance à l'existence des Nations unies et réaffirment qu'ils sont déterminés à rechercher les moyens de consolider l'organisation et d'accroître son aptitude à maintenir la paix et la sécurité universelles, en application de la Charte des Nations unies. Il en va de même pour la déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale adoptée par les Nations unies, et ils expriment l'espoir que les Etats membres s'entendront sur les modalités d'application des dispositions principales. Chacun est en faveur du recouvrement des droits légitimes de la République populaire de Chine en qualité d'unique représentante du peuple chinois aux Nations unies.

Les gouvernements du Canada et de l'Union soviétique estiment qu'il importe au plus haut point de collaborer pleinement au règlement des problèmes que posent la préservation et l'amélioration du milieu humain, y compris certains problèmes spécifiques comme la pollution des mers. La conférence des Nations unies sur l'environnement de 1972 pourrait apporter une contribution notable à l'étude de cette question si intimement liée aux conditions de vie et au progrès de la civilisation.

Au cours des entretiens sur les relations bilatérales canado-soviétiques, chaque partie a noté avec satisfaction l'essor des échanges de visites entre chefs de gouvernement et chefs politiques des deux pays, de même qu'entre représentants du monde des affaires et d'autres milieux et, par là même, la multiplication des contacts dans les domaines de la science, de l'éducation et de la culture.

Ils sont d'avis que l'accroissement des échanges et de la coopération dans les secteurs scienfique, technique, culturel et autres resserrera les relations d'amitié à l'avantage de chaque partenaire. Dans ce but, les chefs de gouvernement ont signé un accord général destiné à élargir leurs échanges.

Conscients de l'importance qu'il y a d'intensifier la coopération économique, scientifique et technologique, que facilitent d'ailleurs les similitudes des conditions naturelles et des problèmes économiques des deux pays, les gouvernements du Canada et de l'URSS ont décidé d'autoriser les organismes appropriés à chercher des moyens d'établir une coopération bilatérale à long terme dans ces secteurs en profitant des avantages de la division internationale du travail.

Les deux parties se sont penchées avec profit sur la proposition soviétique visant à la conclusion d'un accord général relatif a la cooperation technologique et industrielle et au développement économique. Le Canada poursuivra l'étude de cette proposition.

Les chefs de gouvernement ont également exprimé leur satisfaction devant les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des dispositions de l'accord entre le gouvernement du Canada et celui de l'URSS sur la coopération pour l'application industrielle de la science et de la technologie. Ils ont observé que les travaux de la commission mixte canado-soviétique, créé en vertu de l'accord, se déroulent harmonieusement et que la prochaine réunion de cet organisme se tiendra au Canada en 1972. Les groupes de travail établis par la commission mixte ont fait porter leurs efforts sur les secteurs industriels qui offrent les meilleurs perspectives de coopération et d'accroissement des échanges commerciaux. Ces groupes ont dressé des programmes utiles d'activités pratiques pour l'année qui vient. De part et d'autre, on a indiqué son intention d'appuyer l'oeuvre utile de la commission mixte et des groupes de travail dans les divers secteurs de l'industrie et dans la mise au point et la coordination de programmes portant sur des recherches et des réalisations conjointes dans les domaines économique et technologique.

Au sujet des relations commerciales canado-soviétiques, le gouvernement canadien s'est dit satisfait de la récente signature d'un contrat pour la vente de blé. Ce produit de base continuera de faire l'objet d'échanges commerciaux entre les deux pays. Le Canada est en faveur d'un accroissement des importations soviétiques, en particulier de machines et de matériel, et s'emploiera à le faciliter; l'Union soviétique adoptera la même attitude à l'égard des importations canadiennes.

Les deux gouvernements ont convenu que les négociations concernant la prolongation de la durée de l'accord commercial pour une nouvelle période de quatre ans seront entamées au début de la prochaine année. Ils ont également décidé qu'au cours de ces négociations, ils examineront la proposition canadienne visant à créer une commission mixte chargée des consultations sur le plan commercial.

Confirmant ainsi l'importance qu'elles accordent aux régions de l'Arctique canadien et soviétique, les deux parties ont fait la revue des progrès réalisés dans le développement du Nord. On a noté que les échanges d'expériences et de connaissances techniques relatives à ce secteur, où les deux pays ont un intérêt commun, ont porté fruit et qu'il existe des possibilités de réaliser d'autres progrès en ce sens. On s'est dit satisfait de la récente visite en URSS du ministre des affaires indiennes et du nord canadien, M. Jean Chrétien. Cette démarche a eu pour heureux résultat de faciliter un accord sur la tenue d'une réunion de techniciens qui se rencontreront à Moscou afin de mettre au point des sujets de discussion, ainsi que des formes et des méthodes d'organisation en vue d'une coopération scientifique touchant les problèmes de l'Arctique.

Reconnaissant que le climat rigoureux, la présence des glaces, les difficultés particulières de la navigation ainsi que d'autres caractéristiques propres à la région arctique exigent des efforts accrus en vue du développement et de l'utilisation des territoires du Nord appartenant à l'URSS et au Canada, les deux pays considèrent qu'il est utile d'élargir la coopération bilatérale en ce qui touche au problèmes de cette région. Ils ont convenu qu'une telle coopération pourrait avoir comme objectif principal de prévenir la pollution des eaux de l'Arctique et de prendre certaines dispositions en vue de préserver l'équilibre écologique de ces régions, qui constitue un facteur important de la protection du milieu humain.

En vue de poursuivre l'expansion des échanges commerciaux, on continuera à examiner la question de développer la coopération dans le domaine du transport aérien et maritime.

Les gouvernements soviétique et canadien accordent une grande importance au maintien de relations personnelles régulières entre leurs dirigeants et ont manifesté l'intention de les poursuivre. Le président du conseil des ministres de l'URSS s'est dit reconnaissant de l'accueil chaleureux que lui a réservé le Canada.



Maintenant

A remplir et à adresser à : MAINTENANT, 2715 Chemin Côte Ste-Catherine Montréal Tél.: 739-2758

FORMULE D'ABONNEMENT.
VEUILLEZ RECEVOIR DU ABONNEMENT RÉGULIER 1 an $7.00 ☐
SOUSSIGNÉ LA SOMME DE ÉTUDIANT $5.00 ☐
DE SOUTIEN $10.00 ☐
à Partir du mois de . . . . . 19 . .
AU NOM DE . . . . . .
ADRESSE . . . . . .

Faites une
session d'études plus profitable que d'habitude!..

Laissez au Reine Elizabeth le soin de voir à tous les détails à votre place. Nous nous occupons de tout: les chambres, les repas, les rafraîchissements. Rien n'est laissé au hasard. Ainsi, vous ne risquez pas d'oublier des détails importants. Nous avons l'habitude des grandes et des petites réceptions. À nous d'en faire un succès . . . et à vous d'en tirer tous les avantages! Communiquez avec le service des congrès du Reine Elizabeth: composez 861-3511.

TROIS-RIVIÈRES un relais accueillant

à mi-chemin entre Montréal et Québec

Faire une halte ou un séjour au Château de Blois, à Trois-Rivières, c'est cueillir le confort Sheraton. Salles de réception, de banquets et de congrès pour groupes de 200 à 600 et salles de réunions pour groupes de 20 et moins.

- 128 chambres munies de la TV couleur
- garage intérieur pour 200 voitures (gratuit)
- cuisine réputée
- danse tous les soirs

Endroit idéal pour conventions dont les membres viennent de Montréal et Québec

Sheraton-Château de Blois MOTOR INN

975, RUE HART, TROIS-RIVIÈRES
Téléphone: (819) 379-4550 Dept A

informations internationales

Le dossier des relations CEE - États-Unis

Les Six renvoient la balle dans le camp de Washington

LUXEMBOURG Communautés européennes (AFP) – Dans une note officielle d'information qui vient d'être publiée à Bruxelles, le porte-parole de la Commission européenne réfute point par point toutes les critiques dont les Six font l'bjet de la part du gouvernement américain et démontre qu'au contraire la création de la CEE a bénéficié aux Américains "dans tous les domaines".

Par les chiffres et les constatations qu'elle contient, la note du porte-parole de la Commission renvoie, en se défendant de polémique, la balle dans le camp de Washington.

Le mérite de ce document est essentiellement de regrouper, chapitre par chapitre, les informations dont la plupart sont déjà connues:

1) Echanges: le tarif douanier des Six est plus bas que celui des Etats-Unis (6% en moyenne contre 7.1%). Les exportations américaines vers la CEE sont passées de 2.8 milliards de dollars en 1958 à 9 milliards de dollars en 1970. Le déficit commercial européen a atteint 2.4 milliards de dollars l'an dernier, pour les six premiers mois de l'année 1971, le déficit de la communauté est de 1.1 milliard de dollars. L'année dernière, 62% de l'excédent global de la balance commerciale américaine provenait de ses échanges avec la CEE (contre 25% seulement en 1960).

2) Agriculture: 40% des exportations americaines de produits agricoles entrent dans la CEE sans droit de douane et sans restriction quantitative. Malgré le "protectionnisme" de la politique agricole européenne dénoncé par Washington, les exportations agricoles américaines ont augmenté de 25% en 10 ans vers la CEE et de 20% seulement vers le reste du monde. Par contre, les Etats-Unis maintiennent des restrictions quantitatives à l'importation sur le blé, le sucre, les produits laitiers, le boeuf, le mouton, les arachides et le coton. Le déficit commercial agricole de la CEE a atteint 1,545 millions de dollars l'an dernier, contre 680 millions en 1958. La CEE accorde à chaque agriculteur un soutien annuel de 863 dollars, contre 1.322 dollars aux USA.

3) Barrières non tarifaires: tous les pays ont été accusés de telles pratiques. Des listes ont été déposées au GATT par les plaignants. "Les Etats-Unis figurent parmi les pays qui font l'objet des attaques les plus nombreuses".

Par exemple, de 1963 à 1970, le nombre de catégories de produits visés par les restrictions quantitatives américaines (restrictions aux importations ou "limitations" volontaires imposées aux exportateurs), est passé de 7 à 67 dans la CEE, le même "indice" a diminué de 75 à 65. En 1970, la valeur des importations de produits industriels soumis à des restrictions quantitatives était de l'ordre de 5,1 milliards de dollars pour les Etats-Unis (des balais aux produits pétroliers), contre 0,9 milliard seulement pour la CEE. Ceci sans parler du maintien de "l'American Selling Price", du "Buy American Act", de multiples pratiques administratives (aucun navire fabriqué à l'étranger ne peut par exemple caboter le long des côtes américaines).

4) Investissements américains: leur valeur comptable dans la CEE est passée de 1,9 milliard à 10 milliards de dollars entre 1958 et 1969. Leur accroissement est encore plus remarquable si l'on tient compte du coût annuel des investissements américains en capital dans la CEE, qui sont passés de 420 millions de dollars en 1958 à un record de 3,1 milliards de dollars en 1970.

En 1968, le chiffre d'affaires des filiales américaines dans la CEE a atteint 14 milliards de dollars (contre 4,8 milliards en 1961). En revanche, les investissements directs européens aux Etats-Unis ne sont passés que de 1,4 milliard en 1960 à 3,3 milliards en 1969. Cela tient en pratique à la législation américaine qui interdit même tout investissement étranger dans de multiples secteurs. En terme de balance des paiements, les bénéfices des investissements directs à l'étranger rapatriés aux Etats-Unis sont passés de 2,9 milliards de dollars en 1960 à 7,9 milliards en 1970.

5) Accords préférentiels: la note explique les raisons historiques, géographiques et politiques qui ont amené les Six à conclure des accords préférentiels avec les pays d'Afrique et du bassin méditerranéen. Commercialement, les Etats-Unis n'ont pas été lésés, beaucoup s'en faut, puisque depuis 1958 le volume total des importations en provenance de ces pays s'est accru de 88% pour le CEE et de 17% seulement pour les Etats-Unis. En revanche, les exportations américaines vers ces pays ont augmenté de 91% contre 57% seulement pour la CEE. D'ailleurs le commerce américain avec le bassin méditarranéen n'est que marginal.

6) Le commerce et la situation monétaire: la raison du déséquilibre de la balance américaine des paiements réside principalement dans un déficit important et constant des mouvements de capitaux, contrairement aux thèses de Washington selon lesquelles l'origine du problème est commerciale. La réduction du solde positif de la balance commerciale américaine depuis quelques années est d'ailleurs due à l'inflation intérieure (8% cette année) et à une faible productivité (accroissement pratiquement nul en 1969 et 70). Par contre, il existait en 1970 un "trou" de 10 milliards de dollars entre les entrées et les sorties de capitaux des Etats-Unis. Le nouvel avantage que représente le revenu des investissements américains à l'étranger pour la balance américaine des paiements ne suffit même plus à en assurer l'équilibre. En outre, les Etats-Unis veulent abroger la règlementation – dont les effets ont d'ailleurs été très limités – tendant à restreindre les sorties de capitaux.

Les échanges n'expliquent pas le déficit des paiements américains et surtout pas dans l'optique de la CEE largement déficitaire commercialement vis-à-vis de Washington.

7) Les mesures commerciales américaines du 15 août: la note en rappelle le contenu. L'effet cumulatif de ces mesures pour un grand nombre de produits européens équivaut à une pénalisation supplémentaire de 25% au moins. Dans certains secteurs comme par exemple les machines ou le matériel, les ventes européennes (plus d'un milliard de dollars) vont être presque totalement supprimées.

Mesures de sécurité draconiennes pour l'investiture de Van Thieu

SAIGON (AFP) La cérémonie d'investiture du président Nguyen Van Thieu, dimanche matin sera entourée de très importantes mesures de sécurité dont certaines sont déjà entrées en vigueur.

Tandis que les soldats du génie, protégés par deux membres de la police de choc, casqués, vêtus de gilets pareballes et armés de fusil M-seize et de grenades, continuent à élever les tribunes où se déroulent ces cérémonies, les immeubles bordant la place où s'élèvent ces constructions ont été inspectés de fond en comble par les services chargés de la sécurité du chef de l'Etat.

L'un de ces immeubles, qui se trouvent au carrefour formé par deux des plus grandes artères de la capitale, abrite le centre d'information et de propagande de la mission américaine au Vietnam et les autres des magasins, des bureaux et des logements.

Les habitants de ces logements ont été avertis qu'il serait tiré à vue sur ceux qui essaieront de monter sur les terrasses ou s'approcheraient de leurs fenêtres au moment de la cérémonie. Il leur a été conseillé de rester à l'intérieur de leurs appartements ou, mieux encore, de quitter leur logement pendant la matinée du 31.

Pour la Grande-Bretagne:

Ce soir, l'entrée au Marché commun

LONDRES (AFP) – La Grande-Bretagne fera cette nuit son entrée dans la communauté européenne. Après un débat spécial de six jours, plusieurs mois de bataille entre Britanniques et des années de négociations avec les Six de la CEE, la chanbre des Communes doit voter en effet à 22 heures la motion "du gouvernement approuvant la décision de principe de se joindre aux communautés européennes sur la base des conditions qui ont été négociées".

Après quoi, il ne restera plus que la formalité de la signature du traité de Rome et de la promulgation de nouvelles lois destinées à se conformer aux dispositions de ce traité.

Le sens du vote ne fait de doute pour personne. La motion sera adoptée, malgré la défection d'un certain nombre de députés conservateurs et la pression exercée par le parti travailliste sur ses parlementaires pro-européens. Mais, par suite des manoeuvres de dernière heure, des confrontations au sein du contre-gouvernement et des ultimes efforts de persuasion, nul ne peut prédire l'ampleur de la majorité en faveur de l'adhésion.

On la situe entre 85 et 100 voix, M. Edward Heath en tout cas est sûr de l'emporter et de s'acquérir ainsi dans l'histoire une place prépondérante.

Avant le vote des Communes, la Chambre des lords se prononcera de son côté, à 19 heures, et dans le même sens.

Mais si les deux Chambres de Westminster sont favorables à l'adhésion britannique à l'Europe, l'opinion publique lui reste hostile. Un dernier sondage donnait hier 49% de non et 30% de oui à la question: "Voulez-vous entrer dans le Marché commun?" 21 0/0 des votants restant sans opinion.

Mais 84 0/0 des personnes interrogées estiment que l'adhésion se fera de toute façon et 51 0/0 pensent qu'après le vote d'aujourd'hui il faudra cesser la campagne anti-européenne.

Au total, l'opinion publique est résignée. Dans les milieux industriels on est hésitant. Après des affirmations de succès certains, une fois baissées les barrières douanières, beaucoup d'industriels se montrent aujourd'hui plus prudents. Ils sont en effet conscients du fait que l'adhésion seule ne suffira pas à résoudre tous leurs problèmes et notamment celui de la productivité, nettement supérieure parmi les Six à celle de la Grande-Bretagne. C'est aussi à cause de cette infériorité que les syndicats sont en majorité contre l'adhésion.

Mais le gouvernement est confiant: l'industrie britannique, pensent le premier ministre et ses collègues de la production et du commerce, aura un effort à faire pour soutenir la concurrence, mais l'adhésion à l'Europe est le seul moyen de le lui faire faire et techniquement et financièrement elle en est capable.

La City, en revanche, n'a pas varié dans son pronostic favorable. Pour elle, l'adhésion doit ouvrir des perspectives plus qu'encourageantes et confirmer que Londres est bien la première place financière du monde.

Mais c'est bien entendu dans les milieux politiques que l'on rencontre le plus de partisans de l'élargissement de l'Europe avec participation britannique. Les derniers événements mondiaux – crise monétaire et action unilatérale des Etats-Unis, annonces successives des voyages du président Nixon à Pékin, puis à Moscou, sans la moindre consultation de l'allié anglais – ont confirmé que les relations spéciales étaient devenues lettre morte et que si la Grande-Bretagne voulait encore jouer un rôle c'est seulement dans un cadre européen renforcé qu'elle y parviendrait. Elle a déjà annoncé qu'elle serait solidaire d'une politique monétaire commune à l'Europe. Elle se montrera peut-être, avec l'enthousiasme des néophytes, plus vraiment "européenne" et même peut-être plus intégrationniste que beaucoup de ses futurs partenaires.

L'ARA récidive à Lisbonne

Bombe contre le QG de l'OTAN

LISBONNE (AFP) – On confirme de source sûre qu'une très violente explosion s'est produite la nuit dernière au "Comiberlant", quartier général de l'OTAN à Oeiras, à une dizaine de milles de Lisbonne. Ce nouveau Q.G. devait être inauguré officiellement demain par le président de la république portugaise, l'amiral Americo Thomaz.

Il est difficile d'estimer l'ampleur des dégâts car on ne peut se rendre sur les lieux. Mais de l'extérieur, on voit vitres brisées et fenêtres arrachées.

Selon une bonne source, les autorités ont l'intention de procéder comme prévu à l'inauguration.

L'ARA s'en prend spécialement à l'OTAN qu'elle considère comme l'ennemi numéro un, car pour elle, cette organisation incarne l'appui donné au Portugal.

ENTRE MONTRÉAL ET TORONTO, NOUS N'AVONS QUE 10 VOLS PAR JOUR. C'EST POURQUOI CE SONT DES "VOLS D'AFFAIRES".

Quand on offre seulement la moitié des vols offerts par le concurrent, il faut se fendre en quatre. C'est ce que fait CP Air avec ses "vols d'affaires". Tout d'abord nos "vols d'affaires" sont surtout concentrés le matin et en fin de journée. Aux heures qui conviennent le mieux aux hommes d'affaires. Enfin, il nous faut vous offrir beaucoup plus. Et ça, vous vous en apercevez dès votre montée à bord.

Dès après le décollage, le "vol d'affaires" devient un haut lieu de la détente et du travail. Nos hôtesses sont prévenantes et serviables et se font un point d'honneur à être mignonnes.

Après le régal des yeux, celui du palais. Les "vols d'affaires" vous offrent des petits plats mitonnés avec amour par des chefs formés à grande école. En plus, nous vous offrons un choix des meilleures bières canadiennes et d'excellents vins importés. Et pour votre détente, nous avons encore des casse-tête, des jeux, des livres et des magazines. Par contre, pour ceux qui sont des vrais bourreaux de travail, les "vols d'affaires" fournissent tous les accessoires de l'homme d'affaires moderne. Du petit magnétophone portatif, en passant par les revues financières, le dernier rapport de la Bourse et un secrétariat téléphonique.

Alors, la prochaine fois que vous allez à Toronto, prenez un "vol d'affaires" CP Air. Il y a, par exemple, tous les soirs, à partir de 16h15, 4 "vols d'affaires" qui reviennent de Toronto.

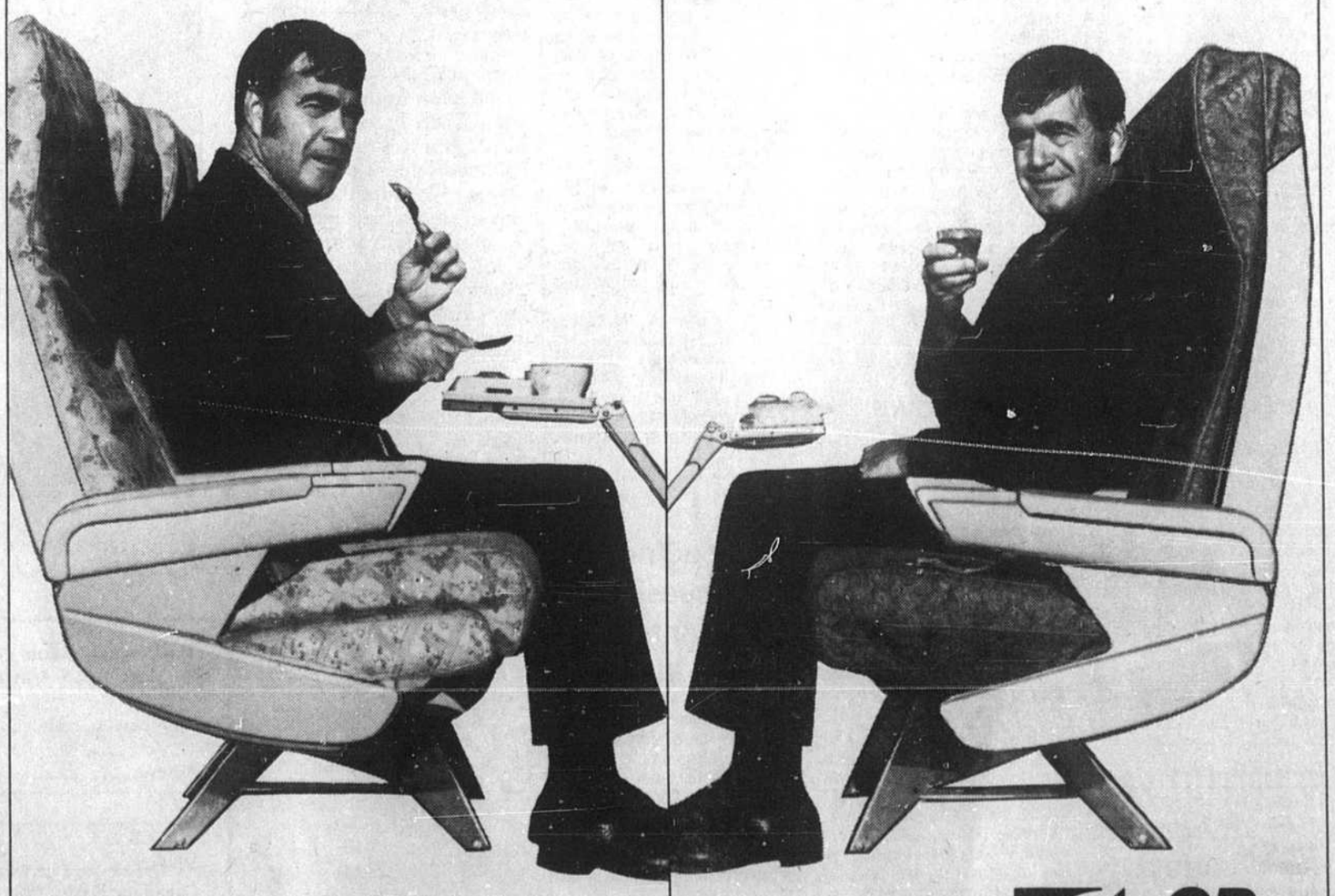
Volez avec nous, vous re-découvrirez ce qu'est le service.

MONTRÉAL TORONTO

07:00 - 08:00 - 13:00
17:00 - 18:15

TORONTO MONTRÉAL

07:45 - 16:15 - 16:20
21:30 - 22:20



CP Air vous offre 41 "vols d'affaires" hebdomadaires vers Toronto et l'Ouest.

CP Air

Les Obligations d'Épargne du Canada, nous, on les vend.

C'est le placement le plus sûr et le meilleur au pays.

Les obligations d'épargne du Canada, c'est du solide. Elles offrent en garantie toutes les ressources du Canada et un bon taux d'intérêt d'une année à l'autre.

Elles sont encaissables en tout temps à leur pleine valeur, plus l'intérêt accumulé.

Elles se vendent sous forme de coupures dûment enregistrées de montant allant de $50 jusqu'à un maximum récemment établi de $50,000.

Venez à n'importe quel de nos bureaux. Ou bien écrivez ou téléphonez. Nous vous ferons faire un excellent placement qui ne sera pour vous qu'un début.

Dominion Securities (Québec) Limitée

1155 ouest, boul. Dorchester, Montréal.
Téléphone: 861-2581.

informations internationales

Selon Radio-Karachi

L'artillerie indienne aurait fait 60 morts au Pakistan

KARACHI (AFP) – Soixante-sept personnes ont été tuées et de nombreuses autres blessées hier au cours de violents bombardements indiens sur des villages frontaliers est-pakistanais des districts de Chittagong, Comilla, Rangpur et Jessore, a annoncé hier Radio-Karachi. La radio précise que, sur le seul village d'Amarkhana dans le district de Rangpur, onze cents obus sont tombés.

La radio souligne que ces bombardements ont eu lieu sans la moindre provocation du côté pakistanais. Elle indique encore que les soldats indiens, pour couvrir des infiltrations de soldats et "agents", ont tiré avec des armes automatiques sur les positions pakistanaises près de Hilli, dans le district de Oinajpur mais que cette tentative a échoué.

Au cours de trois accrochages qu'ont eus d'autre part les soldats pakistanais avec des "agents indiens" infiltrés au Pakistan oriental, vingt-six d'entre eux ont été tués, annonce enfin Radio-Karachi.

L'agence de presse pakistanaise annonce, pour sa part, qu'une bombe a explosé hier matin à l'entrée de l'école supérieure de jeunes filles, dans le centre de Dacca, blessant trois personnes. L'agence précise qu'il s'agit du second incident sérieux depuis dimanche à Dacca, où un attentat à la bombe avait eu lieu contre une usine, faisant un mort.

On apprend enfin que le gouvernement pakistanais a remis samedi au haut commissariat indien à Rawalpindi, une note de protestation mettant en garde la Nouvelle-Delhi contre les conséquences pouvant découler "des agressions menées par l'armée indienne contre le territoire pakistanais". La note donne une liste de vingt et un incidents qui ont eu lieu entre le 6 et le 12 octobre à la frontière du Pakistan oriental, tuant ou blessant de nombreux ressortissants pakistanais et causant d'importants degats.

A Vienne, où elle se trouve, Mme Indira Ghandi, premier ministre indien, a déclaré pour la part qu'un séjour de M. Thant en Inde, quoique ne rencontrant aucune objection de sa part, n'aurait aucun sens étant donné que la solution aux problemes de la région n'est pas à rechercher en Inde mais au Pakistan.

Mme Gandhi a accusé le Pakistan de s'être rendu coupable de "génocide" dans sa partie orientale où, selon elle, un million de personnes auraient trouvé la mort, et souligne que les troupes pakistanaises avaient envahi à deux reprises le territoire indien alors que son pays ne s'était jamais rendu coupable d'une invasion. Les camps de réfugiés en Inde sont toujours ouverts aux diplomates, aux journalistes ou aux représentants des organismes internationaux, a-t-elle déclaré.

Interrogée sur l'éventualité d'une reconnaissance par son pays du gouvernement du Bangla Desh, Mme Indira Ghandi a refusé de se prononcer.

Signé pour dix ans

Accord économique franco-soviétique

PARIS (AFP) – La France et l'URSS ont signé hier à Paris un accord de coopération économique à long terme de dix ans. Il prévoit notamment la conclusion d'accords "en vue d'assurer la participation d'entreprises soviétiques à la réalisation de grands ensembles industriels en France et la coopération de l'industrie française à la construction en URSS de complexes industriels".

Première application de cet accord: la Régie Renault (fabrique nationale française d'automobiles) va participer officiellement à la construction de l'usine géante de camions que les Soviétiques ont décidé de construire sur les rives de la rivière Kama, à 5.0 mètres à l'est de Moscou.

Le premier contrat de fournitures d'études et d'équipement intéressant le "Combinat" de la Kama a été signé hier à Paris entre les autorités soviétiques et le président de la Régie Renault, M. Pierre Dreyfus. L'usine devrait constituer d'ici à 1980 la plus importante unité de production de camions du monde entier, produisant annuellement 150,000 camions complets de 8 à 12 tonnes, plus 100,000 moteurs diesel. Selon des estimations publiées à Moscou, l'ensemble du "combinat" reviendrait à près de 2 milliards de dollars, la part de Renault pouvant atteindre plus de 300 millions.

6 morts

Journée sanglante en Irlande du nord

BELFAST (AFP) – Quatre francs-tireurs ont été tués ou blessés par les soldats hier soir à Belfast, dans le quartier de Turf Lodge, au cours d'une véritable bataille rangée qui a duré cinq heures, a annoncée un porte-parole de l'armée.

Le porte-parole a précisé qu'il était impossible de connaître l'état des franc-tireurs touchés par les soldats car leurs corps ont été emportés par leurs camarades. Un cinquième homme a été touché près de Divis-Towers, alors qu'il lançait une bombe à clous contre des soldats.

Les incidents avaient commencé dans l'après-midi à l'occasion des funérailles d'un membre de l'I.R.A. tué dimanche. Les soldats avaient tout d'abord été harcelés par la foule avant d'être pris à partie par des hommes armés. Ces derniers avaient tiré une centaine de coups de feu en direction des militaires.

Toujours hier, deux soldats britanniques ont été tués à Londonderry par l'explosion d'un engin placé sous un poste d'observation militaire à Londonderry, annonce-t-on officiellement.

Les sentinelles étaient de garde à côté d'un établissement de la police dans le quartier de Rosemount.

D'après un premier rapport de l'armée, l'engin explosif aurait été lancé peu avant onze heures locales au pied du mirador. Les terroristes s'étaient approchées derrière la palissade d'un terrain de sport qui jouxte le poste de police.

Des témoins affirment avoir aperçu trois inconnus s'enfuyant au pas de course à travers le terrain de sports.

Ce nouvel attentat fait suite à une nuit de violence au cours de laquelle les habitations de plusieurs policiers ulstériens ont été la cible des plastiqueurs à Belfast. Dans la capitale également, un soldat était hier, "dans un état critique" après avoir été atteint, la nuit dernière, par un franc-tireur.

Sur le plan politique, une personnalité catholique, le Dr Gérard Newe, a été nommé hier ministre d'Etat dans le gouvernement nord-irlandais où il sera spécialement chargé de servir de médiateur entre les autorités et la communauté catholique.

L'entrée du Dr Newe, 64 ans, dans le cabinet de M. Brian Faulkner contrebalance celle d'un avocat unioniste, M. William McIvor, qui a reçu la veille le portefeuille des relations inter-communautaires.

A la suite de l'attentat d'hier matin, le bilan officiel des événements d'Irlande du Nord depuis l'été 1969 s'établit a 135 morts dont 30 militaires britanniques, deux soldat ulstériens et cinq policiers.

Tous les militaires et trois policiers ont été tués en 1971.

Premier tête-à-tête Nixon-Tito ce matin

WASHINGTON (AFP) – Le président Josip Broz Tito de Yougoslavie est arrivé à Washington hier après-midi pour une visite d'Etat de six jours aux Etats-Unis, où il aura notamment deux entretiens en tête-à-tête avec le président Nixon.

A son arrivée à la base aérienne d'Andrews, près de Washington, le maréchal Tito devait être immédiatement conduit à la retraite présidentielle de Camp David, dans les collines du Maryland, où il a passé la nuit avant d'être reçu ce matin à la Maison Blanche par M. Nixon.

Dans le protocole américain, le séjour d'un hôte officiel à Camp David, plutôt qu'à la cité historique de Williamsburg, en Virginie, est une marque d'attention qui demeure assez rare et qui souligne l'intérêt que le président Nixon porte à la visite que lui fait le chef d'Etat yougoslave.

Au cours des deux entretiens que les deux chefs d'Etat auront aujourd'hui, et samedi on s'attend à ce qu'un accent tout particulier soit mis sur le conflit du Moyen-Orient, sur la tension entre l'Inde et le Pakistan et sur les perspectives de détente entre l'Est et l'Ouest en Europe.

Entre ses deux entretiens avec M. Nixon, le président Tito rencontrera le secrétaire d'Etat William Rogers, le secrétaire au trésor John Connally, l'attorney général John Mitchell, le secrétaire au commerce Maurice Stans, le vice-président Spiro Agnew et le sénateur William Fulbright, président de la commission des affaires étrangères.

Le président Sunay refuse la démission du gouvernement Erim

ANKARA (AFP) – Le président de la république turque, M. Cevdet Sunay, n'a pas accepté la démission de M. Nihat Erim, premier ministre, et lui a demandé de poursuivre son mandat, annonce un communiqué de la présidence de la république publié hier à Ankara.

M. Erim a accepté la demande du président.

"Le président, ajoute le communiqué, estime que rien ne justifie la démission d'un gouvernement jouissant de la pleine confiance du parlement, des forces armées et de l'opinion en Turquie".

NE L'OUBLIEZ PAS



LA CROIX-ROUGE AGIT EN VOTRE NOM

M. Marko n'ira par à Londres

PRAGUE (AFP) – La visite que M. Jan Marko, ministre tchécoslovaque des affaires étrangères, devait effectuer en Grande-Bretagne au mois de novembre est ajournée, annonce un communiqué du ministère tchécoslovaque des affaires étrangères.

Cette décision a été prise par la Tchécoslovaquie pour protester contre la campagne accusant la Tchécoslovaquie de livrer des armes à l'Irlande.

Nouveau nom à la succession d'U Thant

NATIONS UNIES (AFP) – Le nom de M. Maurice Strong (Canada), secrétaire général actuel de la conférence des Nations unies sur le milieu humain, est l'un des plus fréquemment mentionnés ces jours derniers dans la liste des personnalités qui pourraient succéder à U Thant au poste de secrétaire général des Nations unies.

M. Strong a été président de l'Agence canadienne de développement internationl et gouverneur adjoint de la Banque internationale. Il est âgé de 42 ans.

L'attitude "irresponsable" de certains membres de l'ONU a révolté Nixon

WASHINGTON (AFP) – Le gouvernement Nixon a été révolté par l'attitude indigne et revancharde adoptée par certaines délégations à L'O.N.U. Après la défaite, lundi soir, de la motion américaine en faveur d'une double représentation chinoise, a déclaré hier le porte-parole de la Maison Blanche.

"Nous estimons que les manifestations choquantes et les explosions de joie non déguisées de certains délégués après le vote sur la question de la représentation chinoise pourraient avoir des conséquences défavorables pour le soutien accordé par les Etats-Unis à l'O.N.U.", a déclaré ce porte-parole, qui a ajouté: "La défaite de la motion américaine pourrait ainsi se traduire par une détérioration de l'appui dont jouissent les Nations unies au congrès et dans l'opinion publique américaine."

Faisant valoir que les pays représentés par les délégués ainsi mis sur la sellette avaient, dans nombre de cas, bénéficié de la générosité américaine, M. Ronald Ziegler a souligné que les conséquences de la séance de lundi soir à l'O.N.U. "pourraient aussi se faire sentir sur les crédits alloués par Washington au titre de l'aide à l'étranger".

M. Ziegler a indiqué que le président Nixon avait observé le reportage des scènes qui avaient suivi le vote de lundi à la télévision et qu'il a été "choqué". Il a ajouté: "Le président ne s'estime pas personnellement atteint, mais c'est un fait qu'il y a eu des expressions d'animosité personnelle (à l'encontre des Etats-Unis de la part de certaines délégations)."

"Nous n'avons pas l'intention de modifier notre politique, a encore dit M. Ziegler. Le président souhaite tout le succès possible à l'organisation des Nations unies, mais ce genre de spectacle pourrait fort bien réduire le pouvoir de cette administration."

M. Ziegler a qualifié l'explosion de joie et les applaudissements qui avaient suivi l'expulsion de Taiwan de "comportement irresponsable et indigne d'une assemblée telle que l'ONU". Ce comportement "n'est pas dans l'intérêt le mieux compris de l'ONU", a-t-il dit.

M. Ziegler n'a donné aucune explication en réponse à la question de savoir pourquoi le secrétaire d'Etat William Rogers, qui a tenu une conférence de presse vingt-quatre heures plus tôt, ne s'était pas fait l'écho de cette indignation. Les accents de colère contenus dans cette deuxième déclaration américaine au sujet du vote sur la Chine exprimaient fidèlement, a-t-il laissé entendre cependant, la réaction du président Nixon lui-même.

La motivation d'une colère à retardement

par Claude Moisy, de l'AFP

WASHINGTON (AFP)–La manifestation de colère à retardement de la Maison Blanche contre l'assemblée générale des Nations Unies s'explique par les vives réactions du congrès américain à l'expulsion de la Chine nationaliste, estiment les observateurs.

En étant beaucoup plus sévère envers l'organisation internationale que le secrétaire d'Etat William Rogers ne l'avait été la veille, M. Ronald Ziegler, porte-parole du président Nixon, a voulu donner des gages aux milieux conservateurs qui acceptent mal la défaite diplomatique subie par les Etats-Unis.

On relève toutefois que la mauvaise humeur de la Maison Blanche après l'échec de sa politique des deux Chines ne s'exerce pas contre la Chine populaire elle-même, mais contre le "spectacle choquant" donné par l'assemblée générale et contre les pays qui n'ont pas apporté aux Etats-Unis le soutien qu'ils croyaient pouvoir en attendre.

L'impression prévaut à Washington que le gouvernement n'est pas tellement mécontent que les Nations unies aient levé l'hypothèque de la représentation chinoise avant le voyage Nixon à Pékin et qu'il préfère diriger l'irritation des milieux conservateurs sur le palais de verre de Manhattan plutôt que sur sa politique de rapprochement avec la Chine.

MM. les administrateurs:

Il est plus facile que vous ne pensez d'adopter un système de microfilmage rapide et moderne.

Un système microfilm *Kodak* coûte-il cher?

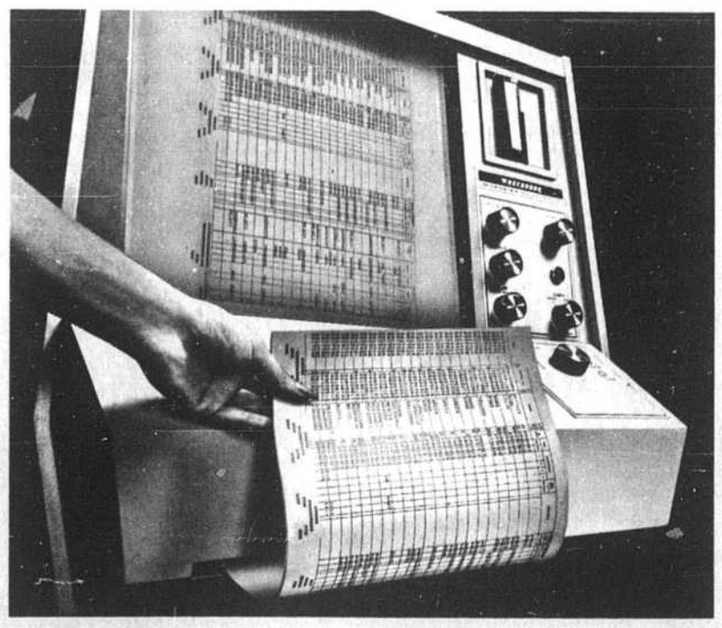
Non. N'oubliez pas qu'il existe une gamme complète de systèmes microfilm *Kodak*. Il y en a un pour chaque type d'entreprise, grande ou petite. De plus, les économies réalisées en temps et efforts, l'augmentation de l'efficacité générale du personnel de bureau, compensent rapidement les frais d'acquisition. Parlez-en à un usager du système microfilm *Kodak*.

L'adoption du système microfilm *Kodak* bouleversera-t-elle votre bureau?

Mais non. Avant de recommander un équipement particulier, le spécialiste *Kodak* étudie soigneusement l'acheminement des documents et les méthodes de travail de vos services. Ainsi, le changement de méthode se fait rapidement et sans complication. Le même spécialiste apprend également au personnel à se servir du matériel. Il demeure dans votre entreprise jusqu'à ce que tout marche comme sur des roulettes.

Un système microfilm *Kodak* est-il trop compliqué pour votre personnel?

Sûrement pas. Les spécialistes en systèmes microfilm *Kodak* peuvent, en quelques jours, former n'importe quel membre du personnel à l'usage de ces machines. *Kodak* fabrique, bien sûr, des microfilmeuses qui fonctionnent à la sortie des ordinateurs, mais même ces machines sont d'une grande simplicité d'emploi, tout comme les autres machines de bureau.



Les appareils Recordak assurent le repérage rapide, sûr et facile de l'information recherchée.

Consultez sans tarder le représentant *Kodak*.

Sans obligation de votre part, il déterminera vos besoins, vous donnera le prix des appareils et vous indiquera les économies qu'ils vous feront faire en temps, efforts, espace et argent. Il vous parlera aussi du service après-vente complet, un véritable service *Kodak*, qui ne vous est pas seulement fourni pendant un jour, une semaine ou un mois, mais aussi longtemps que vous en avez besoin.

Appelez-nous, écrivez-nous ou postez le coupon aujourd'hui même.

Canadian Kodak Sales Limited,
Division Traitement
d'Informations,
Montréal, P.Q.
Tél: 735-1393

Systèmes Microfilm RECORDAK de KODAK

D'UNE MONTAGNE; ON FAIT UN RIEN.

J'aimerais savoir comment le système microfilm Kodak peut faciliter notre travail de bureau.

Nom_____
(prière d'écrire lisiblement)

Adresse_____

Ville_____ Province_____

Canadian Kodak Sales Limited, Division Traitement d'Informations
4988, place de la Savanne, Montréal, P.Q.

(*Recordak* est la marque déposée pour le matériel de microfilmage conçu et fabriqué par *Kodak*.)

Kodak

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, jeudi 28 octobre 1971

Réunis en colloque nord-américain

Les criminologues favorisent l'intégration des corps policiers

par Jean-Pierre Charbonneau

Les directeurs des instituts de recherche criminologique des Etats-Unis et du Canada se sont prononcés cette semaine en faveur de l'intégration des forces policières nord-américaines tant au niveau d'une zone métropolitaine qu'au niveau d'une zone régionale.

Cette prise de position, qui s'inscrit parfaitement dans la ligne tracée par le Livre blanc sur la police et la sécurité des citoyens, présenté cet été par le ministre de la justice du Québec, Me Jérôme Choquette, trouve sa justification selon les spécialistes dans la diminution des coûts et l'efficacité accrue dans la prévention de la criminalité.

C'est au cours des discussions à huis clos qui ont eu lieu lundi et mardi, à l'hôtel Mont-Royal, dans le cadre de la sixième conférence annuelle des directeurs d'instituts de recherche criminologique, que les experts des questions de justice et de criminalité des Etats-Unis et du Canada en sont venus à la conclusion que l'intégration des forces policières est indispensable pour la sécurité des citoyens.

Le directeur du département de criminologie de l'université de Montréal, M. André Normandeau, a expliqué à ce propos que les données-statistiques prouvent indéniablement qu'il en coûte moins cher per capita d'être protégé par une force policière intégrée que d'être protégé par une multitude de corps policiers autonomes. A cet égard, M. Normandeau a cité les exemples des villes de Toronto, New York et San Diago, en Californie, où les services policiers sont regroupés au niveau métropolitain et où il en coûte proportionnellement moins cher pour ces services qu'à Montréal.

Quant à l'accroissement de l'efficacité, M. Normandeau a précisé que les chiffres montrent être améliorés de 25% à 75%.

Les directeurs des instituts de criminologie ont d'autre part proposé à la discussion publique un nouveau mode de reclassement des policiers. Selon la formule proposée, il y aurait deux catégories principales de policiers: (1) les policiers professionnels et (2) les policiers de quartier.

Les policiers professionnels seraient des policiers ayant une juridiction métropolitaine ou régionale. Ils auraient principalement pour tâches la prévention, la détection et la répression de la criminalité. En fait, ils seraient chargés des 20% des activités policières qui requièrent une formation technique spéciale.

Les policiers de quartier pour leur part seraient comme leur nom l'indique des agents de la paix ayant une juridiction plus limitée. Chargés des problème de circulation, de stationnement, de paix publique, de patrouille, etc., ces policiers de quartier auraient la rude tâche de répondre aux besoins immédiats de la population.

Appliqué à la région de Montréal, ce modèle d'organisation voudrait d'abord dire une force policière métropolitaine spécialisée et unifiée sous un seul commandement et plusieurs corps policiers autonomes chargés de la sécurité d'une municipalité de banlieue ou d'un quartier de Montréal.

De l'avis des spécialistes cette formule permettrait d'obtenir de meilleurs résultats au chapître de la lutte contre les spécialistes et les professionnels du crime. Elle permettrait de plus une meilleure protection des citoyens les policiers de quartier devait posséder une meilleure connaissance des données géographiques, humaines et criminologiques de la population qu'ils serviraient.

Enfin, les spécialistes parmi lesquels on retrouvait MM. Guy Tardif, membre du Conseil de sécurité de la Communauté urbaine de Montréal, et Charles Rogovin, président de la Police Foundation de Washington, ont suggéré, en rapport avec le modèle qu'ils ont proposé, une nouvelle échelle de salaire des policiers.

A titre d'exemple, les criminologues suggèrent pour un policier professionnel de 1ère classe un salaire annuel pouvant se situer entre $10,000 et $14,000. Pour un policier de quartier de 1ère classe, le salaire pourrait varier entre $8,000 et $10,000.

Des participants ont aussi fait état de l'expérience de la police de Philadelphie, aux Etats-Unis, où il semble que l'on ait adopté une formule semblable à celle proposée par les directeurs des instituts de criminologie. Les autorités de cette ville auraient même décidé de pousser plus loin la séparation des tâches policières en confiant le contrôle du stationnement uniquement à des femmes. Cette formule permettrait de libérer les policiers de quartier d'une tâche somme toute peu policière tout en donnant du travail à des femmes dont l'instruction ne permet pas toujours des emplois bien rémunérés.

Québec indemnisera les victimes d'actes criminels

par Gilles Lesage

QUEBEC – Le gouvernement du Québec indemnisera les victimes d'actes criminels.

Un projet de loi en ce sens, rétroactif au 1er novembre 1966, a été présenté hier à l'Assemblée nationale par le ministre de la justice, M. Jérôme Choquette. Il porte le numéro 83.

Les indemnités seront celles que prévoit la loi des accidents du travail en faveur d'une personne tuée ou blessée lors ou à l'occasion de son emploi. L'administration de la nouvelle loi sera d'ailleurs confiée à la CAT, dont le président est M. Maurice Bellemare, ex-ministre du travail.

Pourront être indemnisées:

- les personnes qui seront blessées lors de la perpétration de certains crimes;
- les personnes blessées alors qu'elle aident un agent de la paix dans l'exercice de ses fonctions;
- les personnes blessées en arrêtant ou en tentant d'arrêter l'auteur d'une infraction;
- les personnes blessées en prévenant ou en tentant de prévenir la perpetration d'une infraction;
- les personnes qui étaient des dépendants des victimes tuées dans les circonstances prévues par la loi.

La loi ne s'appliquera pas à une victime admissible à la loi des accidents du travail, à la victime qui a contribué, par sa faute, à ses blessures ou à sa mort, non plus au dépendant qui a été partie à l'infranction qui a causé les blessures ou la mort de la victime.

La loi entrera en vigueur sur proclamation du gouvernement. Le projet devrait être adopté au cours des prochaines semaines, de sorte que la loi enrerait en vigueur sans trop de délai.

La loi sera rétroactive au 1er novembre 1966 pour les personnes blessées qui souffrent d'une incapacité totale ou partielle, ou pour les dépendants d'une personne tuée, s'ils sont dans le besoin.

Le député libéral de Saint-Louis, M. Harry Blank, s'est fait depuis trois ans l'un des plus ardents promoteurs de cette mesure. A la suite de ses représentations, en 1969, le gouvernement de l'Union nationale a accordé une pension à deux veuves dont le mari avait été victime d'un acte criminel, savoir le chef de police d'Acton Vale, M. Donald Martin, et M. Taurazas, de Montréal.

Une étude générale de la question avait alors été entreprise, dont le projet de loi 83 est l'aboutissement. A la suite de l'assassinat de M. Pierre Laporte, l'an dernier, le premier ministre avait promis de soumettre une telle mesure, alors que l'Assemblée nationale s'apprêtait à accorder une pension à Mme Laporte.

Au moins trois, sinon quatre provinces, prévoient déjà l'indemnisation des victimes d'actes criminels. Le projet québécois est semblable à celui qui est en vigueur en Colombie-Britannique.

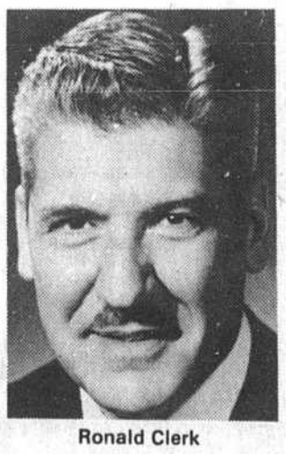
M. Choquette a expliqué que le projet met sur le même pied les victimes d'accidents de travail et de crimes. De la sorte, l'on bénéficie du personnel et des services de la CAT, et l'on fait l'économie d'un autre organisme.

L'administration des deux fonds sera complètement distincte. Les frais encourus par la CAT seront remboursés en totalité par le ministre des finances.

La victime ou ses dépendants auront la liberté soit de réclamer suivant la loi, soit de poursuivre au civil les responsables de la blessure ou de la mort.

En outre des bénéfices prévus à la loi des accidents du travail, la Commission peut accorder une rente à la mère d'un enfant né par suite d'un viol si la mère pourvoit à l'entretien de cet enfant.

Des ententes pourront être conclues avec les autres gouvernements, dont celui du Canada pour que ce dernier participe financièrement au coût de la mise en application de la loi.



Ronald Clerk

Le Richelieu Montréal aura 25 ans

"Fabriquer la paix ne pouvait prendre un autre visage, ni un autre chemin", a déclaré M. Ronald Clark, président du club Richelieu-Montréal qui célébrera demain son vingt-cinquième anniversaire.

"Lancer un club francophone au lendemain de la guerre n'était pas mince affaire", souligne M. Clerk qui établit ainsi le bilan du Richelieu-Montréal: cinq cents membres actifs ou passés, un million en dons de charité et de nombreuses fondations.

La forme d'activités des clubs Richelieu s'est rapidement propagée et l'on en retrouve aujourd'hui plus de deux cents exemplaires. Ils sont répartis dans une trentaine de pays et sur trois continents.

C'est à même les amendes imposées à ses membres, à l'occasion des diverses activités, que le club Richelieu puise substantiellement ses revenus pour financer les oeuvres de charité. Un souper dansant à l'hôtel Bonaventure marquera demain soir les célébrations du vingt-cinquième anniversaire.

À $20,000 et moins

La clinique de Pointe St-Charles recherche vainement des médecins

par Solange Chalvin

Est-il possible de trouver à Montréal, trois ou quatre médecins qui acceptent de travailler à un salaire inférieur à $20,000 par année?

Les citoyens de Pointe Saint-Charles en doutent. Ils sont en effet à la recherche depuis près de trois mois de médecins qui accepteraient de travailler à un salaire de $16,000 à $20,000 à l'intérieur de la Clinique communautaire de Pointe Saint-Charles. Faute de personnel, la clinique est obligée de refuser tous les jours des malades.

Ouverte il y a deux ans, elle répond aux besoins d'une population de 27,000 habitants dont 60% sont francophones. Or, jusqu'ici, un seul médecin y travaille à plein temps, c'est le Dr François Lehmann. Assisté de cinq infirmières et de quatre spécialistes qui donnent en moyenne une journée ou une soirée par semaine à la clinique, le Dr Lehmann ne suffit plus à la demande.

Lors de notre visite, hier après-midi, à la clinique, une vingtaine de patients attendaient et l'on refusait tout rendez-vous. Il circule de cinquante à soixante-dix patients tous les jours à la clinique.

"Faire attendre les citoyens est tout à fait contraire à l'esprit d'une clinique communautaire", expliquent le directeur Guy Breton et un membre du conseil d'administration de la clinique, M. Robert Tremblay.

Mise sur pied par les citoyens de Pointe Saint-Charles, la clinique a reçu l'appui des étudiants en médecine de l'université McGill mais jusqu'ici les étudiants francophones ainsi que les professionnels de la santé ont peu collaboré.

Un groupe de citoyens connu sous le nom de Mouvement Amélioration-Santé (MAS) fait actuellement circuler une pétition dans Pointe Saint-Charles afin de réclamer de la part du Collège des médecins et du ministère des affaires sociales, des médecins qui accepteraient de travailler à des salaires de moins de $20,000 par un.

Le budget global de la clinique est de l'ordre de $155,000 fourni par des subventions fédérales-provinciales. "Si nous refusons de payer plus de $20,000 à un professionnel de la santé, nous dit M. Tremblay, c'est que le niveau des salaires se situe aux environs de $4,000 dans la Pointe et qu'il serait scandaleux d'offrir cinq fois ce salaire à un médecin".

Plusieurs citoyens considèrent même que le salaire de $16,000 est amplement suffisant puisque les médecins attachés à la Clinique n'ont aucun frais de personnel, secrétariat, équipement. Tout leur est fourni gratuitement par le centre; salariés, ils remettent à la Clinique les honoraires qu'ils touchent de l'assurance-maladie.

L'impossibilité de trouver des médecins – francophones de préférence pour répondre au voeu de la population – oblige la Clinique à retarder l'ouverture d'un autre local déjà prêt et tout équipé à recevoir les malades. Ce local situé aux coins des rues Centre et Charlevoix (alors que la clinique actuelle est sise rue Dublin) desservirait particulièrement une clientèle canadienne-française.

Depuis son ouverture, la clinique communautaire de Pointe Saint-Charles a suivi 2,200 familles. Elle a mis sur pied l'été dernier une clinique mobile qui a pris le pouls de la santé des citoyens dans quelques quartiers montréalais.

SCRIBEC
45 est, rue Jarry, Montréal
387-2486
secrétariat-travaux de bureau

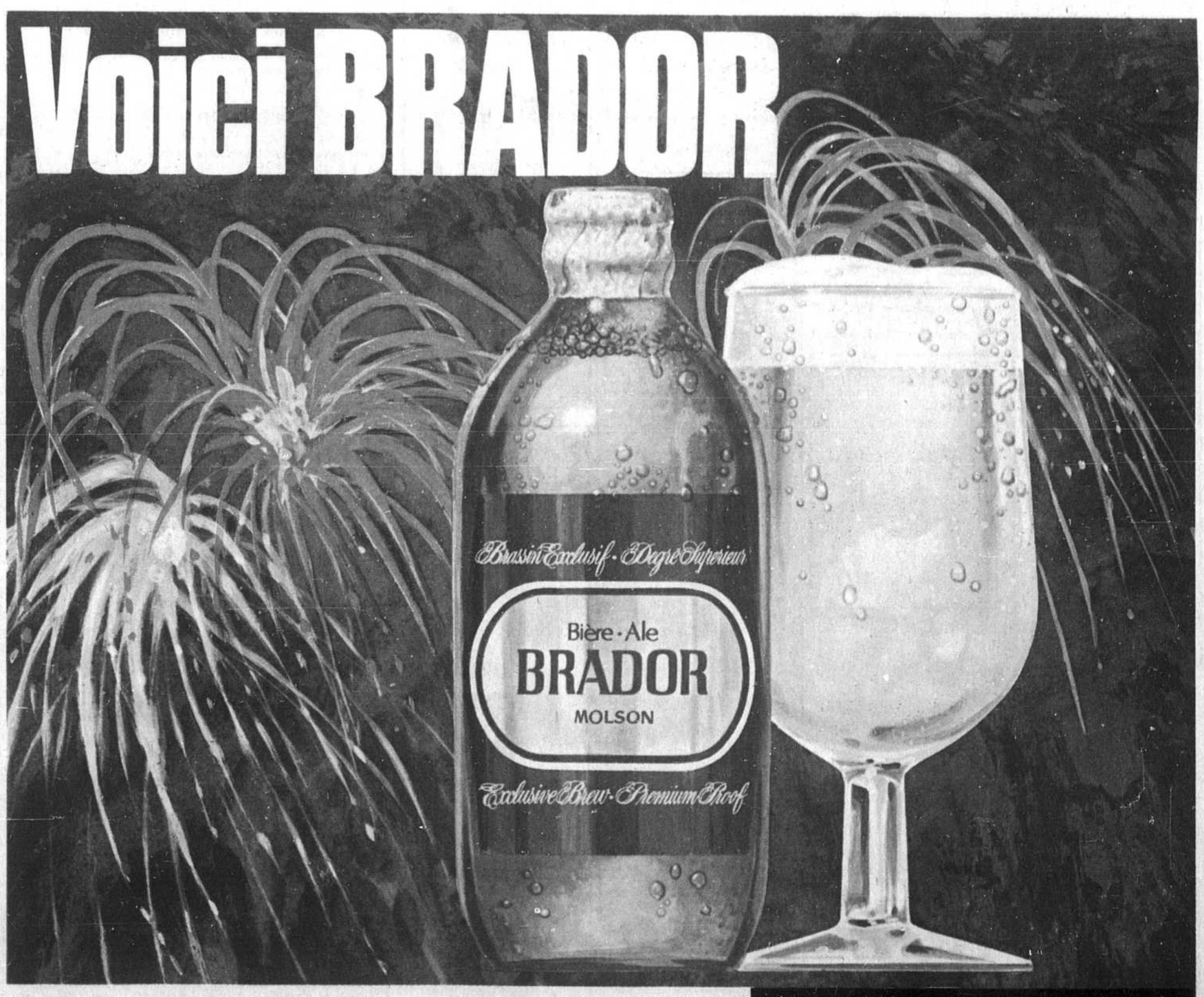
TARIFS DE PHOTOCOPIE XEROX 7000

Du même original

3 copies	11¢ l'unité
4 copies	9¢ l'unité
5- 10 copies	8¢ l'unité
11- 16 copies	7¢ l'unité
17- 30 copies	6¢ l'unité
31- 40 copies	5¢ l'unité
41- 80 copies	4¢ l'unité
81-199 copies	3½¢ l'unité
200-999 copies	3¢ l'unité
1000 copies	2½¢ l'unité

Format légal et papier couleur: 10% en sus
Réduction à partir de 14"x18"

aussi
DACTYLOGRAPHIE
POLYCOPIE
ADRESSAGE
RÉDACTION
DICTAPHONE
PERMANENCE
ADMINISTRATIVE
ET TÉLÉPHONIQUE



la première bière québécoise de catégorie supérieure

BRADOR...la plus-que-bière signée Molson

Molson est fière de son coup en présentant la première bière québécoise de catégorie supérieure.

La nouvelle Brador coûte un peu plus cher que les bières ordinaires mais elle vaut son pesant d'or.

C'est une bière légère, rafraîchissante dont les ingrédients d'une qualité insurpassable font l'objet d'une fermentation toute spéciale. Le brassin est ensuite soumis à une maturation prolongée qui lui communique un velouté parfait.

Son degré supérieur d'alcool — plus de 10% de preuve — en fait une bière capiteuse qui se déguste lentement. Offrez-vous une Brador ou, mieux encore, savourez-la en bonne compagnie. Vous serez fier de votre coup.

Le projet québécois d'allocations familiales est acceptable pour Ottawa, dit Ouellet

par Solange Chalvin

Les propositions faites par le premier ministre Bourassa au gouvernement fédéral, concernant les allocations familiales, sont tout à fait acceptables, compte tenu du caractère particulier de la province de Québec.

"Personnellement, je n'ai aucune objection à ce que le plan fédéral d'allocations familiales soit modifié dans la province de Québec, pour répondre à des priorités et à des objectifs sociaux propres au Québec" a dit le secrétaire parlementaire du ministre fédéral de la santé, M. André Ouellet, qui s'adressait hier midi à un club social de la métropole.

Il est prématuré d'adopter une attittde défaitiste ou de dire que les négociations sont au point mort dans le contentieux Québec-Ottawa sur les allocations familiales, a commenté le député de Montréal-Papineau aux Communes, ajoutant que les discussions qui eurent lieu ces dernières semaines entre les deux gouvernements ont été très fructueuses. Elles ont permis de s'entendre sur les standards minimums à être inclus dans la législation fédérale, la définition du concept de la famille et celle du revenu. Toutes ces demandes étaient contenues dans la lettre adressée au début du mois par le premier ministre Bourassa à M. Trudeau.

Le secrétaire parlementaire de M. Munro ne voit aucun problème à ce que le programme de sécurité du revenu soit conçu et planifié par le gouvernement du Québec, à condition qu'Ottawa conserve son droit strict de dépenser et de remettre directement des chèques aux vieillards, aux mères de familles ou aux chômeurs.

M. Ouellet s'est dit très confiant dans l'aboutissement heureux des pourparlers actuels, allant même jusqu'à prévoir une deuxième lecture du bill C-264, immédiatement après la passation par la Chambre des Communes du bill sur la réforme fiscale. Cet échéancier, selon M. Ouellet, permettrait au gouvernement fédéral de mettre en application le nouveau régime d'allocations familiales dès mai 1972.

Pour sortir de l'impasse actuelle qui divise les deux gouvernements, M. Ouellet a proposé que le gouvernement fédéral amende sa loi pour permettre au gouvernement du Québec de déterminer les bénéficiaires, la nature et le montant des prestations ainsi que l'échelle de réduction des prestations (telle que le demandait la lettre de M. Bourassa). D'autre part, le gouvernement du Québec, a-t-il dit, devrait ajouter une participation financière de l'ordre de 15 à 20% des sommes versées par le gouvernement canadien selon la formule fédérale et faire en sorte que sa loi respecte des standards minimums nationaux et couvre toutes les familles pauvres qui n'ont pas de revenus imposables.

On soutient parfois que le fédéral devrait remettre tout simplement aux provinces l'argent qu'il retire, pour que ces dernières dépensent cet argent à leur guise, au même titre que la péréquation. A première vue, a admis M. Ouellet, cette proposition peut sembler attrayante. Mais si le gouvernement fédéral n'entretenait pas une communication directe avec les Québécois, par le versement de prestatins sociales, il y a fort à craindre que cette vocation nationale, qui est sienne, s'effriterait et avec elle le désir des provinces de persister dans la voie du partage des biens et ressources. Ébranler une conception aussi rentable du fédéralisme reviendrait non seulement à nuire à l'avancement économique des Québécois, a soutenu M. Ouellet, mais à compromettre la raison d'être du gouvernement central.

Si le gouvernement s'oppose à ce que les provinces versent elles-mêmes les prestations a expliqué le conférencier, c'est que cette façon de procéder permettrait aux provinces – et aux politiciens provinciaux – de s'attribuer le mérite de programmes financés par tous les contribuables canadiens.

Le régime d'allocations familiales proposé par Ottawa – s'il est accepté par Québec – a encore dit M. Ouellet, donnera aux Québécois, l'un des meilleurs régimes d'allocations familiales au monde.



À la Société des artisans

A l'occasion de leur rencontre annuelle à la Maison Montmorency de Courville, les dirigeants régionaux de la Société des Artisans, coopérative d'assurance-vie, ont décidé d'accentuer leur orientation humaniste et le service de leur action économique et sociale. Cette décision se traduira dans la réalité par des initiatives qui répondront de plus en plus aux besoins et aux problèmes du milieu. Sur notre photo, Me Robert Cliche, administrateur de la région de Lévis (qui comprend la Beauce), fait une intervention en ce sens pendant la plénière.

Menacée de perdre ses subventions

L'Université d'Ottawa souligne les frais que lui occasionne le bilinguisme de ses services

PETERBOROUGH (PC) – L'Université d'Ottawa a souligné les dépenses considérables occasionnées par le bilinguisme total de ses services, dans un mémoire soumis au comité de la législature ontarienne sur les affaires universitaires.

Elle a demandé une audience spéciale au cours de laquelle elle pourrait démontrer la necessité de maintenir les subventions spéciales qu'elle a reçue depuis 1966 pour lui permettre d'être entièrement bilingue.

Le printemps dernier, le gouvernement ontarien a annoncé que cette subvention, atteignant $1,200,000 durant l'année académique 1971-1972, serait réduite de $300,000 tous les ans jusqu'à l'élimination complète.

La mémoire rappelle que cette décision a été prise d'après la conjecture que l'université avait atteint des proportions telles que les inscriptions devaient être suffisantes pour permettre des cours français et anglais sans assistance financière spéciale.

L'université a répliqué qu'elle procède actuellement à une évaluation précise des coûts supplémentaires occasionnés par son statut bilingue et espère que cette analyse démontrera clairement quelles sommes supplémentaires lui sont nécessaires pour maintenir ce statut.

L'université a aussi demandé au comité, réuni à l'université Trent, des subventions immédiates afin de pouvoir continuer la construction de son édifice des sciences de la santé.

La politique scientifique

Les jeunes offrent leur collaboration

Le Conseil de la jeunesse scientifique a offert hier sa collaboration au gouvernement du Québec pour l'élaboration d'une politique provinciale de recherche scientifique. Ce Conseil, par la voix de son président Fernand Miron, veut ainsi répondre aux préoccupations que le ministre Saint-Pierre a récemment exprimées au congrès de ACFAS, à Sherbrooke.

"S'il est nécessaire d'orienter la recherche scientifique en fonction des besoins de la collectivité, il est encore plus important de faire connaître et de rendre accessible aux jeunes les secteurs d'activité ou se jouera l'avnir les Québécois", explique M. Miron.
M. Miron.

Le conseil des politiques scientifiques, estime la Cxxxx peut jouer un très grand rôle en ce sens et les jeunes se feront un plaisir de participer à ses travaux. Cet organisme dont M. Saint-Pierre a annoncé la formation aura pour but de conseiller le comité interministériel récemment créé dans le but de doter le Québec d'une politique scientifique qui réponde vraiment à ses besoins particuliers.

Le Conseil de la jeunesse scientifiques, estime le CJS jorité des organismes oeuvrant dans le domaine des loisirs des jeunes en domaine scientifique.

PETITES ANNONCES RÉGULIÈRES - 844-3361
- Le prix de nos petites annonces est de $1.50 par jour avec un maximum de 25 mots.
- Tout mot additionnel est de 0.05
- L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

PETITES ANNONCES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

PETITES ANNONCES ENCADRÉES - 844-3361
- Le prix des petites annonces encadrées est de: $4.20 le pouce de hauteur.
- L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

APPARTEMENT A LOUER

$75. par mois. 2½ meublé chauffé, eau chaude, taxes incluses. Montréal-Nord. Tél. **324-3048** ou **321-2554.** 1-11-71

AVENUE DU PARC: 5462, angle St-Viateur, adjacent Outremont. 3½ - $78. Façades rues, 4 fenêtres $92. Taxes eau, chauffage, eau chaude payés. Meublés $6.00 supplémentaire. 16-11-71

COTE-DES-NEIGES. 5614 Gatineau, apt 2, 5 pièces, tout compris $140.00 chauffé. Libre Tél: **733-8420** 4-11-71

RUE SHERBROOKE près Parc Baldwin. 4½ pièces, chauffées, fermées, eau chaude, adultes seulement. $125.00 Tél: J. Bouchard **844-2573** entre 9-5 p.m. 4-11-71

IMPERIAL HOUSE
3445 rue Drummond
Luxueux appartement de 3 chambres à coucher dans immeuble moderne avec vue panoramique sur la ville
- 3 pièces - $195.00
- 4½ pièces - $230.00
- 5½ pièces - $315.00
- 6½ pièces - $335.00
- Immeuble et ascenceur modernes
- Systèmes d'air climatisé
- Laveuses de vaisselle
- Service de portiers
- Stationnement souterrain
- Sauna

POUR LOCATION IMMÉDIATE, ET OCTOBRE LE 1er, COMPLÉTEMENT ÉQUIPÉ ET TOUTES TAXES PAYÉES.
Contactez le gérant
844-1659
WESTMOUNT REALTIES
Administrateurs en immeubles courtiers licenciés
29-10-71

A VENDRE

AMEUBLEMENT de bureau en parfait ordre: filières, table de conférence, chaises, pupitres, machine "Gestetner", et divers Tél: **276-0829** 29-10-71

RADIO D'AUTO, "Blaupunkt", AM-FM, neuf du printemps. Tél: après 6 p.m. **374-2966** 30-10-71

Deux climatiseurs "General Electrique", format régulier s'adaptant dans les boites pré-installées. Tél: **739-8143** après 6 p.m. 1-11-71

AUTO A VENDRE

VOLVO 1970, 142S, GT, "overdrive", radial, 9,000 milles, **$2,100. Tél: 322-0119** 3-11-71

PEUGEOT 404: 1969, automatique, radio AM-FM, excellente condition, cause départ. Meilleure offre. Tél: **634-9662.** 29-10-71

DS 21, Pallas, 1968, bleue, cause départ. $1,500. Tél.: **332-2606.** 1-11-71

CHALET A LOUER

Magnifique chalet près centre ski, chauffé, bain, téléphone, 1 heure de Montréal. Tél.: soir **679-2356.** 29-10-71

MONT-TREMBLANT
(à 9 milles)
1 mille Mont Blanc, au bord lac Carré, St-Faustin, pour une famille seulement, 5 pièces, chauffées, meublées Roxton, foyer, système d'aqueduc. 1er novembre au 1er mai $1,800.
Tél.: 661-4006, 669-2322
1-11-71

CHALET A LOUER

CHALET suisse, Ste-Agathe, 3 chambres à coucher, foyer, télévision, ameublement rustique, saison-ski, tout compris $1,400. Tél.: **326-5836** 30-10-71

CANTONS DE L'EST: Mont-Orford, chalet suisse, 4 pièces, sans foyer, à 4 milles pentes de ski, chauffage déneigement. Tél: **663-1087** 30-10-71

STE-AGATHE: 2 luxueux "Bavarois", "Tyrol" 5½, chauffés, foyer, TV, meubles Thibault, équitation. Semaines prix réduit octobre-novembre (semaines ski après 15 janvier) Tél.: **256-6825,** weekend **254-6728.** 1--11-71

CHALET A VENDRE

DOMAINE CHANTECLAIR: authentique chalet suisse, 3 chambres à coucher, grand salon, salle à manger, plan d'architecte exclusif au Canada. Face magnifique lac, sur sommet de pente de ski, foyer pierre naturelle. Prix $14,500 comptant $1,500. Tél.: Jean Marinier **731-3501** ou **1-819-326-2559** 13-11-71

ST-DONAT - LAURENTIDES
Chalet suisse hiver/été meublé, au pied de la pente de ski Mont Garceau, plage sablonneuse privée sur le Lac Blanc, terrain paysagé, deux garages, deux foyers en pierre naturelle, cinq chambres à coucher, grand vivoir.
Prix: $32,500.
Appeler
Montréal: 273-9186 (jour)
Longueuil: 677-1424 (soir)
St-Donat: 424-2853
29-10-71

Près Lachute, chalets et terrains à flanc de montagne, (environ 100 x 200), beaux grands arbres. Endroit paisible. Prix avantageux. Inf.: **722-4371.** 30-10-71

CHAMBRE A LOUER

OUTREMONT: grande chambre pour dame âgée. Tél.: **272-2138.** 29-10-71

COURS PRIVES

Etudiant en mathématiques, niveau universitaire, donnerait cours privés en mathématiques niveau primaire, secondaire ou collégial. Prix très raisonnable. Tél.: **727-6881.** 30-10-71

LANGUE chinoise, cours privés aux petits groupes, par professeur chinois avec expérience et discipline linguistique au Canada. Prix modique avec efficacité. Tél.: **259-1603.** 29-10-71

DEMANDE D'EMPLOI

Très bon français, expérience du secrétariat et du domaine de la rédaction, rapide à la machine à écrire. Désire emploi permanent. Tél: **725-7418** 29-10-71

DUPLEX A LOUER

BOUCHERVILLE: luxueux bas duplex, 8½ pièces récemment décoré, garage double, face à parc, occupation immédiate. Tél: **747-7313.** 1-11-71

DUPLEX A VENDRE

BOUCHERVILLE: luxueux duplex, bas vacant, situé dans très beau quartier, près école polyvalente, 8½ bas, 5½ haut, sous-sol fini, garage double. A sacrifier. Pas d'agent. **747-7313.** 1-11-71

FEMME DEMANDEE

FEMME DEMANDÉE
SECRÉTAIRE BILINGUE
- Scolarité 12 ans.
- 3 ans d'expérience et plus dans étude légale.

Mme Deslandes
878-9381
30-10-71

HOMME DEMANDE

LIBRAIRIE-PAPETERIE RIVE SUD
GÉRANT d'expérience demandé. Devra s'occuper des achats et des ventes au détail et au gros. Diriger le personnel.
Bon salaire, participation aux profits, assurance collective, fonds de pension etc.
Écrire Case 101,
Le Devoir
1-11-71

REPRESENTANTS. Doublez vos revenus actuels en offrant à vos clients ou prospects un produit dans l'industrie du loisir. M. Kottard. Tél.: **931-2461.** 29-10-71

OCCASION D'AFFAIRES

TRÈS BELLE BOUTIQUE À VENDRE
Clientèle de choix et excellent site pour la vente au détail de lignes exclusives de vêtements ou d'artisanats. Raison de vente: Santé
Meilleure offre.
2183 rue Crescent
Pour rendez-vous: **844-2111**
1-11-71

PERDU

PERDU la semaine dernière, sac à main fait de corde et suède, couleur brun et beige. Au Mont-Royal près Lac aux Castors. Récompense. Tél: **738-2229.** 29-10-71

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 1600 Berri, suite 3106, Marthe Gaudette, B.A., B. Ped., B. Ph.; L. ès Lettres, Tél.: **288-2332**, J.N.O.

PENSION

Pension, personnes âgées, chambre privée, tout confort, bonne nourriture, 2 infirmières, proximité hôpital, église, parc. Visitez la pension 1980 - 1994 Sauvé est. Tél: **381-0250, 382-3479** 4-11-71

PROPRIETE A VENDRE

PIEDMONT: bungalow, 6 pièces, meublées, foyer, chauffage central, piscine béton 30' x 20', terrain 192' x 192', $30.000. Comptant $10.000 minimum. Tél.: Montréal **321-3164**, Piedmont **227-3417** 5-11-71

ST-BRUNO
Superbe bungalow pierre et cèdre, style Ranch. Grand salon avec foyer pierre, 4 chambres. Terrain exceptionnel de 15,000 pieds carrés. Piscine chauffée.
Monique Côté 679-8220 ou 653-3746
IMM. WESTGATE
Courtiers
29-10-71

Carrières et Professions

NOTRE RUBRIQUE
CARRIÈRES ET PROFESSIONS
a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires.
Les annonces publiées sous cette rubrique coutent 30 la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et confidentiel. La date limite pour reception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.
Telephonez ou ecrivez a:
LE DEVOIR
434 est rue Notre Dame
Montreal Tel 844 3361
Competence:
Bernard Lutz

INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTRÉAL
Postes vacants

TECHNICIEN EN ÉLECTRONIQUE INDUSTRIELLE
- Être détenteur d'un diplôme en électronique industrielle.
- Expérience minimum de 5 ans.
- Expérience dans l'instrumentation médicale.

TECHNICIEN(NE) EN INHALOTHÉRAPIE
- Être diplômé(e) de l'École de thérapie par inhalation.
- Heures de travail: de 16h. à 24h.

CONTREMAÎTRE GÉNÉRAL
- Connaître les corps de métiers de la construction.
- Capable de diriger des hommes.
- Capable de lire les plans et devis.
- Expérience antérieure requise.
- Salaire à discuter.

Les personnes intéressées devront soumettre leur candidature à:
Institut du Cardiologie de Montréal
Service du personnel
5000 est, rue Bélanger
Montréal 410
Tél.: 376-3330 poste 267

BIBLIOTHÉCAIRE DIPLÔMÉ(E)
Exigences:
- Posséder un baccalauréat en bibliothéconomie
- De préférence avec expérience dans le travail de bibliothèque médicale.

Fonctions:
- Responsable de la bibliothèque
- Faire des recherches bibliographiques
- Cataloguage
- Classification et tout autre travail normalement dévolu à un bibliothécaire professionnel.

Salaire:
Selon l'expérience et l'échelle de salaire en vigueur.

Faire parvenir curriculum vitae au:
Directeur du personnel
Hôpital des Laurentides
L'Annonciation, Co. Labelle

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES
a besoin des services d'un
PILOTE - INGÉNIEUR EN AÉRONAUTIQUE

FONCTIONS :
L'Établissement aéronautique national à Ottawa a besoin des services d'un ingénieur pour effectuer des travaux de recherche dans sa section de recherche en vol. Certaines des fonctions comportent des expériences à effectuer en vol.

QUALIFICATIONS:
Formation universitaire de niveau supérieur en génie aéronautique, terminée avec distinction. On examinera attentivement les demandes des diplômés en physique d'ingénierie ou des diplômés d'études analogues qui connaissent bien l'aéronautique. L'expérience de pilote d'appareils à ailes fixes ou d'hélicoptères constitue un atout puisque les membres du personnel du service de génie qui possèdent les certificats de pilote nécessaires effectuent des vols de recherche.

TRAITEMENT:
Le traitement sera fonction des qualifications du candidat retenu.
Prière d'adresser un curriculum complet à l'Agent d'emploi, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Ontario, K1A OR6 en mentionnant la référence NAE-301.
Les citoyens canadiens auront la préférence.

ATTENTION
FINISSANTS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ÉPREUVE ÉCRITE
Jeudi, le 28 octobre 1971
19:00 heures
Endroit : **École Lanaudière**
4300 de Lanaudière
(angle Marie-Anne est)
CARRIÈRES EN ADMINISTRATION - CARRIÈRES À L'ÉTRANGER
Fonction publique du Canada
FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

INGÉNIEUR D'ENTRETIEN
RÉGION CENTRALE
DIRECTION DES PARCS NATIONAUX ET DES LIEUX HISTORIQUES
MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN
CORNWALL
Fonction publique du Canada

Traitement jusqu'à $14,024
La région Centrale chargée de la création et de l'entretien de tous les parcs nationaux et lieux historiques du Québec et de l'Ontario recherche un ingénieur d'entretien.

FONCTIONS
Sous la supervision générale de l'ingénieur régional: en tant que spécialiste de la technique de l'entretien auprès des surintendants des parcs, étudier des questions relatives au génie civil, à l'électrotechnique et à la construction mécanique; coordonner la planification de tous les programmes d'entretien; diriger l'établissement de l'inventaire des immobilisations, la recherche en matière d'entretien et l'élaboration de procédures d'entretien; à titre d'agent des projets, diriger des programmes d'immobilisation particuliers.

CONDITIONS DE CANDIDATURE
Diplôme universitaire de génie OU admissibilité à l'accréditation à titre d'ingénieur professionnel, au Canada. Bonne connaissance des principes et pratiques du génie. Connaissance approfondie de la technique de l'entretien dans les domaines précités. Bonne connaissance des codes, normes et règlements nationaux, provinciaux et municipaux relatifs aux fonctions du poste. Les candidats doivent posséder les qualités requises en ce qui concerne la connaissance et l'usage tant de l'anglais que du français.

Veuillez remplir une "Demande d'emploi" (formule PSC 367-401) que vous pouvez vous procurer aux bureaux de poste, aux Centres de main-d'oeuvre du Canada et aux bureaux de la Commission de la Fonction publique, et l'adresser comme suit:

MONSIEUR F. E. BARR, I.P.
CADRES DES SCIENCES APPLIQUÉES
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
OTTAWA (ONTARIO)
K1A OM7

(La préférence ira aux citoyens canadiens).
Référence à rappeler: concours no 71-204-20.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE
DÉPARTEMENT DE GÉNIE INDUSTRIEL
PROFESSEUR ASSISTANT DE RECHERCHE OPÉRATIONNELLE

LE POSTE:
Enseignement des diverses techniques de la recherche opérationnelle comme la programmation mathématique, les files d'attente, la théorie des graphes, etc. Direction de thèses et recherche dans l'application industrielle de ces techniques.

LE CANDIDAT:
De préférence il sera un ingénieur, il possédera une expérience industrielle et académique et il sera détenteur d'un doctorat dans une spécialité pertinente.

RÉMUNÉRATION:
$11,000.00 par année ou plus, selon l'expérience.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae qui sera traité confidentiellement, avant le 1er décembre 1971, au:
Directeur,
Département de Génie industriel,
École Polytechnique,
Case Postale 501, Snowdon,
Montréal 250, P.Q.

le carnet du gourmet

Les Filles du Roy... une réputation à conserver

par Urgel Lefebvre

Un Français qui, incidemment, vient de se fiancer à une Canadienne française, veut me parler de sa compagnie qui oeuvre dans le domaine de l'aéronautique et croit que le meilleur endroit pour le faire c'est à une table dans un restaurant du Vieux Montréal.

Je m'apprête à lui en proposer toute une série, mais il a déjà fait son choix et nous nous trouvons bientôt devant une lourde porte en bois de grange, rue Saint-Paul, tout près de la rue Bonsecours.

Je suis très heureux de constater que Les Filles du Roy ont déjà une excellente réputation. C'est lourd à porter parfois.

A peine sommes-nous dans le restaurant que nous éprouvons un léger désagrément. Toutes les tables pour deux sont occupées et l'on hésite à nous faire asseoir à une table plus grande, dans l'attente que l'on est de clients en groupes. Bons princes, nous consentons à prendre l'apéritif au comptoir près de la porte d'entrée.

Déjà il nous est permis de constater que l'on a réuni dans ce restaurant une foule de vieilles choses du Québec ce qui donne à l'endroit un peu le caractère d'un musée.

C'est fait! Nous n'avons pas attendu trop longtemps, quelques tables à deux sont maintenant libres dans la pièce du fond. Nous nous y rendons pour terminer notre apéritif et commander notre déjeuner.

Il n'y a pas à le nier, les matériaux choisis et l'utilisation judicieuse qu'on en a faite dans la décoration intérieure de ce restaurant confèrent à celui-ci une chaleur presque palpable. Il n'en demeure pas moins que cet intérieur ne représente rien de particulier et qu'il constitue tout simplement un ensemble d'objets plus ou moins hétéroclites quoique agréables à voir.

Le plafond en comble surbaissé laisse voir ses poutres et solives de bois équarri, deux murs sont en bois de grange, celui du fond est fait de rondelles de cèdre emprisonnées dans du mortier. A ces murs pendent des scies à bûches, des jougs pour porteur d'eau et pour attelage de boeufs, des instruments aratoires en bois et une étrange fourche de javeleur comme on en voit dans les Moissonneurs de Millet. Les ampoules pour l'éclairage sont nichées dans des fanaux placés aux encoignures ou sous de globes de lampe sur les tables. Pour mobilier, de vieilles chaises en érable faites à la main, de vieux bahuts, de vieilles armoires, dont quelques-unes à pentures en queue de rat, un poêle à deux ponts servant de réceptacle à vaisselle, etc.

Bref, un intérieur qui tient à la fois de la remise et de la maison d'habitant.

Et ces filles du roy qui vont et viennent avec diligence dans leur accoutrement d'époque aux couleurs si gaies!

A l'heure du lunch, qui s'étire jusqu'à 16h00 aux Filles du Roy, on sert un menu spécial très varié, de sorte que l'on peut prendre un repas complet pour $1.75 au minimum et $4.00 si l'on prend un steak au poivre et au vin comme le Français qui m'accompagnait. J'avais choisi le Gigot d'Agneau au jus à $3.00, de sorte que nous avons pu arroser notre repas d'une demi-bouteille de Mouton Cadet. Le consommé du jour portait le nom de Carmen et se composait d'un riche bouillon de boeuf et de quelques lamelles de piment vert et de tomates rouges. Vraiment bien ce consommé.

Mon compagnon s'est dit très satisfait de son steak au poivre sauf qu'il s'est demandé pourquoi on avait laissé tant de gras autour.

Pour ce qui est du gigot d'agneau il était cuit à point et très bon, mais je l'aurais préféré un peu plus chaud.

Le menu du jour comportait au dessert des crèmes que nous avons refusées, mais pour l'unique raison que nous étions tentés par certaines tartes qui se trouvaient à la carte. Malheureusement, il n'y avait plus de tarte à la ferlouche, ni de tarte à la pichoune. Mais il y avait une tarte au sirop d'érable comme j'en ai rarement mangé et mon compagnon trouva à sa tarte aux pommes de Rougemont une saveur qu'il n'avait rencontrée nulle part ailleurs. Pour ce qui est de la tarte au sirop d'érable, sa garniture remplie à souhait d'amandes de noix de Grenoble était à la fois généreuse et d'une consistance parfaite. Et je n'ai pas laissé le moindre morceau de croûte dans mon assiette.

Si l'on inclus les apéritifs, le vin, les desserts à la carte, la taxe et les pourboires, ce déjeuner pour deux a coûté un peu plus de $16.00. Et quelle ambiance!

Le congrès de l'ACEBO

Les Franco-Ontariens à la recherche de l'égalité scolaire

OTTAWA (PC) – Certains membres de l'Association des commissions des écoles bilingues de l'Ontario se demandent comment agir pour en arriver à ce que leur système scolaire séparé ne soit plus défavorisé par le système de taxation actuel.

Réunis en congrès, à Ottawa, pour discuter du rapport préliminaire sur "Les facettes d'un système scolaire", préparé par l'Université d'Ottawa, les congressistes en ont discuté en ateliers les principales constatations.

Une des premières touche les insuffisances budgétaires qui imposent de si lourds sacrifices au niveau de la pédagogie que la qualité de l'enseignement en souffre.

Un représentant a signalé que dans sa commission scolaire, on trouve quatre fois plus d'enfants que dans le système public. Cependant, le système public reçoit plus des deux tiers des taxes. Il a suggéré de mettre tout le profit de ces taxes tant publiques que séparées, en un seul fonds, et de le répartir selon le nombre d'élèves dans chacune des commissions.

Un autre congressiste a tout simplement suggéré que les écoles séparées deviennent des institutions publiques.

Une autre constatation du rapport préliminaire, remis aux membres de l'ACEBO, signale que la population francophone de l'Ontario est nettement mal informée sur son système scolaire.

Pour les conseillers scolaires cette remarque des recherchistes peut permettre un doute sur la valeur même du rapport.

Le rapport est en effet le produit de recherches menées auprès de la population et des conseillers scolaires. "Comment la population peut-elle parler de ce qu'elle ne connaît pas", de commenter un commissaire.

Le rapport mentionne qu'il faut retenir l'expression assez nette d'un désir de changements accompagnés, pour les uns de garanties confessionnelles; pour les autres, de garanties linguistiques.

Un des quatre ateliers discutant du rapport en a aborde l'aspect religieux. Selon M. Paul André Comeau, professeur en Sciences politiques à l'Université d'Ottawa, un des quatre auteurs du rapport, cette constatation a semé un peu la panique parmi les congressistes.

Certains ont signalé que la population avait peut-être identifié les écoles publiques à des écoles neutres.

Pour un autre, il ne faut pas craindre de discuter de l'implantation d'un cours de religion au niveau des Conseils scolaires, car même certains protestants désirent des cours d'enseignement religieux dans leurs écoles et conséquemment, si les catholiques présentent un schéma de cours valable, ils lui accorderont leur appui.

Ce congrès qui a débuté, dimanche, prend fin aujourd'hui. Les participants n'ont pas à approuver de recommandations précises découlant de leur étude du rapport préliminaire.

Toutefois, le comité de recherche de l'organisme devra s'inspirer des remarques des congressistes dans la rédaction de ses recommandations qui seront alors soumises au congrès de l'an prochain.

L'ACEF et "la bataille" des consommateurs

La bataille des consommateurs, tel sera le thème du premier congrès de la Fédération des ACEF du Québec qui se tiendra, à Montréal, en fin de semaine prochaine, soit les 29, 30 et 31 octobre, à l'Hôtel Iroquois.

Ce thème se veut la synthèse et l'aboutissement du travail de l'Association des coopératives d'économie familiale (ACEF) depuis sa fondation.

Dès le départ, les ACEF ont engagé une lutte contre l'exploitation, sous toutes ses formes, du consommateur québécois. Que ce soit par la consommation budgétaire, l'aide juridique, l'éducation et la formation populaire, les pressions auprès du gouvernement, les ACEF, et maintenant la Fédération, ont tout mis en oeuvre pour atteindre cet objectif. Parallèlement à ce travail l'ACEF a observé le développement de nouvelles techniques de fraude, à l'entrée en vigueur d'une loi de protection du consommateur, pleine d'échappatoires et d'omissions et surtout, à une détérioration, sans cesse croissante, de la situation économique du Québec. "Comment, dans ces conditions, se demande le directeur général de la Fédération, Me Pierre Marois, peut-on décemment apprendre aux consommateurs à pêcher, quand le lac est pollué?" Et, il ajoute: "Le congrès de la Fédération des ACEF ne peut pas escamoter cette question".

Pour tenter de répondre à cette question, pour mieux circonscrire ce que sera "la bataille des consommateurs", les congressistes sont appelés à étudier trois documents de travail.

Le premier porte sur l'accessibilité du citoyen à la justice et à son appareil. Il propose, après une analyse de la situation actuelle, un certain nombre de mesures applicables, dans le cadre traditionnel de la justice au Québec et dans un cadre judiciaire nouveau. Il est à remarquer que seul cet atelier fera l'objet de propositions précises qui seront discutées et votées en assemblée plénière.

Les deux autres documents ont pour titre: "Consommation et Crédit" et "Production-consommation". Essentiellement, ces documents proposent aux délégués de réfléchir et de tenter de saisir le sens de ce qu'il est convenu d'appeler l'équation du siècle: production de masse-consommation de masse. Après avoir étudié le phénomène de l'endettement à la lumière du crédit à la consommation, les délégués devront se demander s'il ne s'agit pas là de manifestations liées à un phénomène beaucoup plus profond, prenant racine dans l'organisation même de notre système économique. Les délégués n'auront pas, pour le moment, à apporter des réponses précises à ces questions.

Leurs discussions et leurs échanges ne seront, en fait, que l'amorce d'un long processus de réflexion à l'intérieur du mouvement qui aboutira à la convocation d'un congrès spécial d'orientation, vers le mois d'avril 1972.

Les membres devront alors, non seulement, décider des objectifs du mouvement ACEF, mais aussi, des moyens à mettre en oeuvre pour concrétiser et enraciner ces objectifs dans la réalité québécoise.

CARE fournit $200,000 au tiers monde

La majeure partie des $200,000 dont les Canadiens ont fait don à CARE au cours des six derniers mois seront affectés à l'éducation et à la santé.

De nombreux bienfaiteurs de CARE précisent le pays ou le projet particulier auquel ils désirent voir affecter leurs dons mais, tous les six mois, le comité se réunit pour décider de la façon dont les fonds non désignés seront dépensés.

Code civil

L'Office de révision prône une réforme du contrat de services

Le président de l'Office de révision du Code civil, M. Paul-André Crépeau, vient de rendre public le rapport que lui a présenté un comité spécialement constitué pour réglementer le contrat de services.

Ce Comité est présidé par le juge Gérard Trudel et composé de M. Albert Mayrand, Me Ariste Brossard, consultant spécial, Me Yves Caron, secrétaire-rapporteur général de l'Office, Me Daniel Jacoby, secrétaire-rapporteur ; Me Renée Desrosiers agissait à titre d'attachée de recherche.

Ce rapport propose un projet de réglementation du contrat de services, tant professionnels que techniques. Ce contrat est aménagé de manière autonome, détaché du contrat traditionnel d'entreprise, et distinct du contrat individuel de travail, conventions pour lesquelles l'Office de révision a déjà soumis des rapports préliminaires.

Le projet couvre un domaine important du droit des contrats; qu'il suffise de penser à toutes les conventions conclues avec les spécialistes, professionnels, artistes, travailleurs intellectuels, experts et techniciens.

Le Comité a, dans la mesure du possible, tenté d'accorder la règle légale avec les usages et les principes bien établis. C'est ainsi que l'on reconnaît que le prestateur de services professionnels ou techniques, dans l'exécution de son contrat, assume une obligation générale de prudence et de diligence; dans la même veine, le projet consacre officiellement le caractère personnel du contrat.

Toutefois, le Comité a jugé opportun d'aller plus loin dans la réglementation en proposant le principe de la lésion entre majeurs; en effet, l'un des articles suggérés (article 5) stipule que "une rémunération exagérée peut être réduite par le tribunal".

L'Office de révision du Code civil s'attend à recevoir, au plus tard, le 15 décembre 1971, les commentaires des personnes et organismes intéressés.

fondé en 1688
Au Vieux Fort
RESTAURANT
MUSÉE
licencié
Bar Salon
Café Théâtre
Salles de réceptions
659-0010
120, chemin St-Jean
dans
LE VIEUX LA PRAIRIE

LE CHEF LÉO MALLET et Mme BELLA CARON du Pavillon des Maritimes de l'Expo 67, vous invitent à vous régaler de leurs délicieux fruits de mer à leur restaurant LA MER situé au 1220 Crescent, au sud de Ste-Catherine
RESTAURANT
866-4984 LA MER
DÎNER D'HOMMES D'AFFAIRES SERVIS tous les jours.

Castel du Roy
RESTAURANT VIEILLE FRANCE
Cartes de crédit acceptées
OUVERT le dimanche en soirée
2070, rue Drummond 842-8106

Le délice des gourmets
BUFFET CUISINE CANADIENNE ET CHINOISE
15 repas chauds et 10 repas froids
$4.50 vous choisissez ce qui vous plaît.
BILL WONG'S
7965 Décarie
Réservations : 731-8202

La Vieille France
DANS LE COEUR DU VIEUX MONTRÉAL
VOUS OFFRE SON EXCELLENTE CUISINE FRANÇAISE
Facilités de stationnement le soir
Hubert Girardin et son accordéon musette. Table d'hôte à $5.25 tous les soirs
Ouvert TOUS LES JOURS de 11.00 a.m.
FERMÉ LE DIMANCHE
POUR RÉSERVATIONS: GÉRARD
50 OUEST, RUE ST-JACQUES
845-1575

RESTAURANT AMPHITRYON
Charles Tonneau, le Patron au fourneau
346 est, rue Notre-Dame, Vieux Montréal
Tél.: 861-0876 Rés.:655-4239
Air climatisé
Cuisine chaude jusqu'à minuit
Fermé dimanche et lundi

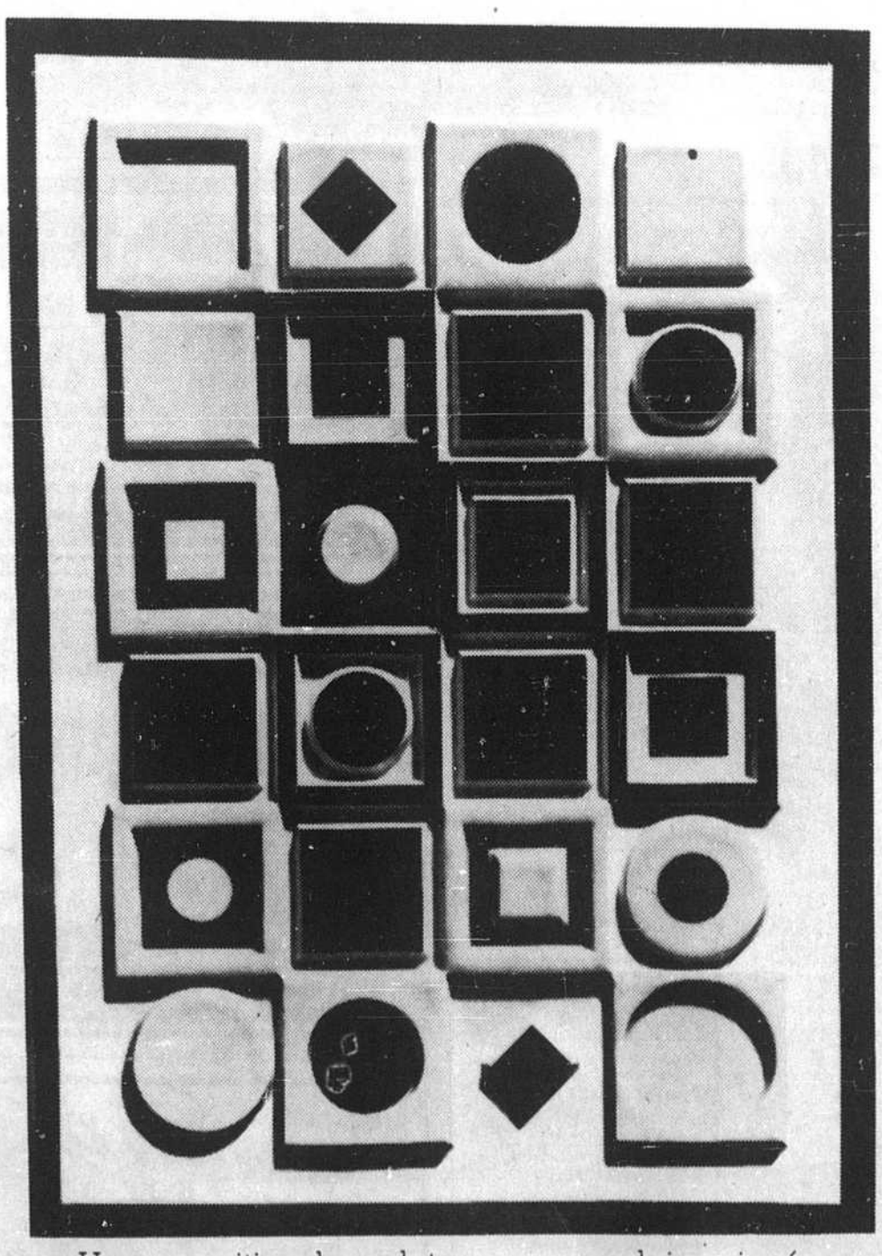
RESTAURANT LE MOYNE
VIEUX MONTRÉAL
SPÉCIALITÉ : FRUITS DE MER
Venez vous régaler avec nos délicieux fruits de mer qui font notre réputation.
"Aussi cuisine française"
Repas d'hommes d'affaires de 11.30 à 3.00 p.m. à compter de $1.75
Dîner servi à partir de 5h. 30 à fermeture
Table d'hote à compter de $3.75
395 rue LEMOYNE
Près McGill
Réservation 845-1607
Bière et Vin
Carte de crédit acceptée.

LE CAVEAU
"LA PETITE BOITE FRANÇAISE OU L'ON MANGE BIEN"
Avant ou après le spectacle venez dîner à la chandelle
MENUS COMPLETS
à partir de
$1.95, $3.50 et $4.75
Spécialité de la maison
FILET MIGNON EN CHEVREUIL
Licence complète
Facilités de banquet
Cartes de crédit acceptées
LE CAVEAU
2063, RUE VICTORIA
(arrière Eaton)
RÉSERVATIONS
844-1624

Pour recevoir le prospectus du
Cours de Fine Cuisine Familiale
Commençant les 15 et 16 novembre
et de la leçon d'essai de ce cours qui aura lieu au choix les vendredi 29 octobre et mardi 9 novembre
téléphonez à
843-6481
INSTITUT CULINAIRE HENRI BERNARD
depuis 1951
2015 de la Montagne, Mtl.

Thomcliffe
Rosemère, P.Q. Route II
Un véritable restaurant de grande classe.
Seulement à 15 minutes de Montréal par :
L'AUTOROUTE DES LAURENTIDES
Vers le nord : Sortie 9
Vers le sud : Sortie 13
Table d'hôte, jusqu'à la fermeture. $4.00
Pour réservations Appelez 625-2434.

Découvrez une nouvelle cuisine italienne authentique
chez Vito Restaurant Italien
5412 Côte-des-Neiges, Montréal
(entre Lacombe et Edouard-Montpetit)
Tél.: 735-3623


Une exposition de sculptures en porcelaine signées Henry Moore, Victor Vasarely, Koenig, Hadju, Pomodoro, etc.
Présentée par la joaillerie Lucas, 1476 ouest, rue Sherbrooke jusqu'au 8 novembre 1971.
LUCAS

arts spectacles

Festival international du cinéma 16 mm

Le monde hallucinant de Werner Herzog

par Jean-Pierre Tadros



Il est des fascinations que l'on subit sans trop s'en rendre compte, et qui ne vont pas sans vous laisser mal à l'aise. Celle que vous procure le film de Werner Herzog, "Les nains aussi ont commencé petits", présenté hier soir dans le cadre du Festival international du cinéma 16 mm., est de celle-là.

Et pourtant l'univers qu'on est amené à découvrir à travers ce film n'a rien d'envoûtant. C'est un monde clos, concentrationnaire, au paysage sec et aride. Un monde hostile et cruel où l'on se retrouve aux prises avec soi-même, avec les autres et avec son environnement. Car les objets et les choses ont pris, ici, des dimensions totalement disproportionnées par rapport aux êtres.

Mais pour arriver à obtenir cette impression, au lieu de recréer un décor où les objets auraient tout à coup décuplé de grandeur (un peu à la manière de "Dimensions" de Bernard Longpré), le réalisateur a utilisé des nains. C'était astucieux, mais de là aussi naît le malaise. Car on ne peut s'empêcher d'être fasciné par le jeu de ses nains (tous les acteurs le sont); fascination, d'ailleurs, qui ne fait que se greffer à celle du réalisateur pour ces êtres à la fois si proches et si éloignés de nous.

Et l'on se découvre alors plus que jamais voyeur, prenant un malin plaisir dans ces jeux d'abord innocents qui accompagnent inévitablement la rébellion contre l'autorité, et qui se terminent en une débauche de cruauté. On se prend parfois à rire, parce que ça ne peut être que drôle de voir ce début de romance entravé par les dimensions énormes de la chaise, du lit... Et pourtant cela redevient vite une insupportable tragédie.

On sent que Herzog a réalisé avec "Les nains aussi ont commencé petits" exactement le genre de film qu'il voulait faire. Et il faudrait même ajouter qu'il a su faire preuve d'une maîtrise absolument exceptionnelle aussi bien au niveau de la technique que de la direction d'acteurs. Mais on ne peut que lui reprocher la complaisance avec laquelle il s'est attaché à ces êtres, et la cruauté extrême à laquelle il les poussera. Car c'est finalement à 24 heures de destruction et de cruauté qu'il nous fera assister, montrant jusqu'à quel degré d'inhumanité ces êtres absolument déphasés dans un univers qui n'est plus à leur mesure, peuvent aller.

Ce parti-pris de laideur, qu'on ne peut rapprocher qu'à celle des personnages – même si on a sciemment pris soin d'éliminer le côté monstrueux – surprend. Car cette inhumanité dont je parlais tout à l'heure, il nous la fera retrouver jusque parmi les animaux, et ce sont alors de longs plans sur une truie mourante, sur une poule estropiée et tourmentée par les autres poules, et – suprême apparition dans ce décor suffisamment insolite – sur un chameau photographié à un moment des plus inattendus.

Ce film, on le comprendra maintenant, a soulevé des réactions fort contradictoires. Quoiqu'on puisse en penser, il reste un grand film réalisé par l'un des cinéastes les plus prometteurs d'Allemagne de l'Ouest. Pour s'en convaincre, il aurait peut-être fallu qu'on nous présente "Fata Morgana", son troisième long métrage qu'il vient tout juste de terminer et qui nous plonge dans une poésie toute autre.

"Les nains aussi ont commencé petits" de Werner Herzog. Scénario de Werner Herzog. Caméra: Thomas Mauch. Noir et blanc. 16 mm. 96 minutes.

Vigneault à Bobino

par Benoit Houle, de la PC

PARIS – Gilles Vigneault a fait sa rentrée à Bobino mardi soir. Il y sera jusqu'au 14 novembre.

A ce propos, le Nouvel Observateur disait: "Avec lui, la scène de Bobino retrouve les grands espaces, le grand vent purificateur et les joies d'un peuple rude".

A France-Soir, Vigneault confiait: "Je viens en commis voyageur des neiges du Canada".

"Je suis venu vendre le temps qu'il fait dans mon pays."

Il poursuit: "Chez nous, les mots n'ont pas le même sens qu'ici. Quand on dit grand, c'est encore plus grand. En face de Natashquan, une île a 83 kilomètres qui l'on voit parfois, par beau temps, et... la France que l'on ne voit jamais, même par beau temps".

Partisan de l'indépendance, Vigneault avoue, "au cas où une compagnie américaine déciderait d'installer une ville à Natashquan, j'ai rassemblé plein de souvenirs dans ma vieille maison pour montrer aux petits-enfants comment on vivait avant".

Patrice de Nussac demande à Vigneault comment il se fait que les Français rendent si bien aux Québécois cette tendresse particulière que l'on éprouve l'un envers l'autre.

Vigneault lui répond:

"Il y a caché dans le coeur de chaque Français un restant d'ancêtre qui a eu envie de partir là-bas et qui n'a pas osé. Une nostalgie de l'aventure manquée, un ratage de l'Amérisque. Ceux qui sont partis étaient généralement des mauvais garçons priés d'aller voir ailleurs s'ils y étaient bien: ils ont découvert qu'ils y étaient bel et bien."

Gille Vigneault, a chaque séjour à Paris, connaît un immense succès.

Radio-Canada: sixième session de concerts

C'est avec l'enregistrement des principaux airs de l'opéra "Le Nozze di Figaro" de Mozart, que débutera la sixième saison des concerts publics de Radio-Canada, le vendredi 5 novembre à 20 h 30, en la salle Claude-Champagne, 200 rue Bellingham, Ouiremont. Diffusées ultérieurement aux "Grands Concerts" de CBF-FM et du réseau radiophonique de Radio-Canada, ces soirées musicales qui comprendront tantôt des récitals, tantôt des concerts d'opéra ou de musique de chambre, se donneront cette saison le vendredi au lieu du dimanche comme c'était le cas la saison dernière.

Comme par le passé, les personnes qui désirent assister à ces concerts gratuits pourront se procurer des billets (à raison de deux par personne) à la réception de Radio-Canada, 1425 ouest, boulevard Dorchester, Montréal.

télévision

CBFT 2

8:55 Aujourd'hui (HF)
9:00 En tout cas
9:15 Les animaux c
9:30 Le Fabuleux c
10:00 Les Jeux de l'esprit du combat c
10:15 La soupe chaude
10:30 Safarine c
10:45 Lapinou c
11:00 Contes et nouvelles de Guy de Maupassant: Toine
11:30 Bonjour bonjour ville
12:00 Michel Vaillant
12:30 Bon Bon dans le mystère c
1:30 Cinema
Une fois pour toute (drame Européen)
3:30 Anything you can do c
4:00 The Dick Van Dyke show c
4:30 Le Magic Pilote Puddin c
5:00 A vous de jouer chez vous c
6:00 Le gendarme Lavoie c
6:30 Telejournal c
6:50 Sous-sol du sport c
7:00 Format 30
7:30 Les grands films
Une fille pour Lucy (drame Américain 1956)

9:30 Consommateurs avertis
Calvitie
10:00 Dossiers
Developpement regional
10:30 Telejournal c
10:50 Nouvelles du sport c
11:00 Ce soir Jean-Pierre c
11:30 Les Enchanteurs c
12:00 Cinema
Le repos du guerrier (drame psychologique Français)
1:30 Telejournal

CFTM 10

8:30 Mini-Musique
8:40 Hotaire-Beethevue
8:45 Mini-Annonces c
9:00 Bonjour Montreal c
10:00 Au P'tit matin c
11:00 Super-chat
11:30 Rin Tin Tin c
12:00 Le 10 vous informe c
12:15 Cinejeunesse
Cinq gars pour Singapour (comédie Franco-Italien)
2:30 Pour vous mesdames c
4:00 Capitaine Bonhomme c
4:30 Heures de lecture c

5:30 Studio 10 c
6:00 Madame est servie c
7:00 Le 10 vous informe c
7:25 Les commentaires de Mlle Marcel Faribault c
7:30 Cinema Kraft
La ferme de Crowhaven (drame Americain 1970)
9:00 Sous mon toit c
9:30 Dan August c
10:30 La couleur du temps c
11:15 En pantoufles
La mission du capitaine Benson (western Americain) c

CBMT 6

8:35 Mr Dress-Up
9:00 Pardon my french c
9:30 Quebec School Telecast c
10:30 Friendly Giant c
10:45 Chez Helene c
11:00 Sesame Street c
12:00 Elwood Glover's luncheon date c
1:30 Family Court c
2:00 The galloping gourmet c
2:30 Coronation Street
3:00 Take Thirty
3:30 Edge of Night c
4:00 Paul Bernard psychiatrist c
4:30 Drop-In
5:00 Hi Diddle day c
5:30 Get Smart c

6:00 Reach for the top c
6:30 Hourglass
7:30 Getting together c
8:00 O Hara U.S. treasury c
9:00 In the mood c
9:30 To see ourselves c
10:00 Midweek c
11:00 The National c
11:22 View point c
11:30 Nitht report and sports final
11:45 Cine-Six
As long as you live (drame Allemand)
1:15 Final report and weather
8:23 Stand by six

Volontaires par excellence



Ces personnes de differents âges et de differents milieux accomplissent des tâches importantes et essentielles pour la Croix-Rouge.

VOUS AUSSI POUVEZ AIDER.

cinéma

ALOUETTE: Le petit suisse 12:45, 2:30, 4:15, 6:00, 7:45, 9:30
ANJOU: Big dolls et Student nurses 6:10
ARLEQUIN: Perversion story 2:45, 5:55, 9:20 et Elsa, les amours d'une adolescente 1:10, 4:30, 7:55
ATWATER: Cinema II: Le voyou 7:10, 9:15
ATWATER: Cinema I: Carry on again doctor 12:50, 3:25, 5:30, 7:40, 9:45
BERRI: My fair lady 1:05, 4:40, 8:15
BIJOU: Finalement 1:11, 3:20, 5:29, 7:38, 9:47
BONAVENTURE: Sweet sweet back 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00
CANADIEN: Erotic story 12:00, 3:25, 6:45, 10:15 et Ici Londres 1:35, 5:00, 8:25
CAPITOL: Creatures of the world forgot 12:30, 3:05, 5:10, 7:25, 9:40
CHAMPLAIN: Les fous volants 1:50, 5:50, 9:50 et Docteur ne coupez pas 12:05, 4:05, 8:05
CHATEAU: Vie amoureuse de l'homme invisible 1:05, 3:55, 6:45, 9:40 et Seve monstre 2:30, 5:20, 8:10
CINEMA CÔTE-DES-NEIGES: Cinema I: The Love machine 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00
CINEMA CÔTE-DES-NEIGES: Cinema II: Take a girl like you 2:45, 6:05, 9:15 et Fantastic plastic machine 3:30, 4:40, 7:45
CINEMA DE PARIS: Les mates de Lady 2 12:00, 2:00, 4:00, 6:00, 8:00, 10:00
CINEMA V: Viva la Muerte 7:30, 9:35
CREMAZIE: L'enfant sauvage 7:30, 9:30
COMEDIE CANADIENNE: Le conformiste de B. Bertolucci 7:30, 9:30
DAUPHIN: Salle Renoir: Le messager 2:30, 9:30, McLaren: Mash 2:30, 9:30
ELECTRA: Voir Château
ELYSEE: Salle Eisenstein: Vent d'Est. Salle Resnais: Le distrait 7:30, 9:30 (pour les deux salles)
FLEUR DE LYS: Voir cinema de Paris
FESTIVAL: Voir cinema Cinq
SALLE HERMES: "Flesh" 8:00, 10:00
IMPERIAL: "La maison sous les arbres" 12:45, 2:55, 5:05, 7:15, 9:25
JEAN-TALON: "Georges et Frederic" 8:15 et "Laissez-vous croquer petite chatte" 6:45, 10:20
KENT: "Peter Rabbit and the Tales of Beatrix Potter" 12:40, 2:35, 4:10, 6:00, 7:40, 9:30
LOEWS: "Skin game" 10:35, 12:50, 3:00, 5:10, 7:20, 9:30
LUCERNE: "Hello Dolly" 6:15, 8:40
MERCIER: "Du vent dans les voiles" 6:20, 9:40 et "Le roi des grizzlys" 8:00
MONKLAND: "Gone with the wind" 12:00, 4:00, 8:00
MONTROSE: "Ben-Hur" 7:53
MAISONNEUVE: Voir Jean-Talon
MIDI-MINUIT: "Au secours je suis encore vierge" 12:35, 3:30, 6:25, 9:20 et "Blanche-Neige" 2:00, 5:00, 7:55
OUTREMONT: "Les oiseaux vont mourir au Pérou" 7:00 "Les desarrois de l'eleve Torless" 9:30
PALACE: The law man 12:50, 2:55, 5:00, 7:10, 9:25
PAPINEAU: Les novices 2:40, 6:10, 9:45 et Que la bete meurt 12:45, 4:15, 7:45
PIGALLE: Voir Midi-Minuit
PARISIEN: Y a plus de trou a Perce 10:20, 12:55, 2:35, 4:40, 7:00, 9:20
PLACE DU CANADA: The go-Between 5:30, 7:30, 9:30
PLACE VILLE-MARIE: Grand cinema: Devils 12:40, 2:50, 4:55, 7:10, 9:30
PLACE VILLE-MARIE: Petit cinema: Taking off 12:05, 1:45, 3:25, 5:00, 6:45, 8:35
PLAZA: Voir Canadien
PUSSYCAT: Fanny Hill meets Lady Chatterley 12:00, 2:50, 5:50, 8:45 et Afrodisiaca 1:10, 4:10, 7:00, 9:50
RIVOLI: Voir Arlequin
SAINT-DENIS: "7 fois par jour" 12:20, 2:16, 4:12, 6:18, 7:55, 9:51
SEVILLE: "Loving and laughing" 1:25, 3:25, 5:25, 7:25, 9:25
SNOWDON: "Lust tull Vicar" 1:25, 3:25, 5:25, 7:25, 9:25
VAN-HORNE: "Seven times a day" 1:00, 2:45, 4:30, 6:15, 8:05, 9:55
VENDOME: La rupture 12:45, 2:55, 5:10, 7:20, 9:30
VERDI: "A walk with love and death" 7:30, 9:30
VILLERAY: Voir Mercier
WESTMOUNT SQUARE: "Love Story" 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00
WESTMOUNT: "Carnal knowledge" 1:15, 3:10, 5:15, 7:15, 9:20
YORK: "Fortune in men's eyes" 1:00, 3:00, 5:00, 7:05, 9:15

CINEMATHEQUE QUEBECOISE: Le sel de la terre (H. Bikerman) Americain 1953: 8:00

LE FESTIVAL DES FILMS à 99¢ CHACUN

CE SOIR (JEUDI 28 OCT.) seulement!
Jean Seberg, Danielle Darrieux
7:00 LES OISEAUX VONT MOURIR AU PÉROU de Romain Gary (en français)
de Volker Schlondorff
9:30 LES DÉSARROIS de L'ÉLÈVE TORLESS (en français)

DEMAIN (VENDREDI 29 OCT.) seulement
de Pierre Etaix
7:00 LE GRAND AMOUR en français et en couleurs
de Roman Polanski (en français)
9:30 LE BAL DES VAMPIRES avec Sharon Tate et Jack MacGowran
MINUIT: "NIGHT OF THE LIVING DEAD"

1248 Bernard OUTREMONT 277-4145

CE SOIR à 7:30 et 9:30
'A WALK WITH LOVE AND DEATH' de John Huston
avec Anjelica Huston, Assaf Dayan

DEMAIN à 7:00* et 9:30
le dernier film de Billy Wilder
'THE PRIVATE LIFE OF SHERLOCK HOLMES'

5380 St-Laurent verdi 277-3233

théâtre

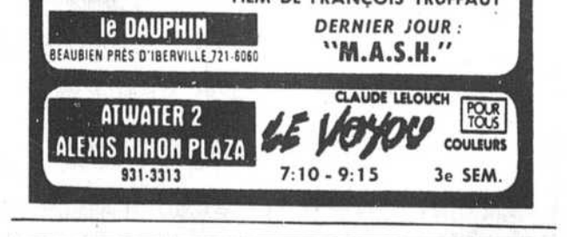
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE (AU GESU): "Le cri de l'engoulevent" de Guy Dufresne horaire irrégulier
THEATRE DE 4 SOUS: "Les Balançoires" de Jean O'Neil 20h30
RIDEAU VERT: "Becket" de J. Anouil 20h. Sam. 19h et 20h. Dim 19h.
LA POUDRIERE: "Jeu Strindberg" de Durenmat 20h30
CENTAUR THEATRE: "Total Eclipse" 20h30.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID-PELLETIER: relâche
SALLE PORT-ROYAL: Le TNM présente "Un bateau que Dieu sait qui avait monté et qui flottait comme il pouvait, c'est-à-dire mal" d'Alain Pontaut 20h15. Samedi 16h45, 20h45. Relâche dim. et lundi.











l'actualité économique

Une erreur d'interprétation fiscale

L'investissement de $120 millions de Noranda au Québec serait compromis

(D'après la PC) Un problème d'interprétation de la nouvelle législation fiscale mise de l'avant le 18 juin dernier par M. Benson risque de compromettre un programme d'expansion de $120 millions de la Noranda Mines au Québec.

C'est ce qui ressort des propos tenus hier par M. Alfred Powis, président de Noranda Mines, devant le comité sénatorial sur l'industrie bancaire et le commerce.

Selon M. Powis, Noranda Mines a entrepris un programme d'investissement de $120 millions sur la base de l'interprétation que le ministère des finances avait donné de la nouvelle législation fiscale concernant les compagnies minières. Or, il semble maintenant que cette interprétation soit changée et que $40 millions des $120 millions ne pourraient jouir de l'interprétation relativement "avantageuse" que Noranda avait cru déceler dans les déclarations de certains haut-fonctionnaires du ministère des finances à Ottawa.

Le président de Noranda s'est refusé à nommer ces haut-fonctionnaires, mais à la suite des révélations du président de la Noranda Mines, le comité sénatorial sur l'industrie bancaire et le commerce a décidé de demander des explications à M. S.S. Reisman, sous-ministre au ministère fédéral des finances. Le comité demandera à M. Reisman de confirmer ou d'infirmer les déclarations de M. Powis, et si elles s'avèrent fondées, d'expliquer comment et pourquoi de telles choses peuvent se produire.

M. Powis ajouté que les activités dans le secteur minier avait considérablement ralenti en 1971, et que s'il est vrai que la conjoncture défavorable y est pour beaucoup, le projet de réforme fiscale est une des plus importantes raisons qui ait nui au développement de l'industrie minière.

"Le secteur minier apparaîtra en effet beaucoup moins attrayant sous le régime fiscale proposé que sous le régime actuel". Si, en plus, on se met à jouer sur l'interprétation que l'on en donne aux compagnies, la situation pourrait devenir insupportable" a conclu M. Powis.

Signalons qu'en plus de demander des explications à M. Reisman, le comité sénatorial a clairement laissé entendre qu'il irait jusqu'à M. Benson pour que toute la lumière soit faite sur ce le cas "Noranda".

J.-L. Pépin:

Panarctic devrait acheter Supertest

OTTAWA (PC) – Le ministre du Commerce, M. Jean-Luc Pépin, a suggéré mardi que Panarctic Oils, société partiellement contrôlée par le gouvernement fédéral, envisage l'achat de la société Supertest Petroleum Ltd., qui est le plus important détaillant de pétrole au Canada.

Les actionnaires de Supertest tiendront une assemblée, le 2 novembre, pour étudier une offre d'acquisition présentée par British Petroleum Ltd., société contrôlée en majorité par le gouvernement britannique.

Pendant la période des questions en Chambre, M. T. C. Douglas NPD-Nanaimo – Cowichan-Les Iles a demandé si le gouvernement envisageait de prendre des mesures pour empêcher que le dernier distributeur canadien de produits pétroliers soit cédé à des intérêts étrangers.

La situation est à l'étude, a répondu M. Pépin, et le gouvernement annoncera en temps voulu quelle sera son attitude.

Selon M. Douglas, Panarctic Oils, qui appartient à 45 pour cent au gouvernement, a manifesté le désir de devenir une société totalement intégrée et d'ajouter les services de distribution à ses opérations de production.

Le député néo-démocrate a demandé si le gouvernement avait discuté avec Panarctic de l'éventualité d'une acquisition de Supertest.

Le ministre a déclaré ne rien savoir des discussions qui se seraient déroulées entre les deux entreprises et il a ajouté:

"Si ces conversations n'ont pas eu lieu, je suggère qu'elles se fassent".

M. Douglas a affirmé que le gouvernement paraissait attendre dans l'inertie la main-mise étrangère.

Le mouvement à la baisse des taux d'intérêt se généralise

par Bud Jorgensen de la PC

TORONTO (PC) – Les taux d'intérêts ont continué à baisser hier et les particuliers pourront bientôt en ressentir les effets parce que les taux d'intérêts sur les comptes d'épargne et les hypothèques vont être coupés.

La tendance a la baisse a débuté avec la réduction du taux d'intérêts privilégié des banques à charte, réservés aux faibles risques des grandes compagnies.

Toutes les banques à charte se sont alignées sur un six pour cent d'intérêt au lieu de 6 1-4 depuis lundi dernier. Elles avaient déjà diminué de 6 1-2 à 6 1-4 il y a une semaine.

Ce taux privilégié est à la base du calcul des autres et la première réaction hors des banques s'est déjà fait sentir mercredi dans deux compagnies de fiducie.

Le Canada Trust of London, Ont. a réduit son taux d'intérêts hypothécaire de 9 1-3 à 9 1-4 et le Royal Trust de Montréal de 9 3-4 à 9 1-2.

La plupart des banques à charte ont par ailleurs réduit le taux accordé aux comptes d'épargne sans privilège de chèques de 4 1-2 à 4 p.c. et celui des comptes d'épargne avec chèques de 3 à 2 3-4 p.c., à partir de lundi dernier.

Ces baisses sont les dernières d'une série qui a commencé au début de 1970. Le taux d'intérêts privilégié était alors de 8 1-2 p.c. et celui de la Banque du Canada de 8 p.c. Il s'agit du taux accordé par la banque centrale aux banques à charte. Il ne lui arrive pas fréquemment de leur prêter de l'argent, mais les changements de son taux privilégié constituent des indications de base sur les politiques fiscales et monétaire du gouvernement.

La Banque du Canada a réduit son taux de 5 1-4 à 4 3-4 p.c. vendredi dernier, après l'annonce par les banques à charte qu'elles allaient ramener le leur à 6 1-4 p.c. dès lundi.

Historiquement, les taux privilégiés et celui de la banque centrale ont toujours eu un point d'écart et l'initiative de la Banque du Canada est considérée comme un "feu vert" à plus de facilités au crédit.

Les banques à charte n'ont toutefois rien annoncé en ce qui concerne les prêts personnels ou hypothécaires.

C'est ainsi que le taux hypothécaire privilégié de la Banque de la Nouvelle-Ecosse est de 8 3-4 p.c., celui de Toronto-Dominion, de la Royal Bank et de la Banque de Montréal 9 p. c. et la Banque Canadienne Impériale de Commerce 9 1-4 p.c.

Le Canada Trust a annoncé, à la suite de sa réduction du taux hypothécaire, que celui des intérêts versés sur les comptes d'épargne sans tirage de chèque passait de 5 à 4 1-2 p.c. et celui des comptes d'épargne avec chèque de 3 1-2 à 3 1-4 p.c., à partir de lundi prochain.

L'Iron Ore

800 emplois qui disparaissent !

Un porte-parole de l'Iron Ore Co. of Canada Ltd. a nié hier que les investissements que la compagnie allait réaliser dans la région de Sept-Iles amèneront les 800 emplois annoncés récemment par le premier ministre du Québec M. Robert Bourassa.

Le porte-parole de la compagnie a bel et bien confirmé que l'Iron Ore construirait deux nouvelles usines dans la région de Sept-Iles, mais il a précisé que le personnel requis pour les faire fonctionner se trouvait déjà parmi les 2.300 employés de la compagnie. Il ne s'agira donc que d'un déplacement de main-d'oeuvre, et non pas de la création de 800 emplois, (en fait 800 nouvelles tâches seront créées).

M. Bourassa avait récemment déclaré que l'Iron Ore Co. investirait $150 millions dans la région de Sept-Iles, investissement qui amènerait "la création de 800 nouveaux emplois".

Les marchés boursiers

La baisse des cours se poursuit pour une 11ème séance consécutive

Dans la plupart des secteurs, les prix ont poursuivi leur stagnation durant la séance d'hier à la Bourse de Montréal.

Les papiers ont été le seul secteur dans ce domaine à se raccrocher fermement, avec une plus – value à la clôture de 29 à 65.40.

Les baisses l'ont emporté sur les hausses par 146 contre 77, le cours de 88 actions demeurant inchangé.

Montreal Trust a gagné $1 1-4 à $17 3-4, après avoir fait état d'un profit net de $2.46 millions – soit de 99 cents l'action ordinaire – pour les neuf mois se terminant le 30 septembre, comparativement à $696,278 ou 29 cents l'action pour la même période en 1970. La compagnie a attribué les bénéfices réalisés – les plus élevés de son existence durant une période de neuf mois – à une garantie de gains plus élevée, à des rétributions et commissions plus grandes ainsi qu'à des frais généraux moindres.

Royal Trust a perdu 3-8 à $35 après avoir fait état d'un bénéfice consolidé net pour le troisième trimestre de $7.09 millions – ou $1.50 l'action – comparativement à un bénéfice de $3.93 millions – ou 94 cents par action – durant la période correspondante en 1970.

Falconbridge Nickel a clôturé au cours inchangé de $66, après avoir chuté jusqu'à $62 durant la séance de mercredi.

Toronto

Trois des quatre principaux indices de la Bourse de Toronto sont descendus à des niveaux records pour l'année, à la fermeture du marché, hier, alors que dans tous les secteurs les cotes étaient à la baisse et que l'activité était faible.

Le volume des transactions a été de 1.38 million d'action valant au total $11.3 millions, contre 1.75 million et $13.5 millions mardi.

Les baisses ont surpassé les hausses par 281 à 160, avec 271 valeurs inchangées. C'est la septième séance de baisse consécutive.

Les mines industrielles, les pipelines, l'acier, les trusts et les prêts, ainsi que les grands magasins ont été parmi les plus faibles et neuf des 17 sous-secteurs de l'indice des industrielles ont clôturé à la baisse.

Les boissons, les communications, les services publics et les produits manufacturés ont terminé légèrement en hausse.

Deux des principales banques à charte, la Toronto-Dominion et la Royal, ont baissé leur taux d'intérêts privilégié de 6 1-4 à 6 pour cent, suivant ainsi l'exemple des autres banques.

Parmi les perdants, Supertest ordinaire a baissé de $2 1-2 à $50 1-2, Lake Dufault $1 à $10, Inco 5-8 à $26 5-8, Imperial Oil 1-8 à $28 1-4, Hudson Bay Oil and Gas 3-8 à $42 et Placer 1-4 à $18 3-4.

Asamera a perdu $1 1-8 à $12 7-8, Scurry-Rainbow 3-8 à $14 1-4 Tara 3-8 à $11, Shell 1-2 à $33 7-8 et Great Plains 1-4 à $31.

Montréal Trust a pris $1 à $18 Bell 1-8 à $44, Falconbridge $3 à $66, Ocean Cement $2 1-8 à $27, Walker Gooderham 3-4 à $37, McIntyre 3-4 à $63, Canadian Calbeystems 1-4 à $12 3-4 et la Banque de la Nouvelle Ecosse 1-8 à $27 3-8.

New York

Le marché est toujours incapable de renverser la tendance et la séance d'hier et la 11e consécutive qui se termine en baisse.

Pendant la journée, le département du Commerce a annoncé que l'indice combiné des indicateurs économiques avait baissé de 0.30 pour cent en septembre pour le deuxième mois d'affilée mais quatre des parties composantes de l'indice n'ayant pas été calculées, le département du Commerce déclare qu'il convient d'interpréter le chiffre publié avec prudence.

Le marché reflète toujours l'incertitude ressentie au sujet de l'économie américaine. La clôture a lieu aux niveaux les plus bas de la journée et les pertes supérieures à un point sont fréquentes.

En clôture, 1,110 valeurs étaient en baisse, 318 en hausse et 264 sans changement dans un marché modérément actif.

Les aérospatiales perdent généralement une fraction tandis que les compagnies aériennes baissent d'une fraction à 1 3-8 pour TWA. Il en est de même des matériaux de construction où US Gypsum cède 1 1-2. Les chimiques sont irréguliers avec Dupont perdant 1 7-8, Allied Chemical 1, tandis que Dow est inchangé.

Auc ordinateurs, généralement en baisse, IBM cède 2 points.

Des compagnies... en bref

Marine Industrie obtient un contrat de $5 millions du CP

Vu l'accroissement continu de son trafic par containers et par remorques, CP Rail a commandé à Marine Industrie Limitée 100 wagons plats à remorques et 150 wagons plats à containers. La commande totale se chiffre à environ $5 millions.

Les wagons porte-containers, qui mesurent 81 pieds de longueur, ont une capacité de 100 tonnes. Ils peuvent transporter quatre containers de 20 pieds ou deux containers de 40 pieds chargés au maximum.

Les wagons à remorques qui mesurent 63 pieds sont munis d'attaches doubles et peuvent être utilisés en suite, comme le service remorques de CP Rail le fait de plus en plus.

La livraison des wagons construits à Marine Industrie, de Sorel, se fera en février, mars et avril 1972.

SYLVEX

Le président de Sylvex, Inc., M. Hiral Hogue, annonce que la compagnie investira $1,000-000 à Dolbeau dans l'établissement d'une fabrique de menus articles en bois destinés principalement aux marchés de l'alimentation et de la pharmacie, entre autres, tiges et cuillères à crème glacée et à café, abaisse-langue, etc.

Les travaux de construction commenceront le 5 novembre et procureront du travail à une centaine de personnes. La production débutera le 1 février 1972 et elle requerra une main-d'oeuvre de 100 personnes la première année et d'environ 125 les années suivantes, en plus d'assurer une cinquantaine de nouveaux emplois annuels permanents en forêt. La production est destinée à l'exportation dans une proportion de 90 p. cent et la compagnie est déjà favorisée d'importants contrats fermes pour les deux prochaines années.

Le financement de l'entreprise a été rendu possible grâce à un prêt substantiel de la Caisse d'Entraide Dolbeau- Mistassini et à une subvention de $206,900 du Ministère de l'expansion économique régionale.

Le ministère des Terres et Forêts du Québec a aussi apporté une collaboration essentielle en garantissant l'approvisionnement de la matière première à la suite d'ententes avec les concessionnaires papetiers de la région, les compagnies Price, Consolidated-Bathurst et Domtar.

TRUST ROYAL

Le Trust Royal réduit d'un quart pour cent le taux d'intérêt des prêts consentis sur les maisons, duplex et hypothèques L.N.H. Le nouveau taux de 9½ pour cent, au lieu de 9¾ pour cent, entre en vigueur immédiatement.

Le Trust Royal, un des grands prêteurs sur hypothèques domiciliaires, se réjouit de cette réduction qui suit la tendance à la baisse des taux d'intérêt en général. Le taux d'intérêt des autres prêts hypothécaires, consentis sur les établissements commerciaux et industriels reste à 9¾ pour cent.

Anthes Equip.

Dans le cadre de son programme d'expansion visant à étendre ses services à l'industrie de la construction en général partout au Canada, Anthes Equipment Limited en est arrivée à des accords en vue de l'achat de tout l'actif de location d'échafaudages de Dalmine Scaffolding Limited de Montréal, ainsi que de l'inventaire de location de Dorman Construction Accessories Limited de Toronto. M. G. B. Waterman, président d'Anthes Equipment Limited, a annoncé que la transaction avec la Dorman venait juste d'être réalisé et que l'achat de la Dalmine était prévu pour lundi, le 1er novembre 1971.

Anthes Equipment Limited, division des Industries Molson Limitée, est un important fournisseur de produits de spécialités destinés à la construction en général. Elle loue et vend, par l'intermédiaire de succursales et de concessessionnaires répartis dans toutes les grandes villes canadiennes, des échafaudages, des étais, des treuils ainsi que d'autres outillages connexes destinés à la construction.

COPELAND

La Copeland Process Limited de Montréal a aujourd'hui signalé un essor de l'étendue de ses exploitations internationales par l'entremise de la nomination d'agents de ventes des dispositifs Copeland pour la Hollande, la Belgique et le Luxembourg. La conclusion des négociations avec Ingenieurs Bureau CONHAG, N.V., fait suite au contrat d'autorisation de vente passé en mai dernier avec la société Voest de Linz en Autriche qui accorde à cette dernière le droit exclusif de vendre et de fabriquer les dispositifs Copeland sous patents dans les pays européens, y compris le Bloc oriental. Voest est l'un des complexes de construction et de fabrication les plus importants en Europe.

La Copeland Process Limited, dont le siège social est situé à Montréal, poursuit ses exploitations techniques sous la direction de la Copeland Systems Inc., à Oak Brook, Illinois, et ses exploitations canadiennes sous la direction de Copeland Systems Limited de Montréal.

■ au comptoir

Ces cours ont été fournis par la Chambre de compensation des bourses de Montréal et Canadienne.

Titre	Volume	Haut	Bas
A G E Special	200	2.75	2.75
A G T Data	400	1.00	1.00
Aascan	7500	92	80
Bantam mng	4000	40	40
Bantam mng	2000	78	78
Bauport hold	53000	20	195
Bordun mng	4000	39	30
C P I Comm	600	11.50	11.50
Chibex mng	500	40	40
Chromex nick	1500	22	22
Clearwater	8000	16	14
Dasson copper	16500	17	14
Don jubilee	1000	65	64
Electrohmt	1900	5.875	5.50
Eundy ex	1000	01	012
GRT lk nick	200	1.375	1.375
Guardian gr	100	7.50	7.50
Hammond	500	2.00	1.80
Hughes ind	500	55	55
Indian mtn mns	3000	55	55
INT cie assur	150	90.00	90.00
INT systcoms	1500	56	54
Janus	2000	07	07
Kupfer mns	20500	39	39
Lemoyne min	20000	40	40
MNS ibervill	1000	40	40
London life	100	70.00	70.00
Major Ltrent	500	29	29
Handate	1000	26	262
Manix	21000	67	65
Marval mns	10000	52	50
Mayfield mns	2000	27	25
Medipak	100	1.15	1.15
Midland nick	5000	25	25
Nup ass	1000	95	95
Hustang	2000	30	30
Nordex	10000	35	30
Nordex	10000	25	25
Pan eastern	12500	39	39
Pango mns	500	01	01
Radio hill	1000	01	01
Renzie mns	500	40	40
Russell	500	50	50
St James res	3500	2.10	2.05
Santa helena	700	20	20
Shelter bay	2500	40	29
Soca	900	1.02	95
Somex lte	15000	90	73
Systems dim	400	6.25	6.00
Tartan ex	23000	50	32
Thermatron	1100	5.75	5.75
Unigesco A	2300	2.55	2.55
Zodiac A	1100	72	69



Extraordinaire...toute cette gamme de produits chez NTI

Photocopieurs à sec électrostatiques ICP série 500

Copient aussi bien un timbre qu'un annuaire téléphonique et vous n'aurez jamais à déplorer la perte ou l'endommagement d'un original.

prix à partir de $895.00

NTI offre un vaste choix de rouleaux et de feuilles adaptés aux photocopieurs dans toutes les grandeurs et les prix; papier de toute marque ou modèle.

Chécographe Speedrite 914

Protégez vos chèques en circulation contre les dangers courants de modification et de falsification.

Indispensable. Soyez couvert par une police d'assurance gratuite en vue de protéger votre entreprise.

Gamme complète de chécographes et de signatures selon votre goût

SEULEMENT $110.00

Prix régulier $155.00

Chaise de steno

Voici du confort pour votre meilleure secrétaire et de l'économie pour vous. Aussi ne lisez pas cette offre assis confortablement.

La chaise de sténo GF 8321 possède un coussin caoutchouc-mousse avec dossier stationnaire . . . pivotant de 2" . . . fabriqué en noir, vert et lavande.

SPECIAL, seulement $52.00 pour une toute dernière nouveauté.

Signalez 866-1492 ou visitez notre salle de montre NTI National Inc., 700 St-Jacques.

Toute nouvelle et toute menue cette Mini-Calculatrice opérant avec pile.



CI-ILLUSTRÉE LA MINI-CALCULATRICE ÉLECTRONIQUE FACIT 1111

Difficile à croire, mais c'est le prodige de la miniaturisation—la FACIT 1111 ne pèse que 1.65 livre—capacité de 16 chiffres à la pose avec résultats de 8 chiffres—Exécute instantanément les quatre règles de l'arithmétique—Sélecteur du point décimal—Opère avec pile ou sur courant alternatif.

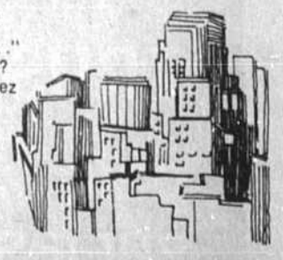
Appelez dès aujourd'hui pour une démonstration

Maintenant un prix incroyablement bas

Si vous déménagez ou redécorez vos bureaux...

Votre nouveau bureau devrait être un endroit où les employés trouvent vraiment la joie de travailler – un milieu agréable, charmant, lequel est, en même temps, aménagé de façon à pouvoir fournir de l'efficacité et de la productivité au maximum. De plus votre nouveau bureau créera chez les clients une très bonne impression. Ils penseront certainement à ceci "Cet endroit est fort sympathique, bien organisé, bien agencé – les gens ont sûrement raison de faire affaires avec . . ."

Pourquoi chercher plus loin? Communiquez avec NTI. Laissez les experts en décoration de NTI vous aider par une étude approfondie de vos locaux, la préparation des plans, la création de l'agencement des couleurs et la suggestion des accessoires essentiels.



NTI

Tout ce qu'il faut pour le bureau...

dactylographes • machines à additioner • chécographes • calculatrices électroniques et imprimantes • caisses enregistreuses • machines à comptabilité et facturation • équipement à dictée • photocopieurs • duplicateurs • machines à déchiqueter • horloges enregistreuses • équipement de bureau • fichiers et classeurs • ameublement de bureau.

Endroits NTI National

Montréal: 700 St. Jacques 866-1492

Québec: 1289 Boul. Charest O. 681-7292

Sherbrooke: 1080 King West 563-1472

Toronto • Hamilton • Ottawa

Vous serez rentier...demain!



C'est quand demain? C'est très bientôt. Il serait peut-être bon de connaître toutes les prestations auxquelles vous et votre famille avez droit en vertu du Régime de rentes du Québec. Vous pouvez toujours en parler avec l'agent de la Manufacturers. C'est un ami . . . qui s'y connaît!

ROGER TARTRE
Suite 1660
Edifice C.I.L.
630 ouest, boul. Dorchester
Montreal 101
875-5540

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MANUFACTURERS

Au coût de $135 millions

L'aciérie de Sidbec à Contrecoeur entrera en exploitation sous peu

Le ministre des finances du Québec, M. Raymond Garneau, a rendu public hier, le rapport annuel de gestion de Sidbec et de sa filiale Dosco pour l'année terminée le 31 décembre 1970.

Le rapport révèle qu'un programme d'investissement d'environ $135 millions a été approuvé en principe par le conseil d'administration de Sidbec et son principal actionnaire le gouvernement du Québec. En effet, le gouvernement du Québec a accepté d'augmenter sa participation dans le capital-actions de Sidbec de 6 millions d'actions à dividende différé à 9.6 millions d'actions d'une valeur nominale de $10 chacune; a cela il faut ajouter le prêt de $30 millions sous forme de débentures subordonnées à fonds d'amortissement garanties par le gouvernement que la Caisse de dépôt et placement s'est engagée à consentir à Sidbec, en vertu du projet de loi 58, ratifié par le lieutenant-gouverneur en conseil le 14 décembre 1970. On se rappellera que cette loi présentée par le ministre des finances du Québec visait essentiellement à permettre au gouvernement de fournir à Sidbec les capitaux dont elle a de besoin pour réaliser les investissements nécessaires à la mise sur pied d'une véritable sidérurgie intégrée.

Les états financiers consolidés indiquent une perte d'exploitation de $8,415,000 pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1970. La perte nette pour l'année est de $3,843,000, si l'on tient compte de l'amortissement de l'escompte obtenu à l'achat de Dosco et la perte de caisse pour l'année financière s'élève à $4,460,000.

La perte d'exploitation qui avait été prévue est due principalement aux coûts exorbitants de l'acier primaire qui a été acheté sur le marché mondial, pour satisfaire les laminoirs. Par ailleurs, la grève d'une longueur de 2 à 3 semaines dans les 4 usines de la société et les délais de livraison de certains équipements nouveaux pour diverses améliorations et qui n'ont pu être installés et mis en marche, ont également contribué à cette situation.

On note d'autre part dans le document signé par le ministre des finances que Sidbec a réussi, malgré une légère baisse dans le volume des ventes et des conditions particulièrement difficiles, à consolider l'accroissement très sensible des ventes de 1969. Le volume était alors passé de $70 millions en 1968 à $90 millions en 1969, soit une augmentation de 28 pour cent.

Baisse du dollar cdn

MONTREAL – Le dollar des Etats-Unis était en hausse de 1-32 hier à la fermeture du marché des changes, et cotait $1.00 5-32 en devises canadiennes.

La livre sterling était pour sa part en hausse de 1-8 et cotait $2.49 7-8.

NEW YORK – Le dollar canadien était à la baisse de 3-64 hier et valait 99 27-32 en valeurs américaines, comparativement à 99 45-64 la semaine dernière.

La livre sterling était à la hausse de 1-64 et valait $2.49 15-32.

Hausse de l'or

LONDRES Reuter – L'once d'or fin valait $42.51, hier sur le marché européen de l'or, comparativement à $42.47 1-2 mardi.

ASSUREUR-VIE AGRÉÉ



JEAN-PIERRE CHICOINE
B.Sc.C., C.L.U.

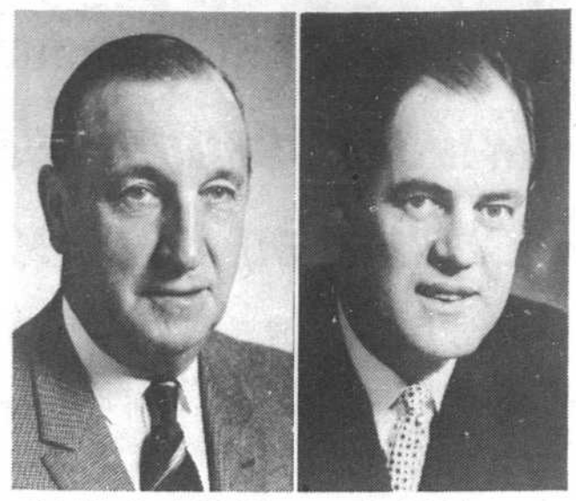
L'Unique, Compagnie d'Assurance sur la Vie est heureuse de souligner que M. Jean-Pierre Chicoine vient de se mériter le titre d'assureur-vie agréé.
Le diplôme reçu par M. Chicoine couronne cinq années d'études sur l'assurance-vie ainsi que ses implications légales et fiscales pour un particulier ou une corporation.
Par ces études, M. Chicoine est donc en mesure de mieux servir ses clients et le public en général.

fonds mutuels

FONDS	OFF.	DEM.
Acrofund	1.09	1.20
Adanac	1.97	2.15
A.G.F. Special Fund	2.75	–
All-Canadian Compound	7.91	8.65
All-Canadian Dividend	8.89	9.72
All-Canadian Revenue	7.46	7.76
All-Canadian Venture	3.52	3.85
Altamira Growth Fund	5.80	5.80
Altamira Income Fund	5.70	5.7-
Amer. Gen'l Growth	18.28	19.98
Am. Growth Fund	5.75	6.31
Assoc. Investors	4.89	4.94
Canada Growth Fund	5.29	5.81
Cdn. Invest Fund	4.29	4.70
Cdn. Scudder	17.58	–
Cdn. Sec. Growth	4.22	4.64
Cdn. Trusteed Income	4.94	5.42
Canagex	8.56	9.25
Champion Mutual	7.12	7.78
Collective Mutual Fund	5.70	6.26
Commonwealth Inter.	12.10	13.30
C.I. Leverage	3.14	3.45
Commonwealth Venture	5.71	6.27
Corporate Investors	5.04	5.51
Corp. Inv. Stock Fund	4.64	5.07
CSM Japan Fund	7.25	7.97
Dom. Compound	4.98	5.41
Dom. Equity	6.44	6.71
Dreyfus Fund	11.55	12.60
Eaton Viking	4.67	–
Exec. Fund of Canada	5.51	6.04
Fonds Collectif "A"	5.80	6.32
Fonds Collectif "B"	5.75	5.93
Fonds Collectif "C"	8.13	8.99
Fonds Desjardins "A"	3.78	–
Fonds Desjardins "B"	4.40	–
G I S (Compound)	8.61	9.47
G I S (Income)	3.14	3.45
Growth Equity	5.70	6.26
Industrial Growth	5.44	5.98
Invest Int'l Mutual	7.12	7.79
Invest Mutual of Canada	5.04	5.52
Invest Growth	10.12	11.06
Le Fonds P.E.P.	3.40	3.70
Japanese Fund	4.71	5.15
Keystone Canada	6.89	7.56
Keystone Polaris Fund	4.24	4.64
Mutual Accumulating	4.92	5.41
Mutual BOND Fund	10.21	11.22
Mutual Growth Fund	4.79	5.27
Mutual Income Fund	4.51	4.86
Nat. Resources	6.30	6.89
Pension Mutual	7.12	7.80
Planned Resources	3.75	1.12
Principal	3.82	4.20
Provident	5.23	5.72
Radisson	2.08	–
Regent Growth	8.12	8.92
Regent Pension	5.20	5.71
Regent Venture	3.67	4.03
RoyFund Ltd.	5.17	5.38
Sav & Inv. Can.	5.66	6.25
Sav. & Inv. Amer.	8.46	9.30
Spec.	8.44	9.22
Utd. Accumulative	4.58	5.03
Utd. American	2.14	2.35
Utd. Horizon	2.70	2.97
Utd. Venture	3.71	4.08
Universal Sav. Equity	6.63	7.29

PEINTURE INTERNATIONALE (CANADA) LIMITEE

Elections



C. A. Richardson, D.S.O., C.D. — Frank P. Baker

L'Honorable Frank M. Ross, C.M.G., M.C. and Bar, K. St. J., LL. D., président du conseil, annonce l'élection de M. C. A. Richardson, D.S.O., C.D. au poste de président délégué du conseil d'administration de Peinture Internationale (Canada) Limitée et l'élection de M. Frank P. Baker au poste de président et directeur-général. Administrateur chez Peinture Internationale à Vancouver dès 1948, M. Richardson occupa d'importants postes de direction avant d'être élu président et directeur-général en 1966. Ce fut le début d'une période de croissance sans précédent pour la compagnie – aujourd'hui l'un des plus grands fabriquants de peinture au Canada. M. Baker occupa pendant 15 ans divers postes de commande dans la compagnie avant de devenir, en 1968, président de Roxalin of Canada Limited de Toronto, une filiale de Peinture Internationale. Il était élu administrateur et vice-président exécutif de Peinture Internationale en 1969. MM. Richardson et Baker résident tous deux à Montréal, lieu où la compagnie a son siège social.

montréal

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	1640	$6	5	5	
Alta Gas T	400	$48	48	48	
Alcan	13740	$16	16	16	
Algoma St	1860	$11	11	11	
Aquitaine	899	$25	24	24	– 1
Argus C pr	1350	$8	8	8	
Asbestos	200	$27	26	27	+
Bank Mtl	10328	$15	15	15	–
Bank NS	963	$27	27	27	–
Banq CN	2893	$13	13	13	–
Bq Deprg	155	$13	13	13	–
Bq Pv Can	5835	$12	12	12	
Bell Canad	4305	$44	43	43	
Bell A pr	305	$51	51	51	
Bell B pr	45	$52	52	52	–
Bombrdier	1390	$11	10	11	+
Border C	9420	$7	7	7	
BP Oil Gas	2050	585	550	550	– 40
Brascan	855	$17	17	17	
BC Phone	1035	$58	58	58	–
Brinco	100	490	490	490	+ 5
Budd Auto	100	$6	6	6	– 1
CAE Ind	1112	400	390	390	– 10
Calgary P	250	$24	24	24	
Campeau	500	300	300	300	
Can Cem L	329	$42	42	42	–
CD Sugar	25	$30	30	30	
C Packers	100	$18	18	18	–
Can Perm	2300	$17	17	17	
C Arena	800	$14	14	14	
Cdn Brew	1060	$6	6	6	
Cdn Cable	5350	$12	12	12	–
Cble w	1800	190	190	190	+ 10
C Hydro	250	$12	12	12	–
C Im	2491	$22	22	22	–
CIL	300	$10	10	10	–
C Int Pw	856	$22	22	22	–
Cl Pow pr	100	$13	13	13	+
C Marconi	200	260	260	260	
CPI pr	425	$22	22	22	+
CP Inve w	3795	195	185	190	+ 5
Cdn Tire A	25	$30	30	30	– 1
Canron	2350	$16	16	16	+
Canron pr	25	$70	70	70	
CPLtd	5827	$12	12	12	–
CPL 3 p	1600	$10	10	10	–
Cent Del	200	$14	14	14	
Cent Dyn	1000	65	65	65	+ 5
Chemcell	550	420	415	420	+ 5
CHUM B	100	$7	7	7	–
Cockfield	400	$6	6	6	
Cominco	1000	$19	19	19	+
Con Bath	1025	$6	5	5	–
CBath Pr	500	$9	9	9	+
C Text	300	$5	5	5	
Cons Gas	1800	$19	19	19	+
Cr Zell A	150	$17	17	17	–
Cygnus A	400	$5	5	5	
Denison	201	$19	19	19	
Distl Seag	656	$53	52	52	–
D Bridge	700	$22	22	22	
Dotasco	1470	$20	20	20	–
Dom Store	150	$14	14	14	
D Textile	1500	$18	18	18	
Domtar	2375	$9	9	9	+
Du Pont	400	$17	17	17	
Falcon	8260	$66	62	66	
Fin Coll	2807	$13	12	13	
Francana	100	375	375	375	– 15
Genstar L	300	$11	10	10	+
Glengair	1050	150	150	150	
Gngr Pr B	6020	300	300	300	– 10
GB Cl 5pr	100	$31	31	31	+ 1
Gt West Int	200	$6	6	6	
GL Paper	400	$13	13	13	+ 1
Grissol F	100	$6	6	6	
Gulf Can	897	$24	24	24	
Hawker S	150	205	205	205	– 10
Hollinger	200	$36	36	36	+
Homie A	200	$31	31	31	–
Huds Bay	1250	$18	18	18	+
H Bay Co	600	$17	17	17	
HB Oil Gas	2700	$42	42	42	
Hud BOPr	200	$51	51	51	– 1
Hunter D	200	$13	13	13	
Husky Oil	6840	$14	14	14	–
IAC	4660	$18	18	18	
Imp Oil	3720	$28	28	28	–
Imasco Ltd	1620	$17	16	17	–
Int Nickel	4235	$27	26	26	–
Int Util	400	$37	37	37	–
Intpr Pipe	395	$26	26	26	–
Ivaco	100	$13	13	13	–
Kaiser Re	1500	395	395	395	– 5
Labatt	1000	$21	21	21	+
Labatt pr	275	$22	22	22	+
Lau Fin	700	$8	8	8	
La Veren	600	$8	8	8	
Loeb M	650	370	370	370	– 10
MB Ltd	430	$20	20	20	–
March Un	800	375	375	375	– 10
Maritime	221	$20	20	20	
Mass Fer	7575	$10	9	9	–
Melchers	200	$9	9	9	
Micrsyst	600	490	485	485	+ 5
Molson A	100	$17	17	17	
Monenco	300	$6	6	6	
Mnt Trst	2275	$17	17	17	+ 1
Moore	730	$34	33	33	–
NB Tel	1367	$13	13	13	–
Nfld LP	300	$9	9	9	
Noranda	4143	$26	25	26	
Nor Ctl G	125	$13	13	13	
NS LP	300	$10	10	10	
Orangeroof	100	435	435	435	+ 10
Oshawa A	125	$10	10	10	
Pac Pete	5500	$30	30	30	–
Petrofina	225	$18	18	18	
Placer	700	$18	18	18	
Pow Corp	725	450	445	445	– 5
Price Com	200	$6	6	6	
QSP Ltd	200	$11	10	11	
Readers D	800	$7	7	7	
Retrman	200	$17	17	17	
Retrman A	300	$16	16	16	–
Royal Bank	2563	$25	25	25	–
Royal Trst	275	$35	35	35	–
Scot Paper	5200	$19	19	19	
Shell Can	200	$34	34	34	–
Shell Inv p	75	$34	34	34	
Simpsons	950	$19	19	19	+
Southam	150	$64	64	64	+
Steel Can	1205	$22	21	21	–
Steinbg A	4638	$19	18	18	–
Texaco	150	$31	31	31	
Tor Dm Bk	1325	$25	25	25	+
Tor Star B	4000	$32	32	32	
Tot Pet A	200	625	625	625	
Traders A	100	$12	12	12	+
Tr Can PL	450	$34	34	34	
Trans Mt	165	$20	20	20	–
Trizec C	950	300	170	165	170	
Tr G C	600	$22	22	22	–
Union Oil	100	$45	45	45	– 2
Velcro	250	$12	12	12	– 3
Walk GW	1200	$36	36	36	+
Weldwod	100	$11	11	11	–
Westcst	1400	$23	23	23	–
Woodward	200	$21	21	21	–
Zellers	250	$16	16	16	+
Zellers pr	300	$41	41	41	+ 2

Bourse canadienne

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Amb Db	200	140	130	140	– 10
Aquabi	2200	260	240	255	+ 5
Beld Cort	200	$10	10	10	+
Beig Stand	3007	$15	14	15	+
Berncam	3640	$5	5	5	+
Blue Bon	300	190	180	190	+ 10
Cantol	100	400	400	400	+ 30
Capital Dyn	200	180	180	180	+ 10
Com Hold	700	180	175	180	– 20
Comodor	368	$8	8	8	–
Deltan	200	$5	5	5	–
Delt Pan	500	100	100	100	
Drum Die	100	28	28	28	
Inv Found	100	$40	40	40	
Profiex	1800	255	250	250	
RRD	467	$8	7	8	
SXL Div	1965	$8	7	7	–
SMA Inc	400	90	90	90	– 10
Spart Air	1000	60	60	60	
Suptest Pt	575	$51	50	50	– 4
T Lonlvs	1000	390	390	390	
Unican Sec	1200	390	375	380	
Whiterk	200	$15	14	14	–
Mines et Petroles					
Abitib Asb	2000	195	185	195	– 20
Acroll Ltd	1500	50	50	50	– 2
AIS	970	590	560	590	+ 10
Alid Min	1266	280	276	276	– 4
Arno	2000	5	5	5	–
Atl Nick	5000	32	31	31	– 3
Atl Tung	3000	29	28	29	+ 2
Avilla	500	28	28	28	– 2
Basic Res	900	375	360	375	– 5
Baker Tic	6000	35	31	35	+ 5
Bateman	2000	6	6	6	+ 1
Beltere	5000	13	13	13	+
Buffalo Gas	2300	200	165	165	– 35
Burnt Hill	1000	20	20	20	
Cadillac Ex	1500	188	170	170	– 10
Caliper Dev	2100	345	340	345	
Candex	1500	7	6	6	– 3
Cdn Mag	1500	35	35	35	+ 5
Canadore	5000	13	13	13	– 1
Cannon	1000	6	6	6	
Canuc M	3000	55	53	54	– 2
Castle Oil	1000	135	120	125	– 20
Cedarv	18666	26	25	26	– 1
Chsbar I	2000	200	200	200	
Cop Man	1000	7	7	7	
Corge	1000	22	22	22	+ 2
Credo Min	500	10	10	10	
Crusade	500	55	55	55	– 15
Devils El	1000	7	7	7	– 1
D Lease	500	5	5	5	– 1
Dumont	4800	44	42	42	+ 1
Dyn Mn	8000	20	18	20	+ 1
Eagle Min	1050	330	310	310	– 20
Emp Min	9000	6	4	4	– 1
Expo Ung	1200	15	15	15	– 4
Fairway	100	650	650	650	
Fall Min	13800	138	135	135	– 5
Fidelity	2000	6	6	6	– 1
Flint Rk	17900	129	116	129	+ 5
Galex	5000	75	70	70	– 5
Gaspe Q	9500	62	60	60	
Gras L	2000	18	18	18	
G E Res	26000	59	54	58	+ 2
Gr Coast	1500	460	450	460	+ 20
Hou O w	800	80	80	80	– 1
Int Norval	40500	13	10	12	+ 2
Israel Cnt	1615	21	21	21	
James B	17500	22	18	20	
Jamiex	14000	25	20	25	+ 4
Kallio	2000	325	300	325	– 15
Kal Res	1800	88	85	88	
Kiena	700	75	75	75	– 15
Kingswd	31500	31	23	29	+ 7
Lederic	29000	18	17	18	+ 1
Louanna	1000	4	4	4	–
Lyn* CEx	2200	140	130	140	+ 10
Mdonld M	1000	7	7	7	
MacLan	1000	60	60	60	– 8
Mal Hygd	200	200	200	200	
Menorah	500	7	7	7	
Mid Ind	6000	38	38	38	– 1
Mija Mines	5000	14	14	14	+ 1
Mistango	1000	13	13	13	
Monteagle	3000	33	31	33	+ 2
Mt Laur U	9450	90	83	90	+ 7
Mt Jamie	500	11	11	11	
Mnt Wrgt	1000	22	22	22	– 4
Nw Form	3000	4	4	4	
NW Uinisp	13510	54	51	51	+ 1
Norco	2200	110	100	110	+ 10
NA Rare	2000	19	18	19	– 1
NQN Min	2500	19	19	19	– 1
Pac Nr M	22000	38	35	36	– 3
Panaca	8800	35	35	35	
Pan Am	100	300	300	300	
Pat Silv	1000	5	5	5	+
Phoenix	800	690	680	680	– 20
Pinex	1500	84	84	84	+ 2
Pine Ridg	9500	11	11	11	+ 1
Puma P	1600	103	100	100	– 1
Q Antim	2000	33	33	33	+ 1
Que Cobit	1500	55	55	55	– 5
Queenstn	1000	20	20	20	
Sabina	600	110	110	110	+ 10
Sil Shield	1100	270	270	270	+ 5
Sil S w A	5000	170	170	170	
Sil S w B	1000	170	170	170	+ 5
Sil Stack	15000	45	45	45	+ 5
Slocan	500	62	62	62	– 2
S Dufault	3000	4	4	4	
Sullivan	5200	262	260	260	– 5
Tagami	6000	12	11	12	
Torcan	2500	10	10	10	+ 1
Tower Res	1500	26	26	26	+ 1
Transtere	2000	12	12	12	+ 2
Triton Expl	2100	84	80	84	+ 4
Trollus mn	500	22	22	22	– 2
Wtrn Bul	1000	7	7	7	+
W Q Mn	2000	10	10	10	
Wilm Crk	3500	35	34	35	
Wiscon	1000	14	14	14	
Wh Star	2500	13	13	13	
Wrightbr	1000	55	55	55	+ 5
Zinat Mines	7000	19	18	18	– 1

les indices

MONTREAL

	65 Industr.	13 Serv. publ.	7 Banques	8 Papiers	85 Comb.
Changement	– 1.06	– 0.46	– 1.16	+ 0.29	– 0.95
Clôture	165.28	143.75	201.74	65.40	165.34
Semaine dern.	169.29	144.48	204.61	67.60	168.66
Mois dernier	174.31	147.74	208.11	72.35	173.12
1971 haut	169.09	161.53	218.23	95.75	135.16
1971 bas	166.31	143.18	172.04	64.81	166.28

TORONTO

	Industrielles	Aurifères	Métaux	Pétroles
Changement	– 0.37	– 2.16	– 0.84	– 2.44
Clôture	160.60	144.38	70.15	203.86
Semaine dern.	162.98	147.46	74.33	213.02
Mois dernier	168.21	174.22	80.18	229.01
1971 haut	188.94	202.66	103.91	242.60
1971 bas	160.97	145.65	70.80	193.18

DOW JONES

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.	Chang
Industrielles	841.05	846.31	832.29	836.39	– 8.98
Transport	230.93	231.86	226.79	227.50	– 3.82
Services publics	112.28	113.02	111.52	112.06	– 0.48
Ensemble	293.61	295.26	290.06	291.33	– 3.34

La vogue Tanqueray monte comme une marée!



Pourquoi?

Dégustez-le... vous comprendrez! La qualité subtile de cette importation raffinée explique sa popularité croissante.
Si c'était du gin ordinaire, nous l'aurions mis en bouteille ordinaire.

Gin Tanqueray

Distillé et embouteillé à Londres
Représentant: The Distillers Company (Canada) Limited

MÉTRO LONGUEUIL
Terrain 32,000 pi. ca.
- AUBAINE -

Rue St-Charles (Riverside Drive) coin boul. Lafayette. Le site le plus près du métro Longueuil et de l'Expo. Zoné pour construction en hauteur. Idéal pour hôtel ou appartements.

PRIX RÉDUIT POUR VENTE RAPIDE
842-6604

Pour le "Mid-West" américain, 3 vols par jour

...et ça ne traîne pas!

AIR CANADA

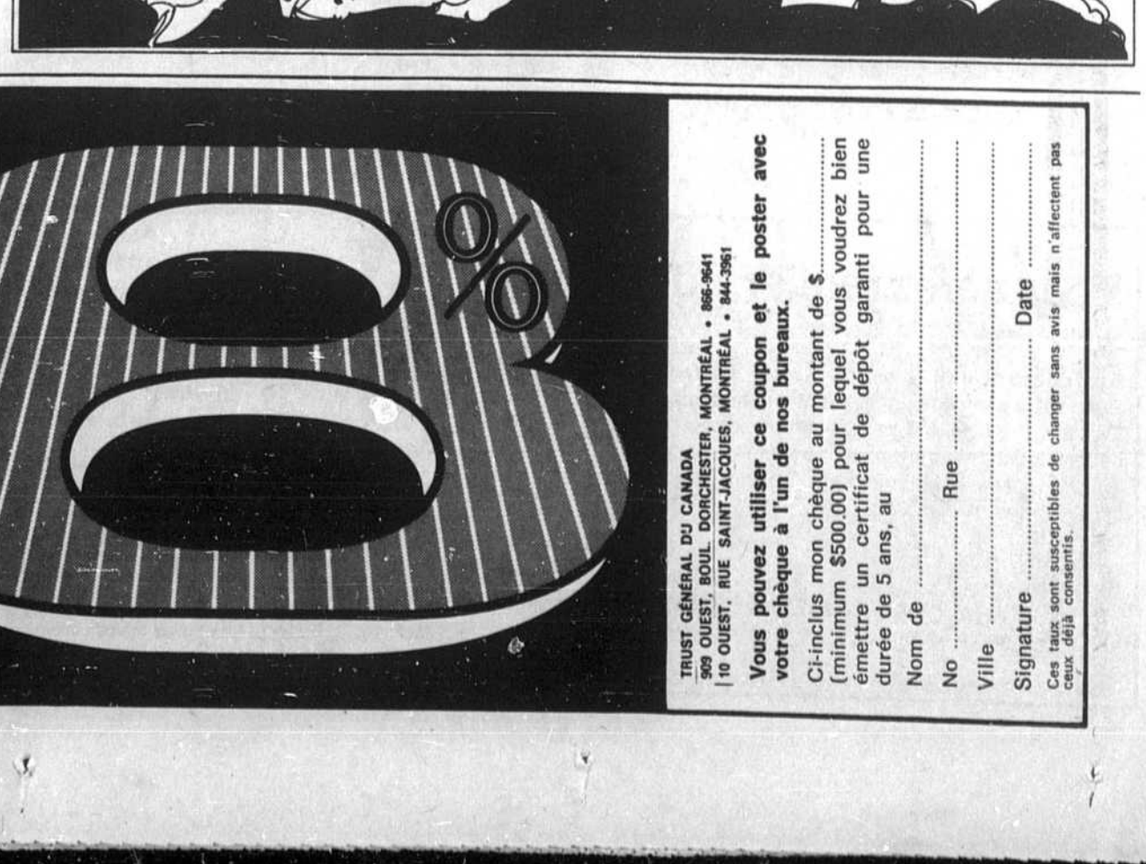
Vous avez des affaires à régler dans le "Mid-West"? Prenez Air Canada vers **Chicago.** 3 vols par jour sans escale. Des correspondances vous mènent sans délai vers **Dallas, Kansas City, St-Louis, Salt Lake City, Omaha, Minneapolis, St-Paul, Denver, Houston** et toutes les villes du "Mid-West". Air Canada vous dépose à l'aérogare domestique O'Hare de **Chicago.** Les correspondances sont donc plus faciles. Les 3 vols ont **Montréal** comme point d'origine. Et c'est à **Montréal** aussi que vous passez la douane américaine et l'immigration.

Chez nous, ça ne traîne pas. Faites comme Richard Garneau: un petit coup de téléphone et vous avez votre place à bord de l'avion, votre correspondance à **Chicago,** votre chambre d'hôtel et votre voiture, s'il vous en faut une.

Consultez votre agent de voyage ou appelez-nous, vous verrez.

Alors . . . On y va?

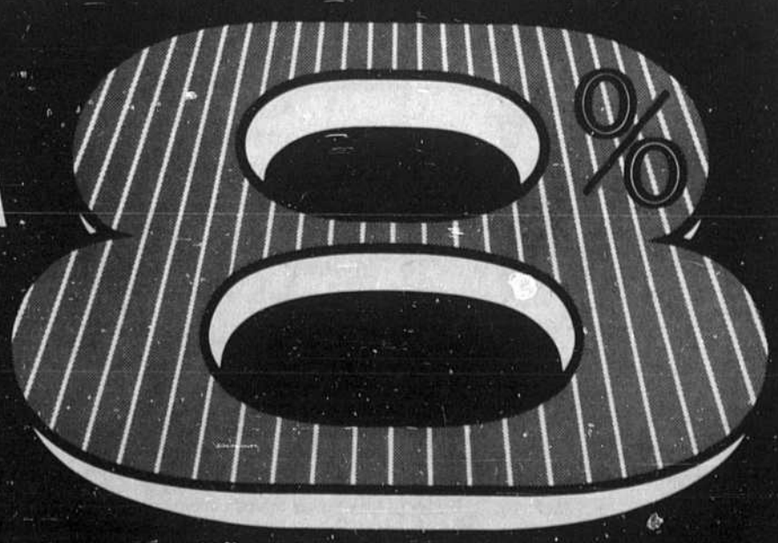
On y va!



TSI

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

paie sur les dépôts de 5 ans



TRUST GÉNÉRAL DU CANADA
909 OUEST, BOUL. DORCHESTER, MONTRÉAL • 866-9641
| 10 OUEST, RUE SAINT-JACQUES, MONTRÉAL • 844-3961

Vous pouvez utiliser ce coupon et le poster avec votre chèque à l'un de nos bureaux.

Ci-inclus mon chèque au montant de $ ..... (minimum $500.00) pour lequel vous voudrez bien émettre un certificat de dépôt garanti pour une durée de 5 ans, au

Nom de .....
No ..... Rue .....
Ville .....
Signature ..... Date .....

Ces taux sont susceptibles de changer sans avis mais n'affectent pas ceux déjà consentis.

toronto

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abitibi	3975	$6	5¼	5⅜	
Acres A pr	125	$36	36	36	+⅛
Acres wt	200	180	180	180	−20
A G F M	975	345	325	345	+20
Agra Ind	575	$8⅛	8	8	−⅛
Alta Gas T	1452	$48	48	48	−
Alta G D p	z3	$133	131	131	
Alcan	5419	$16	16	16⅛	
Alcan pr	700	$25	25⅛	25	−⅛
Algo Cent	110	$7	7	7	
Algoma St	2426	$11	11	11	+⅛
Allarco Dv	500	435	430	430	−5
Alliance B	330	250	240	250	+5
Alumin pr	z6	$18	18	18	
Almin 2p	218	$36	36	36	
Anglo-Can	z50	375	375	375	
Ang CT 4	45	$29	29	29	
Ang CT 315	25	$40	40	40	
Aquitaine	2260	$25	24	24	−⅛
Argus C pr	1950	$8⅛	8	8	
Asbestos	707	$27	26⅛	27	+⅛
Atco Ind	7550	$7	7	7	+⅛
Atl Sugar	200	$6⅛	6	6	
Atl Sug A	235	$14	14	14	
Atl Sug pr	25	$61	61	61	
Atl Sug w	500	125	125	125	
Auto El	z75	485	480	480	
Auto Hard	1207	$7	7	7	−⅛
Bahama	1100	14	13	13	
Bk Mtl	18543	$15	15	15	−⅛
Bank N S	3935	$27	27	27	+⅛
Bathrst p	200	$6⅛	6	6	−⅛
Bay Mills	z25	95	95	95	
Beaver L	2000	$14	14	14	
Becker B p	1000	$8	8	8	
Beldmg L	200	$10	10	10	
Bell Canad	8351	$44	43	44	+⅛
Bell A pr	1221	$51⅛	51⅛	51	−⅛
Bell B pr	1115	$53⅛	52⅛	53⅛	+⅛
Black P	900	340	340	340	+10
Block Bros	700	295	290	290	−5
Bombrdier	500	$11	10⅞	11	+⅛
Bovis Cor	2300	150	150	150	
Bow Valy	1979	$25	25	25	
Bow Vly pr	2900	$15⅛	14⅞	15	+1⅛
Bowater	z72	365	365	365	
Bramalea	1000	300	290	290	+5
Brascan	2864	$17	17	17	+⅛
Brdg Tank	1300	430	430	430	−10
Bright	145	$16	16	16	
Brinco	1370	490	485	485	+5
BC Forest	z25	$16⅛	16⅛	16	
BC Frest p	25	$38	38	38	−2
BC Sugar	100	$17	17	17	+⅛
BC Phone	1056	$58⅛	58⅛	58	−⅛
BCPh 1956	z10	$63	63	63	
BCPh 4.84	155	$18⅛	18	18	+⅛
BCPh 6.80	100	$26	26	26	−⅛
Budd Auto	z30	$6	6	6	
Burns Fds	1950	$11⅛	11	11	−⅛
Cad Dev	450	$7	7	7	
Calgary P	642	$24	24	24	+⅛
Calgy 540 p	187	$88	87	87	−⅛
Campeau	z95	290	290	290	
CD Sugar	500	$30	30	30	
Can Cem L	106	$42	42	42	−⅛
C Cem L p	z12	$19	19	19	
C Packrs	100	$18⅛	18	18	−⅛
Can Perm	3235	$17	16	16	−⅛
C Safway p	z9	$81	81	81	
CSL	1150	$38⅛	38	38	+⅛
Cdn Brew	3420	$6⅛	6	6	+⅛
C Brew Ap	125	$28⅛	28	28	−⅛
C Cabl	14000	$12⅛	12	12	+⅛
C Cable w	1550	190	185	185	−5
C Curtis	500	65	65	65	
Cdn Equty	100	$8⅛	8	8	+⅛
CGE pr	100	$23⅛	23	23	+⅛
C Goldfe	2200	345	340	345	
C Hydro	1150	$12⅛	12	12	−⅛
C Hydr pr	100	$14⅛	14	14	+⅛
C Imp Bank	5375	$22⅛	22	22	
C Ind Gas	2643	$9⅛	9	9	
CIL	140	$10⅛	10	10	
C Intrurb p	500	$7⅛	7	7	
C Manour	z80	245	245	245	
C Occental	676	$8⅛	7	7	−⅛
CP Inve pr	1692	$22⅛	21	21	−⅛
CP Inve w	9797	195	185	195	
CP Ltd	8225	$12⅛	12	12	+⅛
CPL $3 pr	2693	$10⅛	10	10	−⅛
CPL UK p	820	$8⅛	8	8	−⅛
Cdn Tire	660	$33⅛	33	33	
Cdn Tire A	1915	$31⅛	31	31	−⅛
C Utltes	550	4$32⅛	32	32	+⅛
C Vickers	200	$9⅛	9	9	+⅛
CWN Gas	z75	$18⅛	18	18	
CWN 5 p	z25	$15⅛	15	15	
Canron	438	$16⅛	16⅛	16⅛	+⅛
Capit Div	365	48⅛	48	48	−2
Cara	600	400	395	395	−5
Carrier JD	100	$5⅛	5	5	
CDRH Ltd	100	415	415	415	
Ctl Fund A	z100	$5⅛	5	5	
Chemcell	770	425	420	425	+15
Chemcl 1 p	100	$10⅛	10	10	−1⅛
Chem 175 p	z50	$19⅛	19	19	
Chrom	1500	150	150	150	
Chrysler	z20	$28⅛	27	28	
CHUM	z50	475	475	475	
CHUM B	200	$7⅛	7	7	−⅛
Codville A	200	335	335	335	
Columbi p	100	$8⅛	8	8	+⅛
Comunco	3987	$19⅛	19	19	+⅛
C Holiday I	910	$9⅛	9	9	−⅛
Compro	200	225	225	225	
Compr Ap	455	$10⅛	10	10	−⅛
Computel	700	375	360	360	+10
Comtech	2600	205	200	200	−5
Con Bath	1741	$6⅛	6	6	
Con Bath p	1500	$9⅛	8	8	−⅛
C Bath 68 w	100	180	180	180	
Con Bldg	6900	135	130	135	+10
Con Distrb	260	$23⅛	23	23	
Cons Gas	3708	$19⅛	19	19	+⅛
Con Gas B	500	$84	84	84	−2
Control F	600	160	160	160	
Cooper C	600	$13⅛	13	13	+⅛
Corby vt	360	$20⅛	20	20	+⅛
Cornat Ind	600	145	140	145	+5
Coronatn	100	105	105	105	+5
Cosms	5300	120	105	105	−20
Costain R	z20	$6⅛	6	6	
Crain R L	225	$10⅛	10	10	
Crestbrk	z50	345	345	345	
Crwn Life	1235	$29⅛	29	29	−⅛
Crush Intl	970	$17⅛	17	17	+⅛
Cygnus A	1600	$5⅛	5	5	
Cygnus B	1875	$5⅛	5	5	
Dale R pr	z50	$7⅛	7	7	
Dawson D	150	$6⅛	6	6	−⅛
Debhld B p	25	$79⅛	79	79	+1
Delta Elec	500	180	180	180	
Distl Seag	503	$53⅛	52	52	−⅛
Dome Pete	722	$30⅛	30	30	−⅛
D Citrus	200	$7⅛	7	7	
D Coal pr	100	$22⅛	22	22	−⅛
Dofasco	2730	$20⅛	20	20⅛	−⅛
Dom Glass	225	$10⅛	10	10	
Dom Store	2195	$14⅛	14	14	
Domtar	2292	$9⅛	9⅛	9⅛	+⅛
Domtar pr	600	$14⅛	14⅛	14⅛	+⅛
D Textile	505	$18⅛	18	18	
Donlee M	200	400	400	400	−25
Douglas L	100	195	195	195	
Dupont	100	$17⅛	17	17	
Dylex Div	200	$6⅛	6⅛	6⅛	+1
Dylex D A	1550	$6⅛	6	6	−⅛
Estn Can S	1600	$9⅛	9⅛	9⅛	−⅛
Econ Inv	z75	$13⅛	13⅛	13⅛	
E-L Fin	2300	$6⅛	6⅛	6⅛	
Electro ltd	550	$38⅛	37	38⅛	+1⅛
Erie D A	125	$8⅛	8⅛	8⅛	
Exquisite	250	450	450	450	−25
Falcon	1840	$68	65	66	+3
Fed Grain	2125	$7⅛	7⅛	7⅛	
Fleet Mfg	1200	83	80	80	−5
Fleetwd	100	$8	8	8	
Ford Cnda	395	$81⅛	80⅛	81⅛	+⅛
FPE Pfon	200	$17⅛	17⅛	17⅛	+⅛
Fraser	z25	12	12	12	
Freiman	1400	$5	470	5	+50
Gaz Metr	850	$5⅛	5	5	−⅛
Gaz M 63w	120	110	110	110	−15
Gdn Manag	600	475	475	475	
Gen Baker	400	305	300	300	−5
Gen Distrb	225	$15⅛	15⅛	15⅛	
GMC	z15	$79	78⅛	79	
G P Mfg A	200	$64	57	60	−5
Genstar L	1760	$11⅛	10⅛	10⅛	+⅛
Gnstar L w	1610	340	305	340	+55
Glendale	1100	460	400	400	−60
Glengair	2400	150	150	150	
Gleng B p	2225	305	300	305	+5
Gleng A w	200	50	50	50	
Gleng U	300	$6	6	6	
Goodyer	25	$142	142	142	−8
Godyear p	50	$33⅛	33	33	−⅛
Graft G	500	$18	18	18	+⅛
Greb Ind	400	460	460	460	
GL Paper	325	$13⅛	13	13	+⅛
GL Power	1145	$17⅛	17	17⅛	−⅛
GN Capital	830	$7⅛	7	7	−⅛
Gt West Int	800	$6⅛	6	6	−⅛
Gt W Life	200	$42⅛	41	42	+1
Gt West S	1400	450	450	450	
Greyhnd	350	$14⅛	13	14	
Grissol F	100	$6⅛	6	6	−⅛
GSW Cl A	500	$8⅛	8	8	
Guar Trst	1965	$12⅛	12	12	
Gulf Can	2480	$24⅛	24	24	−⅛
H Group	125	$18⅛	18	18	
Hardee	200	100	100	100	
Hard Crp A	700	$10⅛	10	10	−⅛
Harlequin	2700	315	310	315	
Harris J S	100	280	280	280	+10
Harveys F	2500	76	75	75	−1
Hawker S	4330	215	205	205	−10
Hawker pr	35	$57	57	57	+⅛
Hind Dauc	z18	$63	62	62	
Home A	3638	$31⅛	31	31	−⅛
Home B	335	$32	32	32	−⅛
Home Pit	1200	235	225	230	+5
H Bramor	100	300	300	300	−5
H Bay Co	400	$17⅛	17	17	
HB Oil Gas	5676	$42⅛	41	42	−⅛
HB Oil G pr	755	$51⅛	51	51	−1
Hunter D	600	$13⅛	13	13	−⅛
Huron Eri	201	$23⅛	23	23	
Husky	10340	$14⅛	14	14	−⅛
Husky B pr	125	$42⅛	42	42	+⅛
Husky D w	612	610	585	585	−30
IAC	2200	$18⅛	18⅛	18⅛	−⅛
IAC 4 p	50	$69⅛	69	69	−⅛
IAC w	1120	700	700	700	
Imasco	500	$17⅛	16	17	−⅛
Imasco A p	203	465	465	465	+5
Imp O	13044	$28⅛	28	28	−⅛
Indusmin	550	$8⅛	8	8	−⅛
Ind Adhes	100	$12⅛	12	12	
Inglis	1600	$9⅛	9	9	
Inland Gas	320	$11⅛	11	11	−⅛
Inter-City	1200	$5⅛	5	5	
Inter C A p	200	$16⅛	16	16	
Inter C B p	150	$18⅛	18	18	+⅛
Inter C A w	400	235	215	215	−10
Inter C B w	200	240	240	240	−5
Intrmetco	700	225	225	225	
IBM	168	$298	297	297	−3
I Nickel	16487	$27⅛	26⅛	26⅛	−⅛
Int Util	2860	$37⅛	37⅛	37⅛	−⅛
Int Util A	100	$42⅛	42	42	
Interpool I	300	$19⅛	19	19	−1
Int Div	400	330	320	320	−5
Intpr Pipe	2525	$26⅛	26	26	−⅛
Int Pipe w	900	$11⅛	11	11⅛	+⅛
Intpr Steel	1550	$6⅛	6	6	−⅛
Inv Group	660	$6⅛	6	6⅛	−⅛
Inv Grp A	3113	$6⅛	6⅛	6⅛	
Inv Grp 5 p	220	$17⅛	17⅛	17⅛	+⅛
Irwin Toy	300	$15⅛	15	15	
Ivaco Ind	z10	$13⅛	13⅛	13⅛	
IWC Ind	400	180	180	180	+15
Jockey C	5200	475	465	470	−15
Jockey B p	200	$9⅛	9⅛	9⅛	+⅛
Jockey 2 p	1200	$9⅛	9⅛	9⅛	
Kaiser Re	600	400	395	395	−5
Kaps Tran	1225	$6⅛	6⅛	6⅛	−⅛
Keeprite P	900	$9⅛	8⅛	8⅛	−⅛
Kelly D A	100	$5⅛	5⅛	5⅛	+⅛
Kenting	160	$8⅛	8⅛	8⅛	−⅛
Koffler	1025	$14⅛	14	14⅛	−⅛
Kfler A	14900	$8⅛	8	8	+⅛
Koffler w	5025	600	595	595	−10
Labatt	617	$21⅛	21⅛	21⅛	+⅛
Labatt pr	500	$22⅛	22⅛	22⅛	
Laidlaw M	350	$12	11⅛	12	+⅛
LOnt Cem	565	220	215	220	−10
Laura Sec	150	$8⅛	8⅛	8⅛	−⅛
Lau Fin	1200	$8⅛	8	8	−⅛
Leigh Inst	300	380	380	380	+15
Levy A pr	z25	$6⅛	6	6	
Life Inves	1600	$6⅛	6	6	
Lincoln Tr	200	$12	12	12	
Lob Co A	640	$5	5	5	
Lob Co B	200	$5	495	495	−5
Lob Co pr	380	$29⅛	29	29	
Lob G A pr	320	$19	18⅛	19	+1
Lob G B pr	120	$20	20	20	+1⅛
Loeb M	700	370	365	365	−5
Maclarn A	z3	$15⅛	15⅛	15⅛	
Maclarn B	250	$15⅛	15⅛	15⅛	+⅛
Maclean H	166	$13⅛	13⅛	13⅛	+⅛
MH Cable	1300	$6⅛	6⅛	6⅛	
MB Ltd	2057	$20⅛	20⅛	20⅛	
Magna El	500	295	295	295	+5
Magnason	200	$7⅛	6⅛	7	
Magnetcs	200	75	75	75	
Magnum	z20	$19⅛	19	19	
Major H D	800	150	150	150	
M Lf Gard	z20	$26⅛	26⅛	26⅛	
M Lf Mills	102	$14⅛	14⅛	14⅛	
Maritime	170	$19⅛	19⅛	19⅛	−⅛
Markboro	1049	485	480	485	
Mass-Fer	9536	$10⅛	9⅛	9⅛	−⅛
McLaghln	4075	$12⅛	11⅛	11⅛	
McLagn w	4245	475	450	475	+20
MEPC	750	$5⅛	5⅛	5⅛	−⅛
MEPC w	250	175	175	175	
Melchers	350	$9⅛	9	9	
Met Stores	1560	$14⅛	14⅛	14⅛	−⅛
Microsyst	849	485	480	480	−10
Mindustrl	z7	$6⅛	6⅛	6	
Molson A	6226	$17⅛	17	17⅛	−⅛
Molson B	z60	$16⅛	16⅛	16⅛	
Mon Life	z5	$24⅛	24⅛	24⅛	
Mnt Trst	775	$18⅛	17⅛	18	+1
Moore	3583	$33⅛	33⅛	33⅛	+⅛
Morse A	255	$11⅛	11	11	
Morse B	z15	$23⅛	23⅛	23⅛	
MTS Inter	1622	350	310	350	+30
Murphy	z100	$11⅛	10⅛	10⅛	
Mrphy pr	200	$28⅛	28⅛	28⅛	+⅛
Murrit P	1200	320	320	320	−50
Murrit P w	500	55	55	55	−15
NaChrs I	550	$15⅛	14⅛	14⅛	−⅛
Nat Groc p	z25	$21⅛	21⅛	21⅛	
Nat Sea	900	$8⅛	8⅛	8⅛	−⅛
Nat Trust	1334	$27⅛	27⅛	27⅛	−⅛
Neonex	2950	310	300	310	+5
NB Tel	270	$13⅛	13⅛	13⅛	−⅛
N Provid D	2250	40	39	40	+1
Nfld LP	200	$9⅛	9⅛	9⅛	+⅛
Noran	12080	$26⅛	25⅛	25⅛	−⅛
Nor Ctl G	1300	$13⅛	13⅛	13⅛	+⅛
Nor Cl A p	1000	$21⅛	21⅛	21⅛	−⅛
Nor Ctl B p	575	$28	27⅛	28	+⅛
Nor Ctl w	950	540	530	530	
Nor Tar pr	z25	$14⅛	14⅛	14⅛	
NW Util p	25	$53⅛	53⅛	53⅛	
NS L P	595	$10⅛	10⅛	10⅛	+⅛
NS Savngs	z30	$12⅛	12⅛	12⅛	
NSI Mark	1500	285	285	285	
NuWest D	z70	$8	7⅞	7⅞	
Ocdentl Pt	552	$12⅛	12⅛	12⅛	−⅛
Ocean Cm	752	$27	25⅛	27	+2⅛
Oil Patch	400	190	190	190	−10
Okanagan	300	$5⅛	5⅛	5⅛	+⅛
Orlando R	700	$5	5	5	−⅛
OSF Ind	3156	470	455	470	
Oshawa A	1950	$10	9⅞	9⅞	−⅛
Overland	125	$12⅛	12⅛	12⅛	+⅛
Pac Pete	2925	$30⅛	29⅞	29⅞	−⅛
PanCan I	500	300	295	300	+15
Peel Elder	z25	$14	14	14	
Pembin A	400	$5⅛	5⅛	5⅛	
Pembin B	700	$5⅛	5⅛	5⅛	
P Dept S	400	$9⅛	9⅛	9⅛	
Petrofina	500	$18⅛	18⅛	18⅛	−⅛
Phillips Cb	1300	$9⅛	9⅛	9⅛	
Pitts Eng	1300	$12⅛	12⅛	12⅛	
Pow Corp	3150	460	440	445	−5
Pow C 5 pr	200	$8⅛	8⅛	8⅛	
Price Com	1705	$6	5⅛	5⅛	−⅛
Prov B Can	100	$12⅛	12⅛	12⅛	−⅛
Q Brdcast	100	460	460	460	
Rank Org	1510	$17⅛	17⅛	17⅛	−⅛
Reeders D	510	$7⅛	7⅛	7⅛	
Realty C	500	245	245	245	
Reichhold	z75	$9	9	9	
Reitman	200	$17⅛	17⅛	17⅛	
Reitman A	325	$16⅛	16	16	−⅛
Revelstk	1200	$10	10	10	−⅛
Rileys D	950	175	175	175	−5
Rolland	400	250	250	250	+20
Ronald Fd	300	$11⅛	11⅛	11⅛	−⅛
Rothman	1049	$14⅛	14⅛	14⅛	−⅛
Rothmn w	3350	300	280	295	+20
Rothm A p	125	$78	78	78	−1
Rothm 2p	1300	$18⅛	18⅛	18⅛	+⅛
Royal Bnk	4000	$25⅛	25⅛	25⅛	
Royal Trst	319	$35⅛	35	35	−⅛
Sandwell	100	$6	6	6	
Sayvette	2200	450	435	440	
Scintrex	100	305	305	305	
Scot York	400	$17⅛	17	17⅛	+⅛
Scotts	600	$13⅛	13⅛	13⅛	+⅛
Seaway M	100	$7⅛	7⅛	7⅛	+⅛
Seaway pr	100	$5⅛	5⅛	5⅛	
Secur Cap	2650	415	405	410	−5
Select P	z50	165	165	165	
Shaw Pipe	200	$7⅛	7⅛	7⅛	
Shell Inv p	75	$34⅛	34⅛	34⅛	−⅛
Shell Inv w	7500	$14⅛	14	14	−⅛
Shell Can	7288	$34⅛	33⅛	33⅛	−⅛
Shully's	350	390	390	390	−35
Sifton Pro	z100	375	355	355	
Silverwd A	100	$16	16	16	+⅛
Simpsons	7989	$19⅛	19⅛	19⅛	+⅛
Simpson S	z109	$24⅛	24⅛	24⅛	
Skelly Oil	700	$42	42	42	+10
Sklar M	3650	180	175	175	−5
Skyline H	z50	$7⅛	7⅛	7⅛	
Slater Stl	3400	$11⅛	11	11	−⅛
Slat Steel p	100	$13⅛	13⅛	13⅛	
Slate Walk	400	$7⅛	7⅛	7⅛	+⅛
Southam	1860	$64⅛	64⅛	64⅛	+⅛
St Brodcst	855	$12⅛	12⅛	12⅛	+⅛
St Paving	300	$9⅛	9⅛	9⅛	+⅛
Steel Can	5179	$22⅛	21⅛	21⅛	−⅛
Steetley I	100	$6⅛	6⅛	6⅛	−⅛
Steintron	100	340	340	340	
Stuart Oil	800	$9	8⅛	9	+⅛
Suptst com	1415	$14⅛	14	14	−1
Suptest od	1875	$52⅛	49	50	−2⅛
Teledyne	300	360	355	355	−5
Texaco	423	$31⅛	31	31	+⅛
Texas Gu S	1025	$13⅛	13⅛	13⅛	−⅛
Thom Nes	721	$24⅛	24⅛	24⅛	+⅛
Thom N pr	325	$50⅛	50	50	
Toromont	100	95	95	95	
Tor Dm Bk	772	$5	25	25	
Tor Star B	8575	$32⅛	32	32	+⅛
Traders A	200	$12⅛	12⅛	12⅛	−⅛
Trade 4 p	100	$57	57	57	
Traders 5 p	z5	$27	27	27	
Trader B p	140	$27	26⅛	26⅛	
Trader 65 w	z25	100	100	100	
Trader 66 w	200	265	265	265	−15
Trader 69 w	z50	315	315	315	
Transair	3125	380	355	375	+20
Trnsair w	7000	115	105	110	+10
Tr Can PL	1758	$34⅛	34⅛	34⅛	
Tr Can Pl p	150	$42⅛	42⅛	42⅛	
Tr Can A pr	z15	$63	63	63	
Tr Can P w	500	965	960	965	+5
TransLOB	Z−	⅛&?	⅛&?	⅛&?	
Trans Mt	3405	$20⅛	20⅛	20⅛	−⅛
Trans PPL	200	$13⅛	13	13	
Trizec Crp	3400	170	160	165	+5
Trizec w	4000	52	52	52	
Uap Inc	200	$16⅛	16	16	
Un Carbid	525	$13⅛	13	13	−⅛
U Gas	12385	$13⅛	13⅛	13⅛	−⅛
Union Oil	400	$45⅛	45	45	−1
U Corp B	z90	$12⅛	12⅛	12⅛	
Un Fn Mgt	z50	$6⅛	6⅛	6⅛	
UWbn 6 p	25	$37⅛	37	37	−⅛
Van Der	700	$5⅛	5⅛	5⅛	
Van Ness	100	70	70	70	−10
Venpower	2000	120	115	115	+5
Versatil A	500	260	260	260	−5
Vic G Tr	75	$31⅛	31⅛	31⅛	
Vulcan Ind	500	$8⅛	8⅛	8⅛	−⅛
Wajax	100	$11⅛	11⅛	11⅛	
Wainoco O	200	$5⅛	5⅛	5⅛	−⅛
Walk GW	6547	$37⅛	36⅛	37⅛	+⅛
Weldwod	240	$11⅛	11	11	−⅛
Wstburne	549	$10⅛	10⅛	10⅛	−⅛
Wburn wt	100	580	580	580	+5
Wcoast Pt	900	$10	9⅛	9⅛	−⅛
W Pet A p	410	$29⅛	29⅛	29⅛	−⅛
Westc st	2375	$23⅛	23	23	−⅛
Westeel	200	$13⅛	13⅛	13⅛	−⅛
W Brdcast	800	$9⅛	9⅛	9⅛	+⅛
W Bcas A p	z5	$29⅛	29	29	
W Cdn Seed	1200	450	450	450	−5
W Realty	925	$6⅛	6⅛	6⅛	
Westnhse	210	$12⅛	12⅛	12⅛	
Weston	497	$14⅛	14⅛	14⅛	+⅛
Wstn 4 p	z20	$62⅛	62⅛	62⅛	
Wstn 6pr	z5	$81⅛	81⅛	81⅛	
White Pas	330	$9⅛	9⅛	9⅛	+⅛
White P A	200	$19⅛	19	19	−1
White P w	600	53	52	52	+1
Wiley Oil	500	$5⅛	5⅛	5⅛	
Winco S	220	490	485	490	+10
Wood Alex	z25	225	225	225	
Woodwd A	1650	$21⅛	21⅛	21⅛	
YR Prop	600	$5⅛	5⅛	5⅛	−⅛
Zellers	900	$16⅛	16⅛	16⅛	
Zenith	7500	220	205	210	−15
Mines					
Acme Gas	4000	24	23⅛	24	+1
Advocate	500	170	166	166	−5
Agnico	300	202	202	202	
Allied Mng	1563	280	276	276	−4
Am Larder	1500	43	42⅛	42⅛	−⅛
Ang Ruyn	500	30	30	30	
Ang U Dev	5500	70	70	70	+1
Argosy	3000	31	31	31	−1
Asoc Porc	z279	29	29	29	
Atl C Cop	500	45	45	45	
Aunor	1400	205	195	205	+15
Avoca M	500	65	65	65	−2
Bankeno	1150	550	520	520	−30
wbetlm	1270	$15⅞	15	15	−⅛
Big Nama	500	8	8	8	
wbl Bay	12000	4	4	4	+⅛
Bl Hawk	3000	42	42	42	
Bounty Ex	1000	8⅛	8⅛	8⅛	−1
Bral Can F	200	140	135	135	−5
Brameda	1000	76	76	76	−1
Brenda M	750	365	360	365	
wbroul Reef	7200	21	21	21	−2
Brunswk	1875	290	285	290	
wzunker H	9500	5	5	5	
Calmor IB	1000	42	42

Le centre de presse des Jeux de Munich

MUNICH (Olympia Presse) Le gros-oeuvre du centre de presse des Jeux Olympiques de 1972 à Munich achève. Le centre sera prêt à fonctionner le 1er juillet de l'année prochaine. Après un mois de mise en service à l'essai, l'ouverture aura lieu le 1er août 1972, soit 4 semaines avant le début des jeux.

Le centre de presse, en fait, se trouve au sud de la Cité de la presse et y est directement rattaché à une distance de 1,000 mètres environ, - soit quelques minutes en autobus-navette. Après les jeux, ce bâtiment sera converti en école.

Les reporters-photographes et les journalistes trouveront sur les 18,000 mètres carrés répartis sur 4 étages, un centre de presse "sur mesure". De la chambre noire à l'imprimerie des résultats, de l'émetteur radiophotographique aux machines à écrire de 144 claviers différents, ils auront à leur disposition tout ce qui est nécessaire à la bonne marche de leur travail.

Le rez-de-chaussée aura l'aspect d'un foyer de réception d'un grand hôtel: bureau d'accréditation et d'information, guichets de banque et de poste. Des conférences de presse pourront également s'y tenir.

Les équipements des postes et télécommunications ont un rôle considérable à jouer: 46 télexs, 90 téléphones ainsi qu'une station de transmission d'images dotée de 12 appareils se trouveront au centre de presse. Chaque journaliste disposera d'un casier personnel. Il y trouvera, en plus de son courrier, les récapitulations quotidiennes des résultats.

Le premier étage est réservé principalement aux salles de presse. Sur 1,000 mètres carrés, les journalistes disposeront de 350 bureaux. Dans les deux laboratoires centraux aménagés par Kodak et Agfa, les photographes pourront faire développer leurs films. 40 chambres noires sont à la disposition de ceux qui veulent développer eux-mêmes leurs films.

20 agence de presse se partageront les deux étages restants. Elle seront directement reliées par une ligne circulaire de télex à l'ordinateur fournissant les résultats. Dans les bureaux des agences seront installés: 23 télex dont certains sont reliés en permanence à Paris, Amsterdam, Prague, Genève, Londres ou New York ainsi que 121 lignes téléphoniques et 16 appareils radiophotographiques.

"Jeux des distances courtes": cela vaut également pour les journalistes. Dans l'enceinte du centre de presse se trouve un restaurant "libre-service" de 1300 places. Il sera ouvert également aux reporters de la radio et de la télévision qui, eux, ont leur propre centre de travail situé à mi-chemin entre la Cité de la presse et le Stade Olympique.

Sur l'Oberwiesenfeld, des moyens de communications ont été prévus pour pallier à l'interdiction aux véhicules privés de circuler: 150 voitures avec chauffeur et 150 bus seront mis à la disposition de la presse. Ces véhicules transporteront également les journalistes aux sites de compétition situés en dehors de l'Oberwiesenfeld et aux centres de presse auxiliaires.

Le chronométrage

Deux firmes se partagent le chronométrage des Jeux Olympiques 1972 de Munich. Junghans (République fédérale d'Allemagne) sera chargé du chronométrage de l'athlétisme, de l'équitation, de l'aviron, du canoë, du football, du tir, du tir à l'arc, du hockey, du ballon-volant, de la voile et du pentathlon moderne (équitation, tir, course) Longines (Suisse) est responsable du chronométrage de la natation, du cyclisme, du ballon-filet, (handball), de la gymnastique, de la lutte, du judo, de l'haltérophilie, de l'escrime, de la voxe, du ballon-panier et du pentathlon moderne (natation et escrime).

Le Livre d'or

Le Livre d'Or du Comité Organisateur de Munich s'enrichit de jour en jour. De nombreuses personnalités du sport et de la politique se sont enquis sur l'état d'avancement des préparatifs des Jeux Olympiques de 1972.

Citons entre autres: Monique Berlioux, directrice pour la Presse et les Relations Publiques du CIO; le major Sylvio de Magalhaes Padilha (Brésil), membre de la Commission Exécutive du CIO; le général Vladimir. Stoytchev, membre du CIO et président du CNO de Bulgarie.

Deux autres présidents de CNO vinrent à Munich: Arne B. Mollen (Norvège) et le Dr. Heinz Pruckner (Autriche). Vinrent également, les secrétaires des CNOs, Francis Selormey (Ghana), Tadeusz Bregula (Pologne), Jean Weymann (Suisse), Nebosja Popovic (Yougoslavie), le Dr Edgar Fried (Autriche), K. S. Duncan (Grande-Bretagne), Claude Collard (France) ainsi que de nombreux autres membres des CNOs.

La fédération internationale de tir à l'arc a été représentée en la personne de sa présidente, Mme I.K. Frith, Grande-Bretagne, la fédération internationale de judo par son président M. Charles Palmer (Grande-Bretagne) et son secrétaire général P. Bonnet-Maury (France).

Le président du Conseil Supérieur du Sport en Afrique, Abraham A. Ordia (Nigéria), vint également à Munich ainsi que le colonel M. Crespin, directeur pour le Sport et l'Education Physique en France et G.M. Rogulsiki, vice-président du Secrétariat d'Etat pour le Sport et la Culture Physique auprès du Conseil des Ministres d'URSS.

En tête des diplomates qui vinrent à Munich, nous relevons la visite de l'ambassadeur de France à Bonn, M. Jean Sauvagnargues; de l'ambassadeur de la République du Togo, M. Savi de Tove; de l'ambassadeur d'Autriche, le Dr Afhus; de l'ambassadeur de Suisse, le Dr H. Lacher, et de l'attaché d'ambassade d'URSS, M. Wladimiroff.

En bref bref bref...

Les 49ers de SAN FRANCISCO et les Broncos de Denver s'affronteront lors d'une partie hors-concours à SF l'an prochain, dans la première présentation du "Mayor's Youth Bowl" dont les profits iront à une organisation pour la jeunesse. On prévoit amasser $110,000 à cette occasion en supposant une foule de 60,000 amateurs au stade Candlestick.

CASSIUS CLAY sera opposé à l'Allemand Juergen Blin, à Zurich le 26 décembre, dans un combat prévu pour 10 assauts.

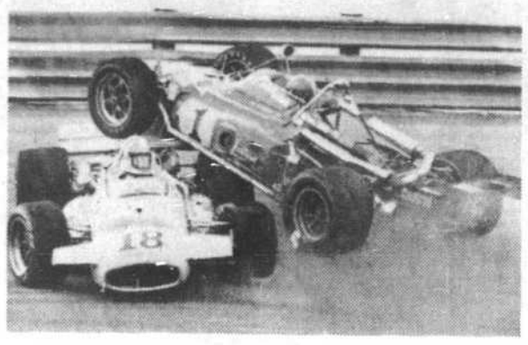
WES WISEMAN, un allier droit, a finalement signé son contrat avec les Maple Leafs de Verdun de la ligue, junior du Québec. La saison dernière, Wiseman a compté 20 buts et récolté autant de passes. Ce soir les Maple Leafs évoluent à Cornwall dans l'une des deux parties à l'affiche de ce circuit.

LE CHAMPIONNAT CANADIEN de curling féminin de la présente saison aura lieu à Saskatoon du 28 février au 3 mars 1972. Ce championnat canadien met aux prises les équipes championnes de chacune de 10 provinces et qui doivent chacune défrayer leurs propres dépenses.

Les VILLES de Memphis et de Phoenix veulent s'assembler dans un effort pour mériter une concession dans la ligue Nationale de football. Cette dernière doit ajouter quatre nouvelles équipes d'ici trois ans et Memphis bataille résolument afin d'en mériter une. D'autres villes considérées sont Seattle et Tampa.

LE CIO n'a nullement l'intention d'imiter les Nations unies et n'excluera pas Formose pour accueillir Pékin. Le président du CIO, Avery Brundage, a été catégorique sur ce point: "Taiwan est membre à part entière du CIO et y restera tant qu'il respectera les règlements olympiques. Il n'y a aucune raison de l'exclure."

DERRIÈRE LE VOLANT...



...de bolides jouant à saute-mouton...

Non, ces deux bolides, de type Indianapolis, ne jouent sûrement pas à saute-mouton. Il s'agit de Johnny Rutherford, dans la voiture no 18, et d'Al Unser (no 1), impliqués dans une collision lors de l'épreuve Bobby Ball 150 disputée en fin de semaine dernière à la piste internationale de Phoenix. L'accrochage s'est produit dans un virage alors qu'Unser tentait de doubler son rival. Les deux voitures furent mises hors de combat mais les pilotes s'en tirèrent indemnes. C'est le vétéran A.J. Foyt qui gagna l'épreuve.

Le Vatican s'élève contre ce "massacre"...

Radio-Vatican vient de s'élever contre le "massacre" des pilotes de course automobile, à la suite des accidents qui ont coûté la vie au Suisse Joe Siffert et à l'Américain Tom Sheldon, dimanche dernier.

"Il faut le dénoncer avec amertume et angoisse, a déclaré notamment le commentateur de Radio-Vatican. Ces pilotes sont devenus des kamikaze voués à la mort. De toutes parts se lèvent des frémissements d'émotion et d'indignation. Mais on ne fait rien ou presque pour garantir, dans ce secteur aussi, le respect de la personne humaine dont on parle tant."

"Il faut dénoncer ces aberrations qui font de l'homme un instrument, dans la certitude que l'humanité comprendra un jour et obligera les organisations qui en sont responsables à respecter la hiérarchie des valeurs humaines."

Mort due à l'absence de sécurité...

Le pilote brésilien Emerson Fittipaldi est arrivé avant-hier à Sao-Paulo où il réside. Il a déclaré à sa descente d'avion que la mort de Jo Siffert est due à l'absence de sécurité sur les pistes anglaises. Encore traumatisé par la mort de son collègue et ami, il a affirmé: "S'il y avait eu des garde-fou, Siffert ne serait pas mort, car sa voiture y aurait touché et aurait dérapé, mais n'aurait pu capoter et prendre feu. Comment expliquer aussi qu'aucun des extincteurs n'a fonctionné au moment d'éteindre l'incendie qui s'était déclaré? Ces anomalies paraissent inimaginables dans un pays considéré comme un centre mondial de l'automobile."

Les sports à la pige

Les 49 MEMBRES de l'équipe de football des Lions de Détroit étaient présents aux funérailles de Chuck Hughes, à San Antonio, Texas, hier midi. Ils se sont joint à environ 200 autres personnes. Soixante-six Lions étaient sur les lieux en tout dont le directeur-gérant de l'équipe, Russ Thomas, et l'instructeur Joe Schmidt. Parmi les autres personnalités présentes, on notait Tex Schramm, président et directeur-gérant des Cowboys de Dallas, Tommy Nobis, des Faucons d'Atlanta, le commissaire de la ligue Nationale, Pete Rozelle, et des représentants de l'Association des joueurs. Hughes est décédé dimanche lors d'une partie contre les Bears de Chicago. Tom Hughes, frère de Chuck et âgé de 41 ans, s'est aussi porté à la défense des facilités médicales qui étaient sur place dimanche et dont certains journalistes ont fait la critique après la mort de Chuck. Tom a déclaré que l'on avait fait tout le nécessaire pour sauver la vie de son jeune frère "mais comment pouvez-vous prévoir une crise cardiaque chez un athlète?" a-t-il dit.

HARRY DALTON est devenu hier le nouveau directeur-gérant des Anges de la Californie, quittant ainsi les Orioles de Baltimore avec qui il travaillait depuis 18 ans. Agé de 44 ans, Dalton aurait signé un contrat de cinq ans à raison de $60,000 par année. Dalton, qui a bâti la présente dynastie des Orioles, tentera de faire de même avec sa nouvelle équipe. Il devra d'abord lui trouver un nouveau pilote ainsi que quatre instructeurs, tous ayant été congédiés à la fin de la dernière saison. Parmi les noms mentionnés pour succéder à Lefty Phillips comme pilote, on mentionne ceux de Hank Bauer, Léo Durocher et aussi Jim Fregosi, encore actif chez les Anges.

JOHN NEWCOMBE est passé en quart de finale des championnats de tennis de Wembley avec une victoire de 6-4 et 6-2 sur l'Américain Jeff Borowiac hier. A la suite de sa victoire, Newcombe a déclaré que le tournoi de Wimbledon, dont il est le champion, est le plus important de tous, faisant ainsi allusion au fait qu'il pourrait être banni de tous les tournois incluant celui-là si le conflit entre le Championnat de tennis du monde, dont il fait partie, et la Fédération internationale de tennis n'est pas réglé d'ici le 1er janvier. "Le tournoi de Wimbledon passe au-dessus de toute cette pagaille entre les deux clans. Si les autorités veulent que j'y joue, j'y serai", de dire le champion en simple de ce tournoi de prestige en 1967, 1970 et cette année. Dans d'autres matches hier, Ray Ruffels a défait Mark Cox 9-8, 3-6 et 7-5, et Frew McMillan a éliminé Bob Carmichael 6-4, 1-6 et 6-3.

BILL PLAGER, joueur de défense des Blues de St-Louis, a été envoyé au club Denver hier, sujet à un rappel immédiat.

Les DAUPHINS de MIAMI ont pris la tête pour les gains accumulés dans la section Américaine de la ligue Nationale de football avec un total de 2,011 verges, comparativement à 2,004 pour les Raiders d'Oakland, 1,922 pour les Chargers de San Diego et 1,906 pour les Colts de Baltimore. Dans la section Nationale, les 49ers de San Francisco dominent avec 2,193 verges, comparativement à 2,114 pour Dallas et à 2,018 pour Détroit. Baltimore possède la meilleure défensive, n'ayant accordé que 989 verges à l'adversaire dont seulement 408 au sol, et Washington et Minnesota présentent les meilleures défensives dans la Nationale avec 1,400 et 1,401 verges accordées.

PAT DOBSON a limité les Géants de Yomiuri à seulement trois coups sûrs hier pour mener les Orioles de Baltimore à un 3ème gain consécutif au Japon, cette fois au compte de 10-1. Le seul point qu'il ait accordé fut un circuit à 0h à la dernière manche. Les Orioles ont frappé 13 coups sûrs et Don Buford a obtenu son 2ème circuit au cours de ces trois parties.

VINCENTE RONDON a conservé son titre mi-lourds en défaisant l'aspirant Gomeo Brennan par arrêt de l'arbitre, à la 13ème ronde de leur combat d'avant-hier soir à Miami Beach devant 5,600 spectateurs. Aucun des deux boxeurs n'a visité le plancher au cours du match.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No.: 05-815716-71

MICHAEL WESHLER, exécutif, de la City de Willowdale, Province d'Ontario, en sa qualité de meilleur ami de sa fille mineure RHONDA CAROL WESHLER, tous deux de la Cité de Willowdale, Province de l'Ontario, et résidant et domiciliés à 415 Patricia,

demandeur es-qualité

-vs-

JACQUES DAOUST, autrefois des Cite et District de Montreal, et maintenant de lieux inconnus & al

défendeurs conjoint et solidaire

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur JACQUES DAOUST, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, ce 26 octobre 1971

Marius d'Amours
P.C.S.M.

Mes Gliserman, Ackman, Cutler & Boidman, avocats
901 Bleury, suite 314,
Montréal, P. Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 05-814680-71

DAME IRENE B. BORDEN-BRATHWAITE, Ménagère, épouse commune en biens de Charles Donald Brathwaite, demeurant et résidant à l'appartement numéro 1, 5375 avenue Randall, dans les cité et district de Montréal,

Demanderesse,

– vs –

CHARLES D. BRATHWAITE, présentement de lieux inconnus,

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le Défendeur, Charles D. Brathwaite, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, le 25 octobre 1971.

MARIUS D'AMOURS
Protonotaire adjoint C.S.M.

Mes Stikeman, Elliott, Tamaki, Mercier & Robb,
Suite 3900 – 1155 ouest, boul. Dorchester,
MONTREAL, Qué.
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 375 000

DENIS BLAIS, gentilhomme, domicilié et demeurant au 1681 Chemin Ste-Elizabeth en la cité de St-Lazare district de Montréal.

demandeur

-contre-

ANTOINE MERYMO, gentilhomme, autrefois domicilié et demeurant au no 503 rue St-Zotique, en la cité et district de Montréal et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

Il est enjoint à ANTOINE MERYMO a l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 22 octobre 1971

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER – ADJOINT

Me Guy Bissonnette,
20, rue Boissert,
VAUDREUIL, Qué.
Avocat du demandeur

VILLE DE MONTREAL
AMENDEMENT AU ROLE D'AMELIORATIONS LOCALES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, nommé suivant les dispositions de l'article 1063 de la Charte de la Ville, qu'un amendement a été apporté au rôle de cotisation de l'égout de la 39e Rue entre les 24e et 25e Avenues et de la 25e Avenue, de la 39e Rue à 185 pieds vers le sud de l'ancienne municipalité de St-Michel et que ledit amendement est maintenant déposé en son bureau, Service des Estimations, 410 rue St-Nicolas, suite 318, où il peut être vu et examiné par les parties intéressées conformement aux dispositions de l'article 1064 de la Charte de la Ville jusqu'à mercredi le 10 novembre 1971.

Les contribuables ayant des plaintes à faire contre ledit amendement, devront produire ces plaintes le ou avant la date ci-dessus mentionnée et le mercredi 10 novembre 1971, en son bureau, Service des Estimations, 410 rue St-Nicolas, suite 318, le soussigné entendra les intéressés au sujet desdites plaintes.

l'Estimateur de la Ville,
Jacques-J. Ranger, ing.

Service des Estimations,
410 rue St-Nicolas, suite 318,
Montréal.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 400 192

LA COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à Montréal, dit district,

demanderesse

– contre –

MELIDA PEREZ, autrefois résident et domiciliée au 1559, McGregor, Mtl., et maintenant de lieux inconnus,

– et –

DOMINGO MARTINEZ, autrefois résidant et domicilié au 852, Sherbrooke Est, à Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

défendeurs

IL EST ENJOINT a MELIDA PEREZ et DOMINGO MARTINEZ

à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 22 octobre 1971

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Mes Létourneau, Quinlan et associés,
Immeuble Themis,
10 ouest, St-Jacques,
MONTREAL, Qué.
Avocats de la demanderesse

CITE DE COTE SAINT-LUC
PROVINCE DE QUEBEC

APPEL D'OFFRES POUR LA LOCATION DE CINQ AUTOMOBILES A L'USAGE DE NOTRE SERVICE DE POLICE

Des soumissions scellées dans des enveloppes spéciales et dont le contenu sera clairement indiqué et adressées à Mme J. O. Kovacs, Acheteur, au numéro 5490 de l'avenue Westminster, à Côte Saint-Luc, Québec, seront reçues jusqu'à deux heures de l'après-midi, le lundi 2 novembre 1971.

Les documents relatifs aux soumissions ainsi que l'enveloppe spéciale peuvent être obtenus au bureau de l'Acheteur, au numéro 5490 de l'avenue Westminster.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque certifié encaissable à une banque canadienne et fait payable à la Cité de Côte Saint-Luc pour un montant équivalent au prix de location de ces autos pour un mois.

Les soumissions seront ouvertes publiquement le 8 novembre 1971 à deux heures de l'après-midi, dans la chambre du Conseil.

La cité ne s'engage pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions reçues.

R. Burton (Mme)
Greffier Adjoint

AVIS

AVIS est par les présentes donné que HENRY ADAMOWICZ domicilié à 39 Chartres, Dollard des Ormeaux, District de Montréal, demandera au Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, la permission de changer son nom en celui de HENRY ADAMS.

Ledit changement concernera également son épouse MARILYN BRASIER, aussi domiciliée à 39 Chartres, Dollard des Ormeaux.

BEACONSFIELD, le 18ième Octobre 1971.

FRANK S. BOYD
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-403 153-71

DAME ANN BEATRICE WESHLER, ménagère, séparée de biens de MICHAEL WESHLER, Exécutif, tous deux de Ville de Willowdale, Province d'Ontario, et présentement résidant et domicilié au 415 Avenue Patricia,

demanderesse

-contre-

JACQUES DAOUST, autrefois de la cité et district de Montréal, résidant et demeurant au 3421 Hochelaga, apt. 20, et maintenant de lieux inconnus,

-et-

TRUDEAU TRANSPORT INC., corps politique dûment incorporé selon la loi, et ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires dans les cité et district de Montréal au 2819 Hochelaga.

défendeurs

Il est enjoint à JACQUES DAOUST à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 26 octobre 1971

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER – ADJOINT

M. M. Gliserman, Ackman & associés,
901 rue Bleury, suite 314,
Montréal, Qué.
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 381 949

GILLES BARIL gentilhomme résidant et domicilié au 798 - 3ième avenue à Verdun, district judiciaire de Montréal,

demandeur

-contre-

GUY DESROCHES, autrefois résidant et domicilié au no 973 rue Pichette à St-Vincent-de-Paul, Laval, District judiciaire de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

-et-

ROSAIRE RANNO, autrefois du 20 Rang Brodeur à St-Eugène, Comté de Drummond, District judiciaire de Drummondville, et maintenant de lieux inconnus,

défendeurs

IL EST ENJOINT à GUY DESROCHES et ROSAIRE RANNO à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 22 octobre 1971

Claude Dufour
Greffier-Adjoint

Mes Provost, Favreau et Godin,
276, rue St-Jacques,
MONTREAL 126, Qué.
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 397 742

COMMISSION SCOLAIRE STE ROSE – AUTEUIL, corps politique et incorporé, ayant son siège social à Ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

LUCIEN LACHAPELLE, autrefois domicilié et résidant au no. 300 Montée Gagnon, Ste-Anne des Plaines, P. Q., et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à LUCIEN LACHAPELLE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 22 octobre 1971

Claude Dufour
Greffier-Adjoint

Me Robert Lanthier,
242 Boul. Sainte-Rose
Ste-Rose
Ville Laval
Avocat de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 18-020 924-71 ex-parte

BANQUE DE MONTREAL, corps politique et incorporé selon la loi et ayant sa principale place d'affaires en les cité et district de Montréal,

Demandeur,

-vs-

M. DAVID READ, autrefois résidant en les cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus,

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:

AVIS est donné à DAVID READ défendeur, selon un jugement de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, dans le dossier numéro 18-020924-71 ex-parte, que l'avis de 60 jours tel que requis par les articles 1040A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au Bureau du Protonotaire.

Ledit Avis de 60 jours concerne: Un immeuble ayant front sur la rue Pavillon en la cité de Pierrefonds, district de Montréal connu et désigné comme étant la subdivision du lot numéro deux cent cinquante cinq du lot originaire soixante dix-sept (77-255) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Geneviève. Avec la propriété y érigée, portant les numéros civiques 12451 et 12453 de ladite rue Pavillon.

Selon cet Avis, si vous ne remédiez pas en dedans de 60 jours de la date du premier des Avis, la demanderesse "BANQUE DE MONTREAL" deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.

Une copie de l'avis de 60 jours a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, à votre intention.

MONTREAL, ce 25ième jour d'octobre 1971

Marius D'Amours P.C.S.M.

Mes McMaster, Meighen
129 St. James W.
Montreal 126, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 403 365

JEAN PAUL HARVEY, Chauffeur de taxi de la Ville et du District de Montréal,

demandeur

-contre-

MAURICE BERIAULT, autrefois de la Ville et du District de Montréal et y résidant au 3301 rue Adam, et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT a MAURICE BERIAULT

à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 27 octobre 1971

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER – ADJOINT

Mes Grossman & Winston,
1410 rue Guy, suites 23, 24, 25,
MONTREAL 107, P.Q.
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 401 596

FRABELS INC., corps politique dûment incorporé selon la loi et ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires dans la Ville et le district de Montréal au 407 rue McGill,

demanderesse

-contre-

THE FLYING TIGER LINE INC., corps politique dûment incorporé selon la loi, et ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires dans la Ville de Los Angeles, Etat de Californie, un des Etats-Unis d'Amérique au 7401 World Way West,

défenderesse

Il est enjoint a THE FLYING TIGER LINE INC. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 22 octobre 1971

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER – ADJOINT

Mes Mendelson, Selick et associés,
C.I.L. House, suite 2800,
630 ouest, boulevard Dorchester,
MONTREAL, Qué.
Avocats de la demanderesse

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA
REGION DE LA CAPITALE

APPEL D'OFFRES

Des soumissions cachetées, adressées au: CHEF DES SERVICES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS, REGION DE LA CAPITALE, MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, 301, RUE ELGIN, OTTAWA, (ONT.), et portant sur l'enveloppe la mention SOUMISSION POUR LE PROJET No 11179 – AMELIORATION DU PONT DES JOACHIMS ENTRE DES JOACHIMS (QUEBEC) ET ROLPHTON (ONTARIO) seront reçues jusqu'à 15 heures (heure normale de l'Est), LE MARDI, 23 NOVEMBRE 1971.

On peut se procurer les documents de soumissions sur dépôt de $25 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi à l'ordre du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, par l'entremise du bureau de la distribution des plans, pièce 134, édifice Bonaventure, 301, rue Elgin, Ottawa et on peut les consulter aux bureaux de l'Association des Constructeurs à Ottawa, Hull, Montréal et Toronto. On peut se procurer ces documents en français et en anglais.

Le dépôt sera remboursé dès que les documents seront envoyés en bon état dans le mois qui suivra le jour du décachetage des soumissions.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

F. A. Donnelly,
Le chef de la planification financière, Adjudication des soumissions et des contrats.

"Avis est par les présentes donné que Solly Flier Garnock, retraité, résidant au 2085 avenue Clinton à Montréal dit district, s'adressera au Secrétaire de la province pour changer son nom en celui de Solly Flier et aussi avantager son épouse Anna Flier née Platt, ménagère résidant au 2085 avenue Clinton à Montréal dit district.

POSTELNIK POSTELNIK & WEKARCHUK
Procureurs du requérant"

APPEL D'OFFRE

La Commission Scolaire Régionale de la Mauricie recevra jusqu'à 2 h. p.m., heure en vigueur, le 15 novembre 1971, des offres sous enveloppes scellées pour la fourniture:

A) draperies-tentures, projet no 377.

Chaque soumissionnaire remettra son offre sur le bordereau de soumission préparé à cette fin par la Commission Scolaire auquel il joindra un bon de garantie ou un chèque de garantie équivalent à au moins 5% du montant total de son offre. Ce chèque visé sera fait à l'ordre de la Commission Scolaire Régionale et tiré sur une banque canadienne ou une Caisse Populaire Desjardins.

L'offre sera remise dans l'enveloppe fournie à cette fin par la Commission Scolaire Régionale de la Mauricie.

Les soumissionnaires pourront se procurer plans, devis, cahier de charge et autres documents à compter de jeudi le 28 octobre 1971, auprès de l'acheteur de la Commission Scolaire, M. Fernand D. Lavergne, 390 - 3e Avenue, Shawinigan-Sud, Qué.

La Commission Scolaire ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres reçues et ouvertes, et elle se réserve également le droit d'accepter toute soumission en tout ou en partie.

Jean-Louis Cloutier,
Secrétaire-trésorier.

CANADA

MINISTERE DES TRANSPORTS
ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AERIENS

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Rivière-du-Loup, Québec. (ETAPE 1) TRAVAUX MECANIQUES ET ELECTRIQUES DANS DEUX ROULOTTES, FOURNIES PAR LE MINISTERE DES TRANSPORTS, ET LA FOURNITURE D'UN PLAN REFLECTEUR EN ACIER GALVANISE, PREPARATOIRE A L'INSTALLATION D'UN RADIOPHARE OMNI-DIRECTIONNEL, REQUIS POUR L'AEROPORT DE RIVIERE-DU-LOUP, QUEBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées à l'Agent régional des Approvisionnements, Ministère des Transports, Pièce 162, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué. (636-3202), seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'est, le 12 novembre 1971.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de $50, fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au Bureau des Soumissions déposées, 4970 Place de la Savane, Montréal, à l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeois, Québec et à l'Association des Constructeurs du Bas St-Laurent, 56 est de l'Evêché, Rimouski, Québec.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Baribeau
Directeur régional du Québec,
Administration canadienne des Transports aériens.

Ministère des Transports,
Aéroport int. de Montréal,
Le 19 octobre 1971.

ABANDON DE CHARTE
IMPRIMERIE PETIT JOURNAL LTEE

AVIS est par les présentes donné que IMPRIMERIE PETIT JOURNAL LTEE, compagnie incorporée en vertu de la Loi des compagnies, demandera au Ministère des institutions financières, compagnies et coopératives de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de ladite loi.

DONNE à Montréal, ce 26 octobre 1971.

Les procureurs de la compagnie
GEOFFRION & PRUD'HOMME

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 399 789

LES COMMISSAIRES D'ECOLES POUR LA MUNICIPALITE DE FORT CHAMBLY, DANS LE COMTE DE VERCHERES, corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au no. 5 rues des Voltigeurs, à Cité de Chambly, district de Montréal,

demandeurs

– contre –

MME ISABELLE VON BODMAN, résidant et domiciliée au no 757 Baden Baden, Kapuzinerstrasse, 16 Germany, n'ayant ni domicile, ni lieu de résidence ordinaire, ni place d'affaires connues dans le district de Montréal,

défenderesse

IL EST ENJOINT a MME ISABELLE VON BODMAN

à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 20 octobre 1971

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Mes Béliveau et Béliveau,
50 Place Crémazie, suite 1008,
MONTREAL 351, Qué.
Avocats des demandeurs

EDIFICE SAMUEL BRONFMAN
UNIVERSITE MCGILL
CHADWICK POPE & EDGE ARCHITECTES
APPEL D'OFFRES
PHASE 2 – CONSTRUCTION DE L'EDIFICE

Les entrepreneurs sont invités à soumettre leur offre pour les travaux de construction de l'édifice Samuel Bronfman, a être érigé à l'Université McGill, Montréal, P.Q., sur l'emplacement, creusé par J. G. Fitzpatrick Construction Ltée.

Les soumissionnaires pourront se procurer les Documents de Soumission à compter de 12.00 a.m. Lundi le 1er novembre 1971, au bureau des Architectes, suite 2056 Edifice Sun Life, Montréal 110, P.Q., moyennant un dépôt de $100.00 en chèque visé remboursable au retour des Documents en bon état.

Les Formules de Soumissions accompagnées d'un Bon de Soumission pour la somme de $400,000., et adressées à "The Royal Institution for the Advancement of Learning", devront être livrées à M. J. H. Holton, secrétaire du Conseil des gouverneurs, Chambre 607, Edifice de l'Administration, Université McGill au plus tard mardi le 25 novembre 1971 à 3.00 p.m., heure avancée de l'est. Les soumissions seront ouvertes publiquement dans la chambre voisine 609. L'Université ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

J. H. Holton,
Secrétaire du
Conseil des Gouverneurs

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL

NO.: 12-016 844-71

GUY FOREST, résidant dans la ville de Boucherville, district de Montréal,

Requérant,

-vs-

DAME CHRISTIANE MARIEN, autrefois résidant en les cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus,

Intimée,

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'Intimée CHRISTIANE MARIEN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 25ième jour d'octobre 1971

Jacques Perron
Régistraire

Mes Brissette, St-Jacques & Ass.,
3 Ouest St-Charles
Longueuil, Que.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CCL-71-10366
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 30 novembre 1971
DEBOISEMENT DU DROIT DE PASSAGE DE LA TROISIEME LIGNE DE TRANSPORT A 735kV MANICOUAGAN - LEVIS (SECTION MANICOUAGAN - FORESTVILLE)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25. pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hyd

Endiablés, menés par Dryden et Lapointe, Canadiens gagnent 5-2

par MARC THIBEAULT

On l'avait déjà vu lors d'une partie hors-concours disputée au Forum entre les deux mêmes clubs il y a quelques semaines: les Canadiens comme le printemps dernier en éliminatoire, ont encore, et de façon précoce, le goût de vaincre les Bruins de Boston. Hier soir, devant 18,316 partisans. ils leur infligèrent un nouvel échec. Cette fois au compte de 6-2, avec une étonnante facilité. Devant le grand gardien Ken Dryden, qui semble bien destiné à devenir un autre Bill Durnan, les compteurs des Bruins ne savent vraiment que faire.

Il les hypnotise le gars.

Ceci dit, il faut assitôt ajouter que tous les Canadiens, hier soir, patinèrent à une allure étourdissante, depuis toujours leur meilleur et grand atout. Guy Lapointe, superbe, y alla de ses 2 premiers buts de la saison, les 2 derniers de la partie pour le Tricolore et deux qui, vraisemblablement, cassèrent les reins du Boston.

Malgre l'absence de Pete Mahovlich et Marc Tardif, l'équipe montréalaise eut constamment le haut du pavé, pour ne pas dire du disque. Les nouvelles lignes créés par l'instructeur Scotty Bowman furent formidables et impressionnerement même plus que le trio no 1 formé de Cournoyer-Frank Mahovlich-Cournoyer, Frank Mahovlich, Lemaire. Le grand Pleau tut excellent entre Houle et Lafleur pendat que Richard permettait à Roberto et Larose de jouer des parties du tonnerre. Tant et si bien que Bowman ne fit pas une seule fois appel aux réservistes Chuck Lefley et Murray Wilson, en uniforme à la place de Pete M., et Tardif.

Le 1er but de la soirée fut le résultat d'une belle montée de Larry Pleau. Dans la zone du Boston, celui-ci entraîna le défenseur Don Awrey avec lui dans le coin tout en maîtrisant le disque, qu'il passa bientôt à un Guy Lafleur assez seul puisque Bobby Orr, de l'autre côté, devait s'occuper de Réjean Houle, tout près du but. Lafleur lança, Cheevers arrêta. Mais Houle réussit à pousser le retour dans le filet bien qu'Orr l'enrobait.

En plus du but de Houle, la 1ère période fut marquée par un jeu chat-souris entre les instructeurs Tom Morrison et Scotty Bowman, le premier voulant éviterque la ligne Richard-Larose-Roberto ne soit opposée à son trio no 1 composé d'Esposito-Hodge-Cashman. Plusieurs fois, Johnson ordonna à ceux-ci de quitter la glace à la volée pour ainsi dire afin d'éviter le conflit. Il gagna à quelques courtes reprises mais, plus souvent qu'autrement, Bowman eut le dernier mot... avec le résultat que durant toute la période "monsieur Espo" n'eut qu'un seul lancer sur le filet de Dryden.

A partir de la 2ème période que Canadien domina facilement, Bowman ignora totalement les tactiques de son rival.

Si les Canadiens ne surent profiter de deux pénalisations durant les premières 20 minutes, ils ne commirent pas l'erreur dans le 2ème tiers alors qu'ils prirent une avance de 4-0 avant que les Bruins ne la diminuent à 4-1.

Dans la 2ème minute de jeu. Houle, dans la zone du Tricolore, donna un méchant coude au visage de Garnet Bailey, dont la chevelure fait impressionnant point roux sur la patinoire. Quelques secondes après, Bailey remit la monnaie de sa pièce à Houle ...et fut puni.

Après que Cheevers eut fait un bel arrêt sur un lancer de 15 pieds de J.C. Tremblay et que Dryden soit sorti de son filet pour contrecarrer une poussée-surprise de Sanderson en compagnie de Westfall, le Canadien exécuta une contre-offensive. Dans la zone bostonnaise, Guy Lapointe reçut le disque à la ligne bleue, passa à Cournoyer au centre qui refila le disque à un Lemaire posté à l'aile droite. Lemaire décocha un boulet que Cheevers bloqua mais l'opportuniste Frank Mahovlich était là pour pousser le retour dans un filet plutôt libre.

Peu de temps après. Canadien bourdonnait dans la zone des Bruins lorsque Cheevers perdit son bâton le long de la clôture (où il l'avait d'ailleurs lancé pour tenter d'y immobiliser la rondelle). Bientôt, son coéquipier Rick Smith alla la chercher et le lui remit pendant que Canadien continuait à attaquer. Larose tenta de passer à Roberto que le même Rich Smith fit aussitôt tomber. Mais le disque alla à Richard qui avait Cheevers à sa merci... et de 3-0.

Une minute et demie plus tard, cette fois durant une pénalisation à un Orr ayant été coupable d'ingérence à l'égard d'un Lemaire qui s'échappait), Lapointe faisait passer le pointage à 4-0. Il reçut la rondelle, à tout hasard, à la ligne bleue du Boston, lança puissamment vers Cheevers. Celui-ci arrêta le disque de la jambière droite mais il continua sa route au fond du filet.

Les Bruins s'éveillèrent mais trébuchèrent plusieurs fois devant un gardien Dryden en forme toujours exceptionnelle contre Boston. Après avoir fait de brillants arrêts contre Hodge, Soldirev et Walton, tout en obligeant Stanfield à lancer sur la barre horizontale, Dryden fut déjoué dans la même minute de jeu lorsque Esposito, après avoir reçu une passe d'Orr en traversant la ligne bleue du Canadien passa le disque à Cashman, qui arrivait devant le but, en le soulevant gentiment pardessus le bâton de Harper...et de 4-1.

Punition profitable

Survint la 3ème période. Après que Dryden est volé un but quasi assuré à Stanfield dans la 4ème minute, Roberto mit solidement en échec Orr au centre de la patinoire.

Mais Orr reprit le disque et fila dans la zone du Canadien. A l'arrière du but, Harper le colla si durement sur la clôture qu'il brisa son bâton. La rondelle roula vers un Cashman qui passa aussitôt à Esposito, toujours à l'affût et bien posté...et de 4-2.

Pour avoir retenu John McKenzie un peu trop longtemps et fort, Pierre Bouchard fut puni à 6:48 mais les Bruins ne surent tirer profit de l'avantage numérique. Dryden, Tremblay, Lapointe, Frank M., et Houle brillant à tour de rôle pour enrayer les efforts de Bruins. Comme il quittait le banc des punitions, Bouchard trouva le disque entre ses patins et devant la ligne rouge et le poussa vers un Lapointe qui alla tromper Cheevers avec le 5ème but du Tricolore...qui domina totalement le jeu jusqu'à une pénalisation à Pleau...dont le Boston, encore une fois, ne sut profiter.

1ère période

1 Montréal: Houle (3)
Lafleur, Pleau 12:02
Punitions: Awrey 3:46. Cashaman 13:25. F. Mahovlich 15:57.

2ème période

2 Montréal: F. Mahovlich (10)
Lemaire, Cournoyer 3:46
3 Montréal: Richard (4)
Roberto, Larose 5:05
4 – Montréal: Lapointe (1) 6:38
5 – Boston: Cashman (5)
Esposito, Orr 17:28
Punitions: Bailey 2.01, Orr 6:00.

3ème période

6 – Boston: Esposito (7)
Cashman, Orr 4:18
7 – Montréal: Lapointe (2)
Bouchard, Houle 8:56
Punitions: Bouchard 6:48, Pleau 10:03.

Lancers par:				
Boston	8	13	9	30
Montréal	15	15	12	42

Gardiens: Cheevers (B), Dryden (M). A – 18.316.



UNE JOYEUSE CULBUTE — Réjean Houle y va d'un véritable plongeon olympique après qu'il eut marqué le premier but de la rencontre d'hier entre le Canadien et les Bruins de Boston, au Forum. Bobby Orr (4), Wayne Cashman (12), le gardien Gerry Cheevers et Don Awrey, derrière le filet, ne peuvent que constater les dégâts

(Photo Le Devoir par Donati)

Quand on est super-vedette...

par RÉJEAN BRODEUR

Réjean Houle n'est pas habitué à jouer à l'aile gauche. Mais de la manière qu'il a évolué à cette position hier soir on aurait plutôt cru qu'il était un vétéran à cette position. C'est probablement pour cela qu'il s'est laissé aller à une exclamation humoristique:

"Quand on est une super-vedette n'est-ce-pas, les résultats ne se font pas attendre".

Le no 14 a également rendu un bel hommage à son joueur de centre, Larry Pleau, "Larry fait un travail qui passe inaperçu mais qui nous aide grandement, Guy Lafleur et moi."

Il a également expliqué que jouer à gauche oblige à utiliser son bâton bien différemment mais que cela est un plaisir pour lui.

Bowman: "Le 5ème but compté par Lapointe les a complètement amortis." Lapointe venait de défendre son équipe contre une attaque à cinq des Bruins avant son 2ème but de la soirée. Quant à la 1ère étoile qu'il a méritée, il s'est montré très humble et modeste comme de coutume. "Je n'y ai même pas pensé" déclara-t-il à un journaliste qui lui en fit la remarque.

L'instructeur du Canadien nous a également confié qu'il n'est pas dans l'intention de l'équipe de garder avec elle trois gardiens de première valeur bien longtemps "mais on veut obtenir quelque chose de valable en retour. Nous n'avons pas de cadeaux à faire à personne. C'est cependant un peu le même cas qu'une équipe de football qui conserve dans ses rangs trois quarts-arrières. Regarde Garry Cuozzo et Frank Tankenton qui ont dû attendre passablement de temps avant de pouvoir faire leurs preuves."

Ken Dryden: "Les Bruins sont la même équipe que l'an dernier, ce n'est cependant pas la même sensation que lors des éliminatoires du printemps dernier. Nous avons joué moins nerveux dès le départ ce soir.

De la manière dont nous avons joué aucune équipe aurait pu nous vaincre.

NY conserve le 1er rang

NEW YORK (PA) – Rodrigue Gilbert et Robert Rousseau ont compté chacun deux buts pour conduire les Rangers de New York à une victoire de 7-4 sur les Red Wings de Détroit.

Vic Hadfield et Jean Ratelle, les deux coéquipiers de ligne de Gilbert, ont également marqué un but chacun, alors que ce trio a compilé neuf points au cours de la partie. Cette formation possède, avec 27 points, le plus fort total de la ligue.

Rousseau, dont les deux filets lui donnent un total de quatre pour la saison, soit sa fiche de l'an dernier, alors qu'il jouait pour les North Stars du Minnesota, a enfilé le premier but de la rencontre avec un peu plus de 2 minutes d'écoulées. Toue en perdant son casque protecteur, il a déjoué Joe Daley.

Après que Nick Libett eut nivelé les chances, Hadfield a mis les Rangers sur le chemin de la victoire avant que le défenseur Dal Rolfe ne porte le compte à 3-1 avant la fin du 1er vingt.

Gilbert et Red Berenson, des Wings, ont compté en 2ème. Mais les Newyorkais y allèrent de trois buts après 6 minutes 1/2 du dernier engagement.

Berenson et Léon Rochefort ont complété le pointage pour les détenteurs du dernier rang de la section est de la ligue Nationale.

1ère période

1 New York: Rousseau (3)
Park MacGregor 2:39
2 Détroit: Libett (4)
Collins 10:05
3 New York: Hadfield (7)
Park, Gilbert 10:45
4 New York: Rolfe (1)
Balon 17:25
Punitions: Rifle 8:47, Libett 10:36, Berenson 11:58, Rousseau 12:10, Bergman 14:30.

2ème période

5 New York: Gilbert (5)
Ratelle, Hadfield 6:30
6 – Détroit: Berenson (3)
Ecclestone, Redmond 12:57
Punition: Aucune.

3ème période

7 New York: Gilbert (6)
Hadfield 1:48
8 New York: Rousseau (4)
Rolfe, Egers 2:16
9 – Détroit: Berenson (4)
Ecclestone, Bergman 5:02
10 – New York: Ratelle (5)
Hadfield 6:23
11 – Détroit: Rochefort (3)
Berenson, Brown 11:49
Punitions: Stackhouse 2:10, Tkaczuk 8:01, Ralf 9:29, Sather 19:04.

Lancers par:				
Détroit	6	7	4	17
New York	13	6	13	32

Gardiens: Daley, Smith (D), Giacomin (NY). A – 17,250.

Seals 6, Pingouins 4

1 – Californie: Gilbertson (2)
McKechnie, Webster 2.00
2 – Californie: Redmond (1)
Pinder, Shmyr 5.24
2 – Californie: Sheehan (6)
Redmond 3.33
3 – Californie: Redmon (1)
Pinder, Shmyr 5.24
4 – Pittsburgh: McCreary (2)
Goytowich, Harbaruk 9.09
5 – Californie: Webster (2) 14.43
Punition: Hextall 4.29, Webster 4.44, Hicke 10.25. Apps 16.24, Binkley servie par Robert 17.06.

2ème période

Aucun but.
Punition: Marshall 1.23, Apps, J. Johnson, mineure, majeures 5.53, Kannegeisser 6.15 au band de la Californie servie par Ferguson 7.10, Edestrand 7.41, Marshall, Hicke 12.44, Pinder, Watson 15.51.

3ème période

6 – Californie: Sheban (7)
Finder, Galbertson 2.32
7 – Pittsburgh: Pronovost (5)
Shertrand, Plis 3.16
8 – Pittsburgh: Apps (3)
Watson, Pronovost 6.58
9 – Pittsburgh: Pronovost (6)
Apps, Joytowich 19.25
10 – Californie: Pinder (4) . . . . .
Punition: J. Johnson, Edmonrand mejeures. 3.32, Shmyr 8.24, J. Johnson, Carleton. Polls, majeures, réduites 12.05, Harbaruk inconduite 12.09, Gilberton 19.13.

Lancer par:				
Californie:	13	5	6	23
Pittsburgh	6	8	11	25

Gardiens: Carter (C), Binkley (P). A – 9,238.

Stars 2, Blue 1

1ère période

1 – Minnesota: Parise (2)
Levin, Burns 8.04
2 – Minnesota: Prentice (4)
Oliver 19.51
Punitions: Bordeleau 4.16, Picard 8.53, Sabourin.

2ème période

aucun but.
Punitions: Harris 14.36, Brewer 19.29

3ème période

3 – St-Louis: Unger (3)
Carr, B. Plager 6.32
Punitions: Bordeleau 4.09, Hanne 8.17, Carr 8.12.

Lancer par				
Minnesota	14	8	5	27
St-Louis	8	6	12	26

Gardiens: Worsley (M), Wakely (St-L). A – 17,750

Leafs 0, Canucks 0

1ère période

Aucun but.
Aucune punition.

2ème période

Aucun but.
Punitions: Boudrias 3:04, Sittler 12:07, Tallon 12:29, Schmants, Dorey 12:59, Tallon, Baun 16:04, Maki, MacMillan 20:00.

3ème période

Aucun but.
Aucune punition.
Lancers par:

Vancouver	5	7	8 – 20
Toronto	10	15	9 – 34

Gardiens: Wilson (V); Parent (T). A – 16,332.

À Blue Bonnets

Hier

"M. Lee" a connu une très bonne soirée hier puisqu'il a choisi 5 vainqueurs, ce qui porte son total à 13 gagnants en 60 départs (21.-78). Dans ses mises, il a été moins chanceux puisqu'il a accusé des pertes totalisant $13.40. San banque se chiffre maintenant à $155.00.

Pari double: Armbro Jazz (7) et Dr Irish Adios (3).: $15.00.

1ère quiniela: The Songwriter (7) et Porky Hanover (3): $111.90.

2ème quiniela: Kin ell Lodge (8) et Barre Bruce (5): $58.70.

3ème quiniela: Drummond By Rye (9) et Pleasant Al (4): $69.20.

Exacta: Romeo Flicka (5) et Palman (2): $15.00.

Mutuel: $432.241.

A – 7,096.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Est

	j	g	p	n	bp	bc	pts
New York	9	6	1	2	37	27	14
Montréal	8	5	1	2	36	21	12
Boston	8	5	2	1	30	21	11
Toronto	8	2	3	3	20	27	7
Vancouver	10	3	6	1	24	35	7
Détroit	9	2	7	0	27	42	4
Buffalo	9	2	7	0	22	38	4

Ouest

Chicago	10	8	2	0	31	16	16
Minnesota	8	6	1	1	30	13	13
Pittsburgh	9	5	3	1	29	21	11
Philadelphie	7	3	4	0	15	23	6
St-Louis	9	3	6	0	26	24	6
Californie	9	2	5	2	34	41	6
Los Angeles	9	2	6	1	21	33	5

Mardi
Chicago 5, Détroit 2
Hier
Montréal 5, Boston 4
New York 7, Détroit 4
Californie 6, Pittsburgh 4
Minnesota 2, St-Louis 1
Toronto 0, Vancouver 0
Buffalo à Los Angeles
Ce soir
Californie à Boston
Vancouver à Philadelphie
Pittsburgh à Minnesota

LIGUE JR DU QUEBEC

Drummondville	10	8	1	1	51	31	17
Québec	8	6	1	1	48	20	13
Cornwall	11	6	4	1	58	40	13
Sorel	10	6	4	0	43	34	12
Shawinigan	11	5	5	1	45	35	11
Trois-Rivières	11	5	6	0	36	39	10
Verdun	9	4	5	0	37	42	8
Sherbrooke	10	4	6	0	37	49	8
St-Jérôme	8	2	6	0	39	76	4
Laval	10	1	9	0	36	64	2

Mardi
Shawinigan 5, St-Jérôme 2
Drummondville 3, Trois-Rivières 2
Ce soir
Verdun à Cornwall
Québec à Drummondville

LIGUE JR DE L'ONTARIO

Oshawa	11	9	1	1	64	32	19
Niagara Falls	11	6	3	2	46	45	14
Kitchener	9	5	1	3	50	35	13
Peterborough	10	5	4	1	46	39	11
Toronto	8	5	3	0	36	38	10
Ottawa	9	5	4	0	43	36	10
St. Catharines	11	4	7	0	40	52	8
London	11	3	7	1	48	58	7
Montréal	7	1	5	1	24	35	3
Hamilton	11	1	9	1	33	60	3

Ce soir
Ottawa à Peterborough

LIGUE AMERICAINE

Est

Boston	7	5	0	1	28	16	11
Nouvelle-Ecsse	7	4	2	1	28	21	9
Rochester	7	4	3	0	25	21	8
Springfield	7	3	2	2	26	20	8
Providence	8	1	5	2	25	36	4

Ouest

Cincinnati	6	4	1	1	33	29	12
Hershey	7	5	1	1	29	19	11
Cleveland	10	4	4	2	38	33	10
Baltimore	8	3	3	2	20	23	8
Richmond	7	1	5	1	10	21	3
Tidewater	10	1	9	0	21	46	2

Mardi
Boston 5, Springfield 4
Cincinnati 4, Nouvelle-Ecosse 4
Baltimore 2, Richmond 0
Hier
Rochester 2, Providence 2
Baltimore 3, Hershey 8
Ce soir
Aucune partie

RÉPONDEZ À L'APPEL!
DEVENEZ ENGAGÉ VOLONTAIRE

Au hasard des nouvelles

Une **ASSISTANCE-RECORD** pour la saison 1971 est attendue au parc Lansdowne d'Ottawa, samedi après midi, à l'occasion de l'affrontement crucial entre les Alouettes de Montréal et les Rough Riders de la Capitale. L'enjeu est une participation au match demi-final qui aura lieu une semaine plus tard au domicile du club qui terminera en 2ème position. Les Alouettes et les Chats-Tigres de Hamilton sont présentement égaux en 2ème place avec 12 points (chacun avec une fiche de 6-7), tandis que les Riders (5-8) ne sont que deux points derrière. Le pilote Sam Etcheverry prépare les siens en vue d'une victoire, ce qu'ils n'ont pu faire à Ottawa depuis la saison 1963, afin d'éliminer toute possibilité de triple égalité en 2ème place et s'assurer de jouer à l'Autostade, en demi-finale contre Hamilton. Il y a même des exercices spéciaux pour la brigade offensive l'avant-midi depuis hier, en plus de l'exercice régulier de fin d'après-midi, question de polir l'attaque et lui donner de ce mordant qui lui manque depuis le début de l'année. Le vétéran quart-arrière Wally Gabler est évidemment de la partie, à titre de réserviste à Sonny Wade que la blessure à une épaule ne devrait pas empêcher de commencer le match à Ottawa.

Le **FONDS JEAN BELIVEAU** totalise maintenant à $184,365,13, selon un rapport fourni hier par les fiduciaires à la suite d'une réunion. A noter que les dépenses de l'établissement du Fonds et de la "soirée" Jean Béliveau, le 24 mars dernier au Forum, ne s'élèvent qu'à $6,371,76, un montant très au-deçà de la moyenne. Les fiduciaires devront cependant trouver un remplaçant à Jacques Côté, décédé récemment dans l'écrasement de son avion particulier. Par contre, Raymond Lemay a été élu président des comités des dons et des finances. Il sera secondé de Jean Béliveau lui-même, ainsi que de Sam Maislin, Ron Perowne, Zotique Lespérance, Guy Charette et Me James Grant. Plusieurs dons ont déjà été accordés à des organismes les ayant sollicités en vue d'aider l'enfance malheureuse. Le rapport ne mentionne cependant pas les sommes versées.

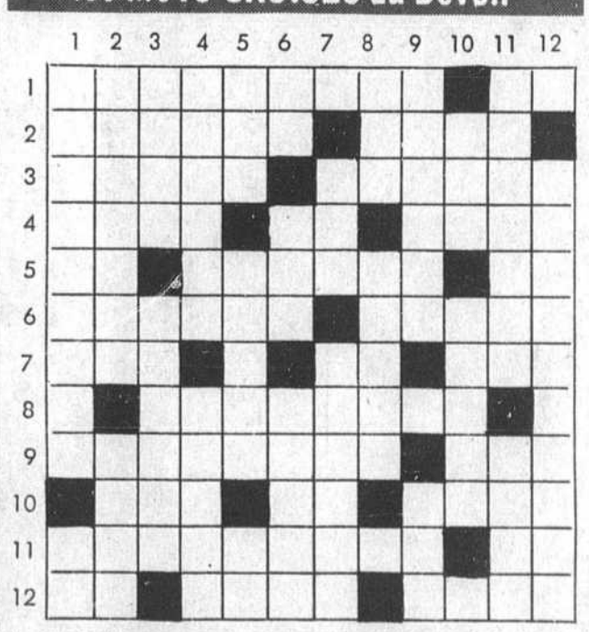
Les **COLTS de la RIVE-SUD** tenteront dimanche de répéter l'exploit des Bengales de Verdun, qui remportaient l'automne dernier le championnat canadien au football juvénile. Les Colts, qui ont récemment battu les Invictus 14-6 dans la grande finale de la ligue Métropolitaine, reçoivent la visite des Hawkeyes de Winnipeg, la même équipe que Verdun avait défait dans l'Ouest en novembre dernier. Par contre, au football junior, une autre équipe de Verdun, les Invictus, est en bonne posture pour accéder à la finale de l'Est, après sa victoire de 28-16 sur les Maple Leafs de Notre Dame-de-Grâce avant-hier soir. Verdun jouira donc d'une priorité de 12 points lorsque les deux équipes s'affronteront de nouveau dimanche soir, dans le 2ème match de cette série de deux au total des points. Les vainqueurs rencontreront ensuite les gagnants de la série ontarienne que se disputent présentement les Braves de Burlington et les Hurricanes de Hamilton.

JOE TORRE et FERGUSON JENKINS dominent l'équipe d'étoiles de la ligue Nationale de baseball du "Sporting News" et sélectionnée par les joueurs eux-mêmes. La publication hebdomadaire américaine a aussi révélé que Tony Oliva a été nommé le joueur de l'année dans la LA et Vida Blue, le lanceur de l'année. Torre a dominé les majeures avec une moyenne de .363 et Jenkins a connu une cinquième saison de suite avec au moins 20 victoires. Voici les équipes sélectionnées: LN, 1er-but, Lee May; 2ème-but, Glenn Beckert; 3ème-but, Torre; arrêt-court, Bud Harrelson; champ gauche, Willie Stargell; champ-centre, Willie Davis; champ-droit, Hank Aaron; receveur, Manny Sanguillen; lanceur droitier Jenkins et gaucher, Steve Carlton. LA: 1er-but, Norm Cash; 2ème-but, Cookie Rojas; 3ème-but, Brooks Robinson; arrêt-court, Leo Cardenas; champ-gauche, Merv Rettenmund; champ-centre, Bobby Murcer; champ-droit, Tony Oliva; receveur, Bill Freehan; lanceur droitier, Jim Palmer et lanceur gaucher, Vida Blue.

MARSHALL BUTLER ne participera aux Jeux Olympiques de Munich. Le petit boxeur de couleur de la métropole affrontera en effet Serge Proulx dans son premier combat professionnel au Centre Paul-Sauvé le 4 novembre prochain. Au cours de la finale de cette soirée, Donato Paduano affrontera Fernand Marcotte.

ARNOLD PALMER et LEE TREVINO sont les favoris pour remporter les honneurs du tournoi Sahara qui débute aujourd'hui à Las Vegas et qui est doté de $135,000 de prix dont une première bourse de $27,000. Une victoire de l'un ou l'autre lui permettrait de prendre la tête des boursiers américains, devançant Jack Nicklaus qui a gagné jusqu'à date $207,080 et qui ne prendra pas part à ce tournoi tout comme Billy Casper et Gary Player.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1 – Qui est divisée en lobules.- Dans.
2 – Inflammation de l'iris.- Arbre de Malaisie.
3 – Chez les Romains, âmes des morts.- Personnage représenté dans l'attitude de la prière (fém).
4 – Enlever.- Bismuth.- Viscère pair.
5 – Germanium.- Représentation du serpent naja,qui ornait la coiffure des pharaons.- Magnésium.
6 – Du verbe avoir.- Fils du frère.
7 – Arme de jet portative.- Du verbe avoir.- Epoque.
8 – Marteau de porte.-
9 – Mouvement d'un corps sortant d'un fluide dans lequel il était plongé.- Argile rouge ou jaune.
10 – Favorable.- Manganèse.- Ota le poil
11 – Auteur qui donne comme sien ce qu'il a pris à autrui.- Edouard.
12 – Béryllium.- Anneau de cordage.- Partie latérale.

Verticalement

1 – Action de limoger.-Plomb.
2 – Personne qui prononce un discours devant une assemblée.- Qui est du sexe masculin.
3 – Ecroûte le sol avec une binette.- Plan d'un ouvrage littéraire, d'un projet d'entreprise.
4 – Matrice.- Construit.
5 – Fleur.- Action de refuser.- Iridium.
6 – En les.- Qui a peu de hauteur.- Fis des vers.
7 – Personne sotte.- Manque de force.
8 – Indubitable.- Mariage.
9 – Repandu çà et là.-Fraîchement salé, en caque.
10 – Solipède.- Fait couler.
11 – Déterminer la valeur d'une chose.- Très petite île.
12 – Action de s'engueuler (pop).

Solution d'hier



Football

LIGUE NATIONALE

SECTION NATIONALE

Est	G	p	n	moy.	pp	pc
Washington	5	1	0	.833	136	78
Dallas	4	2	0	.667	185	122
N.Y. (Géants)	2	4	0	.333	93	164
St-Louis	2	4	0	.333	94	110
Philadelphie	1	5	0	.167	67	164
Centre						
Minnesota	5	1	0	.833	99	49
Detroit	4	2	0	.667	173	124
Chicago	4	2	0	.667	103	99
Green Bay	2	4	0	.333	148	157
Ouest						
Los Angeles	4	1	1	.800	131	89
San Francisco	4	2	0	.750	138	77
N. Orléans	2	3	1	.400	101	148
Atlanta	2	3	1	.400	131	134

SECTION AMERICAINE

Est						
Miami	4	1	1	.800	143	68
Baltimore	4	2	0	.667	135	34
N. Angleterre	2	4	0	.333	74	148
N.Y. (Jets)	2	4	0	.333	66	116
Buffalo	0	6	0	.000	71	108

LIGUE INTERCOLLEGIALE

CLASSEMENTS

Senior "A"	j	g	p	n	pp	pc	pts
x-Trois-Rivières	6	5	1	0	251	97	10
Ahuntsic	6	5	1	0	211	101	10
St-Jean	6	1	4	1	105	217	3
Vieux-Montréal	6	0	5	1	52	212	1

(X: déclare champion pour fins éliminatoires)

Senior "B"							
x-André-Grasset	6	6	0	0	331	19	12
Ste-Thérèse	5	4	1	0	142	33	8
Granby	5	3	2	0	76	126	6
Drummondville	5	3	2	0	70	119	6
Sherbrooke	5	3	2	0	82	115	4
Shawinigan	5	0	5	0	45	185	0
Victoriaville	5	0	5	0	20	165	0

(X: assuré du championnat)

Junior							
Notre-Dame	5	4	0	1	183	75	9
LaSalle	6	4	1	1	140	85	9
Honoré-Mercier	5	2	3	0	91	119	4
Trois-Rivières	5	2	3	0	77	115	4
Eudistes	5	0	5	0	79	176	0
Bantam							
y-Notre-Dame	3	3	0	0	154	27	6
Iberville	4	3	1	0	90	18	6
Marieville	4	2	2	0	80	66	4
St-Jean	4	2	2	0	31	55	4
Farnham	4	1	3	0	25	85	2
y-Eudistes	3	0	3	0	27	154	0

(Y: section montréalaise)

PROCHAINES PARTIES

Senior "A"
Dim. Trois-Rivières à Vieux-Montréal. 2h parc Champêtre
Dim. St-Jean à Ahuntsic. 2h parc Henri Julien
(1ères parties de séries demi-finales de 2 au total des points)

Senior "B"
Dim. Sherbrooke à Ste-Thérèse. 2h
Dim. Victoriaville à Shawinigan. 2h
Dim. Granby à Drummondville. 2h

Junior
Hier LaSalle à Notre-Dame
Sam. Honoré-Mercier à Eudistes. 2h
Dim. Notre-Dame à Trois-Rivières. 2h

Benjamin
Ven. Notre-Dame à Eudistes. 7h30. Kent
Ven. St-Jean à Farnham. 7h30
Sam. Iberville à Marieville. 7h30



CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

TRADUCTIONS TRAVEX Inc.
Techniques – Commerciales – Publicitaires
630 ouest, rue Sherbrooke 843-3644
Montréal 111

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
RONALD PERRON, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
235 ouest, Boul. St-Joseph
274-6513

VIAU & ROBIN
Comptables agréés
LUCIEN D'VIAU, C.A.
H. LIONEL ROBIN, C.A.
JACQUES R. CHADILON, C.A.
ARMAND H. VIAU, C.A.
J. SERGE GERVAIS, C.A.
WAGUIH BOULOS, C.A.
4926 ave. Verdun, Verdun
769-3871

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGRÉÉS
159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

Thorne, Gunn & Cie
Comptables Agréés
800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115
Tél.: 878-3011
Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés

Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115	861-5741
71, rue Saint-Pierre, Québec 2	692-1201
184, avenue de la Cathédrale, Rimouski	724-4136
108 nord, rue Wellington, Sherbrooke	567-5259
324, rue Des Forges, Trois-Rivières	378-4541

CONTRE LA NEIGE ET LE FROID

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

L'imitation fourrure la plus réussie

A. Des brandebourgs lui donnent ce petit air romantique des temps jadis. Coupe Jivago. Confection soignée. Capuchon rond qui encadre bien la figure et qui permet de braver les grands froids. Longueur midi au goût du jour. Très belle peluche d'Orlon*. Epaisse et touffue. A s'y méprendre avec la vraie fourrure. Bordure de raton laveur à l'ourlet et au capuchon. Brun seulement. Tailles 6 à 16.

* *Marque déposée*

$115

S.V.P. Pas de commandes par téléphone. Manteaux pour dames, rayon 101, au deuxième, centre-ville. Aussi à Dorval, Rockland et Boulevard.

Les manteaux en véritable daim

Les manteaux archi-chauds. En très beau daim souple. Nettoyage à sec recommandé. Ornement de mouton longs poils.

B. Manteau midi à capuche. Bordure de fourrure. Ivoire ou taupe. Tailles 8-16. Prix spécial **$129**

C. Le manteau sport par excellence. Longueur 36". Parements et bordure en mouton longs poils. Ivoire ou taupe. Tailles 8 à 16. Prix spécial **$119**

D. Manteau midi. Col et ourlet de fourrure. Choix de couleurs : ivoire ou taupe. Tailles 8 à 16. Prix spécial **$129**

S.V.P. Pas de commandes postales ni téléphoniques. Manteaux sport, rayon 103, au deuxième, centre-ville. Aussi à Dorval, Rockland et Boulevard.

Faites vos achats avec un compte Morgan

- *Jusqu'à 24 mois pour payer.*
- *Facilités de paiement spéciales allant jusqu'à 36 mois pour achats importants.*
- *Passez au Service de Crédit de n'importe quel magasin Morgan pour ouvrir un compte.*



La Salle à manger Regency

Chez Morgan... un coin charmant où l'on déguste des mets affriolants tout en se détendant. On y trouve une cuisine fine et un somptueux décor rouge et or. Et le menu est si varié que gourmets et gourmands trouveront de quoi se régaler. Le service est excellent et on peut y consommer bière et alcools. Nous vous y donnons rendez-vous pour le déjeuner ou le dîner. Vous trouverez à la Salle Régency une ambiance propre à la détente et un personnel attentif à vos moindres désirs.

